guide d'activités

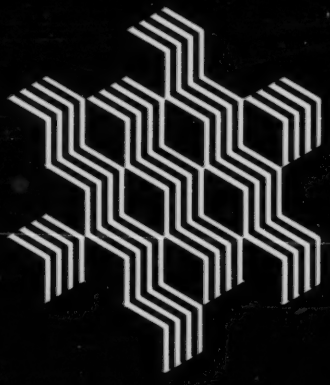

PRIMAIRE

FORMATION PERSONNELLE ET SOCIALE

ÉDUCATION À LA VIE EN SOCIÉTÉ

Québec

guide d'activités

PRIMAIRE

FORMATION PERSONNELLE ET SOCIALE

ÉDUCATON À LA VIE EN SOCIÉTÉ

Direction générale des programmes
Direction de la formation générale

Approuvé par le Comité protestant et par le
Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation
le 17 octobre et les 6, 7 novembre 1986

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1987

ISBN 2-550-13602-0

Dépôt légal — deuxième trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Page

Avant-propos iii

Introduction 1

1. Les guides d'activités d'apprentissage et l'infrastructure pédagogique 2

2. Rappel des objectifs du volet «Éducation à la vie en société» 3

3. Activités d'apprentissage et objectifs du volet «Éducation à la vie en société» 3

4. Structure du Guide d'activités d'apprentissage 12

4.1 Structure générale 12

4.2 Structure de chaque section du guide 14

Première partie

Primaire 1er cycle 21

Présentation des thèmes 23

Première année 39

Scénario 41

Fiches d'activités d'apprentissage 42

Deuxième année 57

Scénario 59

Fiches d'activités d'apprentissage 60

Troisième année 99

Scénario 101

Fiches d'activités d'apprentissage 102

Deuxième partie

Primaire 2e cycle 129

Présentation des thèmes 131

Quatrième année 151

Scénario 153

Fiches d'activités 154

Cinquième année 203

Scénario 205

Fiches d'activités 206

Sixième année 255

Scénario 257

Fiches d'activités 258

Bibliographie 317

Annexe 357

Déclaration des droits ayant force de loi au Canada et au Québec

- Charte québécoise des droits et libertés de la personne 359
- Déclaration canadienne des droits 367
- Charte canadienne des droits et libertés 370

Déclarations universelles des Nations-Unies

- Déclaration universelle des droits de l'homme 374
- Déclaration universelle des droits de l'homme (forme simplifiée) 377
- Déclaration des droits de l'enfant 379
- Déclaration des droits de l'enfant (forme simplifiée) 381

AVANT-PROPOS

Ce guide est le fruit du travail et des conseils des personnes et des groupes sous-mentionnés. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé à son élaboration.

- CONCEPTEURS
  Murielle P. Ataman
  Jean-Laurent Boutet
- COMITÉ CONSULTATIF
  Yves Décary
  Michelle Derome
  Céline Legault
  Me Jean Turmel
- SECRÉTARIAT
  Odette Fontaine
  Micheline St-Jean
- GRAPHISME
  Michèle Tellier
- RÉVISION ET SUPERVISION
  Yves Décary (Ministère de l'Éducation)
  Céline Legault (Ministère de la Justice)

Pour la réalisation de ce travail, nous voudrions mentionner la grande collaboration du ministère de la Justice à différents niveaux. À un premier niveau, ce ministère s'est impliqué dans le production de ce guide en en défrayant les coûts de production; à un deuxième niveau, en faisant appel à plusieurs de ses professionnels pour en assurer la révision; à un troisième niveau en coordonnant conjointement avec le ministère de l'Éducation, la réalisation de ce projet. Le ministère de l'Éducation tient à exprimer sa reconnaissance à tous les participants de ce ministère d'une façon toute spéciale.

Note: Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune forme de discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

INTRODUCTION

Ce guide constitue un recueil d'activités d'apprentissage destiné aux enseignants du primaire. Il a pour but de faciliter la tâche de préparation de cours des enseignants.

Ce guide contient un rappel des principaux éléments du volet «Éducation à la vie en société» et pour chaque classe, une suggestion de planification du travail, des informations minimales sur les thèmes de travail, une bibliographie et surtout, un ensemble de fiches d'activités permettant d'atteindre les objectifs du volet.

Ce guide constitue strictement une proposition de répartition des objectifs du volet «Éducation à la vie en société» tout au long des six années que couvre le primaire. De même, l'ordre de présentation des thèmes est interchangeable à l'intérieur d'un même cycle. Il reviendra toujours à l'équipe-école de modifier ou d'adapter le contenu de ce guide aux besoins et aux caractéristiques du milieu.

Ce guide, de même que les quatre autres guides d'activités destinés aux enseignants, vient compléter l'instrumentation que le ministère de l'Éducation fournit aux enseignants en matière d'infrastructure pédagogique. Alors que le programme définissait des besoins et des objectifs et que le guide abordait les méthodes, l'évaluation et la gestion, ce guide d'activités présente des situations d'apprentissage.

1. LES GUIDES D'ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET L'INFRASTRUCTURE PÉDAGOGIQUE

Le programme d'études, le guide pédagogique et les guides d'activités d'apprentissage sont tous des outils destinés à aider l'enseignant dans sa tâche d'enseignement. Cependant, quoique très liés les uns aux autres, ces documents sont distincts et servent des fins différentes.

Le programme d'études et le guide pédagogique informent les enseignants sur les différents éléments de l'infrastructure pédagogique sous-jacente à l'enseignement du programme et à la réalisation de situations d'apprentissage. Les guides d'activités d'apprentissage sont, quant à eux, des applications des données consignées dans le programme et le guide.

Le tableau suivant illustre la spécificité et les liens de complémentarité de ces trois outils de base.

La référence à ces trois documents devrait permettre aux enseignants de bien comprendre la lettre et l'esprit du programme et de construire eux-mêmes des situations d'apprentissage utiles et efficaces.

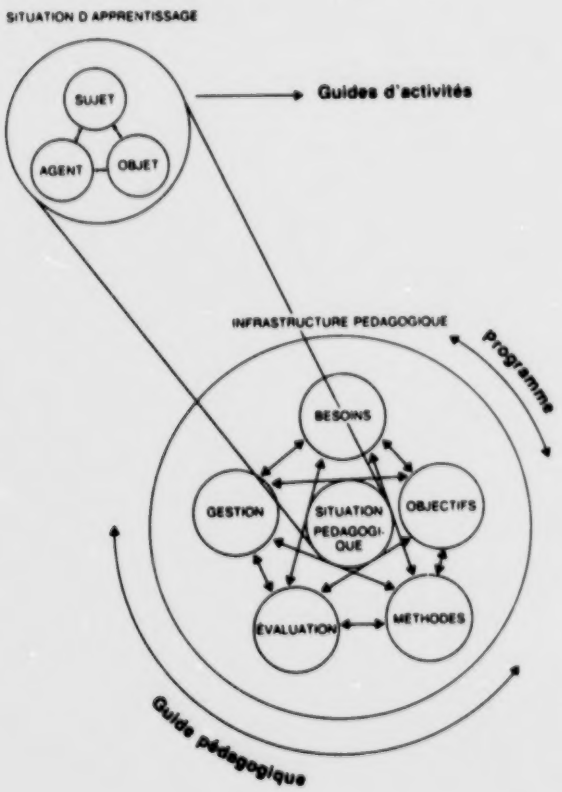

2. RAPPEL DES OBJECTIFS DU VOLET «ÉDUCATION À LA VIE EN SOCIÉTÉ»

Le volet «Éducation à la vie en société», comme tous les autres volets du programme de Formation personnelle et sociale, concourt à l'acquisition par les jeunes des connaissances, attitudes et comportements essentiels à leur pleine réalisation comme individus et comme membres d'une collectivité. C'est là l'objectif global du programme d'étude de Formation personnelle et sociale.

Plus particulièrement, le volet «Éducation à la vie en société» a pour objectif global de:

> Amener l'élève à développer des connaissances, des attitudes et des comportements lui permettant d'établir un équilibre entre ses attentes et celles de la collectivité, de s'exprimer pleinement comme individu et de participer activement à la vie de sa collectivité.

Ce volet a pour buts de:

1. Favoriser chez l'élève une meilleure connaissance de sa dimension sociale et l'encourager à préciser son projet de citoyen libre et responsable.
2. Sensibiliser l'élève à l'importance de son environnement physique et l'encourager à l'exploiter de façon enrichissante pour lui et sa collectivité.
3. Encourager l'élève à assumer son rôle social, afin qu'il puisse participer au mieux-vivre de sa collectivité.

Ce niveau d'objectif et ces buts sont visés au terme du primaire et du secondaire.

De façon plus précise, le but de l'éducation à la vie en société au primaire est d'éveiller les jeunes aux dimensions sociales de l'être humain. Pour ce faire, le volet présente différentes dimensions sociales de sa personnalité, montre au jeune ce que sont les services à la collectivité, explore l'aspect d'appartenance à un groupe et amène le jeune à réfléchir sur les règles et les lois.

Par conséquent, les objectifs généraux du primaire amènent l'élève à:

1. Être sensibilisé à la dimension sociale de sa personnalité.
2. Tirer profit des services que lui offre sa collectivité tout en respectant le droit qu'ont les autres d'en profiter.
3. Prendre conscience de son appartenance à un groupe et du rôle qu'il est appelé à y jouer.
4. Être sensibilisé à divers outils que se donnent la société et les divers groupes pour fonctionner démocratiquement.

3. ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET OBJECTIFS DU VOLET «ÉDUCATION À LA VIE EN SOCIÉTÉ»

Afin d'éviter aux enseignants les retours fréquents au programme pour relier les activités d'apprentissage et les objectifs d'apprentissage, nous présentons ci-après un premier tableau contenant tous les objectifs du volet «Éducation à la vie en société». Afin de faciliter aux enseignants le repérage des objectifs soit du premier cycle ou du deuxième cycle, nous divisons ce tableau en deux parties: à gauche des objectifs généraux nous présentons les objectifs visés pour le premier cycle et à droite, ceux poursuivis aux deuxième cycle.

Étant donné que l'enseignant travaillera plus directement avec les objectifs terminaux reliés à divers thèmes de la vie en société, nous présentons dans un deuxième tableau la répartition des activités contenues dans ce guide selon le thème de travail, l'objectif terminal et la classe. Enfin, un troisième tableau présente la description de toutes les activités suggérées à chaque classe du primaire. Une période de temps approximative est proposée pour la réalisation de chaque activité.

TABLEAU 1

RÉPARTITION DES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE AU PRIMAIRE

PREMIER CYCLE		Objectifs généraux	DEUXIÈME CYCLE	
Objectifs intermédiaires	Objectifs terminaux		Objectifs terminaux	Objectifs intermédiaires
	L'élève sera capable de:	Que l'élève:	L'élève sera capable de:	
1.1 Dresser la liste des personnes qui ont pris soin de lui depuis sa naissance. 1.2 Nommer les amis et groupes d'amis qu'il a eus depuis sa naissance. 1.3 Identifier son environnement humain actuel. 1.4 Inventorier les activités qu'il réalise avec les personnes avec qui il vit aujourd'hui. 1.5 Identifier les besoins qu'il a satisfaits en vivant avec les autres. 1.6 Constater que tous les enfants de sa classe ont éprouvé ces mêmes besoins. 1.7 Vérifier auprès d'adultes qu'il connait s'ils ont éprouvé eux aussi le besoin de vivre avec les autres. 1.8 Recueillir auprès des personnes qui ont pris soin de lui, les souvenirs qu'ils ont des événements qui ont marqué sa vie. 1.9 Imaginer ce qu'il serait devenu aujourd'hui s'il avait toujours été seul.	**1.** Reconnaître qu'il a besoin de vivre dans un environnement humain depuis qu'il est au monde.	**1. Soit sensibilisé à la dimension sociale de sa personnalité.**	**1.** Reconnaître son appartenance à une collectivité.	1.1 Dresser la liste de ses liens d'appartenance à divers groupes. 1.2 Définir la notion de collectivité. 1.3 Constater qu'il fait partie d'une collectivité. 1.4 Faire sa carte à celle de ses pairs. 1.5 Comparer sa carte à celle de ses pairs.
2.1 Faire le portrait de sa famille. 2.2 Décrire chaque membre de sa famille. 2.3 Identifier les membres de sa famille avec qui il préfère se retrouver. 2.4 Identifier les motifs de ses préférences. 2.5 Décrire les activités qu'il réalise avec sa famille. 2.6 Exprimer ce qu'il ressent lorsqu'il participe à ces activités. 2.7 Dire s'il pourrait participer à ces activités sans sa famille. 2.8 Dire avec ses propres termes pourquoi il ne pourrait réaliser ces activités dans sa famille. 2.9 Décrire ce que font les membres de sa famille pour prendre soin de lui. 2.10 Imaginer ce que serait sa vie s'il n'avait pas de famille.	**2.** Reconnaître l'importance de vivre dans une famille.		**2.** Reconnaître qu'il a des droits et des responsabilités en tant qu'individu et en tant que membre d'une collectivité.	2.1 Connaître ce qu'il considère être un droit qui lui revient dans sa famille, dans sa classe ou lorsqu'il est seul. 2.2 Dire avec ses propres termes ce qu'est un droit et la raison d'être d'un droit. 2.3 Définir ce qu'est un droit. 2.4 Distinguer les sortes de droits. 2.5 Connaître les droits fondamentaux de tout être humain. 2.6 Reconnaître que tout droit confère des libertés. 2.7 Reconnaître que tout droit lui confère des responsabilités en tant qu'individu et en tant que membre d'une collectivité. 2.8 Identifier les droits de l'enfant et les responsabilités qui en découlent.

(suite à la page suivante)

PREMIER CYCLE		Objectifs généraux	DEUXIÈME CYCLE	
Objectifs intermédiaires	Objectifs terminaux L'élève sera capable de:	Que l'élève:	Objectifs terminaux L'élève sera capable de:	Objectifs intermédiaires
3.1 Connaître le métier de ses parents, frères et soeurs. 3.2 S'informer auprès d'eux des avantages qu'ils retirent de leur profession. 3.3 Reconnaître que lui aussi exercera une profession lorsqu'il sera grand. 3.4 Imaginer la profession qu'il aimerait exercer et les motifs qui expliquent son choix. 3.5 Comparer son(ses) choix à ceux de ses pairs. 3.6 Constater la diversité des métiers possibles dans une collectivité. 3.7 Reconnaître que tous ces métiers sont utiles à la société.	3. Reconnaître qu'il contribuera à l'évolution de la société par le métier qu'il choisira lorsqu'il sera grand.		3. Définir le rôle que joue l'information dans sa vie.	3.1 Relever les situations quotidiennes où il a besoin d'information. 3.2 Dire avec ses propres termes ce qui se produit chez lui lorsqu'il obtient l'information dont il a besoin. 3.3 Se renseigner auprès de ses parents ou autres adultes sur la nature de leurs besoins en information et sur les avantages qu'ils retirent des informations recueillies. 3.4 Indiquer les avantages personnels qu'il retire de l'information.
4.1 Dire avec ses propres termes ce que signifie pour lui le mot «information». 4.2 Raconter une situation où il a été informé de quelque chose. 4.3 Constater que l'information qu'il reçoit peut provenir de différentes sources. 4.4 Raconter une situation où il a transmis une information à quelqu'un. 4.5 Se rappeler une situation ou l'information reçue lui a causé de la peine, de la joie ou l'a laissé indifférent. 4.6 Identifier ce qui se produirait s'il ne recevait jamais d'information. 4.7 Dire avec ses propres termes à quoi sert l'information. 4.8 Imaginer ce qui se produirait s'il ne recevait jamais d'information. 4.9 Constater qu'il reçoit et transmet de l'information tous les jours.	4. Définir ce qu'est l'information.			
5.1 Indiquer le type d'information que lui transmettent ses cinq sens. 5.2 Nommer le sens qu'il utilise le plus souvent lorsqu'il désire obtenir une information. 5.3 Comparer ses réponses à celles de ses pairs. 5.4 Décrire la façon dont il utilise ses sens.	5. Identifier les différentes façons de recueillir l'information.	**2. Tire profit des services que lui offre sa collectivité tout en respectant le droit qu'ont les autres d'en profiter.**	4. Appliquer les principales étapes de l'utilisation d'un centre d'information.	4.1 Inventorier les sources d'information disponibles dans son milieu. 4.2 Relever parmi ces sources d'information celles qu'il utilise fréquemment. 4.3 Relater une démarche personnelle d'utilisation d'un centre d'information. 4.4 Décrire sommairement le fonctionnement d'un centre d'information de son milieu.

(suite à la page suivante)

PREMIER CYCLE		Objectifs généraux	DEUXIÈME CYCLE	
Objectifs intermédiaires	Objectifs terminaux		Objectifs terminaux	Objectifs intermédiaires
	L'élève sera capable de:	Que l'élève:	L'élève sera capable de:	
5.5 Indiquer d'autres façons possibles de recueillir de l'information à l'aide de ces mêmes sens. 5.6 Explorer une façon nouvelle de recueillir l'information.			5. Effectuer une action susceptible d'encourager le respect du bien public.	4.5 Identifier les principales étapes relatives à l'utilisation d'un centre d'information. 4.6 Exprimer les difficultés qu'il éprouve à réaliser une ou plusieurs étapes. 4.7 Expérimenter l'une ou l'autre de ces étapes. 5.1 Se rappeler les biens et services publics que les gens utilisent. 5.2 Identifier les besoins que satisfait l'utilisation de ces biens et services. 5.3 Relever dans son milieu des exemples où ces biens et services publics ont subi des dommages matériels importants. 5.4 Dire avec ses propres termes ce qu'est le vandalisme. 5.5 Imaginer les motifs qui amènent les personnes à commettre volontairement des actes de vandalisme. 5.6 Connaître les conséquences personnelles et sociales des actes de vandalisme. 5.7 Exprimer son opinion personnelle face aux actes de vandalisme. 5.8 Imaginer avec ses pairs des façons d'encourager son milieu au respect de la propriété publique.
6.1 Indiquer le rang qu'il occupe dans sa famille. 6.2 Connaître ses droits dans la famille. 6.3 Décrire ses responsabilités personnelles dans la famille. 6.4 Connaître les responsabilités des autres membres de sa famille. 6.5 Constater l'importance de chacun de ces rôles pour l'harmonie de la famille. 6.6 Distinguer parmi ses responsabilités celles qu'il aime et celles qu'il n'aime pas prendre. 6.7 Indiquer les motifs de ses préférences. 6.8 Imaginer comment il pourrait rendre plus agréable une responsabilité qui lui revient.	6. Définir la place qu'il occupe dans sa famille.	**3. Prenne conscience de son appartenance à un groupe et du rôle qu'il est appelé à y jouer.**	6. Participer à l'établissement et à l'application des règles familiales.	6.1 Énumérer les règles établies dans sa famille. 6.2 Imaginer ce qui se passerait si ces règles n'existaient pas. 6.3 Démontrer l'utilité des règles dans sa famille. 6.4 Comparer les règles de sa famille avec celles de ses pairs. 6.5 Constater la diversité des règles. 6.6 Constater l'aspect évolutif des règles. 6.7 Connaître les raisons qui conduisent à changer les règles. 6.8 Définir son rôle personnel dans l'établissement et l'application des règles dans sa famille. 6.9 Décrire dans quelles situations familiales il pourrait contribuer à l'établissement et à l'application des règles. 6.10 Discuter avec sa famille de l'opportunité de sa contribution.

(suite à la page suivante)

PREMIER CYCLE		Objectifs généraux	DEUXIÈME CYCLE	
Objectifs intermédiaires	Objectifs terminaux L'élève sera capable de:	Que l'élève:	Objectifs terminaux L'élève sera capable de:	Objectifs intermédiaires
7.1 Situer l'école comme le deuxième groupe dans lequel il vit après sa famille. 7.2 Dire avec ses propres termes pourquoi il fréquente l'école. 7.3 Faire le portrait physique et humain de son école. 7.4 Identifier le rôle des groupes-membres de l'école. 7.5 S'identifier à l'un de ces groupes. 7.6 Se situer dans sa classe. 7.7 Connaître ses droits et responsabilités dans l'école. 7.8 Décrire une journée de sa vie à l'école. 7.9 Exprimer ses sentiments à l'égard de sa vie scolaire. 7.10 Indiquer des moyens d'apprécier davantage sa vie scolaire.	**7.** Définir la place qu'il occupe dans son école.		**7.** Adopter une attitude d'accueil à l'égard des personnes de son milieu qui ont un mode de vie différent du sien.	7.1 Trouver dans son milieu des personnes ou groupes de personnes qui ont un mode de vie différent du sien. 7.2 Se renseigner sur le mode de vie de l'une de ces personnes ou de ce groupe de personne. 7.3 Présenter à ses pairs une synthèse de son enquête. 7.4 Démontrer une connaissance sommaire des droits de la personne. 7.5 Vérifier si les droits de cette personne ou de ce groupe de personnes sont respectés. 7.6 Exprimer ce qu'il ressent à l'égard de ces personnes. 7.7 Exprimer ce qu'il ressent à l'égard des personnes qui ne respectent pas les droits des autres. 7.8 Appliquer un moyen de respecter davantage les droits de la personne.
8.1 Indiquer les principaux groupes dont il fait partie à l'extérieur de l'école et de la famille. 8.2 Exprimer les raisons de son appartenance à ces divers groupes. 8.3 Décrire ses principales activités avec chacun de ces groupes. 8.4 Décrire son rôle dans chacun de ces groupes. 8.5 Exprimer ce qu'il aime le plus dans chacun de ces groupes. 8.6 Exprimer ses attentes vis-à-vis de chacun de ces groupes. 8.7 Dire ce que ces groupes attendent de lui. 8.8 Connaître ses droits et ses responsabilités dans chacun de ces groupes. 8.9 Exprimer ce qu'il ressent en tant que membre de ces groupes.	**8.** Se situer dans ses principaux groupes d'appartenance.		**8.** Démontrer l'importance de faire preuve de civisme dans la vie.	8.1 Définir avec ses propres termes le civisme. 8.2 Relater des actes de civisme dont il a déjà été témoin dans son milieu. 8.3 Exprimer son opinion sur la valeur de ces actes. 8.4 Raconter une expérience personnelle où il a eu besoin de l'aide de quelqu'un. 8.5 Exprimer ce qu'il a ressenti lorsqu'il a reçu de l'aide. 8.6 Imaginer ce qui serait arrivé s'il n'avait pas reçu cette aide. 8.7 Exprimer ce qu'il a ressenti lors d'une situation où il n'a pas eu l'aide dont il avait besoin. 8.8 Indiquer les dangers que peuvent comporter certains actes de civisme. 8.9 Constater l'importance qu'accorde la société aux actes de civisme. 8.10 Imaginer ce qui se produirait dans une société où personne ne ferait preuve de civisme. 8.11 Indiquer les situations où il pourrait faire preuve de civisme.

(suite à la page suivante)

PREMIER CYCLE		Objectifs généraux	DEUXIÈME CYCLE	
Objectifs intermédiaires	Objectifs terminaux		Objectifs terminaux	Objectifs intermédiaires
	L'élève sera capable de:	Que l'élève:	L'élève sera capable de:	
		4. Soit sensibilisé à divers outils que se donne la société et les divers groupes pour fonctionner.	**9.** Reconnaître l'existence et la raison d'être des lois.	9.1 Se rappeler les règles qui existent dans sa famille. 9.2 Indiquer des règles qui existent dans son école. 9.3 Faire connaître des règles qui existent dans les jeux. 9.4 Indiquer des règles qui existent dans sa ville. 9.5 Constater la diversité des règles. 9.6 Imaginer ce qui se produirait dans un groupe social dont il est membre en l'absence de chacune des règles établies. 9.7 Constater l'utilité des règles.
			10. Reconnaître l'existence et la raison d'être des lois.	10.1 Dire avec ses propres termes ce qu'est une loi. 10.2 Identifier les caractéristiques d'une loi. 10.3 Savoir comment sont élaborées les lois. 10.4 Nommer différentes lois dans la société québécoise. 10.5 Identifier les raisons d'être des lois. 10.6 Nommer les personnes chargées de faire observer la loi. 10.7 Exprimer son opinion pesonnelle sur l'utilité des lois. 10.8 Se familiariser avec une loi qui le concerne. 10.9 Exprimer son opinion personnelle sur cette loi. 10.10 Identifier les implications du non-respect de cette loi.

TABLEAU 2
RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE SELON LES THÈMES DE TRAVAIL, L'OBJECTIF TERMINAL ET LA CLASSE

CYCLE	THÈMES DE TRAVAIL	OBJECTIF TERMINAL	ACTIVITÉS (N)*					
			1e	2e	3e	4e	5e	6e
1er CYCLE	• Antécédents personnels	1. Reconnaître qu'il a besoin de vivre dans un environnement humain depuis qu'il est au monde.	(1)	(1)	(1)			
	• Ma famille	2. Reconnaître l'importance de vivre dans une famille.	(1)	(1)	(1)			
	• Mon métier	3. Reconnaître qu'il contribuera à l'évolution de la société par le métier qu'il choisira lorsqu'il sera grand.	(1)	(1)	(1)			
	• Nature de l'information	4. Définir ce qu'est l'information.	(1)	(1)	(1)			
	• La collecte de l'information	5. Identifier les différentes façons de recueillir l'information.	(–)	(1)	(1)			
	• Ma place dans ma famille	6. Définir la place qu'il occupe dans sa famille	(1)	(1)	(1)			
	• Ma place à l'école	7. Définir la place qu'il occupe dans son école.	(1)	(1)	(1)			
	• Mes groupes d'appartenance	8. Se situer dans ses principaux groupes d'appartenance.	(–)	(1)	(1)			
		TOTAL:	6	8	8			
2e CYCLE	• Mon identité sociale	1. Reconnaître son appartenance à une collectivité.				(1)	(–)	(–)
	• Mes droits et responsabilités	2. Reconnaître qu'il a des droits et des responsabilités en tant qu'individu et en tant que membre d'une collectivité.				(1)	(1)	(1)
	• Rôle de l'information	3. Définir le rôle que joue l'information dans sa vie.				(1)	(1)	(–)
	• Les centres d'information	4. Appliquer les principales étapes de l'utilisation d'un centre d'information.				(–)	(1)	(1)
	• Le vandalisme	5. Effectuer une action susceptible d'encourager le respect du bien public.				(1)	(1)	(1)
	• Les règles familiales	6. Participer à l'établissement et à l'application des règles familiales.				(1)	(1)	(2)
	• L'accueil	7. Adopter une attitude d'accueil à l'égard des personnes de son milieu qui ont un mode de vie différent du sien.				(–)	(1)	(1)
	• Le civisme	8. Démontrer l'importance de faire preuve de civisme dans la vie.				(1)	(1)	(2)
	• Les règles	9. Reconnaître l'existence et l'utilité des règles à l'intérieur des groupes sociaux.				(1)	(1)	(–)
	• Les lois	10. Reconnaître l'existence et la raison d'être des lois.				(1)	(1)	(1)
		TOTAL:				8	9	9

* Le chiffre (N) indique le nombre d'activités.

TABLEAU 3

RÉPARTITION DES THÈMES, DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET DU TEMPS D'ENSEIGNEMENT SELON LES CLASSES

PREMIÈRE ANNÉE		
THÈMES	**ACTIVITÉS**	**TEMPS (MIN.)**
1.1 Antécédents personnels	1.1.1 Je joue avec les personnages	60 minutes
1.2 Ma famille	1.2.1 Le casse-tête	60 minutes
1.3 Mon métier	1.3.1 Le métier de mes parents	60 minutes
1.4 Nature de l'information	1.4.1 Une bonne nouvelle	60 minutes
1.6 Ma place dans ma famille	1.6.1 Les ensembles	60 minutes
1.7 Ma place à l'école	1.7.1 Je vais à l'école	60 minutes

DEUXIÈME ANNÉE		
THÈMES	**ACTIVITÉS**	**TEMPS (MIN.)**
2.1 Antécédents personnels	2.1.1 Mon tout petit...	60 minutes
2.2 Ma famille	2.2.1 L'album de famille	60 minutes
2.3 Mon métier	2.3.1 J'ai des besoins et des intérêts	60 minutes
2.4 Nature de l'information	2.4.1 Je retiens les nouvelles	60 minutes
2.6 Ma place dans ma famille	2.6.1 Nos responsabilités	60 minutes
2.7 Ma place à l'école	2.7.1 Les rôles joués	60 minutes
2.8 Mes groupes d'appartenance	2.8.1 J'échange avec un ami d'un autre pays	60 minutes

TROISIÈME ANNÉE		
THÈMES	**ACTIVITÉS**	**TEMPS (MIN.)**
3.1 Antécédents personnels	3.1.1 J'agis dans mon corps	60 minutes
3.2 Ma famille	3.2.1 Le coffre aux trésors	60 minutes
3.3 Mon métier	3.3.1 Une mosaïque	60 minutes
3.4 Nature de l'information	3.4.1 La clochette dorée	60 minutes
3.5 La collecte de l'information	3.5.1 Mon sens m'informe de ...	60 minutes
3.6 Ma place dans ma famille	3.6.1 Mes préférences	60 minutes
3.7 Ma place à l'école	3.7.1 Ma vie à l'école	60 minutes
3.8 Mes groupes d'appartenance	3.8.1 Une sortie organisée	60 minutes

TABLEAU 3 (suite)

RÉPARTITION DES THÈMES, DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET DU TEMPS D'ENSEIGNEMENT SELON LES CLASSES

QUATRIÈME ANNÉE		
THÈMES	**ACTIVITÉS**	**TEMPS (MIN.)**
4.1 Mon identité sociale	4.1.1 Ma carte d'identité	60 minutes
4.2 Mes droits et responsabilités	4.2.1 J'énumère mes droits	60 minutes
4.3 Rôle de l'information	4.3.1 Des situations d'information	60 minutes
4.5 Le vandalisme	4.5.1 Regarde autour de toi	60 minutes
4.6 Les règles familiales	4.6.1 Quand j'ignore les règles	60 minutes
4.8 Le civisme	4.8.1 Je pose des gestes	90 minutes
4.9 Les règles	4.9.1 Elger	60 minutes
4.10 Les lois	4.10.1 Si tout était permis	60 minutes

CINQUIÈME ANNÉE		
THÈMES	**ACTIVITÉS**	**TEMPS (MIN.)**
5.2 Mes droits et responsabilités	5.2.1 Au jeu comme dans la vie	60 minutes
5.3 Rôle de l'information	5.3.1 Des sources d'information	60 minutes
5.4 Les centres d'information	5.4.1 Les outils à ma disposition	60 minutes
5.5 Le vandalisme	5.5.1 Des réactions possibles	60 minutes
5.6 Les règles familiales	5.6.1 Découverte	60 minutes
5.7 L'accueil	5.7.1 La rencontre	120 minutes
5.8 Le civisme	5.8.1 Le voyage	90 minutes
5.9 Les règles	5.9.1 Une société sans règle ...	60 minutes
5.10 Les lois	5.10.1 J'apprends en jouant	60 minutes

SIXIÈME ANNÉE		
THÈMES	**ACTIVITÉS**	**TEMPS (MIN.)**
6.2 Mes droits et responsabilités	6.2.1 Quand mes droits sont brimés	120 minutes
6.4 Les centres d'information	6.4.1 Le kiosque d'information	60 minutes
6.5 Le vandalisme	6.5.1 J'observe ce qui se passe	60 minutes
6.6 Les règles familiales	6.6.1 La particifamille	60 minutes
	6.6.2 Les règles changent	60 minutes
6.7 L'accueil	6.7.1 Bâtissons une charte	60 minutes
6.8 Le civisme	6.8.1 L'entraide	60 minutes
	6.8.2 Savoir comment s'entraider	
6.10 Les lois	6.10.1 Le combat	60 minutes

4. STRUCTURE DU GUIDE D'ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

4.1 STRUCTURE GÉNÉRALE

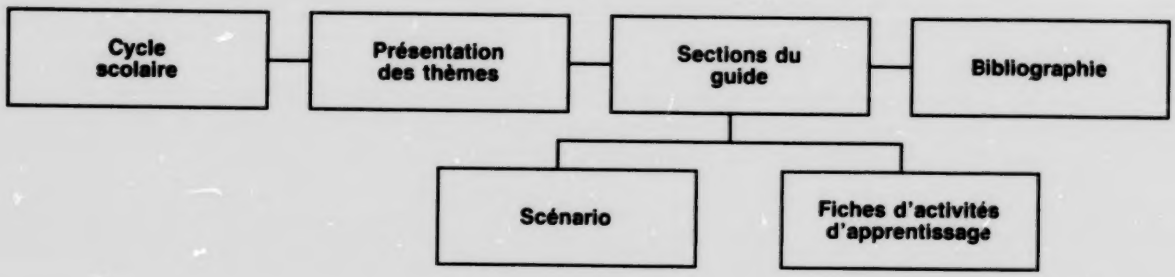

Le guide d'activités d'apprentissage en « éducation à la vie en société » au primaire se divise en deux grandes parties; le *1er cycle* et le *2e cycle*. En introduction à chacun des cycles, l'enseignant trouvera une *présentation des thèmes* de travail proposés pour un cycle donné. Viennent ensuite les *sections du guide* qui correspondent aux classes d'un cycle donné. Finalement, une *bibliographie* est présentée à l'enseignant pour les deux cycles du primaire.

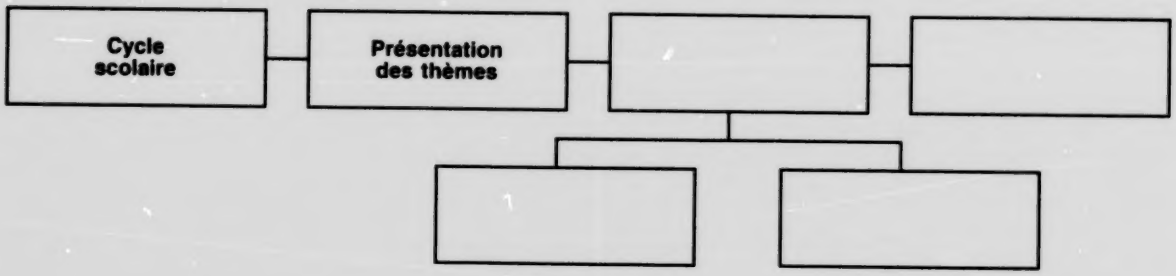

La présentation des thèmes de travail constitue un recueil d'informations générales sur tous les thèmes étudiés à l'intérieur d'un cycle scolaire. Cette présentation s'adresse aux enseignants de chacune des classes de ce cycle et se veut tout au plus une sensibilisation aux divers sujets traités en éducation à la vie en société. L'enseignant désireux d'approfondir sa réflexion et sa recherche sur un thème est invité à consulter les ouvrages cités dans la bibliographie.

- **Relation du thème avec les autres volets du programme**

En plus de fournir à l'enseignant des informations sur les thèmes de travail précis en « éducation à la vie en société » la présentation des thèmes indique les relations possibles d'un thème avec les autres volets du programme d'études de Formation personnelle et sociale. Comme ce programme comporte cinq volets interreliés, les uns ayant des incidences sur les autres (cf. programme p. 25), il importe à l'enseignant de permettre à l'élève de saisir les répercussions qu'auront une attitude ou un comportement dans un domaine précis sur les autres dimensions de sa vie.

- **Relation du thème avec les autres programmes**

L'enseignant trouvera finalement dans la présentation des thèmes les liens possibles d'un thème de travail avec les autres programmes d'études.

Il se peut aussi qu'un thème de travail en éducation à la vie en société ait des liens de parenté avec certains thèmes développés dans les autres programmes d'études comme, par exemple, le thème « nature de l'information » qui a des liens étroits avec le programme de français. L'enseignant pourra dans ce cas poursuivre les objectifs de deux programmes d'études par la même activité d'apprentissage et favoriser ainsi l'intégration des matière

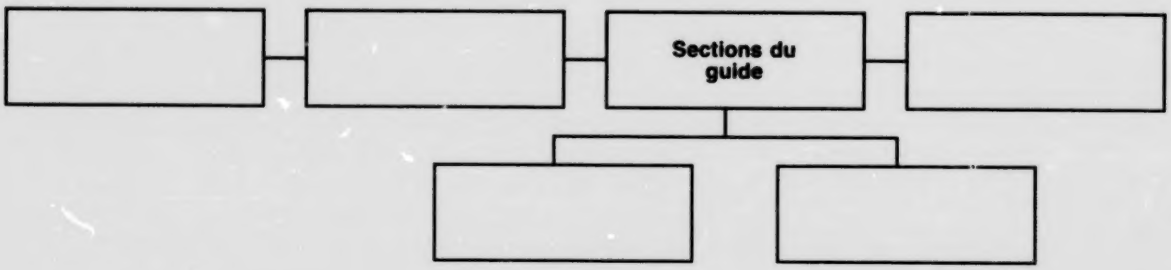

Ainsi qu'il en a été question à l'introduction de ce guide, les objectifs du volet « Éducation à la vie en société » au primaire ont été répartis sur chacune des classes de chaque cycle scolaire. On entend ici par « section du guide » l'ensemble des objectifs poursuivis dans une classe donnée ainsi que les activités d'apprentissage qui y sont reliées. Ainsi, l'enseignant de troisième année, par exemple, trouvera à la Section III du guide les objectifs et les activités proposés pour les élèves de cette classe.

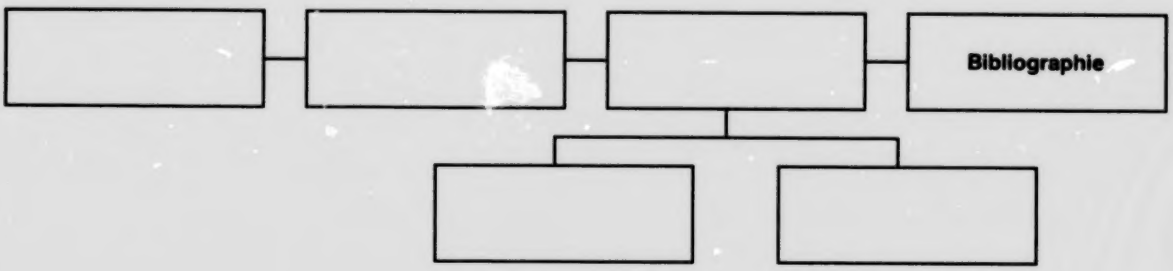

À la fin de ce guide, l'enseignant trouvera une bibliographie portant sur les thèmes de travail proposés aux deux cycles. Cette bibliographie constitue pour l'enseignant un outil précieux pour sa préparation de classe.

4.2 STRUCTURE DE CHAQUE SECTION DU GUIDE

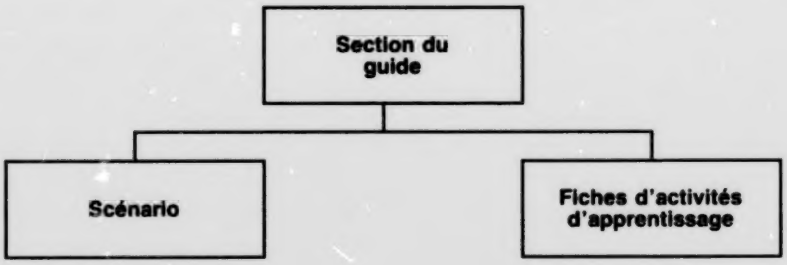

Le guide d'activités d'apprentissage en éducation à la vie en société au primaire comporte six sections, chacune correspondant à une classe. Chaque section comporte deux parties: le *scénario* et les *fiches d'activités d'apprentissage*.

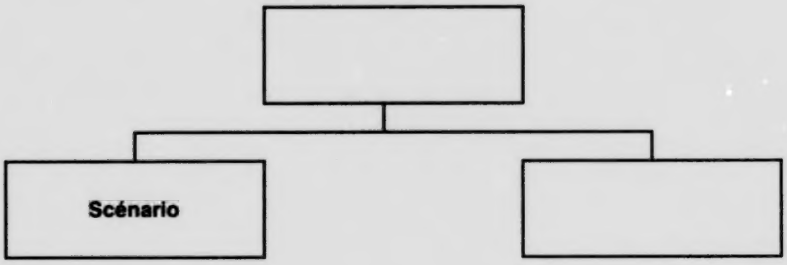

Chaque section débute par un scénario. Cette première partie propose à l'enseignant d'une classe, une sélection de thèmes de travail ainsi que des activités d'apprentissage reliées à ces thèmes. Cette proposition couvre une année scolaire complète. Le scénario constitue en somme le plan de travail de l'année.

Toutefois, le scénario présenté pour chaque classe demeure une suggestion de fonctionnement. Il reviendra toujours à l'équipe-école de modifier au besoin cette répartition des thèmes ainsi que les activités selon les besoins et les caractéristiques du milieu.

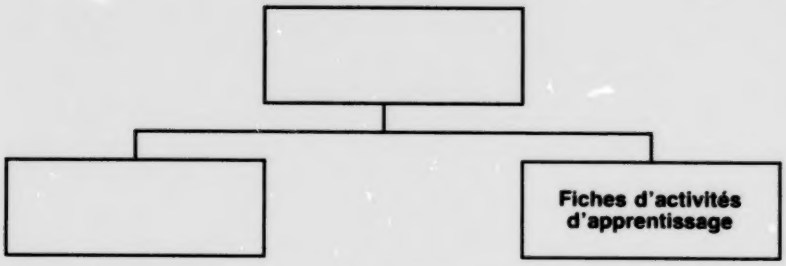

Ainsi qu'il a été mentionné précédemment, chaque thème de travail est accompagné d'un certain nombre de fiches d'activités d'apprentissage et ce, pour chaque classe.

- ***Comment lire une fiche d'activité d'apprentissage?***

On entend ici par « fiche » d'activité d'apprentissage l'ensemble des informations et outils nécessaires à l'enseignant pour réaliser avec ses élèves une activité d'apprentissage susceptible de favoriser chez ceux-ci, l'atteinte d'un ou de plusieurs objectifs terminaux poursuivis dans le volet d'« éducation à la vie en société ».

Chaque fiche d'activité est construite selon un modèle unique dans lequel on retrouve toujours deux catégories d'informations: les informations préalables à la réalisation de l'activité (première page de la fiche) et les informations relatives à l'activité proprement dite (deuxième page de la fiche).

- ***Informations préalables à la réalisation de l'activité***

  - ***Rappel des éléments du programme***

La première partie de la fiche constitue un rappel des éléments du programme qui sont touchés par l'activité, tels que le thème de travail, l'objectif terminal visé ainsi que les objectifs intermédiaires et les éléments d'apprentissage. Sur certaines fiches, les éléments d'apprentissage étant très élaborés, une note réfère au programme pour en obtenir la liste complète.

On y trouve également le numéro de la fiche, le titre, l'année suggérée pour cette activité, le temps approximatif requis, ainsi que la relation des objectifs intermédiaires visés par l'activité avec les autres objectifs intermédiaires d'un même objectif terminal. Toutes ces informations apparaissent au début de chaque fiche dans le tableau suivant.

THÈME: TITRE DE L'ACTIVITÉ:		Fiche
OBJECTIF TERMINAL (n° page)	ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE	Année Temps
OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)		Relations avec les autres O.I.

L'enseignant doit considérer ces informations en tant que lignes directrices de l'activité d'apprentissage. Ainsi, tout au long du déroulement de celle-ci, l'enseignant devra avoir comme préoccupation l'atteinte des objectifs que vise l'activité. L'activité d'apprentissage doit être considérée non pas comme une fin en soi, mais comme un *moyen* de parvenir globalement ou en partie à l'atteinte, par les élèves, de l'objectif terminal visé par le volet « Éducation à la vie en société ».

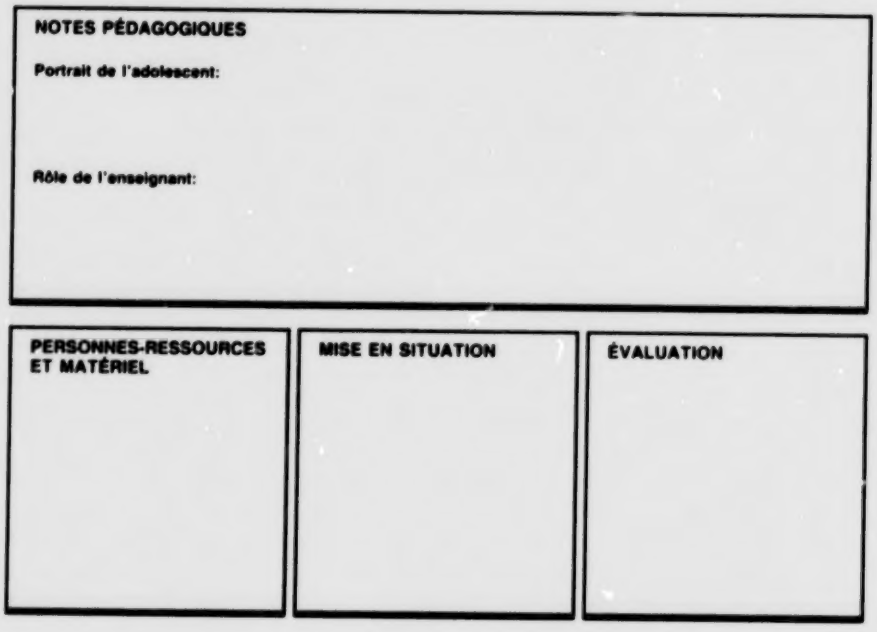

- ***Notes pédagogiques:***

Lorsque l'enseignant se sera situé par rapport aux objectifs poursuivis par l'activité d'apprentissage, il pourra prendre connaissance des « notes pédagogiques » dans lesquelles sont consignés deux types d'information: les informations concernant le *portrait de l'enfant* et les informations concernant le *rôle de l'enseignant*.

- ***Portrait de l'enfant:***

Sous cette rubrique, l'enseignant obtiendra des informations sur les besoins de l'enfant, son niveau de développement et son vécu en regard du thème traité dans l'activité d'apprentissage.

- ***Rôle de l'enseignant:***

Sous cette rubrique, l'enseignant trouvera des suggestions concernant les façons d'être et de faire pour assurer la réussite de l'activité d'apprentissage. Ces attitudes et comportements seront aussi un rappel des trois grands rôles qu'a à jouer l'enseignant lors du processus d'apprentissage, à savoir les rôles de *catalyseur*, de *facilitateur* et de *dépisteur*.

Les informations relatives aux notes pédagogiques apparaîssent à la suite du rappel des éléments du programme.

- ***Personnes-ressources et matériel***

Cette section de la fiche propose à l'enseignant les personnes-ressources capables de l'aider à la préparation et/ou à la réalisation de l'activité. Sous cette rubrique, il est fait également mention du matériel didactique (audio-visuel, volumes) et du matériel de soutien (feuille-support, matériel d'arts plastiques) requis pour l'activité.

- ***Mise en situation***

Dans la section « Mise en situation », il est proposé à l'enseignant un moyen d'amorcer l'activité de façon à susciter dès le départ chez les élèves leur motivation à s'impliquer dans l'apprentissage. C'est *généralement* à ce moment que les élèves se trouvent face à une question ou un problème donné et tentent ou non d'entreprendre une démarche pour le solutionner.

- ***Évaluation***

Parallèlement à la mise en situation, l'enseignant trouvera une section « évaluation » qui présente les éléments à évaluer lors de la mise en situation, ainsi que les instruments de mesure requis pour cette évaluation. Ces informations ne sont présentées que si la mise en situation situe l'élève à la première étape du processus d'apprentissage, à savoir la *question ou le problème* *, étape qui appelle une évaluation. Lorsque cette étape du processus d'apprentissage est absente de la mise en situation, elle surviendra alors tout au début du déroulement de l'activité. Les informations relatives à l'évaluation de cette étape seront donc consignées sur la deuxième page de la fiche d'activité d'apprentissage.

Les sections « Personnes-ressources et matériel », « Mise en situation » et « Évaluation » apparaissent à la première page de la fiche d'activité d'apprentissage, à la suite des notes pédagogiques.

- ***Informations relatives à l'activité proprement dite***

Une fois que l'enseignant a pris connaissance des informations préalables à l'activité, il lui est maintenant possible de procéder à la réalisation de l'activité suggérée dans la fiche.

Pour ce faire, la deuxième page de la fiche présente le déroulement complet de l'activité suggérée, c'est-à-dire toutes les étapes à effectuer pour réaliser l'activité. Parallèlement au déroulement, des éléments d'évaluation sont fournis pour chacune des étapes du processus d'apprentissage: *question ou problème* (lorsque l'étape n'apparaît pas lors de la mise en situation), *exploration découverte* et *action unifiante*, ceci dans le but de permettre une évaluation progessive et continue du cheminement des élèves. À certaines activités s'ajoute un enrichissement dont l'utilisation est laissée à la discrétion de l'enseignant.

Enfin, au bas de la fiche, un espace est réservé à l'enseignant qui désire inscrire ses *observations* sur le déroulement de l'activité.

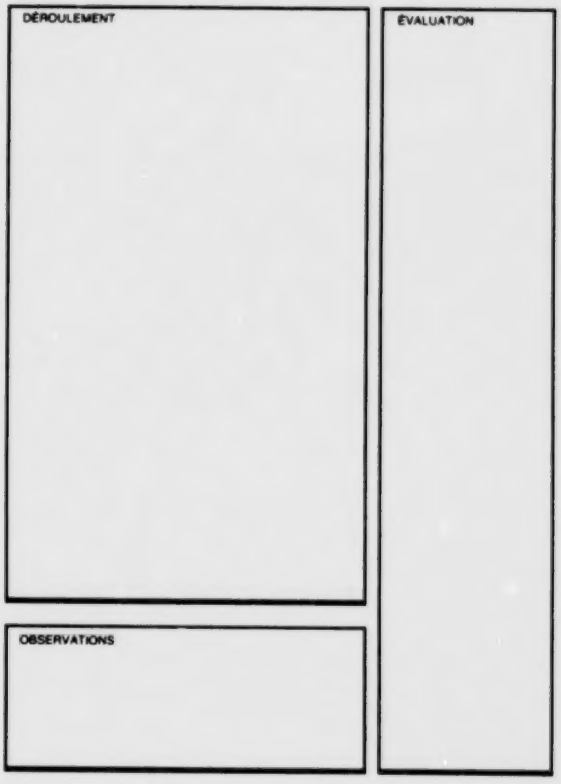

* Les informations relatives aux étapes du processus d'apprentissage ainsi qu'à l'évaluation des apprentissages sont présentées dans le guide pédagogique.

THÈME:
TITRE DE L'ACTIVITÉ:

Fiche

OBJECTIF TERMINAL (n° , page)

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

Année

Temps

Relation avec les autres O.I.

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant:

Rôle de l'enseignant:

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

MISE EN SITUATION

ÉVALUATION

DÉROULEMENT

ÉVALUATION

OBSERVATIONS

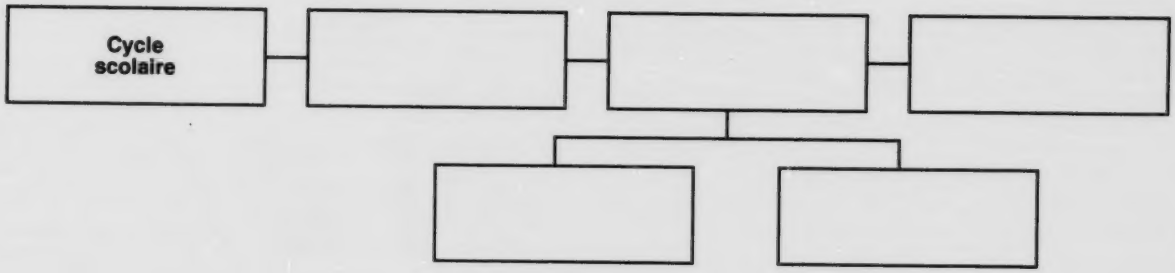

PREMIÈRE PARTIE

PRIMAIRE

1er cycle

THÈME: ANTÉCÉDENTS PERSONNELS

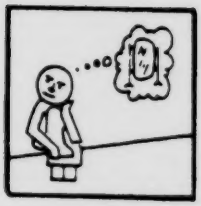

Le thème «antécédents personnels» est traité uniquement au premier cycle du primaire. Cependant, ce thème est important dans le volet «Éducation à la vie en société» à cause des dimensions abordées.

Nous avons un besoin vital de nos semblables. Nous avons reçu la vie de nos parents et laissés à nous-mêmes, nous n'aurions pu survivre. Les autres nous sont essentiels pour répondre à nos besoins matériels: nourriture, vêtements, habitation..., tout au long de notre vie.

C'est avec les personnes de notre entourage immédiat que nous avons appris le langage, lequel nous permet à la fois de nous exprimer et de penser, puisque nous pensons en mots. Nos vies émotives et affectives, tout aussi importantes que notre vie physique dont elles sont indissociables, ont besoin de la présence des autres pour s'alimenter et s'exprimer. L'enfant prend conscience de sa propre individualité à partir de l'image que lui renvoient les personnes de son entourage. Tout au long de notre vie d'ailleurs, les autres réagissent à nous et nous aident ainsi à prendre conscience de qui nous sommes.

Aborder le thème «antécédents personnels», c'est aborder le thème de la première enfance. Or, cette première enfance peut différer beaucoup selon les personnes et les situations. Certains vécurent une enfance relativement calme, agréable et heureuse. Pour d'autres, la première enfance fut une période difficile, où deuils, pauvreté, disputes, inceste... furent des éléments marquants. Mais quoi qu'il en fût de cette période, nous l'abordons pour y reconnaître ce besoin de contact et de présence, ce besoin de partage et d'échange, que ce soit dans le plaisir ou dans la peine. L'humain est fait pour vivre en société et c'est de ce besoin dont il est question ici. Ce ne serait pas aider celui qui a eu une enfance plus difficile que de l'obliger à se taire, de l'ignorer, de faire silence sur cette partie de sa vie. Reconnaître vraiment l'enfant, c'est le laisser exprimer ce qu'il veut bien exprimer, l'écouter et le recevoir dans son vécu. C'est seulement dans et par son expérience de vie qu'il a eu la possibilité de trouver réponse à son besoin des autres. Il ne s'agit pas de poser des questions indiscrètes à l'enfant, mais seulement d'être présent et attentif à ce qu'il dit, de reconnaître sa vie, de lui donner le droit d'avoir vécu des situations pénibles et d'en parler.

Aborder ce thème au premier cycle du primaire, c'est donner l'occasion à l'enfant de prendre conscience de son environnement humain. Le moment est bien choisi puisque l'élève quitte en quelque sorte l'univers de son enfance pour s'engager dans le milieu scolaire, entrant ainsi en contact avec un milieu humain plus étendu. Nous lui offrons l'occasion de parler de ses antécédents et d'entrer en contact avec son besoin des personnes et des relations humaines.

- **Relation du thème avec les autres volets**

Ce thème est en relation avec les volets « éducation à la santé »: O.T. 11 et 12: l'élève est invité à apprécier les richesses de son environnement physique; des liens sont possibles avec l'environnement humain du thème « antécédents personnels » et « éducation à la consommation »: O.T. 2: on aborde la notion des besoins psychologiques.

- **Relation du thème avec les autres programmes**

Programme d'enseignement moral et religieux catholique:

Ce thème « antécédents personnels » s'approche du thème « manifestations de la vie », où il est fait mention du fait que tout être vivant a besoin de soins pour grandir et s'épanouir. Il en diffère aussi, car dans le volet « Éducation à la vie en société », nous abordons les besoins personnels qu'éprouve l'enfant de vivre dans un environnement humain, alors qu'en enseignement moral et religieux catholique, il est question des besoins de autres êtres vivants.

Programme de formation morale:

l'objectif général 2.2 « amener l'enfant à découvrir son besoin d'appartenance » est très proche de l'objectif terminal 1 du volet « éducation à la vie en société », lequel se lit comme suit: « reconnaître qu'il a besoin de vivre dans un environnement humain depuis qu'il est au monde ».

Programme de sciences humaines:

L'objectif général 3 « éveil aux réalités de la vie en société » amène l'élève à réfléchir aux besoins que satisfait sa vie en société.

THÈME: MA FAMILLE

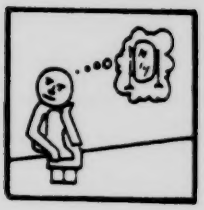

Depuis quelques années, la famille québécoise est en mutation. Il y a seulement vingt ans, elle se composait d'un homme et d'une femme mariés religieusement et ayant des enfants. De nos jours, plusieurs types de familles existent. Nous parlons maintenant de famille lorsqu'un adulte et un enfant vivent sous le même toit.

Bien sûr, ce nouveau type de famille aura des incidences sur les façons de voir, de sentir et d'être des nouvelles générations. Il faut donc élargir notre notion de famille, percevoir la réalité comme elle est et être sensibles aux situations vécues par les personnes.

C'est dans sa famille que l'enfant commence sa socialisation. Il y établit ses premiers contacts avec d'autres. Il y fait l'apprentissage de base de la communication: exprimer ses besoins et recevoir la réponse de l'autre à ceux-ci. Aussi la famille, quel que soit son type (biparental, monoparental, communautaire...) revêt une importance primordiale pour l'enfant.

Aborder ce thème au premier cycle du primaire dans le volet «Éducation à la vie en société» est approprié. En effet, l'enfant pourra ainsi prendre conscience de l'importance de cette première cellule sociale que constitue sa famille et ce, à un moment où il s'ouvre à une société plus élargie. Il pourra ainsi mieux apprécier et mieux goûter les avantages que lui procure la vie de sa famille.

- **Relation du thème avec les autres volets**

Ce thème est en relation avec le volet « Éducation aux relations interpersonnelles »: O.T. 3: «reconnaître qu'il établit divers types de relation dans son environnement». Cet objectif aborde les activités que l'enfant pratique avec d'autres personnes; il est en étroite relation avec le thème « ma famille ».

- **Relation du thème avec les autres programmes**

Programme de sciences humaines:

Le thème « éveil aux réalités de la vie en société » aborde les besoins en relation avec la famille.

THÈME: MON MÉTIER

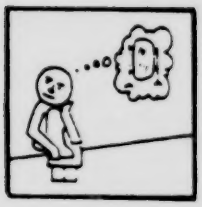

La thématique «mon métier» s'inscrit dans le sens de l'échange de service consenti socialement par le métier pratiqué. Le métier, c'est le moyen utilisé par une personne pour développer et actualiser son potentiel, ses ressources personnelles, afin de les mettre au service d'une collectivité donnée et, de ce fait, servir l'ensemble de l'humanité.

Pour aimer véritablement son métier et pour l'accomplir efficacement, il importe de le choisir en tenant compte de ses intérêts et de ses aptitudes. La majorité des personnes auront un jour ou l'autre à assurer leur subsistance et peut-être, aussi, celle de leur famille. Le métier pratiqué, par le salaire attribué, assure la subsistance des personnes. L'occupation pratiquée contribue à l'autonomie financière et au développement personnel. Par les gestes posés, par les initiatives, par les relations développées dans le milieu de travail, la personne peut poursuivre sa croissance et sa maturation.

Cette thématique permet de sensibiliser les jeunes du premier cycle du primaire au fait que le travail qu'ils exerceront éventuellement devrait constituer pour eux une source d'épanouissement et, pour la société, un apport au bien-être collectif. Le métier est un prolongement de soi, un moyen de s'épanouir, de poser sa marque puisque le travail fait par une personne exprime une partie d'elle-même; il devient «particulier», reflet de son individualité et de son unicité. «Mon métier» s'inscrit dans un ensemble plus vaste et en ce sens, peut s'illustrer à l'aide de l'image du maillon d'une chaîne. La chaîne trouve sa cohésion par l'union de tous ses maillons. Si l'un de ceux-ci se détache, elle n'a plus la même signification, elle perd sa cohésion, l'union est brisée. À l'exemple du maillon de la chaîne, le travail fait par l'intermédiaire du métier dépasse le milieu dans lequel il s'exerce.

Les transformations sociales actuelles ne favorisent pas le plein emploi. L'avènement de la nouvelle technologie amène une déstabilisation sociale et pour les jeunes, le plein emploi permanent devient de plus en plus rare.

Des personnes, par choix ou par obligation, ne peuvent pas contribuer avec leur métier à un échange social. Elles choisissent d'autres alternatives et certaines développent des façons différentes de se rendre utiles à la collectivité.

Le métier s'inscrit dans un grand ensemble, il dépasse la signification individuelle car il contribue à l'évolution de l'humanité toute entière. Les différents métiers exercés, aident à l'augmentation du niveau de vie de l'ensemble de la collectivité et favorisent l'équilibre et le partage entre les humains.

Pratiquer un métier comporte aussi des risques et des désavantages certains. Qu'il nous suffise de penser aux nombreuses maladies industrielles dont sont victimes quantité de travailleurs. Le marché de l'emploi devenant de plus en plus fluctuant, des personnes travaillent de façon intermittente ou occupent des emplois saisonniers. Elles sont tenues d'avoir recours aux prestations d'assurance-chômage pour assurer leur subsistance. D'autres, dans l'incapacité et l'impossibilité de se trouver un emploi, doivent vivre des prestations de l'aide sociale.

L'exercice des métiers, tout au cours de l'histoire, a donné des orientations à l'humanité, a favorisé son développement et a contribué à diverses mutations et réorganisations tant au plan personnel que social.

- **Relation du thème avec les autres volets**

Le thème « mon métier » est en relation avec le volet « Éducation aux relations interpersonnelles » du programme au chapitre du thème de l'amitié (O.T.1, primaire, 1er cycle). Il est aussi en relation avec le thème « échange et concessions ».

- **Relation du thème avec les autres programmes.**

Programme de sciences humaines:

L'enseignement pourra faire un parallèle avec le chapitre: Éveil aux réalités de la vie en société.

THÈME: NATURE DE L'INFORMATION

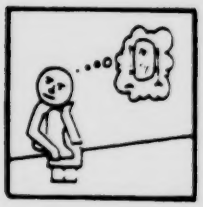

La thématique sur la nature de l'information veut sensibiliser l'enfant du premier cycle du primaire au fait qu'il donne et reçoit de l'information depuis sa naissance. En effet, le bébé, par ses cris ses rires et ses pleurs, informe sa mère de son état et de ses besoins. Peu à peu, il apprend aussi à recevoir de l'information de son entourage par les sons perçus, par l'expression des visages et par les comportements des personnes, etc. C'est un besoin inné chez l'humain que de transmettre et de recevoir de l'information. L'information transmise et reçue s'élabore, entre autres, par l'intermédiaire du code du langage. Le monde de l'information s'est développé et raffiné avec la société; différents codes sont apparus: règles concernant la publicité, la nouvelle, les renseignements... L'élève s'initie progressivement à ce monde codé et l'école contribue à son apprentissage. Au premier cycle du primaire, l'élève peut surtout apprendre comment transmettre ses messages. Dans leur spontanéité, les élèves transmettent constamment de l'information mais ils ne réussissent pas toujours à émettre exactement ce qu'ils veulent exprimer aux adultes. Émettre précisément ce que nous voulons n'est pas inné, cela doit s'apprendre. Cette thématique veut développer chez l'élève la capacité de transmission exacte et claire de l'information.

Cette thématique veut amener l'élève à constater que l'information qu'il reçoit provient de diverses sources: la famille, les adultes de son environnement, les amis, la télévision, la radio, la lecture, la bibliothèque, etc. Ces médias fournissent chacun et de façon différente des moyens d'être informé.

L'information est le plus souvent transmise verbalement. Cependant, nos attitudes et comportements non-verbaux transmettent aussi des informations dont nous sommes souvent peu conscients. Sensibiliser l'élève aux messages contenus dans ce langage non-verbal lui permettra de donner et de recevoir plus adéquatement de l'information. Il pourra apprendre à s'affirmer sans utiliser, pour autant, des comportements violents ou provocateurs.

Cette thématique veut le sensibiliser à la réalité que des adultes ou des jeunes peuvent utiliser un langage d'information qui soit faux. Certaines personnes par leurs paroles ou leurs comportements veulent lui donner l'impression d'une attention, d'une bienveillance et d'un accueil inexistants en fait. L'enfant le sent. Il est important de lui apprendre à faire confiance à son sentiment: c'est une excellente façon pour lui d'éviter des situations où il serait victime d'agression, d'enlèvement ou de violence.

- **Relation du thème avec les autres volets**

Le thème de l'information rejoint celui du message dans le volet « Éducation aux relations interpersonnelles » notamment à O.T. 5, 1er cycle.

- **Relation du thème avec les autres programmes.**

Programme de français:

L'étude du thème de l'information sera abordé par l'élève à l'élément d'apprentissage 3.3 dans « choix et organisation de l'information ».

THÈME: LA COLLECTE DE L'INFORMATION

Les sens sont des sources d'information privilégiées. Toute information passe par les sens, ils sont le véhicule essentiel à toute communication. La sûreté d'une information dépend de deux facteurs: la qualité de l'information proprement dite et la crédibilité de sa source. Les sens fournissent une information généralement sûre. Cette thématique présente la façon dont chaque sens perçoit l'information et l'utilise.

Le nez est l'organe principal de la respiration: l'air atmosphérique s'engouffre dans les poumons en utilisant ce canal. Le besoin de respirer est si impérieux que quelques minutes d'arrêt respiratoire suffisent pour provoquer la mort. Certains auteurs définissent le nez comme étant: « le passage entre la vie et la mort ». Le besoin de respirer est, de tous les besoins vitaux, le plus essentiel et le plus automatique. En cas de peur, la première fonction à être affectée est la respiration. En effet, respirer n'est pas seulement un processus physiologique, c'est un automatisme de l'organisme.

Le sens du goût recueille aussi de l'information. Ses organes sont: la bouche dans sa totalité, les lèvres, la langue et le palais. Ce sont des zones de stimulations qui permettent de cueillir de l'information par le goûter. En procurant des sensations agréables ou désagréables, ces zones deviennent sources de plaisir ou de déplaisir. Les sensations procurées par les lèvres et la bouche contribuent à l'épanouissement de la personne. L'éminent psychologue américain G. Stanley Hall, pense que la bouche et le goût sont les premiers centres de vie psychique.

Le toucher permet la re-vérification, la réaffirmation de l'existence de l'autre. La tangibilité permet la certitude car, en fin de compte, nous ne croyons à la réalité d'une chose que lorsque nous la touchons du doigt. Nous avons besoin de preuves concrètes. Tout ce que nos autres sens nous font percevoir de la réalité n'est rien d'autre qu'une hypothèse à vérifier par le toucher. Le toucher témoigne de la réalité objective des choses qui nous sont extérieures, qui ne sont pas nous.

« Il est clair, note Ortega y Gasset, que la forme décisive de notre relation aux choses est le toucher. Et, s'il en est ainsi, le toucher et le contact sont nécessairement les éléments les plus décisifs que nous utilisons pour définir la structure de notre monde. »

Le sens de la vue s'avère un outil précieux pour recevoir de l'information. La vision assura la survivance de l'homme et rendit possible ses progrès intellectuels et technologiques. La perception visuelle dépasse largement le simple processus de voir, la personne toute entière est impliquée. La vision contribue à augmenter la confiance et l'assurance en soi, favorisées par l'information recueillie et par les possibilités de cumuler et d'intégrer les expériences visuelles.

Le sens de la vision se développe en interdépendance avec le développement général dans la petite enfance, l'enfance et l'adolescence. L'organisation visuelle se développe de façon complexe dans le cortex cérébrale au cours des trois phases nommées précédemment. L'action de voir ne se fait pas simplement par les yeux, elle implique tout l'organisme humain. Tout comme celui-ci, le sens de la vision se développe et s'organise tout au cours de l'enfance et de l'adolescence pour finalement atteindre la maturité. L'organisation visuelle définitive n'apparaît qu'entre 10 et 16 ans. La vision se transforme de façon importante jusqu'à la fin de l'adolescence. L'intensité de la perception visuelle et la réceptivité s'accroissent. Les yeux deviennent plus sensibles à la couleur, au dessin et à la perception spatiale.

Le sens de l'ouie s'avère important dès le début de la vie. Les perceptions auditives ont une grande importance dans le développement de l'enfant. L'enfant naissant capte d'abord ses informations par ses sens tactiles et auditifs. Ce sont ses moyens privilégiés pour sa prise de conscience. Ainsi l'enfant comprend en se basant sur ce qu'il a déjà senti et entendu.

- **Relation du thème avec les autres volets**

Le thème « la collecte de l'information » est en relation avec le volet « Éducation à la sexualité » au thème « corps humain » (O.T. 1).

- **Relation du thème avec les autres programmes.**

Programme de sciences humaines:

Le thème « éveil aux réalités de la vie en société » veut sensibiliser l'enfant au fait qu'il apprend par l'utilisation de divers médias. Il rejoint le thème « la collecte de l'information » parce que ses sens sont des outils précieux pour ses différents apprentissages.

Programme d'art dramatique:

L'objectif terminal 1.2: « développer sa capacité d'écoute du monde et de lui-même »: cet objectif rejoint la collecte de l'information car l'élève utilise ses sens pour percevoir le monde et se percevoir.

Programme d'arts plastiques, danse, musique:

Ces cours font appel à « la collecte de l'information » car lorsqu'il s'agit d'expérience sensorielles et kinesthésiques, les sens s'avèrent des outils indispensables.

THÈME: MA PLACE DANS MA FAMILLE

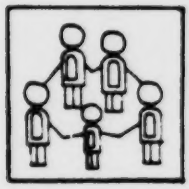

Nous réagissons tous à la place que nous occupons dans la société, dans nos groupes d'amis et dans notre famille. L'image de soi se développe en corrélation avec la place occupée par une personne. Notre place est précisée par nos façons de nous affirmer, d'exister, de nous dire et d'être en interaction; elle est un moyen de prendre de l'importance et d'influencer les autres. Nous identifions notre place dans un groupe par la perception que les autres nous renvoient de nous, par la considération qui nous est apportée et par la confiance que les autres nous témoignent.

L'enfant occupe un espace déterminé au sein de sa famille. Bien sûr, son rang dans la fratrie constitue un facteur important par rapport à cet espace. La situation de l'aîné, par exemple, n'est pas nécessairement confortable. D'abord bénéficiaire exclusif de l'affection parentale, il doit ensuite partager avec le cadet et, de plus, se montrer gentil et affectueux à l'égard d'un nouveau venu. Par contre, le cadet aura peut-être davantage à s'affirmer pour ne pas rester le bébé. Chacun doit établir son espace vital, déterminer sa place par rapport aux autres, s'affirmer. Prendre sa place s'avère plus ou moins difficile dépendant des personnes en interaction. Certains, par leur façon d'être, établissent des limites qui laissent peu de place aux autres. Dans l'interaction, chacun contribue à délimiter la place de l'autre. Le fait d'être préféré ou rejeté donne une place différente à l'enfant et l'incite à jouer un rôle en conséquence, c'est-à-dire à se comporter de façon réactionnelle. Chacun dans la famille joue son rôle en assumant certaines tâches et responsabilités et en ayant des réactions comportementales spécifiques. Chaque membre de la famille prend sa place d'une façon très subtile, par ses façons d'être, ses interactions, ses comportements, par les responsabilités assumées et les rôles joués. C'est un jeu d'interactions constantes où chacun détermine son territoire à l'intérieur des limites posées par les autres.

Ce thème, abordé au premier cycle du primaire, veut rendre l'enfant conscient du fait qu'il occupe une place dans sa famille. Nous pouvons aussi le sensibiliser au phénomène de l'interaction. La compréhension des lois régissant les groupes humains rend plus facile l'appartenance active à ces groupes. Déjà, dès le primaire, nous voulons aider l'enfant à devenir un participant conscient et actif de la société dans laquelle il vit.

- **Relation du thème avec les autres volets**

Ce thème est en relation avec le volet « Éducation aux relations interpersonnelles »: O.T. 4: « reconnaître que dans une relation chacun réagit aux comportements de l'autre ».

- **Relation du thème avec les autres programmes.**

Programme de français:

Dans la thématique « ma place dans ma famille », l'élève est invité à s'exprimer au sujet de ses préférences face aux responsabilités qu'il assume. L'enseignant peut utiliser cette activité pour l'enseignement du discours expressif suggéré dans le programme de français, dans le but de développer l'habileté à communiquer oralement.

Programme de mathématique:

L'aspect ordinal des nombres et certaines données concernant les ensembles, peuvent s'enseigner au moment où l'élève est appelé à indiquer son rang dans la famille.

Programme de formation morale:

L'objectif général 2.2: « amener l'enfant à découvrir son besoin d'appartenance » et l'objectif général 2.3: « amener l'enfant à découvrir son besoin de communiquer » sont en corrélation avec « ma place dans ma famille ».

Programme de sciences humaines:

Le thème « éveil aux réalités de la vie en société » aborde l'interdépendance des membres de la famille et la notion de contribution à la bonne marche des groupes dont l'enfant fait partie.

Programme de sciences de la nature:

Objectif général 2.0: « faire l'apprentissage de la vie de groupe et du travail d'équipe dans un cadre démocratique », permet d'établir des liens avec le thème « ma place dans ma famille » puisque le premier groupe social de l'enfant est la famille.

THÈME: MA PLACE À L'ÉCOLE.

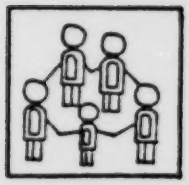

Cette thématique « ma place à l'école » fait appel aux différents besoins des enfants. Ils ont, entre autres des besoins reliés à l'identité, à la croissance et à l'actualisation. Pour donner vraiment une place à l'enfant à l'école, il faut le reconnaître comme une personne-en-développement participant activement à son processus de croissance, tout en ayant besoin d'être orientée et guidée.

Les recherches des dernières années démontrent que notre mémoire possède des capacités inouies, notre conscience peut se développer considérablement, notre cerveau et notre corps sont dotés d'une sensibilité surprenante. Nous possédons une potentialité évolutionnaire que l'école, comme milieu de vie et d'apprentissage devrait favoriser au maximum. Donner vraiment à l'enfant sa place à l'école, ce serait le placer dans des situations où il pourrait vraiment développer ses possibilités, le mettre en contact avec des sources de savoir différentes afin qu'il puisse donner libre cours à son esprit inventif et créatif.

La fréquentation scolaire et la rencontre avec les pairs de son niveau représentent pour l'enfant, une expérience vitale. L'école doit lui fournir des stimulations intellectuelles qui l'amènent à engager le dialogue avec les autres et le sortent progressivement de sa subjectivité. L'école doit aider l'enfant à se développer aux plans émotif et social, en créant des occasions d'échanges avec les pairs. En effet, ces échanges sont indispensables à l'ouverture, aux relations affectives et à l'apprentissage de la collaboration, essentiels à toute vie en société.

Il est important que l'école soit organisée pour favoriser l'intégration de l'enfant, qu'il y sente son appartenance, son importance et le fait qu'il est indispensable à l'école puisque sans lui cette dernière n'existerait pas. L'école vit par les élèves qui la fréquentent. L'élève est le centre autour duquel gravitent les enseignants, la direction, les parents, les professionnels non enseignants et le personnel de soutien.

L'enfant doit sentir, par l'intermédiaire des différents intervenants qui entrent en contact avec lui, la place privilégiée qu'il occupe. Sa place lui confère des droits, comme celui de recevoir un enseignement adéquat, de la meilleure qualité possible et adapté à ses besoins et à son développement.

Dans la classe, l'élève a droit d'être écouté et d'être respecté par les autres. Pour favoriser son intégration maximale, il importe de confier à l'enfant des responsabilités, certaines au niveau de la classe et d'autres plus générales et englobantes au niveau de l'école.

Il importe de créer et d'établir un climat d'entraide mutuelle en faisant ressortir les forces et les possibilités que chacun possède plutôt que d'investir sur les difficultés qui contribuent à amoindrir et à diminuer l'autre. Ainsi il importe de placer l'enfant en situation de réussite avec lui-même, en lui proposant des défis à sa mesure et en tenant compte de ses possibilités et de ses limites.

Il est important de favoriser chez l'enfant l'implication maximale. En conséquence, vouloir lui inculquer des connaissances devrait se faire dans un climat de participation active.

Nous donnerons davantage une place à l'enfant dans l'école lorsque nous tiendrons compte des besoins intrinsèques et fondamentaux des élèves et que nous les considérerons comme des personnes-en-développement qui aimeraient participer à leur propre processus de croissance et même l'orienter dans une très large mesure.

- **Relation du thème avec les autres volets**

Ce thème est en relation avec le volet « Éducation à la santé »: O.T. 12: « reconnaître les richesses personnelles que l'élève peut retenir d'une relation avec l'environnement » et le volet « Éducation aux relations interpersonnelles »: O.T. 4: « l'interaction ».

- **Relation du thème avec les autres programmes.**

Programme de sciences humaines:

O.T. 1.1: « identifier des éléments physique et humains. » O.T. 1.2: « se situer dans son milieu local restreint. »

Ces deux objectifs terminaux sont en étroite relation avec le thème « ma place à l'école ».

Programme de français:

Le programme de français vise à développer la communication chez l'enfant. Le thème « ma place à l'école » permet d'aider l'enfant à se situer dans son milieu scolaire. Cet ancrage de l'enfant se fera par la communication.

Programme d'Art:

O.T. 1.1, 1.2, 6.2, 7.1: ceux-ci veulent placer l'enfant en interaction avec son milieu. Cette démarche rejoint celle du thème « ma place à l'école » où l'élève fait la connaissance des différents groupes-membres composant l'école.

Programme de sciences de la nature:

O.T. 1.1, 2.1, 2.2: ces objectifs terminaux veulent éveiller progressivement l'enfant à son environnement et aux exigences de la vie de groupe. Le thème « ma place à l'école » s'inscrit en étroite relation avec ces objectifs par l'identification du rôle des groupes-membres de l'école.

Programme d'enseignement moral
et religieux catholique:

O.T. 1.1: « rendre l'enfant attentif aux vivants qui ont besoin de lui pour grandir et s'épanouir ». Cet objectif rejoint « ma place à l'école » et les interactions possibles suscitées par les différents groupes-membres.

Programme d'enseignement moral:

O.T. 2.2: « amener l'enfant à découvrir son besoin d'appartenance. » O.T. 2.3: « amener l'enfant à développer son besoin de communiquer. » O.T. 5.2: « amener l'enfant à prendre conscience de la dimension morale impliquée dans l'action d'un groupe.» Ces objectifs rejoignent « ma place à l'école » par la référence au groupe dont ils font l'objet.

THÈME: MES GROUPES D'APPARTENANCE

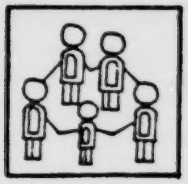

L'échange avec d'autres s'avère indispensable pour développer et réajuster l'image de soi et pour apprendre la collaboration. L'appartenance à des groupes s'avère un moyen privilégié pour permettre à l'enfant de développer ses intérêts, d'être en relation avec d'autres, de partager avec eux et de se développer. L'homme est un être sociable, cette qualité est le fondement de son désir d'appartenir à des groupes.

La vie en groupe permet de construire et de réajuster l'image de soi. Les points de vue d'autrui s'avèrent importants et permettent de s'évaluer en fonction de critères sociaux. À travers ses groupes d'appartenance, l'enfant est confirmé dans sa perception de lui-même et se sent quelqu'un. Les critiques formulées de façon adéquate et constructive lui permettent de comparer la perception des autres à la sienne, ce qui peut être fort positif. Il est amené à se percevoir de façon plus objective en prenant en considération les opinions d'autrui. La réaction des autres l'incite à un retour sur lui-même, l'amène à se réajuster ou à se confirmer et le conduit à une meilleure lucidité.

Voici quelques exemples illustrant l'effet de la réaction des autres sur soi: un enfant qui a tendance à être agité se fera dire par ses copains de se calmer et il aura comme réaction de se réajuster à la demande qui lui est faite; un enfant timide qui n'ose prendre sa place et s'affirmer sera sollicité par les autres pour participer et s'impliquer, cette sollicitation amènera chez lui des actions de participation.

L'enfant est intéressé d'une part par des groupes informels qui se constituent spontanément selon les intérêts et les goûts du moment. Ainsi, avec ses copains de la rue ou du quartier, il forme des groupes qui utilisent spontanément ce qui leur est accessible pour s'amuser. Il est en contact avec d'autres, plus jeunes ou plus vieux que lui. D'autres part, il est intéressé par des groupes organisés et structurés dans lesquels il peut faire différents apprentissages et vivre des expériences diverses avec des moniteurs et des adultes responsables.

La participation à divers groupes permet un contact avec d'autres. Elle favorise le développement de la compétence sociale par les diverses formes possibles d'interaction dans les groupes. L'enfant se sentant appartenir au groupe et parce qu'il a besoin d'appréciation et d'acceptation, adopte des comportements d'entraide et de prévention. Il s'affirme et fait valoir ses droits. En participant, en contribuant au groupe par ses comportements, ses idées et ses réactions, il collabore et acquiert plus d'autonomie tant au plan personnel que social.

L'enfant peut être sollicité à s'intégrer et à participer à des bandes susceptibles de commettre des actes de vandalisme, des délits, etc. S'il se sent insécure, s'il a un grand besoin de se faire reconnaître affectivement ou s'il vit dans un milieu qui ne sait répondre à ses demandes de façon adéquate, il aura tendance à mal discriminer, à participer à de tels groupes et pourra en arriver à commettre des actes répréhensibles.

Nous abordons cette thématique au 1er cycle du primaire, à un moment où l'enfant découvre son appartenance au groupe. Dans celui-ci, il acquiert une sécurité affective dont il a besoin pour s'épanouir. D'ailleurs, chaque personne possède un double ensemble d'instincts: un ensemble qui sert à favoriser et à accroître son existence personnelle et un autre qui sert à favoriser et à augmenter le bien-être d'un groupe plus grand dont il est membre. En ce sens, l'enfant aime sentir la proximité des autres et peut pousser plus loin son désir d'appartenance. La découverte de son appartenance l'amènera à adopter le langage véhiculé à l'intérieur de son groupe, à mimer les attitudes et à copier les gestes des autres. Ce conformisme passager lui est salutaire et nécessaire pour l'apprentissage de la vie en groupe.

- **Relation du thème avec les autres volets**

Ce thème est en relation avec le volet « Éducation aux relations interpersonnelles »: 1er cycle primaire O.T. 3 qui traite de l'établissement de divers types de relation dans l'environnement et l'O.T. 4 qui aborde l'interaction où chacun réagit aux comportements de l'autre.

- **Relation du thème avec les autres programmes.**

Programme de sciences de la nature:

Objectif général 2 qui s'énonce ainsi: « faire l'apprentissage de la vie de groupe et du travail d'équipe dans un cadre démocratique ». Ce thème est en relation avec les « groupes d'appartenance » car dans les deux thèmes l'élève fait l'apprentissage de la vie de groupe.

Programme de sciences humaines:

Objectif général 3 qui traite de « l'éveil aux réalités de la vie en société » et s'apparente « aux groupes d'appartenance » comme moyen de satisfaire ses besoins.

Programme d'enseignement moral et religieux catholique:

Objectif général 4 concernant la prise de conscience de l'importance de l'amitié dans sa vie.

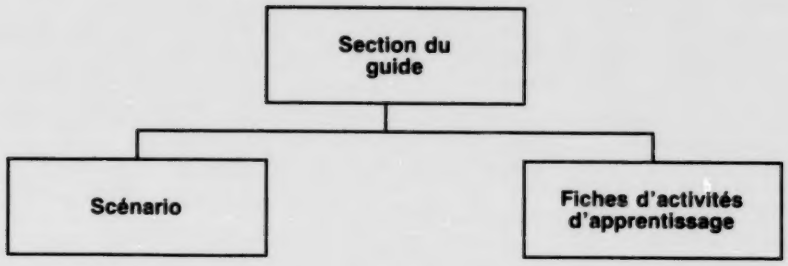

PREMIÈRE ANNÉE

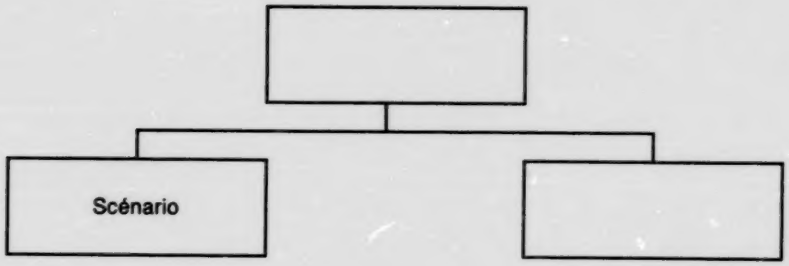

Chaque thème est développé à l'intérieur d'une activité, devant durer environ 60 minutes.

Le scénario proposé est le suivant:

PREMIÈRE ANNÉE		
THÈMES	**ACTIVITÉS**	**TEMPS (MIN.)**
1.1 Antécédents personnels	1.1.1* Je joue avec les personnages	60 minutes
1.2 Ma famille	1.2.1 Le casse-tête	60 minutes
1.3 Mon métier	1.3.1 Le métier de mes parents	60 minutes
1.4 Nature de l'information	1.4.1 Une bonne nouvelle	60 minutes
1.6 Ma place dans ma famille	1.6.1 Les ensembles	60 minutes
1.7 Ma place à l'école	1.7.1 Je vais à l'école	60 minutes

* Le premier chiffre précédant chaque titre d'activité d'apprentissage correspond à la classe, le second, à l'objectif terminal du programme et le troisième à la séquence dans le nombre d'activités d'apprentissage.
Exemple: Les chiffres 1.1.1 signifient: première année, objectif terminal 1 du programme, première activité d'apprentissage.

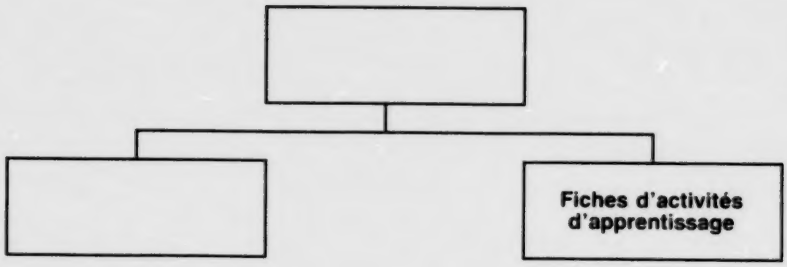

THÈME: Antécédents personnels
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Je joue avec les personnages

Fiche 1.1.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 1, page 233)

Reconnaître qu'il a besoin de vivre dans un environnement humain depuis qu'il est au monde.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

1.1 Dresser la liste des personnes qui ont pris soin de lui depuis sa naissance.

1.2 Nommer les amis et groupes d'amis qu'il a eus depuis sa naissance.

1.3 Identifier son environnement humain actuel.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Exemples:
  - — père et/ou mère
  - — frères et/ou soeurs
  - — la garderie
  - — oncles et/ou tantes
  - — foyer d'accueil
  - — grands-parents
  - — famille d'adoption
  - — centre hospitalier
  - — les amis
  - — etc.
- Exemples:
  - — les voisins, voisines
  - — les cousins, cousines
  - — les frères, soeurs
  - — etc.

Année 1ère

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

2e année
fiche 2.1.1
O.I.: 1.8, 1.9

3e année
fiche 3.1.1
O.I.: 1.4, 1.5, 1.6, 1.7

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'école apporte un élargissement à l'environnement social de l'enfant. Il y découvre d'autres camarades, d'autres familles... La scolarisation demande à l'enfant un effort d'adaptation au milieu. Il est fier de se scolariser, comme les plus vieux, mais il lui arrive aussi de regretter le fait de n'être plus un bébé. Il s'intéresse à ses origines et à sa première enfance. En même temps, il s'intéresse davantage à ses rapports de parenté plus éloignés.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant découvre avec les élèves les besoins qui peuvent avoir été satisfaits par une relation. Pour ce faire, il réfléchit sur les relations interpersonnelles et ses besoins.

N.B.: Il est possible que certains enfants aient perdu des personnes qui furent très importantes pour eux (décès, séparation...). Selon leur personnalité, et la façon dont ils ont vécu la situation, ces enfants peuvent réagir de deux façons: soit parler à l'enseignant de la personne manquante, soit ne pas la représenter et faire comme si elle n'avait jamais existée. Si cette dernière éventualité se présentait, l'enseignant sera très respectueux du vécu de l'élève.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Psychologue
- Pâte à modeler
- Feuilles à dessiner et crayons de couleur

MISE EN SITUATION

- L'enseignant suggère de faire un mime:

  Redevenir tout petit et faire comme un bébé.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — intérêt des élèves pour ce thème
  - — compréhension de la consigne
  - — vécu affectif des élèves en regard des bébés
- mesure (comment):
  - — observation des réactions des élèves
  - — questionnement oral sur la compréhension de la consigne
  - — observation des réactions des élèves dans le mime

DÉROULEMENT

N.B.: Cette activité pourrait se réaliser en trois (3) temps différents. Chaque point ferait l'objet d'une séquence complète en elle-même.

1. Rappeler aux élèves qu'ils ont été des bébés et qu'au cours de cette période des personnes s'occupaient d'eux.

   À l'aide de pâte à modeler, les élèves se représentent bébés et reconstituent les personnes qui s'occupaient d'eux.

   Inviter les élèves à jouer avec leur bébé et avec ceux qui s'en occupent. Faire verbaliser quelques enfants sur les jeux inventés et les aider à identifier les besoins satisfaits chez le bébé et chez ceux qui s'en occupent.

2. Toujours en utilisant la pâte à modeler, chacun se représente dans sa période précédant sa venue à l'école et fabrique des personnages pour représenter les amis de cette époque.

   Inviter chacun à jouer avec les personnages comme s'il s'agissait de marionnettes et à inventer une histoire.

   Des élèves racontent l'histoire inventée. Les aider à relever des besoins satisfaits chez chacune des personnes impliquées dans l'histoire.

3. Les élèves se dessinent en compagnie de personnes qui les entourent actuellement.

   Chacun présente à un copain du groupe les personnes dessinées composant son environnement humain actuel.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évalution:
  - — Compréhension des consignes
  - — vécu affectif des élèves en regard de leur enfance et des personnes qui les ont entourés
  - — intérêt des élèves en regard de leurs antécédents
- Mesure (comment):
  - — questions orales portant sur la compréhension des consignes
  - — observation des comportements
  - — analyse des productions

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  - — compréhension des besoins satisfaits par la vie en société
- Mesure (comment):
  - — questions orales

THÈME: Ma famille
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Le casse-tête

Fiche 1.2.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 2, page 234)

Reconnaître l'importance de vivre dans une famille.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

2.1 Faire le portrait de sa famille.

2.2 Décrire chaque membre de sa famille.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Selon les divers types: biparental, monoparental, etc.
  - — nombre de personnes
  - — membres
  - — relations avec les membres (père, mère, grand-père, etc.)
  - — la maison
  - — etc.
- Description
  - — prénom
  - — rang dans la famille
  - — parent, frère, et soeur
  - — taille, couleur des cheveux, des yeux
  - — son activité préférée avec chaque membre

Année 1ère

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

2e année
fiche 2.2.1
O.I.: 2.5, 2.6, 2.7, 2.8

3e année
fiche 3.2.1
O.I.: 2.3, 2.4, 2.9, 2.10

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: La famille est la cellule importante où l'enfant vit ses sentiments et ses émotions; elle représente l'endroit privilégié où il a tissé des liens et il en a un besoin vital comme support pour son assurance et sa sécurité. Même si à cet âge, l'enfant perçoit sa famille d'une façon plus « élargie » en s'intéressant aux rapports de parenté plus lointains, il n'en demeure pas moins que sa famille immédiate revêt une très grande importance. Elle est le fondement du réel. C'est à travers la famille, à travers les paroles et gestes familiaux que l'enfant prend conscience de l'univers extérieur et s'ouvre à la société qui l'entoure.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant fait une réflexion sur le fait que les liens établis dans le milieu familial sont fondamentaux pour chacun quelles que soient les façons dont ceux-ci sont établis. Il dirige l'activité de façon à ce que les élèves prennent conscience de leurs liens familiaux. Il est sensible aux réactions des élèves, à la façon dont ils s'impliquent dans l'activité et à leur vécu émotif.

L'enfant de cet âge est entier et ne sait prendre de distance devant ses sentiments et ses émotions. Ainsi, il ne pourra rester indifférent à cette activité, il l'acceptera ou la rejettera selon son propre vécu émotif. Quelles que soient ses réactions, il est important de les respecter.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Parents
- Travailleur social
- Psychologue
- Une enveloppe pour chaque élève
- Feuilles à dessiner
- Crayons de couleur
- Ciseaux
- Un carton léger pour chaque élève
- Colle

MISE EN SITUATION

- L'enseignant choisit trois (3) élèves et leur demande de jouer une situation vécue en famille.
- Il observe le type de famille (un parent et deux enfants, ou deux parents et un enfant) et la situation représentée (repas familial, activités de fin de semaine en famille, etc.).

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — compréhension des consignes
  - — intérêt des élèves à aborder ce thème
- Mesure (comment):
  - — observation des réactions et comportements des élèves

DÉROULEMENT

1. Après avoir fait un retour sur la situation jouée (qui étaient les personnages, que faisaient-ils, étaient-ils contents, etc.), proposer aux élèves de dessiner la famille dans laquelle ils vivent. L'enfant dessine la maison où il habite et les membres de sa famille qui y vivent.

2. Chacun colle son dessin sur un carton léger. Ensuite, il le découpe en gros morceaux de façon à en faire un casse-tête.

3. L'enfant assemble son casse-tête et le montre à un copain.

   Il lui présente les personnes de sa famille. Il nomme chacune, dit s'il s'agit d'un grand frère, d'un petit frère, d'une grande soeur, etc. Il lui parle des activités qu'ils font ensemble.

4. Fournir une enveloppe à chacun qu'il y dépose son casse-tête. Suggérer aux élèves de l'apporter à la maison et de la faire assembler par les membres de la famille.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  - — réactions émotives des élèves face au type de famille et à la situation représentée
  - — compréhension de la situation représentée et des rôles joués
  - — vécu émotif de l'enfant en regard de sa famille et des personnes qui la composent
  - — compréhension des consignes
  - — ouverture et aisance à présenter sa famille
- Mesure (comment):
  - — observation des attitudes, réactions et comportements des élèves
  - — analyse des verbalisations
  - — questionnement
  - — analyse des dessins (personnes représentées, leur grandeur, leur place...)

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  - — attitudes face à sa famille
  - — intérêt des élèves à échanger avec la famille
- Mesure (comment):
  - — observation des réactions des élèves, du soin apporté à placer son casse-tête dans l'enveloppe
  - — questionnement sur les réactions de la famille au casse-tête (ils l'ont assemblé, trouvé beau...)

THÈME: Mon métier
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Le métier de mes parents

Fiche 1.3.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 3, page 236)

Reconnaître qu'il contribuera à l'évolution de la société par le métier qu'il choisira lorsqu'il sera grand.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

3.1 Connaître le métier de ses parents, frères et soeurs.

3.2 S'informer auprès d'eux des avantages qu'ils retirent de leur profession.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

Année 1ère

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

2e année fiche 2.3.1 O.I.: 3.3, 3.4, 3.5

2e année fiche 3.3.1 O.I.: 3.6, 3.7

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge demeure impressionné par le métier de ses parents. Il continue à percevoir ceux-ci comme omnipuissants et capables de réaliser de grandes choses. Pour un enfant, cette capacité qu'il possède de percevoir la grandeur et la force de l'adulte le ramène à la conscience de sa force et de sa grandeur potentielles. L'imitation demeure constante dans son développement et les métiers qu'il voit exercer par ses parents et les adultes de son entourage représentent pour lui une fascination. Souvent à l'occasion de jeux, il tentera d'ailleurs d'imiter les métiers d'adultes importants dans sa vie. Dans ses échanges avec l'adulte, l'enfant aborde facilement les métiers qu'il aimerait faire et ceux-ci soulèvent son engouement et son intérêt.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant a surtout un rôle de catalyseur. La connaissance des conditions de vie particulière à chaque famille est un élément important car l'activité réfère aux métiers des parents.

N.B.: Il se peut que certains parents soient dans des conditions particulières: être sans travail, avoir des démêlés avec la justice, ou encore, être en état d'impossibilité de travailler par suite de maladies physiques ou de désordres psychologiques. L'enseignant portera une attention toute spéciale aux élèves dont la famille pourrait être dans une situation difficile et fera en sorte qu'ils ne se sentent pas dévalorisés ou mis à part par les autres élèves.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Personnes pratiquant des métiers différents
- Feuille-support A (fiche 3.3.1) lettre du mot métier

MISE EN SITUATION

- L'enseignant demande aux élèves d'imiter des aspects drôles de personnages connues

  ou

  demande aux élèves de nommer des métiers qu'ils connaissent.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  — intérêt des élèves pour le sujet
- Mesure (comment):
  — observation du degré de participation des élèves

DÉROULEMENT

1. Inviter les élèves à imiter le métier d'un adulte. Les faire placer en cercle autour de la classe, ou dans un coin du local qui pourrait être aménagé à cette fin, ou encore dans un autre local favorisant le travail en groupe.

2. Nommer de façon spontanée un élève; celui-ci mime ou imite le métier de son père ou de sa mère. Cette imitation pourrait durer environ deux minutes. Par la suite, les autres nomment ce qu'ils croient être le métier mimé. Poursuivre la ronde jusqu'à ce que chaque enfant ait eu l'occasion d'imiter le métier de l'un de ses parents ou de l'une des personnes qui en tient lieu.

3. Suite à ce travail, demander aux élèves de s'informer le soir même auprès de leurs parents:

   - de ce qu'ils aiment beaucoup du métier qu'ils exercent,
   - des avantages qu'ils retirent de ce métier,
   - des plaisirs que leur procure le travail.

   Mentionner aux élèves qu'ils échangeront ensemble le lendemain, sur ce que leurs parents disent de leur travail.

4. Revenir sur l'activité réalisée la veille et faire exprimer les élèves sur ce qu'ils ont retenu du dialogue avec leurs parents au sujet des avantages de leur travail.

5. En action unifiante, demander aux élèves de dessiner le métier de l'un de leur parents. Utiliser à cette fin une feuille de 14 cm × 21 cm. Coller le dessin sur l'une des lettres du mot « métier » préalablement affiché dans la classe.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Évaluation-découverte

- Objet d'évaluation:
  — connaissance du métier de ses parents
  — capacité de l'élève à le reproduire par le mime
- Mesure (comment):
  — observation des comportements et commentaires des élèves en regard des imitations faites

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — compréhension du dialogue avec leurs parents
- Mesure (comment):
  — analyse des commentaires et des réactions des élèves
  — questionnement oral

THÈME: Nature de l'information
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Une bonne nouvelle

Fiche 1.4.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 4, page 237)

Définir ce qu'est l'information.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

4.2 Raconter une situation où il a été informé de quelque chose.

4.3 Constater que l'information qu'il reçoit peut provenir de différentes sources.

4.4 Raconter une situation où il a transmis une information à quelqu'un.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Sources d'information:
  - — les amis
  - — la famille
  - — la télévision
  - — la radio
  - — la lecture
  - — la bibliothèque
  - — etc.
- Exemples de situations possibles:
  - — j'ai informé mes parents que mes souliers étaient brisés
  - — j'ai informé mon ami(e) de mes projets de vacances
  - — j'ai informé mon petit frère sur la vie des chats
  - — j'ai informé mon professeur de la perte d'un livre

Année 1ère

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

2e année fiche 2.4.1 O.I.: 4.1, 4.5, 4.6

3e année fiche 3.4.1 O.I.: 4.7, 4.8, 4.9

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant vit dans un univers d'information depuis qu'il est tout jeune. La situation d'informer un autre et d'être informé lui paraît habituelle. L'enfant commence à sa naissance à fournir de l'information par les différents signaux qu'il émet à travers ses sourires, ses cris et ses pleurs. Cette information lui est retournée par les réactions des personnes qui s'occupent de lui. Au fur et à mesure qu'il progresse dans son évolution d'humain, ses façons et ses moyens de donner de recevoir de l'information deviennent plus raffinés et plus subtils. Différentes façons d'interagir avec son milieu s'élaborent au cours de cette période de son enfance.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant a surtout un rôle de facilitateur. Il prévoit un cheminement de travail adapté aux possibilités et au rythme des élèves. Il porte une attention personnalisée aux élèves. Il les informe de sa satisfaction, de son contentement et du plaisir éprouvé lorsque les élèves progressent et intègrent les apprentissages. Fournir ainsi une information pertinente aux élèves contribue à assurer leur stabilité.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Personnes travaillant dans un poste de radio ou à la télévision

MISE EN SITUATION

- L'enseignant donne aux élèves une information qui les concerne. Il peut s'agir d'une activité projetée à l'extérieur de l'école, ou d'un événement important qui doit se dérouler et auquel ils participeront.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — intérêt pour l'information donnée
- Mesure (comment):
  - — observation des réactions des élèves
  - — intérêt manifesté par ceux-ci

DÉROULEMENT

1. Débuter l'activité en faisant regrouper les élèves en équipe de quatre ou cinq. Demander à un élève de chacun des groupes ainsi formé de raconter à ses petits amis une situation ou un événement qui lui a permis de recevoir un message au sujet de quelque chose qu'il voulait savoir.

2. Lorsqu'un élève de chaque équipe a raconté une situation où il a été informé, animer un échange pour amener les élèves à découvrir, pour chacun des événements racontés, les sources d'information utilisées.

3. Poursuivre le travail avec les mêmes équipes. À tour de rôle, un élève raconte comment il a informé une personne. Il peut s'agir d'une information donnée à ses parents sur le fait que ses bottes ou ses souliers étaient brisés...

4. En action unifiante, la résumer ou demander à quelques élèves ce qu'ils ont appris. Dans le processus intégratif, les notions suivantes devraient ressortir:
   - je suis informé par une autre personne,
   - j'informe les autres,
   - il existe diverses sources d'information.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — compréhension de la notion du message reçu
  — connaissance des sources d'information
  — compréhension de la notion d'informer une autre personne
- Mesure (comment):
  — analyse des situations ou événements racontés
  — observation des réactions des élèves
  — questionnement oral

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — distinction entre être informé et informer
  — connaissance des diverses sources d'information
- Mesure (comment):
  — questionnement oral
  — analyse des verbalisations des élèves

THÈME: Ma place dans ma famille
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Les ensembles

Fiche 1.6.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 6, page 239)

Définir la place qu'il occupe dans sa famille.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

6.1 Indiquer le rang qu'il occupe dans sa famille.

6.2 Connaître ses droits dans la famille.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Exemples de réponses possibles:
  - — je suis le plus petit
  - — je suis la plus grande
  - — je suis enfant unique
  - — je suis au milieu de la famille
  - — etc.

Année 1ère

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

2e année fiche 2.6.1 O.I.: 6.3, 6.4, 6.5

3e année fiche 3.6.1 O.I.: 6.6, 6.7, 6.8

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge commence à s'ouvrir à une structure autre que celle de sa famille. Il est capable de prendre connaissance des droits qui lui appartiennent dans sa vie de tous les jours.

Pour l'enfant de cet âge, la notion de droit est intimement liée à celle du « permis » et du « défendu ». Il ne peut saisir la notion qu'un droit existe en soi, indépendamment de sa famille. Pour l'enfant, la représentation qu'il se fait d'un droit est en référence à ce que ses parents lui permettent ou lui accordent. Le refus de ses parents, à différentes demandes qu'il peut faire est l'équivalent d'une absence de droit.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant sensibilise l'élève au fait que la reconnaissance des droits de chacun dépend de l'interaction et que, dans une famille, certains droits sont accordés par affection. Il fait le lien entre la reconnaissance des droits et la place occupée par chacun.

L'enseignant a un rôle de « marionnettiste ». Ce rôle s'avère important pour susciter l'intérêt et l'implication des élèves.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Cordes de couleur
- Cartons de couleur
- Marionnette
- Feuille-support A

MISE EN SITUATION

- L'enseignant demande aux élèves d'énumérer des permissions, des droits qui leur sont accordés dans leur famille.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — compréhension de la notion de droit
  - — motivation des élèves à parler de leurs droits
- Mesure (comment):
  - — analyse des verbalisations
  - — observation des réactions verbales et non-verbales des élèves

DÉROULEMENT

1. Proposer aux élèves de jouer aux ensembles. Former quatre (4) ensembles:

   - ensemble des premiers de famille,
   - ensemble des derniers de famille,
   - ensemble ds enfants uniques,
   - ensemble de ceux qui sont au centre de la famille.

   Assigner un endroit dans la classe à chacun des ensembles. Placer une corde de couleur sur le plancher, autour de chaque ensemble, et un carton indiquant le nom de l'ensemble.

2. Inviter les ensembles à s'exprimer à tour de rôle. Demander aux élèves de l'ensemble des premiers de famille de nommer les droits qui leur sont reconnus dans la famille et dont ne jouissent pas les frères et soeurs. De la même façon, demander aux élèves des autres ensembles de nommer des droits qui leur sont reconnus de par leur rang dans la famille.

3. Les élèves regagnent leur place. Présenter les droits des personnes dans la famille à l'aide de la marionnette Gédroit (Voir feuille-support A).

4. Pour conclure, demander aux élèves de nommer certains droits des membres de leur famille.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  - — compréhension des consignes
  - — connaissance du rang qu'ils occupent dans la famille
  - — vécu émotif des élèves en regard de leur rang dans la famille
  - — prise de conscience de la façon dont les droits sont concrètement reconnus
- Mesure (comment):
  - — questions orales
  - — observation des réactions et comportements des élèves
  - — analyse des propos des élèves

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  - — connaissance des droits des personnes de la famille
- Mesure (comment):
  - — analyse des réponses des élèves
  - — questions orales

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 1.6.1)

« Bonjour les amis! Moi, je m'appelle Gédroit. Dans ma famille, j'ai des droits et les autres aussi. Par exemple, chacun a le droit d'être nourri. Dis, dans ta famille, comment s'applique ce droit d'être nourri? »

La marionnette engage le dialogue avec les élèves. Après quelques interactions, elle ajoute: « Tu sais, toutes les personnes ont le droit d'être habillées et d'être vêtues. Mais lorsqu'une famille est plus riche, il est possible d'avoir de plus beaux vêtements que si elle est pauvre. Que fait-on pour répondre au droit d'être habillé? »

Un autre dialogue s'engage. Gédroit parle ainsi aux élèves des droits suivants: être soigné, être écouté, être logé, être éduqué, ne pas être battu, être consolé et droit au repos. Ensuite, Gédroit conclut en disant:

« Dans ta famille, chacun a des droits qui doivent être respectés par les autres. Par exemple, si tu prends toujours le plus gros dessert, tu ne respectes pas le droit des autres à être aussi bien nourri que toi. Si tu acceptes toujours le plus petit morceau, tu ne fais pas respecter tes droits. Tu prends ta place dans ta famille en faisant respecter tes droits et en respectant ceux des autres. »

THÈME: Ma place à l'école
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Je vais à l'école

Fiche 1.7.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 7, page 240)

Définir la place qu'il occupe dans son école.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

7.1 Situer l'école comme le deuxième groupe dans lequel il vit après sa famille.

7.2 Dire avec ses propres termes pourquoi il fréquente l'école.

7.3 Faire le portrait physique et humain de son école.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Passage de la famille à l'école:
  - — fréquentation quotidienne
  - — nombre d'heures passées à l'école
  - — dimension sociale de l'école
  - — fonction de l'école
  - — aspect développemental de la personne
- Description sommaire:
  - — pièces et ameublement
  - — matériel didactique
- Groupes-membres:
  - — élèves, enseignants, direction, parents, professionnels non enseignants, personnel de soutien

Année 1ère

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

2e année fiche 2.7.1 O.I.: 7.4, 7.5, 7.6

3e année fiche 3.7.1 O.I.: 7.7, 7.8, 7.9, 7.10

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'entrée à l'école s'avère un moment déterminant dans la vie de l'enfant. Il quitte sa famille de façon presque définitive. L'époque où il avait beaucoup de temps non structuré est révolue. Il doit maintenant s'astreindre à un horaire fixe, déterminé et établi par d'autres. L'entrée en première année s'avère assez difficile pour l'enfant. Il entre dans un univers complètement nouveau, différent de celui de la maternelle. En effet, le temps de la fréquentation scolaire passe d'une demie à une journée. Il quitte un univers où les apprentissages se faisaient à partir du jeu, où l'ambiance était un peu celle des vacances, peu structurée et agréable. Il se retrouve dans un monde où les apprentissages sérieux sont à l'ordre du jour, où règnent la discipline et les structures. Maintenant, ses apprentissages se font différemment: les adultes en ont décidé le contenu et le laps de temps.

Depuis sa naissance l'enfant a appris énormément: à marcher, à parler, à être propre et à se sociabiliser... Maintenant il continue ses apprentissages mais de façon structurée, organisée et mesurée. Ils doivent se faire dans un laps de temps déterminé. L'entrée à l'école demande beaucoup à l'enfant en termes d'adaptation et constitue une étape souvent difficile à franchir.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant aide les élèves à définir leur place à l'école, à traduire leur expérience dans leur dessins ou encore, à verbaliser sur les significations de ceux-ci.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

MISE EN SITUATION

- L'enseignant demande à des élèves d'identifier certaines personnes de l'école par les questions suivantes:
  - — qui fait le ménage?
  - — qui vous soigne si vous vous blessez?
  - — nommez des enseignants que vous connaissez
  - — nommez des personnes faisant partie de la direction
  - — qui examine vos dents?
  - — nommez des personnes du secrétariat ou affectées à diverses tâches

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — capacité d'identifier des personnes travaillant à l'école
- Mesure (comment):
  - — réponses fournies par les élèves lors du questionnement

DÉROULEMENT

1. Demander aux élèves d'utiliser leur cahier à dessiner. Leur proposer de séparer une page en deux. Dans l'une des parties, chaque élève dessine l'endroit où il habite et dans l'autre il dessine son école. Il relie ensuite les deux dessins par un chemin. Dans celui-ci, il représente ce qu'il aime le plus dans le fait d'aller à l'école. (Exemple: un enfant peut dessiner son sac d'école tout neuf, un autre l'ami avec qui il fait route, un autre son enseignant préféré, etc.)

2. Faire regrouper les élèves en dyade. Ils se montrent et s'expliquent leurs dessins. Au cours de ce bref échange, ils expriment pourquoi ils vont à l'école. Ils conservent ce dessin pour eux et le montrent à leurs parents.

3. Ensuite, chacun reprend sa place, l'activité se poursuit par un dessin individuel illustrant un aspect physique ou humain de l'école. Chaque élève représente, à sa discrétion soit:
   - un coin de sa classe où il aime se retrouver,
   - une activité qu'il aime durant la journée,
   - un copain avec qui il aime jouer.

4. Avec ce dessin, faire monter une murale. Chaque élève, avant d'afficher son dessin explique à la classe ce qu'il représente.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — connaissance du pourquoi de la fréquentation scolaire
  — connaissance des personnes et aspects physiques de l'école
- Mesure (comment):
  — analyse des dessins
  — analyse des propos et l'observation des attitudes et des réactions des élèves au moment de l'échange en dyade

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — intérêt des élèves pour leur local de classe ou une activité
- Mesure (comment):
  — analyse des dessins
  — explications fournies par les élèves au moment de la création de la murale

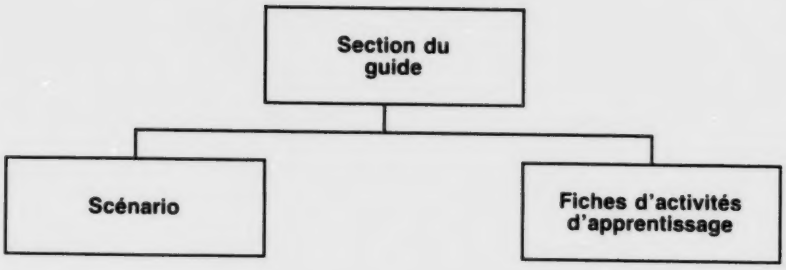

2

DEUXIÈME ANNÉE

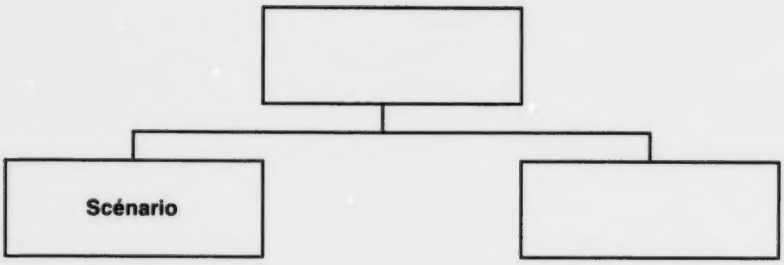

Chaque thème est développé au cours d'une activité, devant durer environ 60 minutes.

Le scénario proposé est le suivant:

DEUXIÈME ANNÉE		
THÈMES	**ACTIVITÉS**	**TEMPS (MIN.)**
2.1 Antécédents personnels	2.1.1* Mon tout petit...	60 minutes
2.2 Ma famille	2.2.1 L'album de famille	60 minutes
2.3 Mon métier	2.3.1 J'ai des besoins et des intérêts	60 minutes
2.4 Nature de l'information	2.4.1 Je retiens les nouvelles	60 minutes
2.5 La collecte de l'information	2.5.1 La parade des sens	60 minutes
2.6 Ma place dans ma famille	2.6.1 Nos responsabilités	60 minutes
2.7 Ma place à l'école	2.7.1 Les rôles joués	60 minutes
2.8 Mes groupes d'appartenance	2.8.1 J'échange avec un ami d'un autre pays	60 minutes

* Le premier chiffre précédant chaque titre d'activité d'apprentissage correspond à la classe, le second à l'objectif terminal du programme et le troisième à la séquence dans le nombre d'activités d'apprentissage.
Exemple: Les chiffres 2.1.1 signifient: deuxième année, objectif terminal 1 du programme, première activité d'apprentissage.

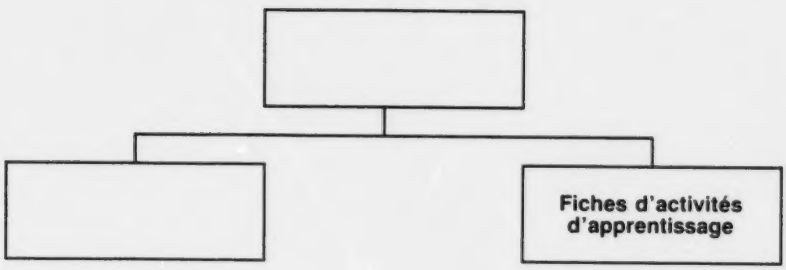

THÈME: Antécédents personnels
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Mon tout petit...

Fiche 2.1.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 1, page 233)

Reconnaître qu'il a besoin de vivre dans un environnement humain depuis qu'il est au monde.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

1.8 Recueillir auprès des personnes qui ont pris soin de lui les souvenirs qu'ils ont des événements qui ont marqué sa vie.

1.9 Imaginer ce qu'il serait devenu aujourd'hui s'il avait toujours été seul.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Souvenirs:
  - — naissance
  - — les premiers pas
  - — les premiers mots
  - — le premier anniversaire
  - — les maladies
  - — les joies, peines
  - — etc.
- Exemples de réponses possibles:
  - — je serais mort de faim
  - — je ne saurais pas parler
  - — je ne saurais pas marcher
  - — j'aurais peur des autres
  - — etc.

Année 2e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

1ère année fiche 1.1.1 O.I.: 1.1, 1.2, 1.3

3e année fiche 3.1.1 O.I.: 1.4, 1.5, 1.6, 1.7

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge commence une étape importante de sa socialisation et ceci constitue, pour lui, un pas en avant. Il éprouve un intérêt de plus en plus grand pour son entourage. En même temps, il ressent le besoin de sentir ce que nous pourrions appeler ses bases, ses assises. Ceci l'amène à s'intéresser à ses origines. Cet intérêt se manifeste dans son comportement; il lui arrive d'épier ses parents, il questionne, cherche... Sa première enfance constitue pour lui les « piliers du monde », le fondement sur lequel se bâtit sa vie actuelle et future.

L'enfant de cet âge a besoin de sentir que sa présence ou ce qu'il est, n'est pas un fardeau mais qu'il apporte joie et réconfort, aux personnes avec qui il vit.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant circule dans la classe et répond au besoin de l'enfant en maintenant un contact personnel avec chaque élève. Il a un rôle de facilitateur. Il est à l'écoute des souvenirs exprimés. Il s'intéresse aux événements importants que l'enfant raconte. Il encourage les plus timides à s'exprimer en leur portant attention, en les questionnant au besoin et en écoutant ce qu'ils disent avec respect.

N.B.: Il peut arriver qu'un enfant ait vécu en foyers nourriciers et que les parents actuels puissent lui fournir très peu d'information sur son passé. L'enseignant sera sensible à ce que peut vivre un tel élève et l'invitera à raconter une situation dont il se souvient. Cependant, l'enseignant n'insistera pas si l'élève refuse de parler. Il sera simplement présent, attentif à lui.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Parents
- Psychologue
- Photos et objets de l'enfance
- Feuilles à dessin
- Crayons de couleur
- Feuille-support A

MISE EN SITUATION

La veille de l'activité l'enseignant propose aux élèves

- de s'informer auprès de leurs parents ou des personnes qui en tiennent lieu concernant la période de leur petite enfance
- et d'apporter à l'école des photos ou des objets datant de cette période. Il leur remet la feuille-support A.

ÉVALUATION

- Objet d'évaluation:
  - — motivation des élèves face à ce thème
- Mesure (comment):
  - — observation des émotions, attitudes et expressions verbales des élèves

DÉROULEMENT

1. Laisser les élèves présenter leurs photos ou objets personnels.

2. Demander aux élèves de représenter par un dessin une situation qui leur est arrivée lorsqu'ils étaient petits.

   Suggérer aux élèves qui le désirent de raconter l'événement représenté.

3. Les élèves affichent leurs dessins.

4. Faire remarquer aux élèves que plusieurs personnes les ont entourés depuis qu'ils sont nés. Leur demander ce qui leur serait arrivé s'ils avaient toujours été seuls.

   Faire remarquer aux élèves:
   - qu'ils n'auraient pu survivre seuls,
   - qu'ils ont eu et ont besoin des autres,
   - que les autres ont besoin d'eux.

N.B.: Si l'enseignant est parent, il pourrait parler de ses besoins satisfaits par la présence de son (ses) enfant(s). Sinon, il pourrait inviter un parent à venir parler de ses besoins comblés par son (ses) enfant(s).

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — importance et étendue de l'environnement humain pour l'élève
  — vécu affectif de l'élève
- Mesure (comment):
  — analyse des dessins: nombre de personnes impliquées dans la situation, proximité affective avec l'enfant (est-ce leur père, leur mère, un voisin...)
  — observation des réactions émotives de l'enfant
  — analyse de la situation choisie par l'élève

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — conscience qu'a l'élève d'avoir besoin des autres et que les autres ont besoin de lui
  — réactions émotives des élèves
- Mesure (comment):
  — questions orales
  — analyse des réponses et des réactions des élèves

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 2.1.1)

Monsieur, Madame,

Votre enfant aura besoin, pour demain, de se faire connaître à travers des événements qui ont marqué sa vie. Pour ce faire, votre coopération est importante.

Pourriez-vous lui parler de souvenirs que vous avez de certains événements importants pour lui? Il peut s'agir de sa naissance, de ses premiers pas, des mots qu'il a dits lorsqu'il commença à parler, d'un anniversaire, des joies, de peines, de maladies...

Si vous avez des photos fixant certains de ces événements, regardez-les avec lui et permettez-lui de les apporter à l'école...

Ou peut-être, s'il n'y a pas de photos, pourriez-vous lui suggérer d'apporter un objet qu'il a eu tout petit et qui avait alors beacoup de signification pour lui?

Grand merci de votre collabloration,

THÈME: Ma famille
TITRE DE L'ACTIVITÉ: L'album de famille

Fiche 2.2.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 2, page 234)

Reconnaître l'importance de vivre dans une famille.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

2.5 Décrire les activités qu'il réalise avec sa famille.

2.6 Exprimer ce qu'il ressent lorsqu'il participe à ces activités.

2.7 Dire s'il pourrait participer à ces activités sans sa famille.

2.8 Dire avec ses propres termes pourquoi il ne pourrait réaliser ces activités sans sa famille.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Exemples de réponses possibles:
  - — voyages
  - — sorties de plein air
  - — jeux
  - — visites de parents
  - — repas
  - — etc.

Année
2e

Temps
60 min.

Relation avec les autres O.I.

1ère année
fiche 1.2.1
O.I.: 2.1, 2.2

3e année
fiche 3.2.1
O.I.: 2.3, 2.4, 2.9, 2.10

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: Pour l'enfant de cet âge, la famille demeure très importante. Il est dans une situation de dépendance et il ne pourrait subvenir seul à ses besoins. La famille lui apporte les éléments essentiels à son bien-être: nourriture, vêtements, logement, chaleur et présence humaine.

L'enfant se plaît dans les activités familiales et tient à la présence de ses parents. La famille d'adoption est aussi importante pour l'enfant que la famille naturelle. Ses liens les plus fondamentaux et les plus forts, il les tisse avec les personnes de sa famille.

Rôle de l'enseignant: Parce que l'enseignant est conscient de la diversité des situations familiales vécues par ses élèves (famille biparentale, monoparentale, d'adoption...) il écoute, accepte et respecte le vécu de chacun dans sa prise de conscience de l'importance de vivre dans une famille.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Ciseaux pour chaque élève
- Feuille-support A
- Colle
- Crayons de couleur
- Cartons de couleur

MISE EN SITUATION

- L'enseignant demande à quelques élèves de raconter une expérience réalisée. Il peut s'agir par exemple d'un montage réalisé à partir de pièces découpées, ou de la construction de modèles réduits, de la fabrication d'un bateau où les principales pièces sont dessinées, etc.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — intérêt et motivation des élèves
  - — capacité des élèves de raconter une expérience vécue
- Mesure (comment):
  - — analyse des verbalisation des élèves
  - — observation des réactions des élèves

DÉROULEMENT

1. Annoncer aux élèves qu'ils feront un montage afin de représenter leur famille dans une activité (voyage, sortie, repas, jeu...).

   Remettre à chacun la feuille-support A. L'élève découpe un personnage pour représenter chacun des membres de sa famille, y compris lui-même.

2. Remettre à chacun un carton couleur sur lequel l'élève:
   - colle ses personnages en train de faire une activité,
   - dessine les éléments nécessaires et complémentaires pour représenter l'activité (ex.: le ciel, les arbres, un ballon... s'il s'agit d'une partie de ballon)
   - ajoute à chaque personnage une bouche qui exprime son état selon que la personne est satisfaite, contente, mécontente, intéressée, indifférente, etc. La bouche sourit, pleure ou est indifférente.

3. Chaque élève montre son dessin à la classe et spécifie de quelle activité il s'agit. L'interroger à savoir s'il aurait pu réaliser cette activité dans sa famille et pourquoi.

4. Inviter chacun à placer son dessin sur le tableau d'affichage.

5. Demander aux élèves ce que leur apporte le fait de vivre dans une famille. Les inviter à nommer des situations où ils ont besoin d'une famille.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — compréhension des consignes
  — vécu émotif de l'élève en regard de sa famille
  — capacité de communiquer les interactions de sa famille
- Mesure (comment):
  — observation de l'attention et des soins portés à la tâche de montage
  — analyse des productions: choix de la situation, présence de tous les membres de la famille ou oubli de certains sentiments prêtés aux personnages (par la bouche) etc.

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — conscience qu'a l'élève de son besoin d'une famille
  — questions orales

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 2.2.1)

FEUILLE-SUPPORT A (suite)

(fiche 2.2.1)

FEUILLE-SUPPORT A (suite)

(fiche 2.2.1)

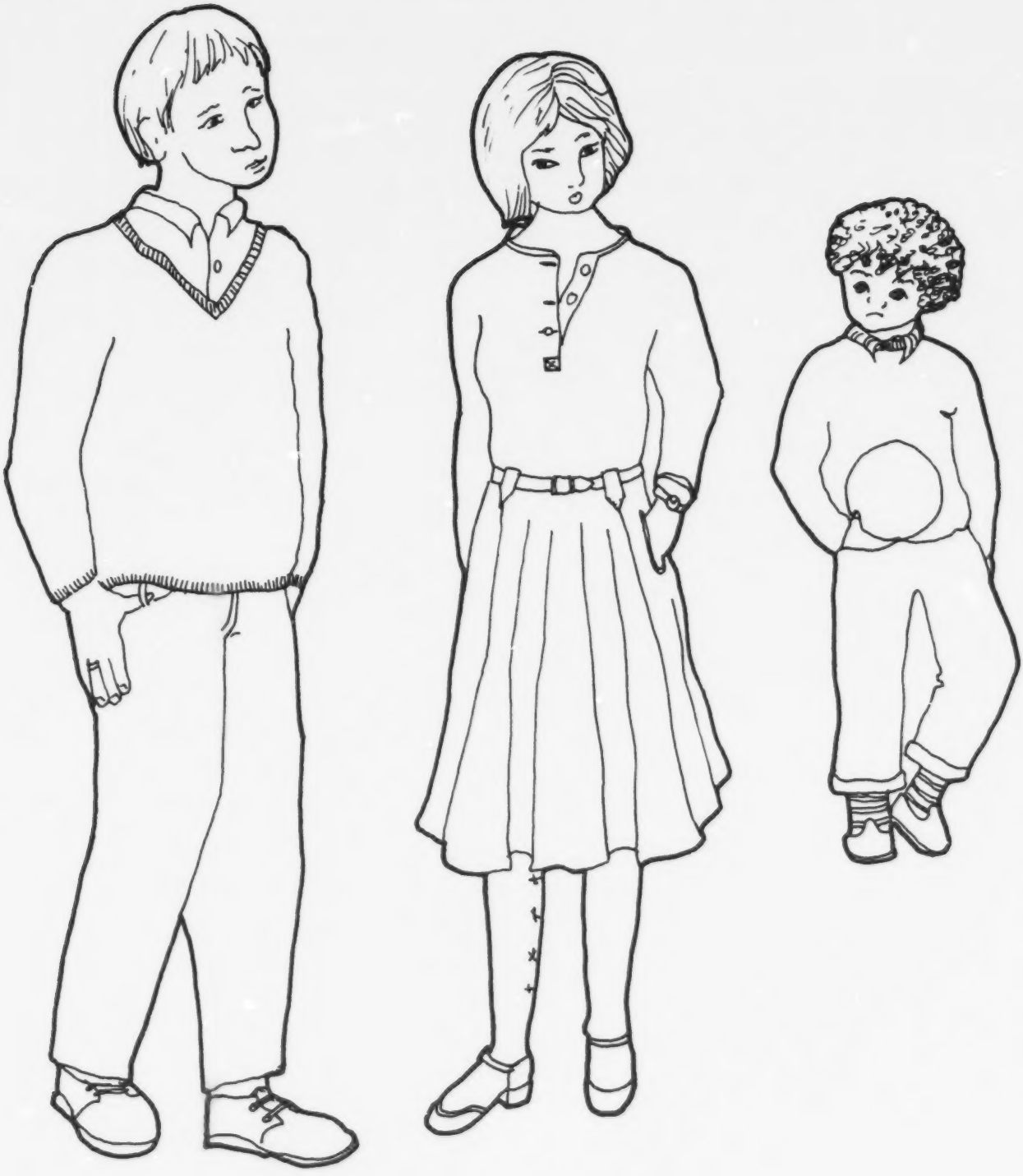

THÈME: Mon métier
TITRE DE L'ACTIVITÉ: J'ai des besoins et des intérêts

Fiche 2.3.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 3, page 236)

Reconnaître qu'il contribuera à l'évolution de la société par le métier qu'il choisira.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

3.3 Reconnaître que lui aussi exercera une profession lorsqu'il sera grand.

3.4 Imaginer la profession qu'il aimerait exercer et les motifs qui expliquent son choix.

3.5 Comparer son (ses) choix à ceux de ses pairs.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Nécessité d'être autonome
- Besoin d'accomplissement
- Besoin de participation à la collectivité
- Besoin de relations avec les autres
- Types de métier possible
- Motifs du choix:
  - — aptitudes personnelles
  - — faire comme maman et/ou papa
  - — avantages liés au métier
  - — services rendus à la collectivité
  - — exigences du métier

Année 2e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

1ère année fiche 1.3.1 O.I.: 3.1, 3.2

3e année fiche 3.3.1 O.I.: 3.6, 3.7

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge a de plus en plus d'intérêts diversifiés. Il sort de la petite enfance où son milieu familial occupait presque tout son intérêt. Il est de plus en plus en contact avec des personnes différentes. Il s'ouvre progressivement à ce qui se passe et s'implique dans des activités sur les plans scolaires et social. Il semble bien dans cette période de son enfance, beaucoup de son énergie est mobilisé pour s'ouvrir à l'environnement.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant a surtout un rôle de facilitateur. Il favorise, par ses attitudes, l'implication personnelle des élèves pour les amener à faire la relation entre leurs besoins présents et futurs. Certains d'entre eux seront les mêmes, alors que d'autres seront différents.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Feuille-support A

MISE EN SITUATION

- L'enseignant demande aux élèves à quoi leur font penser les mots suivants: faim, argent, s'habiller, amis, jouer.
- Il écrit les mots au tableau et noter en dessous les mots associés par les élèves.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — intérêt des élèves pour le sujet
  - — connaissances qu'ont les élèves de la notion de besoin
- Mesure (comment):
  - — observation du degré de participation des élèves

DÉROULEMENT

1. Remettre aux élèves la feuille-support A et leur demander de la compléter individuellement.

2. Reprendre avec le groupe-classe le travail fait précédemment. Favoriser l'échange et la discussion autour de chacun des besoins mentionnés en distinguant ceux qui ne nécessitent pas d'argent pour leur satisfaction de ceux qui en nécessitent.

3. Amener les élèves à identifier les besoins:
   - qui dureront toute leur vie,
   - qui disparaîtront,
   - qui feront leur apparition (nouveaux besoins).

   Inviter les élèves à exprimer ce qui est différent entre eux et une grande personne. Faire constater que certains de leurs besoins actuels seront comblés plus tard par le métier qu'il exerceront et que d'autres de leurs besoins trouveront leur satisfaction de la même façon que maintenant.

4. Demander aux élèves de dessiner, dans leur cahier de travail, le métier ou la profession qu'ils aimeraient pratiquer lorsqu'ils seront grands.

5. Demander ensuite aux élèves:
   - de se regrouper par deux,
   - d'échanger sur les dessins faits,
   - de s'expliquer mutuellement le métier choisi et le pourquoi de leur choix.

6. Les élèves qui ont choisi le même métier se regroupent. Sous forme de jeu d'association comme dans la mise en situation, chacun des participants de l'équipe mentionne la manière dont se déroulera, selon lui, la pratique de son métier.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — compréhension des consignes
  — capacité de classer les besoins
  — capacité d'identifier des besoins futurs
  — capacité d'identifier et de dessiner un métier
- Mesure (comment):
  — analyse des productions des élèves
  — analyse des verbalisations

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — transfert des idées développées aux étapes précédentes dans leur vécu
- Mesure (comment):
  — observation du degré de participation des élèves
  — analyse des commentaires et sentiments exprimés par les élèves

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 2.3.1)

Classer les besoins selon que nous pouvons les satisfaire avec ou sans argent.

	AVEC ARGENT	SANS ARGENT
1. Besoin de manger		
2. Besoin de dormir		
3. Besoin d'aimer et d'être aimé		
4. Besoin de s'amuser		
5. Besoin d'avoir des amis		
6. Besoin de jouer		
7. Besoin d'apprendre		
8. Besoin de se vêtir		
9. Besoin de se loger		

THÈME: Nature de l'information
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Je retiens les nouvelles

Fiche 2.4.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 4, page 237)
Définir ce qu'est l'information.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

4.1 Dire avec ses propres termes ce que signifie pour lui le mot « information ».

4.5 Se rappeler une situation ou l'information reçue lui a causé de la peine, de la joie ou l'a laissé indifférent.

4.6 Identifier les différentes sortes d'information.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Sortes d'information
- Nouvelles
- Renseignements
- Événements

Année
2e

Temps
60 min.

Relation avec les autres O.I.

1ère année
fiche 1.4.1
O.I.: 4.2, 4.3, 4.4

3e année
fiche 3.4.1
O.I.: 4.7, 4.8, 4.9

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant sort progressivement de la période égocentrique, il commence à se différencier personnellement de ce qui l'entoure. Il devient capable de comprendre les relations qui existent entre les choses, alors que jusqu'à maintenant, il ne faisait qu'éprouver la relation de chaque chose à lui. Il est en interaction avec des personnes dans sa famille, à l'école ou dans ses activités et devient capable de se situer lui-même dans un ensemble de relations objectives. Les personnes ou les choses sont davantages considérées comme extérieures à lui.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant est sensible à tout phénomène d'information se produisant au cours de l'activité. Il fait en sorte de promouvoir au maximum les informations entre les élèves au moment de l'échange et favorise les interactions entre eux.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Feuille-support A
- Feuille-support B (à l'enseignant)

MISE EN SITUATION

- L'enseignant choisit l'une des trois (3) mises en situations suivantes:
  - — de lire un bulletin de nouvelles aux élèves. Il pourrait s'agir d'événements qui auront lieu à l'école
  - — de leur demander ce que signifie le mot « information »
  - — de leur montrer des signaux routiers, un calendrier ou une horloge et leur demander quelles informations ils en retirent.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — intérêt pour l'activité et le sujet
- Mesure (comment):
  - — observation des réactions des élèves

DÉROULEMENT

1. Demander aux élèves d'utiliser la feuille-support A pour dessiner une situation dans laquelle les personnages se donnent de l'information.

2. Suite au travail individuel, faire regrouper spontanément les élèves par trois. Pour faciliter l'échange, leur donner les points de repère suivants et les noter au tableau:
   - se montrer les dessins,
   - expliquer ce qu'ils ont fait,
   - dire à leurs amis ce que les personnages s'expriment,
   - se rappeler et se raconter une situation ou un événement où ils ont été informés et mentionner si ce qu'ils ont appris leur a causé de la joie, de la peine, ou encore les a laissés indifférents.

3. Faire identifier par les élèves les différentes sortes d'information. Il s'agit de distinguer l'information donnée par la nouvelle, le renseignement ou l'événement. Pour cet exercice, demander aux élèves de donner des exemples où ils ont reçu de l'information. Ensemble, l'enseignant et les élèves déterminent de quelles sortes d'information il s'agit (cf. feuille-support B).

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — compréhension de la notion d'information
  — capacité d'identifier ses sentiments
  — notion d'échange d'information
- Mesure (comment):
  — questionnement oral
  — analyse des propos des élèves
  — analyse des dessins des élèves
  — observation des réactions des élèves

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — connaissance des sortes d'information
  — analyse des verbalisations des élèves
  — questionnement

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 2.4.1)

Dessin d'une situation dans laquelle les personnages se donnent de l'information.

FEUILLE-SUPPORT A (pour l'enseignant)

(fiche 2.4.1)

Brèves définitions des sortes d'information: nouvelles, renseignement, événement.

Nouvelles: Premier avis qu'on donne ou qu'on reçoit d'un événement récent. Cet événement est porté pour la première fois à la connaissance de la personne intéressée ou du public.

— Les nouvelles, tout ce que l'on apprend par la rumeur publique, par la presse.

Renseignement: Ce par quoi on fait connaître quelque chose à quelqu'un; la chose, le fait que l'on porte à la connaissance de quelqu'un.

Événement: Une situation qui se produit et qui a une importance pour la personne.

(Ces brèves définitions sont extraits du Petit Robert).

THÈME: La collecte de l'information
TITRE DE L'ACTIVITÉ: La parade des sens

Fiche 2.5.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 5, page 238)

Identifier les différentes façons de recueillir l'information.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

5.1 Indiquer le type d'information que lui transmettent ses cinq sens.

5.2 Nommer les sens qu'il utilise le plus souvent lorsqu'il désire obtenir une information.

5.3 Comparer ses réponses à celles de ses pairs.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- La vue m'informe:
  - — des couleurs, grandeurs, épaisseurs, formes de tout ce qui m'entoure
  - — du contenu des livres
  - — etc.
- L'ouie m'informe:
  - — des différents bruits et sons qui m'entoure
  - — de ce que disent les gens
- Le toucher m'informe:
  - — de la texture des objets
  - — de la chaleur des objets
- L'odorat m'informe:
  - — des odeurs des objets
- Le goût m'informe:
  - — de la saveur des aliments
  - — de la chaleur des aliments
  - — de la composition (épices, sucres) des aliments

Année
2e

Temps
60 min.

Relation avec les autres O.I.

3e année fiche 3.5.1 O.I.: 5.4, 5.5, 5.6

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge a acquis une certaine maîtrise de son corps et prend plaisir à pratiquer des activités dans lesquelles ses membres entrent en action. Il est habile, il peut utiliser ses mains de façons adéquate pour le dessin, pour le montages de toutes sortes, etc. Il aime créer des objets aux formes nouvelles.

L'enfant est intéressé par les divertissements de toutes sortes, par les moyens d'information qui enrichissent sa réflexion: télévision, livres, films. Il commence à aimer les biographies des personnes illustres, l'aventure et les mystères. Il s'intéresse vivement aussi aux animaux en général et aux animaux favoris en particulier. Il est capable de prendre soin d'un animal domestique. La diversité des champs d'intérêts et d'activités dont est capable l'enfant de cet âge est attribuable à l'acuité de ses sens. Il les a développés depuis sa naissance, et maintenant, il les utilise entièrement. En effet, les sens de l'enfant de cet âge ne sont pas rigidifiés comme ceux de plusieurs adultes, par des défenses psychologiques.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant aura surtout un rôle de catalyseur car il devra inventorier les ressources matérielles disponibles pour la réalisation de l'activité. Il organise l'environnement de la classe afin qu'il soit stimulant et motivant. Il dispose le matériel de façon attrayante afin que les élèves aient le goût de le prendre et de l'utiliser.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Illustrations d'yeux, d'oreilles, de bouches, de mains, de nez
- Feuilles-supports A, B, C, D et E

MISE EN SITUATION

- L'enseignant demande à quelques élèves de nommer des activités qu'ils peuvent faire avec leurs mains.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — intérêt pour le sujet
  - — intérêt pour la forme d'activité
- Mesure (comment):
  - — observation des réactions des élèves

DÉROULEMENT

1. Apporter en classe des illustrations montrant des yeux, des oreilles, des mains, des nez et des bouches. Les gravures doivent être assez grande, chacune illustre uniquement un sens. Demander aux élèves de choisir parmi l'éventail de matériel proposé, une illustration du sens qu'ils aiment.

2. Demander ensuite aux élèves de se regrouper selon le sens choisi. Chacun prépare avec l'illustration retenue, un montage sous forme de pancarte. Les élèves s'aident mutuellement dans l'exécution de leur travail. Il s'agit de préparer, à l'intérieur de la classe, une parade de chacune des équipes, mentionnant le type d'information que transmet le sens choisi et la manière dont il est utilisé pour obtenir des informations.

3. Au moment de la parade, chaque élève arbore l'illustration du sens choisi, il peut l'avoir en main, collée sur lui, transformée en marionnette, etc. Chacun des élèves mentionne une information que lui permet d'obtenir ce sens. Lorsqu'une équipe a terminé, compléter les informations émises par les élèves et leur demander certaines précisions. Donner aux autres la possibilité de poser des questions et/ou d'exprimer leur réaction. Chaque équipe, à tour de rôle, défile autour de la classe comme indiqué précédemment.

4. À une autre période ou en temps opportun demander aux élèves de constituer des équipes différentes. Former des équipes composées de cinq sens différents. Afin de permettre aux élèves d'échanger entre eux et de comparer les types d'information que chacun des sens peut transmettre, leur faire fabriquer un mobile à l'aide des illustrations présentées antérieurement. Le suspendre dans la classe.

5. Exercices complémentaires à faire exécuter entre les équipes. Par exemple, l'équipe qui avait le sens de la vue peut placer un bandeau sur les yeux de quelques élèves et leur faire toucher simultanément différents objets se trouvant dans la classe. L'équipe qui a travaillé sur l'odorat apporte des ingrédients à faire sentir en ayant soin de bander aussi les yeux pour faire deviner de quoi il s'agit. Il en est ainsi pour chacun des autres sens.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  - — connaissance du type d'information transmis par chacun des sens
  - — vécu émotif en regard des sens
- Mesure (comment):
  - — analyse du contenu des verbalisations des élèves au moment des défilés
  - — analyse des choix des élèves et de leurs réactions en regard des sens présentés

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  - — connaissance de différentes façons de recueillir de l'information par les sens
- Mesure (comment):
  - — observation et analyse des verbalisation d[illegible]
  - — questionnement oral

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 2.5.1)

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 2.5.1)

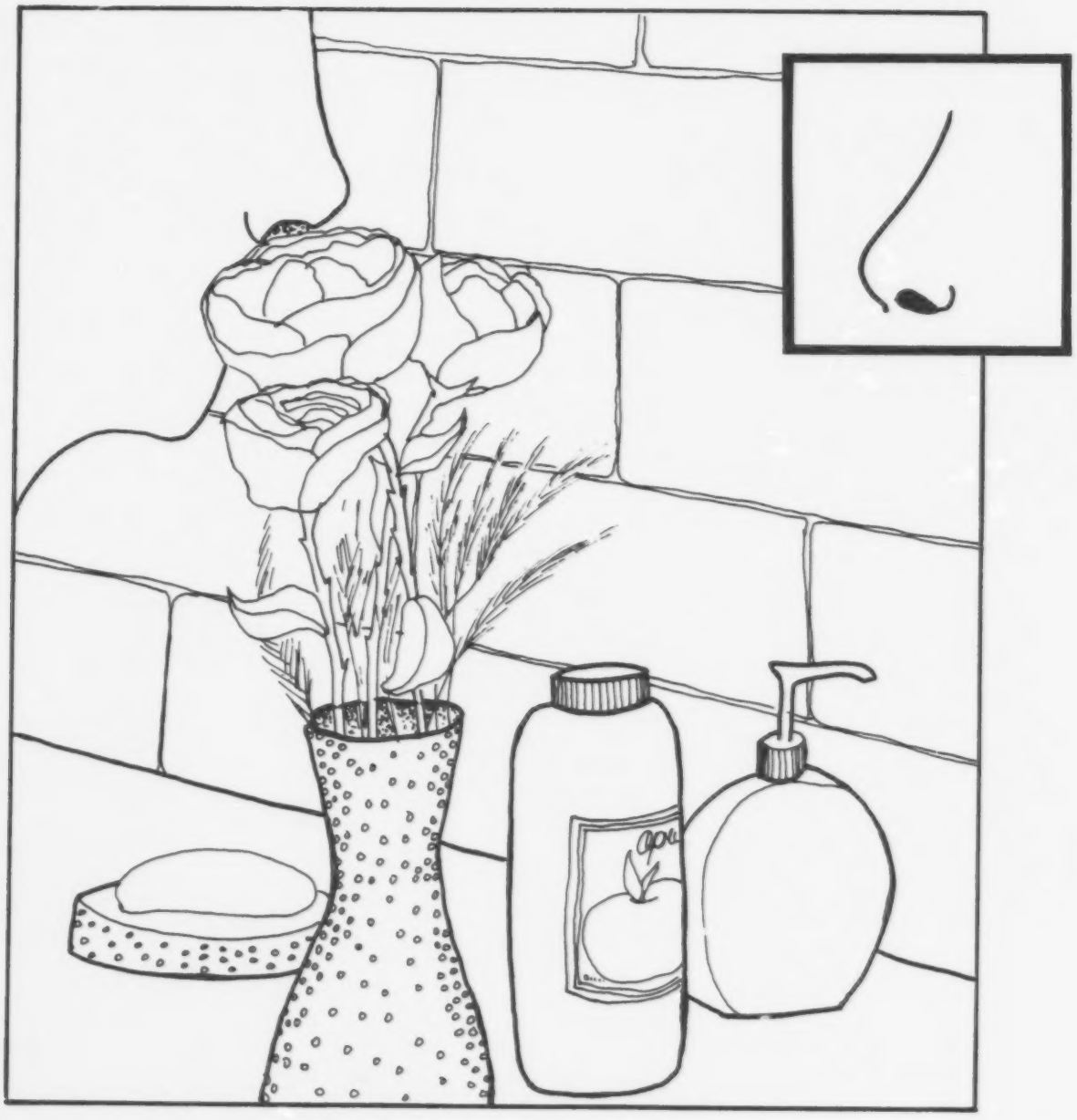

FEUILLE-SUPPORT C

(fiche 2.5.1)

FEUILLE-SUPPORT D

(fiche 2.5.1)

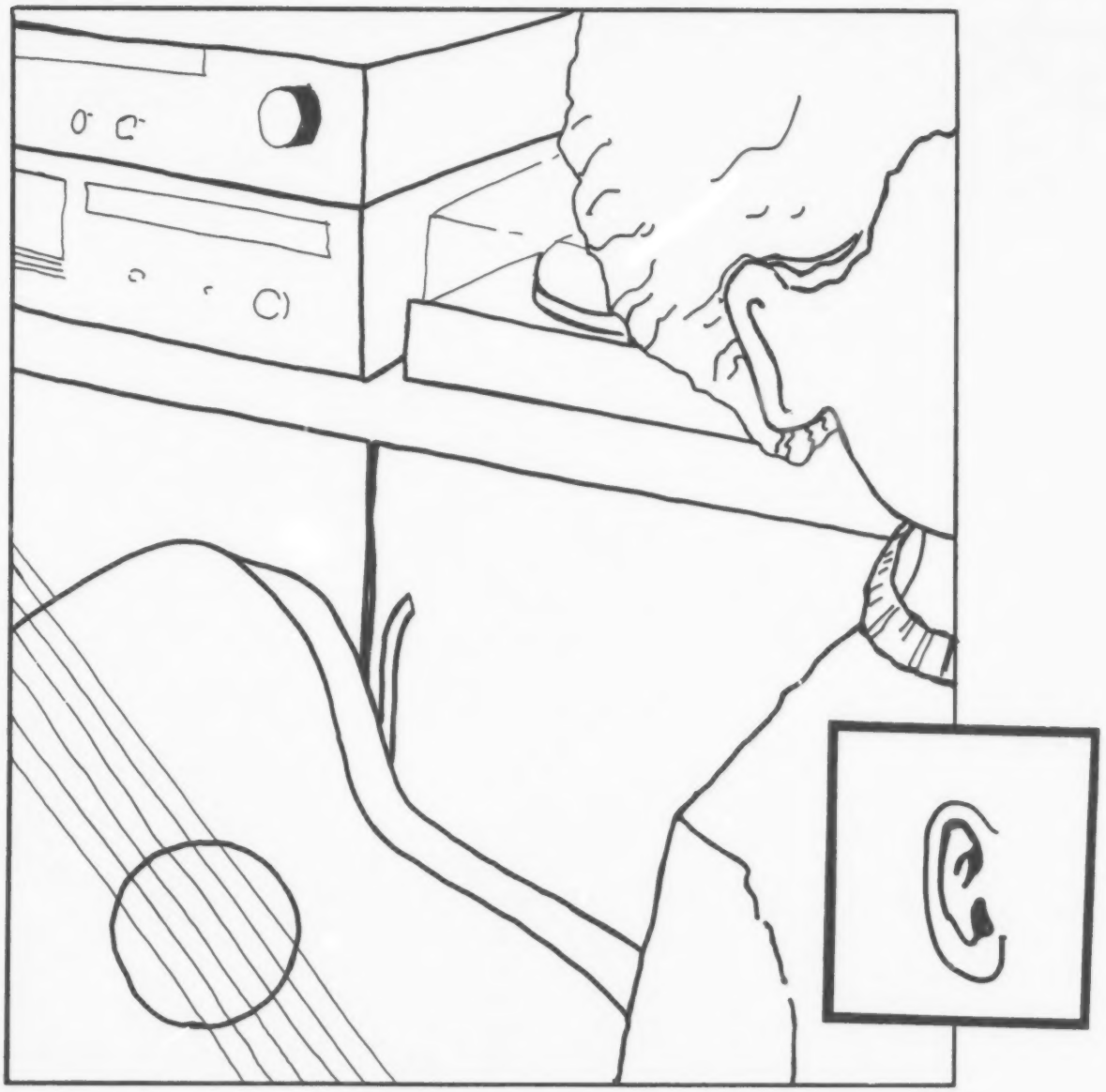

FEUILLE-SUPPORT E

(fiche 2.5.1)

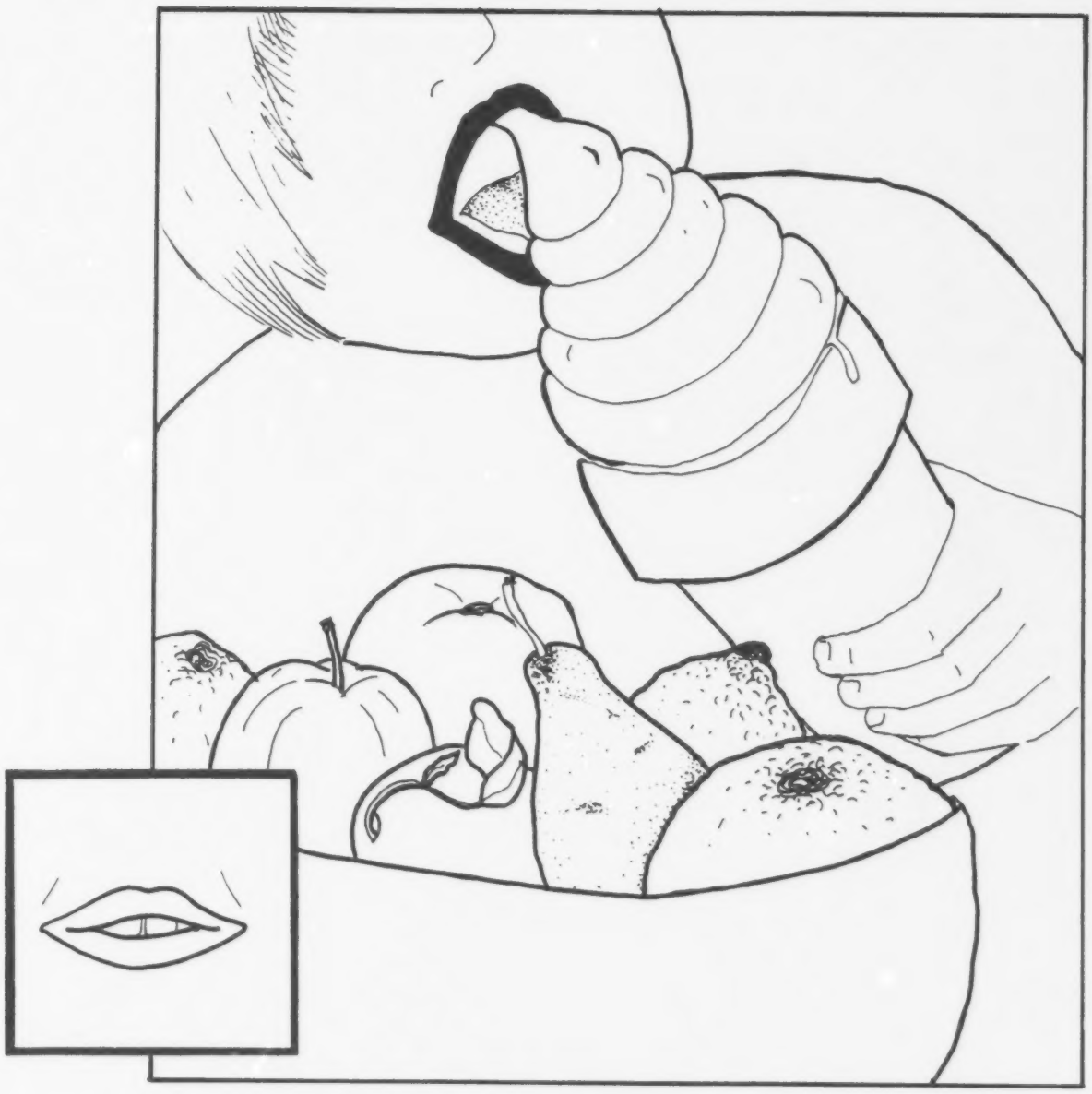

THÈME: Ma place dans ma famille
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Nos responsabilités

Fiche 2.6.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 6, page 239)

Définir la place qu'il occupe dans sa famille.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

6.3 Décrire ses responsabilités personnelles dans la famille

6.4 Connaître les responsabilités des autres membres de sa famille.

6.5 Constater l'importance de chacun de ces rôles pour l'harmonie de la famille.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Exemples de réponses possibles
  - — essuyer la vaisselle
  - — prendre soin de mon jeune frère ou de ma jeune soeur
  - — tondre le gazon
  - — arroser les plantes
  - — mettre de l'ordre dans ma chambre, etc.
- Éléments d'analyse:
  - — conséquences de l'irresponsabilité de chacun
  - — notion de complémentarité
  - — notion de partage
  - — notion de différence (l'âge, la personnalité, les habiletés)

Année 2e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

1ère année fiche 1.6.1 O.I.: 6.1, 6.2

3e année fiche 3.6.1 O.I.: 6.6, 6.7, 6.8

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant, par son arrivée à l'école, fait en quelque sorte son entrée dans le monde du travail; c'est le travail scolaire. Il est donc capable de réfléchir sur les tâches accomplies dans la famille et d'en saisir l'importance.

L'enfant de cet âge progresse vers une plus grande autonomie. Il est fier et content des gestes posés qui le confirment dans ses capacités de se prendre en charge. Prendre des responsabilités dans sa famille amène l'enfant à se faire confiance, favorise l'estime de soi tant recherchée et contribue à l'éducation à la liberté.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant oriente les échanges afin de faire prendre conscience à l'enfant de l'importance, en termes de liberté et d'autonomie personnelle, de sa participation aux tâches familiales. Il a le rôle d'un animateur en ce qu'il accorde la parole et aide l'élève à préciser sa pensée. Il est aussi un facilitateur en ce qu'il guide la réflexion des élèves.

N.B.: S'il le juge à propos, l'enseignant pourrait prendre deux périodes de trente (30) minutes pour cette activité. Il aborderait les points 1 et 2 du déroulement à la première période et les autres à la deuxième période.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- La famille
- Une série de petits cartons de couleur pour chaque élève
- Feuilles-supports A, B et C
- Colle
- Cahier de travail

MISE EN SITUATION

- L'enseignant demande à trois ou quatre élèves de mimer une action faite dans la famille (cf. feuille-support A) et laisse le groupe deviner de quelle action il s'agit.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — compréhension des consignes
  - — motivation des élèves en regard de l'activité
- Mesure (comment):
  - — questions orales
  - — observation des réactions et implications des élèves

DÉROULEMENT

1. Mentionner aux élèves que dans la famile des tâches sont à réaliser chaque jour. Ceci permet aux personnes de vivre de façon agréable et satisfaisante car chacun est responsable à sa façon du climat familial.

2. Remettre à chaque élève les feuilles-supports B et C et une série de petits carton sur lesquels se retrouvent les tâches écrites sur la feuille-support A.

   Les élèves collent chacun des cartons sur les feuilles-supports B ou C, à l'endroit indiqué, selon la personne qui, dans leur famille, assume habituellement cette tâche.

3. Dans une mise en commun demander à quelques élèves:

   - de nommer des tâches effectuées par leur maman,
   - de dire ce qui se passerait si leur maman cessait d'assumer ces tâches.

   Procéder de la même façon pour chacun des membres de la famille. Conduire l'échange de façon à faire prendre conscience aux élèves de l'importance des rôles assumés par chacun des membres, dans une famille.

4. Pour conclure, mentionner que chacun, dans une famille, est responsable d'aider à créer un milieu où il fait bon vivre et qu'il le fait, entre autres, en assumant des tâches à sa mesure.

Enrichissement:

— Suggérer aux élèves de partager le fruit de leur travail avec les membres de leur famille.

— Faire coller les feuilles-supports dans le cahier de travail.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — compréhension de la signification du mot « responsabilité »
  — vécu émotif des élèves en regard du partage de certaines tâches familiales
  — compréhension des consignes
  — compréhension de l'importance des rôles familiaux
  — implication de l'élève dans sa famille
- Mesure (comment):
  — questionnement sur le sens du mot « responsabilité »
  — observation des réactions verbales et non-verbales
  — questions orales pour vérifier la compréhension des consignes
  — analyse des travaux des élèves
  — analyse des verbalisations

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — compréhension de l'importance d'assumer ses responsabilités
- Mesure (comment):
  — questions orales

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 2.6.1)

Tâches dans la famille

Ranger la vaisselle après un repas

Prendre soin de mon jeune frère ou de ma jeune soeur

Tondre le gazon

Arroser les plantes

Mettre de l'ordre dans ma chambre

Faire mon lit

Passer la balayeuse

Préparer le déjeuner

Préparer le dîner

Préparer le souper

Épousseter

Laver les vitres

Aller à la poste

Dresser la table

Laver le linge

Faire le lit des adultes

Remettre de l'ordre dans la chambre de mon frère (ou de ma soeur)

Faire les courses

Desservir la table

Balayer la cuisine

S'occuper des animaux habitant dans la maison

Amuser le bébé

Réparer les appareils électriques

Réparer la voiture

Déneiger

Sortir les vidanges

Etc.

FEUILLE-SUPPPORT B

(fiche 2.6.1)

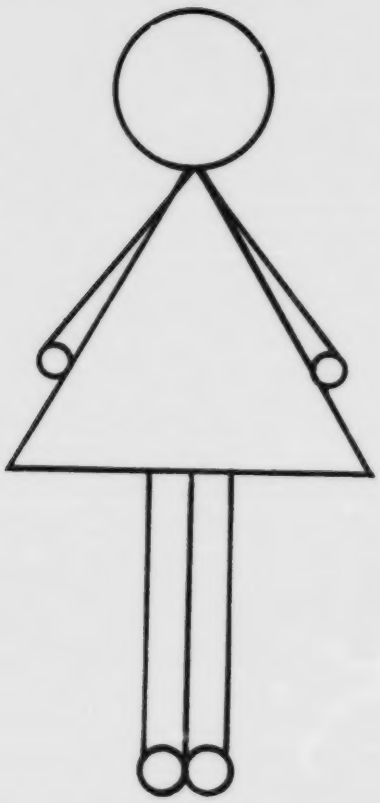

maman

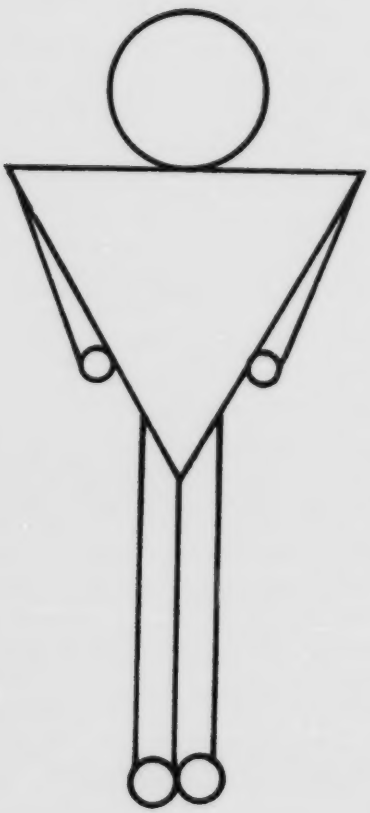

papa

FEUILLE-SUPPORT C

(fiche 2.6.1)

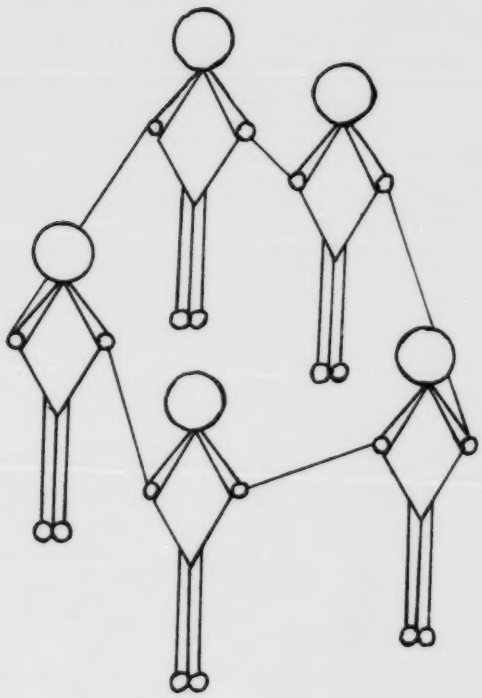

La fratrie

Moi

THÈME: Ma place à l'école
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Les rôles joués

Fiche 2.7.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 7, page 240)

Définir la place qu'il occupe dans son école.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

7.4 Identifier le rôle des groupes-membres de l'école.

7.5 S'identifier à l'un de ces groupes.

7.6 Se situer dans sa classe.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Rôle:
  - — des élèves
  - — des enseignants
  - — de la direction
  - — des parents
  - — des professionnels non-enseignants
  - — du personnel de soutien
- Éléments de situation:
  - — ses professeurs
  - — ses amis
  - — ses droits dans la classe
  - — ses responsabilités dans la classe
  - — les droits et responsabilités des autres membres de sa classe
  - — ses attentes vis-à-vis des autres
  - — les attentes des autres vis-à-vis de lui

Année 2e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

1ère année fiche 1.7.1 O.I.: 7.1, 7.2, 7.3

3e année fiche 3.7.1 O.I.: 7.7, 7.8, 7.9, 7.10

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant, dans cette période, aspire à se dégager de l'emprise familiale. Il n'en est pas nécessairement conscient, mais il désire sortir de son noyau familial. L'école permet une certaine indépendance et favorise cette sortie à l'extérieur de la famille. Ce pas peut parfois être anxiogène pour l'enfant puisqu'il aspire à la liberté tout en la craignant. L'école lui offre l'occasion de pénétrer dans un milieu rassurant, s'il est pensé à sa mesure et la possibilité de rencontrer ses pairs avec qui il aura la chance de s'affirmer et de développer ses possibilités.

Rôle de l'enseignant: Créer un climat stimulant au moment de la proposition du jeu de rôle. Démontrer aux élèves l'importance de chacun des groupes-membres pour le bon fonctionnement de l'école afin de favoriser l'implication maximale de ceux-ci au moment du jeu de rôle.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Feuille-support A

MISE EN SITUATION

- L'enseignant remet à chacun des élèves la feuille-support A, leur demande d'en colorier un aspect et d'imaginer ce qui se passe pour ce chat qui va à l'école et demande par la suite à quelques élèves ce qu'ils ont imaginé.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — capacité des élèves à imaginer une histoire
- Mesure (comment):
  - — analyse des verbalisations des élèves
  - — questionnement oral

DÉROULEMENT

1. • Proposer aux élèves de jouer à faire une école dans la classe. Leur donner les différents rôles à jouer:
   — les élèves
   — les enseignants
   — la direction
   — les parents
   — les professionnels non enseignants
   — le personnel de soutien:
   — secrétaire
   — personne pour le ménage.

   • Assigner les rôles:
   — déterminer une dizaine d'élèves (ou plus, selon le nombre d'élèves) de sorte qu'ils constituent deux classes de cinq
   — déterminer deux enseignants
   — déterminer un élève pour jouer la direction
   — déterminer quatre élèves pour jouer des parents qui pourraient être organisés de la façon suivante:
   — un couple de parents composé d'un père et d'une mère
   — les deux autres de famille monoparentale
   — deux élèves jouent des professionnels non-enseignants (personnes-ressources, infirmière, etc.) selon les rôles les plus connus par les élèves
   — deux ou trois élèves jouent les rôles de:
   — personnel de secrétariat
   — préposé pour la maintenance
   — préposé pour le ménage.

2. Organiser chacun des élèves dans leur rôle. Préciser que chacun a des droits et des responsabilités, des attentes vis-à-vis les autres, et que les autres ont des attentes vis-à-vis lui.

3. Laisser se dérouler le jeu de rôle pendant une vingtaine de minutes en laissant le plus d'autonomie possible aux élèves.

4. Une fois le déroulement terminé, demander aux élèves:
   • leurs impressions sur le rôle joué
   • ce qu'ils ont aimé
   • ce qui leur a déplu.

5. Terminer l'activité par le coloriage de la feuille-support A.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

• Objet d'évaluation:
   — participation des élèves
   — capacité de jouer le rôle de l'un des groupes membres en faisant ressortir les droits et les responsabilités

• Mesure (comment):
   — observations des élèves
   — implication dans le rôle assigné

Action unifiante

• Objet d'évaluation:
   — degré de participation et d'implication des élèves au moment de la mise en commun

• Mesure (comment):
   — analyse des verbalisations

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 2.7.1)

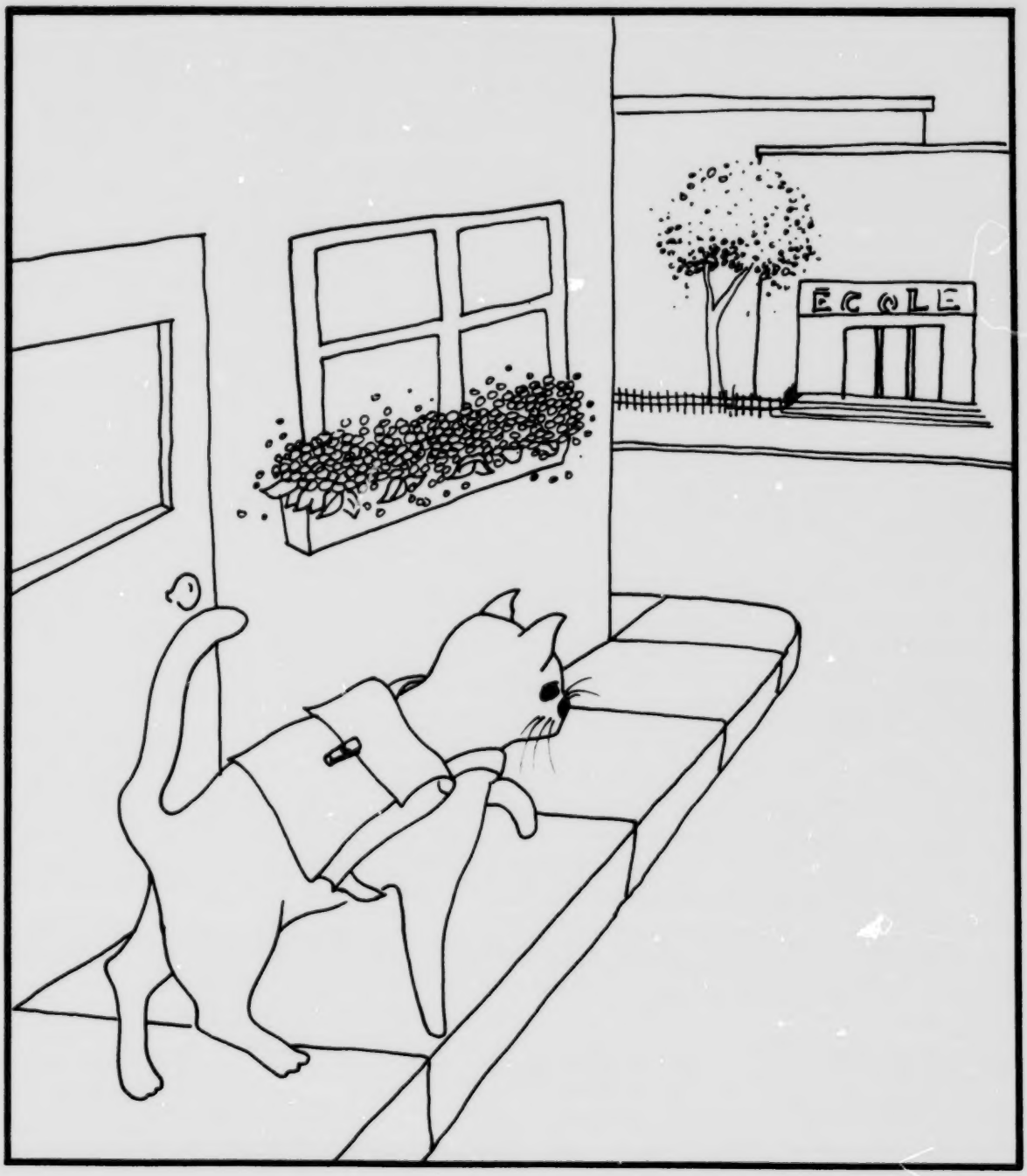

THÈME: Mes groupes d'appartenance
TITRE DE L'ACTIVITÉ: J'échange avec un ami d'un autre pays

Fiche 2.8.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 8, page 242)

Se situer dans ses principaux groupes d'appartenance.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

8.1 Indiquer les principaux groupes dont il fait partie à l'extérieur de l'école et de la famille.

8.3 Décrire ses principales activités avec chacun de ces groupes.

8.5 Exprimer ce qu'il aime le plus dans chacun de ces groupes.

8.8 Connaître ses droits et ses responsabilités dans chacun de ces groupes.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Exemples de réponses possibles
  - — les amis
  - — le club sportif
  - — les jeannettes
  - — les louveteaux
  - — la chorale
  - — etc.
- Exemples de réponses possibles:
  - — types d'activités
  - — types de relation
  - — etc.

Année 2e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

3e année fiche 3.8.1 O.I.: 8.1, 8.2, 8.4, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant, à travers ses groupes d'appartenance, apprend lentement et progressivement à faire des compromis. Il apprend à respecter ses partenaires, dans la mesure où lui-même veut être respecté d'eux. L'enfant pratique le respect à travers les jeux connus: aux billes, cache-cache, sauts à la corde; les participants y créent des règles sévères et compliquées. Celui qui ose transgresser devient l'objet de réprobation de la part du groupe. Chacun adhère de toutes ses forces à ce code rigide érigé par les membres du groupe.

Ce nouveau comportement de l'enfant indique une évolution vers un sentiment d'appartenance et de loyauté au groupe. Cependant pour l'adulte, la cohésion du groupe n'est pas évidente. Vers l'âge de huit ans, environ, la solidarité entre les membres du groupe fait son apparition et chacun commence à s'identifier aux autres. L'expérience de la participation au groupe est capitale pour l'enfant; elle lui enseigne comment s'intégrer à une société de jeunes, image de la société civile.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant inventorie les principaux groupes existants pour les jeunes dans le milieu, ainsi que les organismes qui s'en occupent. Il maintient des relations de collaboration avec les ressources de ces groupes et les parents. Il se tient à l'écoute des besoins et intérêts des élèves dans leur désir de faire partie de groupes.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Personnes, responsables de groupes pour jeunes
- Feuille-support A

MISE EN SITUATION

- L'enseignant demande aux élèves d'apporter des trophées et des médailles qu'ils ont reçus en participant à des activités. Au moment de la présentation chacun mentionne comment il les a obtenus.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — intérêt des élèves à apporter les trophés et les médailles obtenus
  - — capacité des élèves à s'exprimer
- Mesure (comment):
  - — inventaire du matériel apporté
  - — questionnement oral
  - — observation des attitudes et des réactions des élèves

DÉROULEMENT

1. Annoncer aux élèves qu'ils auront à informer un ami d'un autre pays sur les principaux groupes dont ils font partie à l'extérieur de l'école et de leur famille. Ils feront connaître à Sarto leurs groupes préférés.

2. Cette situation peut être fictive ou réelle. Le travail réalisé aujourd'hui peut parvenir par la suite à Sarto. Faire regrouper ensemble les élèves appartenant à des groupes similaires (club de hockey, louveteaux, jeannettes, mouvements divers). Faire composer des groupes de trois ou quatre élèves au maximum. Si plusieurs élèves appartiennent à des groupes identiques, ils forment plus d'une équipe.

3. Les groupes constitués, remettre à chacun la feuille-support A. Les équipiers remplissent les espaces afin de faire connaître à Sarto:
   - leurs groupes préférés,
   - leurs principales activités
   - ce qu'ils aiment le plus.

4. Le travail réalisé, demander un bref compte rendu à chacune des équipes. Changer de sujet d'une équipe à l'autre; à l'une, faire nommer les groupes préférés, à l'autre, les principales activités et ainsi de suite. Revoir avec les élèves tous les éléments abordés sur la feuille-support.

5. Si les élèves participent déjà à un échange de correspondants à l'étranger, ils leur font parvenir le travail. Si non, une mosaïque est constituée avec les travaux et les élèves s'y réfèrent pour connaître les intérêts des autres. Ce travail peut s'intégrer dans une autre matière, soit en français ou en sciences humaines.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — connaissance des principaux groupes existants
  — connaissance des principales activités existantes
- Mesure (comment):
  — compte rendu des équipes
  — questionnement oral

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — intérêt pour l'envoi à un ami et/ou construction de la mosaïque
- Mesure (comment):
  — participation et verbalisation des élèves
  — questionnement oral

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 2.8.1)

Nos groupes préférés

Nos principales activités

Ce que nous aimons le plus

Signatures

_____

_____

_____

_____

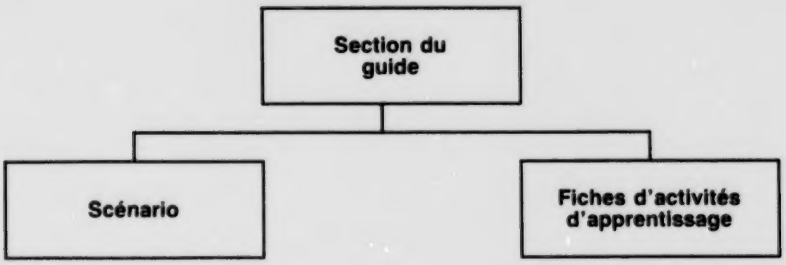

TROISIÈME ANNÉE

3

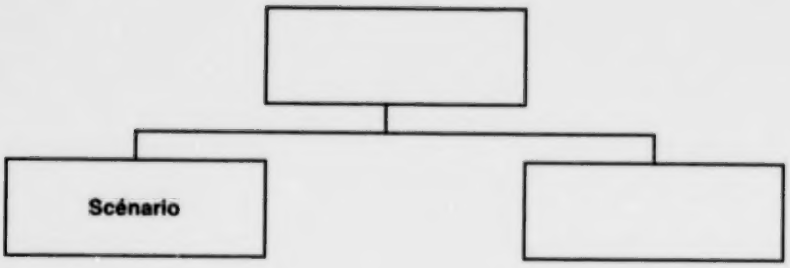

Chaque thème est développé à l'intérieur d'une activité devant durer environ 60 minutes.

Le scénario proposé est le suivant:

TROISIÈME ANNÉ		
THÈMES	**ACTIVITÉS**	**TEMPS (MIN.)**
3.1 Antécédents personnels	3.1.1* J'agis dans mon corps	60 minutes
3.2 Ma famille	3.2.1 Le coffre aux trésors	60 minutes
3.3 Mon métier	3.3.1 Une mosaïque	60 minutes
3.4 Nature de l'information	3.4.1 La clochette dorée	60 minutes
3.5 La collecte de l'information	3.5.1 Mon sens m'informe de...	60 minutes
3.6 Ma place dans ma famille	3.6.1 Mes préférences	60 minutes
3.7 Ma place à l'école	3.7.1 Ma vie à l'école	60 minutes
3.8 Mes groupes d'appartenance	3.8.1 Une sortie organisée	60 minutes

3

* Le premier chiffre précédant chaque titre d'activité d'apprentissage correspond à la classe, le second, à l'objectif terminal du programme et le troisième à la séquence dans le nombre d'activités d'apprentissage.
Exemple: Les chiffres 3.1.1 signifient: troisième année, objectif terminal 1 du programme, première activité d'apprentissage.

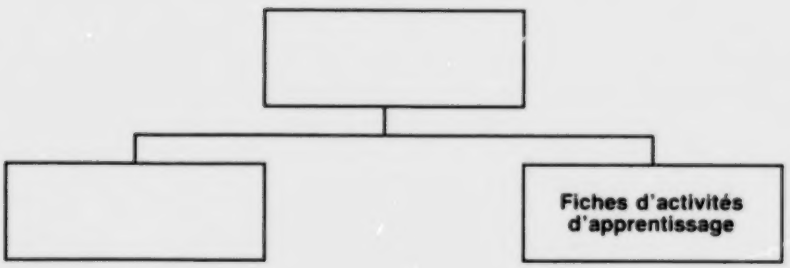

THÈME: Antécédents personnels
TITRE DE L'ACTIVITÉ: J'agis dans mon corps

Fiche 3.1.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 1, page 233)

Reconnaître qu'il a besoin de vivre dans un environnement humain depuis qu'il est au monde.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

1.4 Inventorier les activités qu'il réalise avec les personnes avec qui il vit aujourd'hui.

1.5 Identifier les besoins qu'il a satisfaits en vivant avec les autres.

1.6 Constater que tous les enfants de sa classe ont éprouvé ces même besoins.

1.7 Vérifier auprès d'adultes qu'il connaît s'ils ont éprouvé eux aussi le besoin de vivre avec les autres.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Besoins:
  - — d'être protégé
  - — d'être aimé
  - — de jouer
  - — de communiquer
  - — d'apprendre, de comprendre

Année 3e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

1ère année fiche 1.1.1 O.I.: 1.1, 1.2, 1.3

2e année fiche 2.1.1 O.I.: 1.8, 1.9

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge devient capable de différenciation. Il peut comprendre l'activité de l'autre et y reconnaître des besoins semblables aux siens. Aux étapes antérieures du développement, il ne voyait que lui dans ceux qui l'entouraient; maintenant, il peut percevoir les attitudes et les comportements d'autrui comme différents ou semblables aux siens, mais comme existant par eux-mêmes, en dehors de lui.

Il partage des activités avec ses pairs et répond ainsi à son besoin de s'affirmer. C'est un âge où il prend conscience de sa petitesse devant l'adulte. Il se valorise en s'affirmant et il est soucieux de sa popularité auprès de ses pairs.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant a surtout un rôle de facilitateur. Tout au long de l'activité, il assiste l'élève dans sa démarche. Il guide l'observation et le raisonnement de l'enfant de façon à lui faire prendre conscience de ses besoins des autres.

L'enseignant a aussi un rôle de participant; il s'implique et fait part à l'élève de son expérience d'adulte. Il aide le jeune à faire des liens entre sa propre expérience et celle vécue par les adultes et, en ce sens, il a un rôle de dépisteur.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Parents
- Des adultes

MISE EN SITUATION

- L'enseignant demande aux élèves de se placer debout et leur propose quelques exercices physiques simples:
  - — s'étirer lentement et ouvrir la bouche grande;
  - — lever les bras et essayer d'aller toucher le plus haut possible, jusqu'au plafond;
  - — se pencher et se recroqueviller jusqu'à se rendre le plus petit possible.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — attitudes des élèves face à leurs corps
  - — motivation des élèves à s'impliquer dans l'activité
- Mesure (comment):
  - — observation des mouvements et gestes des élèves
  - — observation du degré d'aisance manifesté par la mobilité corporelle

DÉROULEMENT

1. Demander à un élève de mimer, sans recourir au langage verbal, une activité qu'il aime faire.

2. Le groupe essaie de deviner l'activité représentée. L'élève confirme ou infirme l'exactitude des dires du groupe.

   Écrire au tableau le nom de l'activité mimée.

   Faire nommer par les élèves et ajouter au tableau:
   - le(s) besoin(s) au(x)quel(s) répond cette activité
   - le nom des personnes nécessaires pour réaliser cette activité

   Ex.: Nom de l'activité: frapper la balle au baseball
   Besoin(s) comblé(s): jouer, faire de l'exercice...
   Personnes nécessaires: l'équipe, le bûcheron qui a coupé le bois nécessaire pour faire le bâton, ses parents qui lui ont donné l'argent pour se le procurer, le manufacturier qui a fabriqué ses souliers sports, etc.

3. S'impliquer personnellement en parlant aux élèves de son besoin de vivre avec les autres, (besoin de ses élèves, de ses proches, de l'épicier, des amis, du facteur...).

4. Proposer aux élèves:
   - de raconter à des adultes l'activité réalisée en classe,
   - de parler de leur besoin de vivre avec les autres,
   - de vérifier si les adultes ressentent aussi ce besoin.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Observation-découverte

- Objet d'évaluation:
  — conscience de l'importance du corps pour agir, sentir ses besoins et y répondre
  — conscience de son environnement humain
  — compréhension du nombre et de la diversité des personnes nécessaires pour répondre à ses besoins
  — degré d'ouverture
- Mesure (comment):
  — questionnement oral
  — analyse du choix de l'activité mimée, des réponses, des attitudes d'attention et de respect manifestées par les élèves lorsque le maître exprime ses besoins

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — degré d'ouverture à la communication
- Mesure (comment):
  — analyse des réactions des élèves à la proposition de parler de l'activité à des adultes

3

THÈME: Ma famille
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Le coffre aux trésors

Fiche 3.2.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 2, page 234)

Reconnaître l'importance de vivre dans une famille.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

2.3 Identifier les membres de sa famille avec qui il préfère se retrouver.

2.4 Identifier les motifs de ses préférences.

2.9 Décrire ce que font les membres de sa famille pour prendre soin de lui.

2.10 Imaginer ce que serait sa vie s'il n'avait pas de famille.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Exemples de réponses possibles:
  - — parce qu'on aime les même jeux
  - — parce qu'on rit ensemble
  - — parce quon ne se dispute jamais
  - — parce que j'apprends beaucoup de choses avec lui (elle)
  - — etc.
- Notion de différences individuelles
- Exemples de réponses possibles:
  - — ils me donnent à manger
  - — ils me donnent des vêtement pour me protéger
  - — ils s'amusent avec moi
  - — ils me donnent des « becs »
  - — etc.

Année 3e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

1ère année fiche 1.2.1 O.I.: 2.1, 2.2

2e année fiche 2.2.1 O.I.: 2.5, 2.6, 2.7, 2.8

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge vit une période relativement stable émotivement: c'est la période de latence. Il est capable d'apprécier la tendresse, l'affection et de prendre conscience des gestes qui en sont les manifestations. Il établit ses relations pour répondre à ses besoins, à ses goûts et ses intérêts. Il prend conscience de ses préférences.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant oriente les échanges de façon à faire prendre conscience à l'enfant que la vie dans une famille répond à des besoins pour chacun des membres. Il articule l'activité dans le sens du plaisir éprouvé à donner et à recevoir des soins et de l'affection. Il aide les élèves à prendre conscience de ce que leur présence apporte à leur famille.

N.B.: L'enseignant peut intégrer cette activité au cours de français (feuille-support B).

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Feuilles-supports A et B
- Colle
- Ciseaux
- Petits cartons de couleur

MISE EN SITUATION

- L'enseignant invite les élèves à imaginer un coffre aux trésors et à nommer ce qu'ils y déposeraient.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — motivation des élèves
- Mesure (comment):
  - — analyse des réactions et des comportements des élèves

DÉROULEMENT

1. Mentionner que par les gestes et les marques d'attention et d'affection, nous échangeons de véritables trésors avec les personnes de notre entourage.

   Inviter les élèves à penser aux personnes de leur famille.

2. Remettre à chacun une ou plusieurs feuilles-supports A.

   L'élève indique, sur le coffre, le nom de l'une des personnes de sa famille avec qui il a l'impression d'échanger des trésors.

   Il découpe, plie et colle le coffre. L'élève prépare ainsi un coffre pour chacun des membres de sa famille avec qui il a l'impression d'échanger des trésors.

3. Sur de petits cartons de couleur, l'élève écrit:
   - ce que fait pour lui chacune des personnes de sa famille avec qui il échange des trésors. Il dépose les cartons dans le coffre correspondant.
   - ce qu'il a l'impression d'apporter, d'offrir à chacune des personnes de sa famille avec qui il échange des trésors. Il dépose les cartons dans le coffre correspondant.

4. Inviter les élèves à se pairer afin de:
   - nommer les personnes de leur famille avec qui ils aiment se retrouver,
   - exprimer les motifs de leur préférence.

5. Remettre à chacun la feuille-support B. L'élève écrit une lettre à sa famille.

Enrichissement:

Les élèves échangent avec leur famille au sujet de l'activité. Ils montrent la lettre et remettent à chacun le coffre identifié à son nom.

Animer un échange de groupe à partir des questions suivantes:

- Dans une famille, quels rôles jouent les adultes? Les enfants?
- Avec qui préfères-tu te retrouver dans ta famille? Pourquoi?
- Comment t'organiserais-tu si tu n'avais pas de famille?

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — prise de conscience de ce que lui apportent les membres de sa famille et de ce que lui-même apporte
  — vécu émotif face à sa famille
  — prise de conscience de ses préférences et des motifs de celles-ci
- Mesure (comment):
  — analyse des productions
  — observations des comportements
  — analyse des verbalisations

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — prise de conscience de son besoin d'une famille et de ses sentiments
- Mesure (comment):
  — questionnement
  — analyse des verbalisations des élèves
  — observations non-verbales

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 3.2.1)

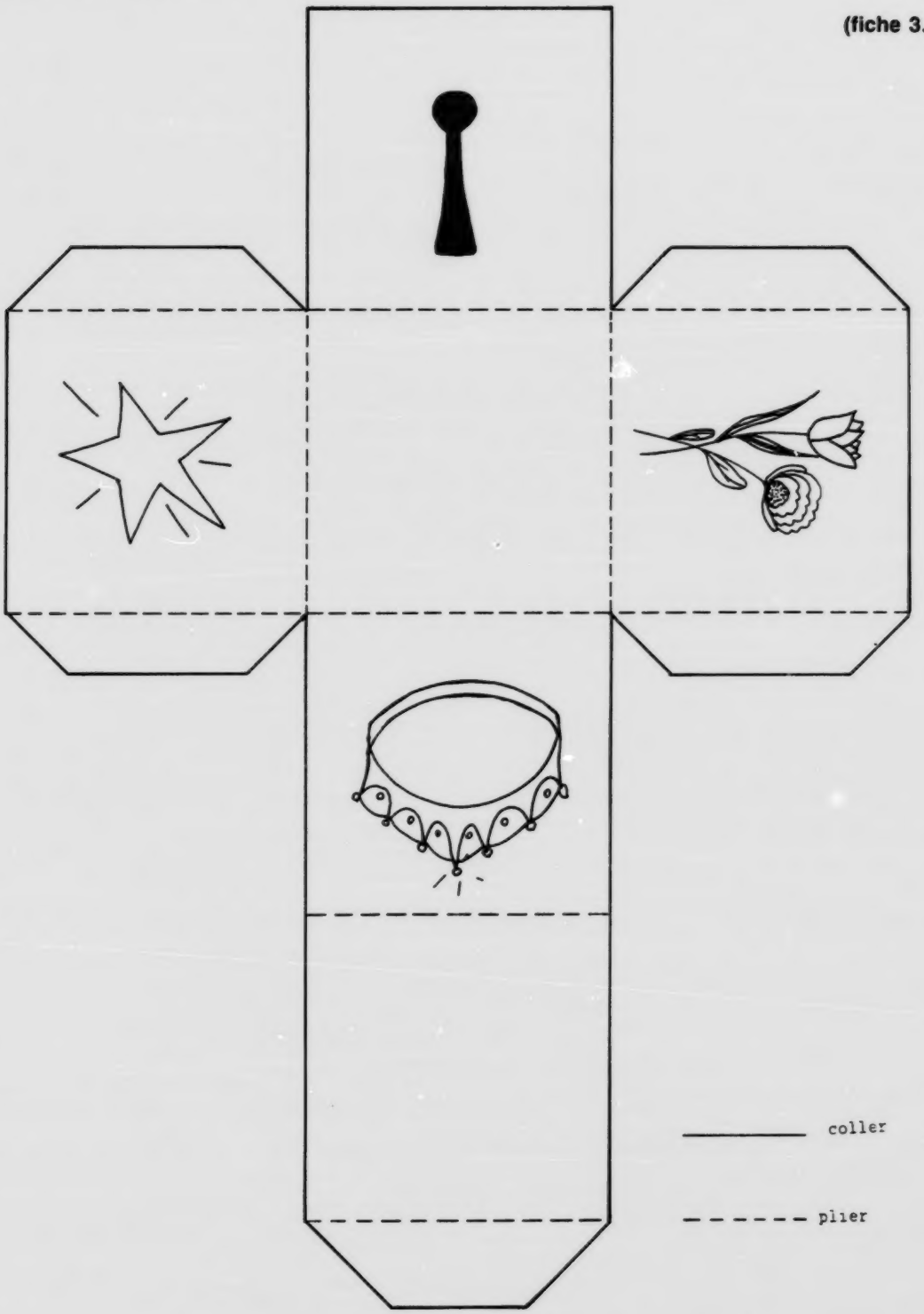

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 3.2.1)

Lettre à ma famille.

Je suis très content(e) de vous avoir. Sans vous je ne pourrais pas, _____

_____ , _____

_____ , _____

_____ . Je me sentirais

_____ , _____ .

Je vous remercie beaucoup d'être là.

_____

THÈME: Mon métier
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Une mosaïque

Fiche 3.3.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 3, page 236)

Reconnaître qu'il contribuera à l'évolution de la société par le métier qu'il choisira lorsqu'il sera grand.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

3.6 Constater la diversité des métiers possibles dans une collectivité.

3.7 Reconnaître que tous ces métiers sont utiles à la société.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Notion d'adaptabilité au marché (chômage, perfectionnement, travail diversifié)

Année 3e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

1ère année
fiche 1.3.1
O.I.: 3.1, 3.2

2e année
fiche 2.3.1
O.I.: 3.3, 3.4, 3.5

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge est conscient des métiers possibles qui peuvent exister et il peut en énumérer plusieurs. Il sera intéressé et attiré par ceux qui font appel à son imagination, par ceux qui présentent des caractères fantaisistes. Les métiers ayant trait à l'espace captive l'intérêt de l'enfant.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant a surtout un rôle de catalyseur et de facilitateur. Il apporte du matériel. Il met l'accent sur la diversité des métiers et sur leur utilité pour la société, en tenant compte du fait que le choix de l'élève n'est pas effectué au hasard.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Revues, périodiques, journaux sur les métiers
- Feuille-support A (lettres du mot métier)
- Feuille-support B (à l'enseignant)

MISE EN SITUATION

- L'enseignant demande aux élèves de nommer des métiers qu'ils connaissent.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  — intérêt des élèves pour le sujet
- Mesure (comment):
  — observation du degré de participation des élèves
  — analyse des réponses des élèves

DÉROULEMENT

1. Apporter des revues, des périodiques, des journaux dans lesquels se trouvent des illustrations de métiers. Demander aux élèves de découper une gravure ou de faire un dessin qui représente le métier de quelqu'un qu'ils connaissent.

   Coller l'illustration ou le dessin sur un carton suffisamment grand; y indiquer en quoi ou comment le métier illustré est utile à la société.

2. Faire exécuter par les élèves une mosaïque dont la base est formée par les lettres du mot métier (cf. feuille-support A). Sur ces lettres du mot métier (cf. feuille-support A). Sur ces lettres, les élèves collent leur illustration ou leur dessin. Si possible, placer les lettres sur une carte géographique représentant la province de Québec.

3. S'inspirer de la feuille-support B afin d'informer davantage les élèves au sujet:
   - du chômage,
   - du perfectionnement,
   - du travail diversifié.

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — degré de connaissance de l'élève du chômage, du perfectionnement, du travail diversifié
- Mesure (comment):
  — observation des attitudes, commentaires des élèves
  — questionnement oral

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — degré d'implication de l'élève par rapport au métier choisi
- Mesure (comment):
  — observation du degré de participation des élèves
  — analyse des commentaires et sentiments exprimés par les élèves

OBSERVATIONS

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 3.3.1)

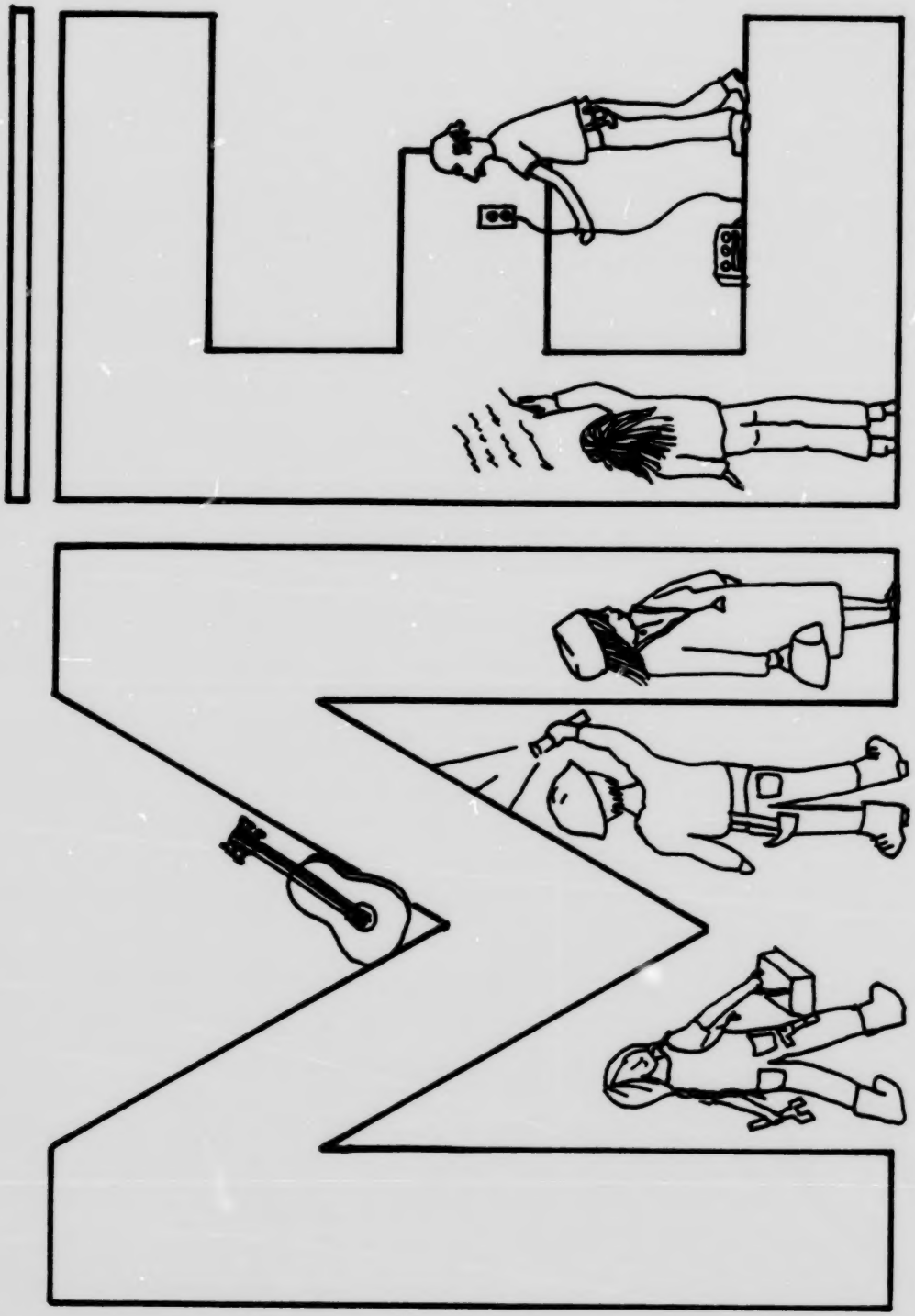

FEUILLE-SUPPORT A (suite) **(fiche 3.3.1)**

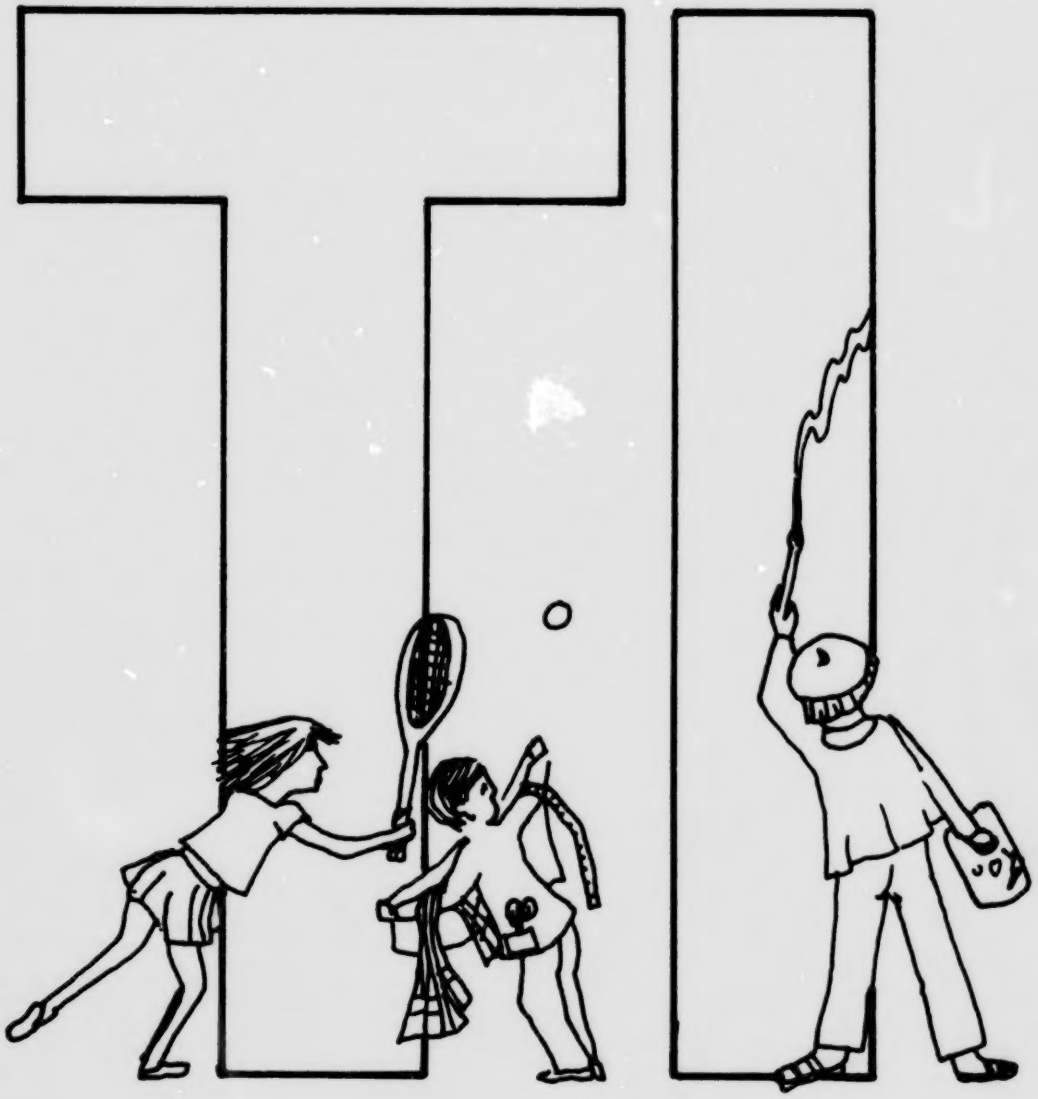

FEUILLE-SUPPORT A (suite) (fiche 3.3.1)

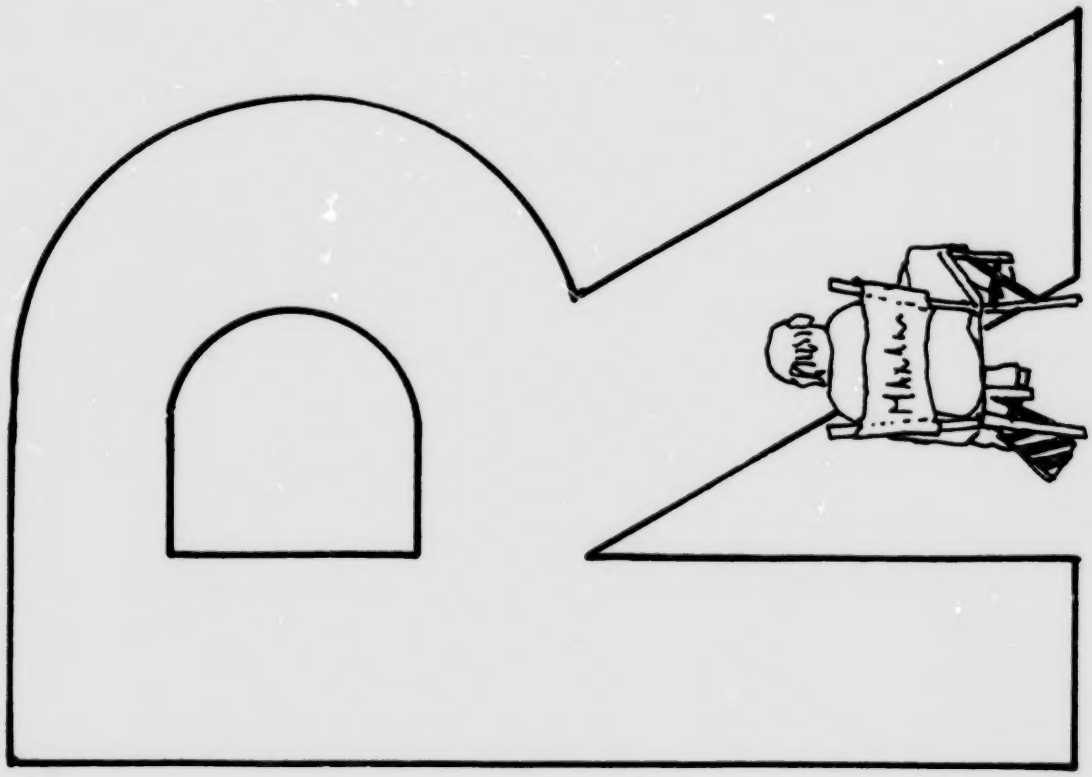

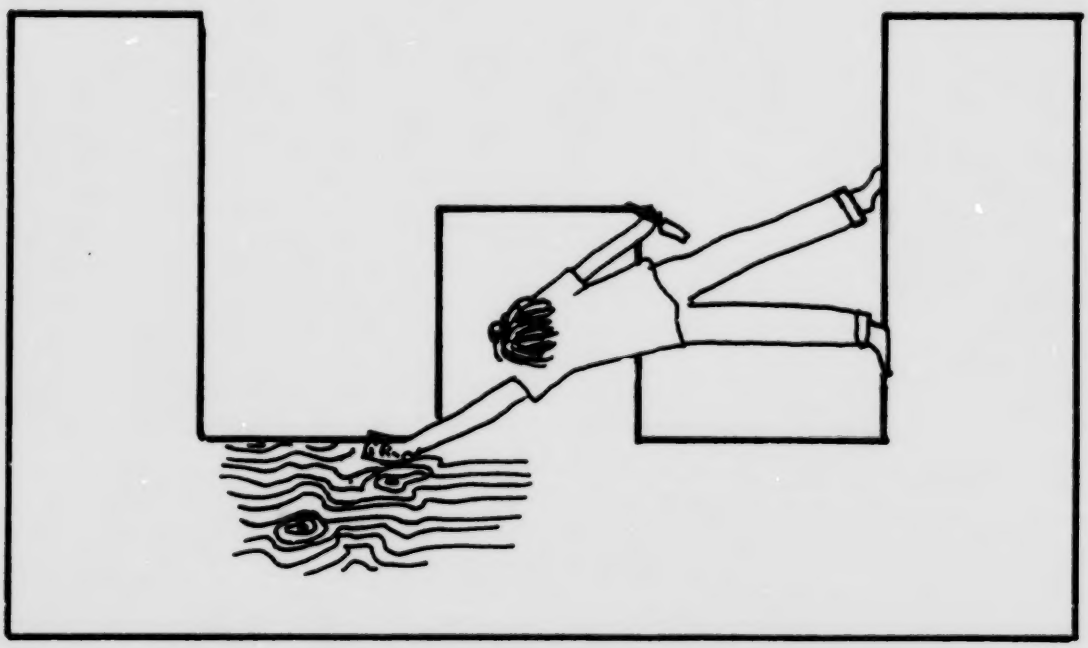

FEUILLE-SUPPORT B (pour l'enseignant)

(fiche 3.3.1)

Information au sujet:

— **du chômage:** les demandes pour l'emploi sont fluctuantes. Il arrive que certains corps de métiers soient peu en demande. Les personnes ayant choisi ces métiers sont pour des périodes de temps variables dans l'impossibilité de se trouver un emploi dans leur secteur d'activités.

— **du perfectionnement:** dans tout métier ou profession il y a du recyclage à faire, des cours à suivre, des connaissances nouvelles à acquérir pour travailler de façon plus efficace et de mieux répondre aux attentes et aux besoins des personnes à qui le travail est utile.

— **du travail diversifié:** le métier choisi au début de notre vie adulte ne sera pas nécessairement celui que nous exercerons tout au long de notre vie. Nous serons peut-être appelé à opter pour un tout autre corps d'emploi. Ceci suppose de chacun de nous de développer nos qualités personnelles pour pouvoir nous adapter à des situations nouvelles.

THÈME: Nature de l'information
TITRE DE L'ACTIVITÉ: La clochette dorée

Fiche 3.4.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 4, page 237)

Définir ce qu'est l'information.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

4.7 Dire avec ses propres termes à quoi sert l'information.

4.8 Imaginer ce qui se produirait s'il ne recevait jamais d'information.

4.9 Constater qu'il reçoit et transmet de l'information tous les jours.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Nécessité de l'information:
  — bien de consommation nécessaire à la vie

Année 3e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

1ère année fiche 1.4.1 O.I.: 4.2, 4.3, 4.4

2e année fiche 2.4.1 O.I.: 4.1, 4.5, 4.6

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de 8 ans accorde de l'importance à la vie en groupe. Chaque partenaire de ce groupe d'âge poursuit les mêmes buts, à savoir: s'affirmer et se valoriser. L'enfant, pour atteindre ces buts, utilise le médium de l'information. Les enfants de cet âge recherchent à l'occasion de leurs jeux ou de leurs activités, la satisfaction des mêmes besoins et des mêmes désirs. Ils se donnent l'information sur les règles de leurs jeux et sur les droits de chacun, car chacun a besoin des autres. Ils échangent beaucoup entre eux pour satisfaire leurs besoins d'affirmation et de valorisation et pour conserver le groupe qui leur est nécessaire pour répondre à ces besoins.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant élabore des stratégies pour amener les élèves à saisir la nécessité de l'information. Tout au long de l'activité, il accompagne les élèves et guide leur réflexion afin de les aider à prendre conscience des moyens dont ils disposent pour recevoir et transmettre de l'information.

N.B.: Des liens existent entre cette activité et les textes à caractère informatif du programme de français.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Feuille-support A
- Feuille-support B

MISE EN SITUATION

- L'enseignant fait bander les yeux de quelques élèves à tour de rôle, leur demande de quoi ils sont privés et ce qui leur manque dans cette situation.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  — intérêt des élèves pour l'activité
  — implication à ce jeu
- Mesure (comment):
  — questionnement
  — analyse des réponses fournies

DÉROULEMENT

1. Pour faciliter aux élèves la compréhension de la notion d'information, distribuer aux élèves le texte de la feuille-support A. Faire compléter de façon individuelle en ajoutant les mots manquant et ce, sans donner plus d'information ou d'explication.

2. Demander à certains élèves, choisis au hasard, de donner les mots trouvés. En noter deux ou trois au tableau, pour chaque espace laissé dans le texte.

3. Aider le groupe à reconstituer le texte à l'aide des mots trouvés. Donner la consigne de le rédiger exactement comme il devrait l'être. Remettre ensuite aux élèves le texte complet (cf. feuille-support B).

4. Amener les élèves à saisir la différence entre être informé et ne pas être informé. Dans le premier texte, il manque des informations, alors que le second document contient toutes les informations. Le deuxième texte permet une compréhension complète de la situation présentée.

5. Proposer aux élèves un jeu d'imagination où ils sont privés de la vue et de l'ouïe. Leur demander pour quelques instants de se fermer les yeux, de se placer les doigts dans les oreilles et de s'imaginer vivre toujours ainsi. Après quelques minutes les interroger sur ce qu'ils ont vécu dans ce jeu.

6. Demander à des élèves choisis au hasard:
   - de donner des exemples d'informations qu'ils reçoivent chaque jour et les noter au tableau
   - de préciser l'information contenue dans les exemples apportés par les élèves.

Enrichissement

- Proposer aux élèves d'imaginer ce que peut contenir le secret placé dans le cou de chaton.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — compréhension de la notion d'information
- Mesure (comment):
  — travail sur le texte
  — questionnement oral
  — analyse des commentaires et réactions

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — acquisition des notions: recevoir de l'information, donner de l'information
- Mesure (comment):
  — analyse des exemples apportés par les élèves
  — questionnement oral

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 3.4.1)

Un chaton se promène avec une _____ dorée dans le _____ .
Ses propriétaires connaissent un secret et ils ont décidé de le _____ sur leur minou.
Ils ont placé dans la clochette un papier sur lequel est inscrit un _____ . Mais il est
interdit d'attraper le _____ pour enlever sa _____ et lire le
_____ .Car toute personne qui ose prendre le _____ pour lire le
_____ est griffée par le chaton. Le voisinage se _____ ce que le
papier peut bien contenir. Plusieurs _____ interrogent les _____ sur
le contenu du _____ qui concerne tout _____ . Ce _____ ne
doit être _____ que lorsque le _____ sera grand.

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 3.4.1)

Un chaton content

Un chaton se promène avec une clochette dorée dans le cou. Ses propriétaires connaissent un secret et ils ont décidé de le cacher sur leur minou. Ils ont placé dans la clochette un papier sur lequel est inscrit un secret. Mais il est interdit d'attraper le chaton pour enlever sa clochette et lire le secret. Car toute personne qui ose prendre le minou pour lire le secret est griffée par le chaton. Le voisinage se demande ce que le papier peut bien contenir. Plusieurs personnes interrogent les propriétaires sur le contenu du secret qui concerne tout l'entourage. Ce secret ne doit être connu que lorsque le chaton sera grand.

THÈME: La collecte de l'information
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Mes sens m'informent de ...

Fiche 3.5.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 5, page 238)

Identifier les différentes façon de recueillir l'information.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

5.4 Décrire la façon dont il utilise ses sens.

5.5 Indiquer d'autres façons possibles de recueillir de l'information à l'aide de ces mêmes sens.

5.6 Explorer une façon nouvelle de recueillir l'information.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Exemple de réponses possibles:
  - — l'ouïe:
    - par des questions posées aux adultes
    - par l'écoute d'une émission de radio ou de télévision
  - — la vue:
    - par des lectures personnels
    - en regardant la télévision
- Exemples:
  - — par des recherches personnelles à la bibliothèque
  - — par la lecture de journaux, revues
  - — par la dissension avec ses pairs
  - — etc.

Année 3e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

2e année fiche 2.5.1 O.I.: 5.1, 5.2, 5.3

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge a développé sa capacité d'assimiler. Il a maintenant atteint une certaine maturation. Tout ce qui a trait au matériel mnémonique rejoint ses intérêts. Il aime utiliser tous ses sens pour acquérir des connaissances. Il a des intérêts pour une multitude de sujets variés et différents. Il a tendance à utiliser ses sens de façon maximale pour réaliser toutes les activités qu'il aime. Il aime apprendre par la télévision. Ce médium d'information s'avère une source importante pour acquérir des connaissances qu'il peut assimiler rapidement.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant a surtout un rôle de catalyseur à cette activité. Il doit se tenir à l'écoute des besoins et intérêts des élèves. Ils voudront exploiter des idées novatrices et le concours de l'enseignant sera un outil précieux pour eux.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Pièces de cartons de différentes grandeurs
- Colle, ciseaux, ruban
- Papier à dessiner
- Revues destinées aux enfants
- Revue Mille et une idées
- Illustrations, photos, images

MISE EN SITUATION

- L'enseignant fera utiliser un instrument de musique, jouera certaines notes et demandera aux élèves quels sens sont impliqués.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — capacité de nommer les sens impliqués
- Mesure (comment):
  - — analyse des verbalisations

DÉROULEMENT

1. Proposer aux élèves de former un train. Chaque wagon est composé de deux élèves qui font l'étude d'un sens. Par exemple le premier wagon étudie et représente le sens de l'ouïe, le second celui de la vue, le troisième celui du toucher et ainsi de suite. Le sixième wagon reprend le sens de l'ouïe. La locomotive est composée de deux élèves dont le travail consiste à représenter les cinq sens.

2. Chaque équipe représente, dans un premier temps, les façons habituelles d'utiliser le sens choisi pour recueillir de l'information. Les élèves utilisent pour ce faire:
   - des revues pour enfants,
   - des illustrations,
   - des photos,
   - des images.
     (exemple: la vue: des personnes devant la télévision; une personne regardant un paysage).
   - Dans un deuxième temps, les élèves illustrent ou indiquent d'autres façons possibles de recueillir de l'information à l'aide de ces mêmes sens.
   - Dans un troisième temps, les élèves explorent une façon nouvelle de recueillir l'information. Par exemple:
     — par l'apprentissage d'une autre langue
     — par des prothèses qui permettent du support à un sens qui fonctionne de façon inadéquate.
     — etc.

3. Organiser la ronde du train autour de la classe ou encore aller rendre visite à une autre classe. Pour la parade, suite à la locomotive, faire installer chaque wagon comme indiqué au point 1.

4. La parade s'effectue en trois tours:
   - au premier, chaque wagon donne les façons habituelles d'utiliser le sens choisi,
   - au second il donne d'autres façons possibles de recueillir de l'information,
   - au troisième tour il explore une façon nouvelle de recueillir de l'information.

5. Après chaque tour, prévoir un temps d'arrêt. Résumer les données mentionnées par les élèves ou questionner quelques-uns sur les moyens d'utilisation

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — connaissance des façons d'utiliser ses sens
  — connaissance d'autres moyens possibles
  — connaissance des façons nouvelles de recueillir l'information par le sens
- Mesure (comment):
  — productions des élèves
  — analyse des contenus exprimés par les élèves

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — moyens utilisés par les élèves
- Mesure (comment):
  — analyse des verbalisations au moment de la parade

THÈME: Ma place dans ma famille
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Mes préférences

Fiche 3.6.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 6, page 239)

Définir la place qu'il occupe dans sa famille.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

6.6 Distinguer parmi ses responsabilités celles qu'il aime et celles qu'il n'aime pas prendre.

6.7 Indiquer les motifs de ses préférences.

6.8 Imaginer comment il pourrait rendre plus agréable une responsabilité qui lui revient.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Exemples de moyens:
  - — discussion avec sa famille de ses sentiments à l'égard de cette responsabilité
  - — proposition d'une modalité d'application

Année 3e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

1ère année fiche 1.6.1 O.I.: 6.1, 6.2

2e année fiche 2.6.1 O.I.: 6.3, 6.4, 6.5

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge apprend à se soumettre à la règle: cela se voit dans les jeux, où une règle décide, et non un adulte ou un copain. Il est donc capable aussi de comprendre cette « règle » voulant que, dans une société, chacun assume sa part de responsabilité. Il est aussi capable de rempir des fonctions utiles à sa famille.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant sensibilise l'élève au fait qu'exécuter des tâches et assumer des responsabilités à sa mesure sont des moyens de prendre sa place. Il éveille l'élève à la possibilité d'augmenter sa qualité de vie en rendant plus agréables les tâches obligatoires du quotidien.

N.B.: S'il le juge à propos, l'enseignant pourrait prendre deux périodes différentes pour réaliser cette activité. La première porterait sur les trois premiers points du déroulement. Il pourrait conseiller aux élèves d'utiliser des moyens nouveaux, dans les jours suivants, pour rendre plus agréable la tâche qu'ils désirent transformer. À la seconde période, les élèves parleraient de leur expérience et les autres pourraient leur faire des suggestions (point 4). Le point 5 du déroulement serait abordé par la suite.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Cahier de travail

MISE EN SITUATION

- L'enseignant demande aux élèves de nommer spontanément, des tâches qu'ils exécutent dans leur famille et les écrit au tableau.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — compréhension de la signification de «tâche»
  - — intérêt des élèves
- Mesure (comment):
  - — questionnement oral
  - — observation des comportements

DÉROULEMENT

1. Mentionner aux élèves qu'ils sont responsables d'assumer certaines tâches dans la famille pour contribuer à la qualité de vie.

2. Les élèves divisent en deux parties une page de leur cahier de travail. Ils écrivent:
   - dans la colonne de gauche, les tâches qu'ils assument et qu'ils aiment,
   - dans la colonne de droite, celles qu'ils n'aiment pas.

3. Inviter les élèves à se regrouper par trois. Chaque élève:
   - mentionne les tâches qu'il aime faire,
   - dit le pourquoi (ex.: j'aime tondre le gazon: je me sens habile; j'aime garder le bébé: je me sens comme un parent; etc.).

4. Chaque élève de l'équipe:
   - mentionne les tâches qu'il n'aime pas faire,
   - en choisit une,
   - dit pourquoi il ne l'aime pas,
   - essaie d'imaginer comment il pourrait la rendre plus agréable.

   Les coéquipiers lui font des suggestions pour rendre plus plaisante cette tâche qu'il n'aime pas.

5. Animer une mise en commun où l'élève nomme la tâche à améliorer et les façons dont il compte le faire. Lui faire des suggestions pertinentes, s'il y a lieu.

6. Dans son cahier de travail, l'élève représente par une dessin la tâche à améliorer, (ex.: un arrosoir pour « arroser les plantes », un bébé pour « m'occuper du bébé ») et par un autre dessin les moyens qu'il entend utiliser pour la rendre plus agréable.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  - — compréhension des consignes
  - — connaissance que les élèves ont de leurs préférences
  - — capacité de travailler en équipe
  - — désir d'un vécu plus satisfaisant

- Mesure (comment):
  - — questionnement oral de quelques élèves au sujet des consignes
  - — observation du degré de facilité avec laquelle les élèves classent les noms des responsabilités (aime, n'aime pas)
  - — observation des comportements
  - — observation du degré d'implication des élèves dans l'équipe
  - — analyse des propos des élèves au sujet de leur façon de rendre plus agréable une responsabilité

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  - — ouverture au changement
- Mesure (comment):
  - — analyse des dessins des élèves
  - — questions orales

THÈME: Ma place à l'école
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Ma vie à l'école

Fiche 3.7.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 7, page 240)

Définir la place qu'il occupe dans son école.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

7.7 Connaître ses droits et responsabilités dans l'école.

7.8 Décrire une journée de sa vie à l'école.

7.9 Exprimer ses sentiments à l'égard de sa vie scolaire.

7.10 Indiquer des moyens d'apprécier davantage sa vie scolaire.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Description:
  - — ses relations
  - — ses activités
  - — ses responsabilités
- Sentiments:
  - — ce qu'il aime
  - — ce qu'il n'aime pas
- Exemples:
  - — participation à de nouvelles activités
  - — discussion avec les personnes concernées

Année
3e

Temps
60 min.

Relation avec les autres O.I.

1ère année
fiche 1.7.1
O.I.: 7.1, 7.2, 7.3

2e année
fiche 2.7.1
O.I.: 7.4, 7.5, 7.6

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant a tendance à se sentir petit, faible et désarmé vis-à-vis l'adulte. À l'école, il est en relation avec d'autres de son âge; auprès d'eux, sa condition ne lui semble plus inférieure. Il n'affronte plus des géants mais ses pairs avec lesquels il se trouve d'égal à égal. L'école, c'est donc, pour l'enfant, un monde en petit où il a l'impression réconfortante d'être grand.

L'école amène progressivement l'enfant à faire des compromis. Il apprend à respecter ses partenaires: c'est l'apprentissage de la réciprocité, favorable au développement de la conscience morale. Il s'initie à la notion de justice par cette vie communautaire qui lui apprend ce qui est juste ce qui ne fait pas tort à l'autre.

Vers l'âge de huit ans, l'enfant évolue vers un sentiment d'appartenance et de loyauté à son groupe scolaire. La cohésion à l'intérieur du groupe peut sembler inexistante à l'observateur; cependant, avec le temps, une solidarité s'établit et fait que chacun s'identifie à tous. Cette expérience de la participation au groupe est primordiale pour l'enfant: elle lui enseigne comment s'intégrer à une société qui est l'image de la société civile.

Rôle de l'enseignant: Le rôle de l'enseignant en est un de facilitateur. L'enseignant doit être attentif au moment où l'élève dit ses sentiments sur ce qu'il aime et n'aime pas. Cette expression est privilégiée pour favoriser un climat de classe plus accueillant et plus respectueux de chacun. L'enseignant a comme souci, au cours de cette activité, d'aborder les manifestations de vie, dans les relations, dans les activités, les responsabilités, tant au niveau de la classe qu'au niveau de l'école toute entière, car la démarche proposée se veut facilitatrice de changement.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Feuille-support A
- Deux grands cartons de couleur

MISE EN SITUATION

- L'enseignant permet à quelques élèves de conter sous forme d'histoire:
  - — le trajet pour se rendre à l'école
  - — le déroulement de sa journée
  - — ses droits dans la classe
  - — ses responsabilités
  - — les sentiments vécus.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — capacité des élèves à s'exprimer sur l'une de leur journée
- Mesure (comment):
  - — analyse des verbalisations des élèves

DÉROULEMENT

1. Remettre aux élèves la feuille-support A. Ils ont à décrire une journée de leur vie à l'école. Chaque élève indique ses relations:

   - avec ses professeurs,
   - avec les autres personnes qu'il a l'occasion de côtoyer au cours d'une journée.

   Pour chacune des relations mentionnées, il décrit ses sentiments (je l'aime, elle m'énerve...) et des gestes posés par la personne (elle parle fort, elle est drôle...) Concernant ses activités, il mentionne:

   - celles qu'il fait en cours de journée.

   En ce qui a trait à ses tâches, il indique:

   - celles effectuées,
   - celles à faire mais qu'il ne réalise pas,
   - celles qu'il aurait le goût et le désir de réaliser.

2. Utiliser le travail fait précédemment et encercler:

   - la relation qui le rend heureux,
   - l'activité dont il est le plus content,
   - la tâche qui le satisfait le plus.

   Faire un rectangle autour de:

   - la relation qui le rend malheureux,
   - l'activité dont il est mécontent,
   - la tâche qui lui procure de l'insatisfaction.

3. Les élèves donnent à tour de rôle ce qu'ils ont encadré d'un rectangle.
   Un premier indique: la relation qui le rend malheureux
   un second: l'activité dont il est mécontent
   un troisième: la tâche qui lui procure de l'insatisfaction.

   Continuer la ronde en respectant la consigne ci-haut mentionnée jusqu'à ce que chaque élève ait donné un élément ne lui apportant pas de satisfaction dans sa vie à l'école. Lors de l'expression des élèves, indiquer sur un grand carton les points de vue émis.

4. Placer un second carton en parallèle avec le premier. Demander aux élèves d'indiquer des moyens pour améliorer les situations insatisfaisantes. Écrire chaque moyen en regard de la situation émise, le résumer de façon succincte.

   Suggestion: Le matériel contenu sur les deux cartons serait à conserver et à revoir périodiquement avec les élèves.

   Au début, la révision pourrait se faire à la fréquence d'une fois la semaine et par la suite, d'une fois aux deux semaines. Cette technique améliorerait l'atmosphère de la classe et favoriserait chez les élèves l'initiative de s'impliquer et de prendre conscience de leur pouvoir en tant que groupe.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — intérêt de l'élève pour la description d'une journée de sa vie à l'école
  — capacité de reconnaître ses sentiments
  — connaissance par le groupe d'élèves de situations scolaires non satisfaisantes
- Mesure (comment):
  — analyse des productions des élèves
  — observation et analyse des verbalisations des élèves sur ce qu'ils n'aiment pas

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — pertinence des moyens suggérés par les élèves
- Mesure (comment):
  — analyse de l'application concrète des moyens

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 3.7.1)

Une journée à l'école

MES RELATIONS	MES ACTIVITÉS	MES TÂCHES

THÈME: Mes groupes d'appartenance
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Une sortie organisée

Fiche 3.8.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 8, page 242)

Se situer dans ses principaux groupes d'appartenance.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

8.1 Indiquer les principaux groupes dont il fait partie à l'extérieur de l'école et de la famille.

8.2 Exprimer les raisons de son appartenance à ces divers groupes.

8.4 Décrire son rôle dans chacun de ces groupes.

8.6 Exprimer ses attentes vis-à-vis de chacun de ces groupes.

8.7 Dire ce que ces groupes attendent de lui.

8.8 Connaître ses droits et ses responsabilités dans chacun de ces groupes.

8.9 Exprimer ce qu'il ressent en tant que membre de ces groupes.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Exemples de réponses possibles:
  - — les amis
  - — le club sportif
  - — les jeannettes
  - — les louveteaux
  - — la chorale
  - — etc.

Année 3e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

2e année fiche 2.8.1 O.I.: 8.1, 8.3, 8.5, 8.8

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'organisation et la participation à des activités organisées sont des éléments de la formation sociale de l'enfant. Dès 8-9 ans, la participation à des activités structurées est souhaitable pour développer, chez les jeune, divers centre d'intérêt.

Le groupe de jeunes, le club de sports ou les activités de loisirs moins structurées permettent à l'enfant de se livrer à une activité libre, détendue, favorisant le sentiment de libération.

Il existe de nombreux groupes ponctuels: pique-nique, voyages éducatifs, visites à la cabane à sucre, ski alpin, ski de randonnée, groupes sportifs. L'enfant peut choisir parmi l'éventail ceux qui lui conviennent le mieux en tenant compte de ses goûts, de ses aptitudes et intérêts. Certaines activités ou camps mettent l'enfant aux prises avec des problèmes élémentaires de l'existence (trouver un gîte, faire du feu, se nourrir...) et l'obligent à se débrouiller par lui-même, sans recourir à ses parents.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant a un rôle d'animateur à cette activité. Il est le moteur pour aider les élèves à choisir l'activité, la préparer et la réaliser. Son rôle est prépondérant au moment de la mise en commun.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

MISE EN SITUATION

- L'enseignant annonce aux élèves qu'ils auront à préparer un événement particulier et leur demande de deviner de quoi il s'agit?

ÉVALUATION

Question-problème:

- Objet d'évaluation:
  - — motivation et intérêt des élèves à tenter de deviner
- Mesure (comment):
  - — questionnement oral
  - — observation des attitudes et comportements des élèves

DÉROULEMENT

1. Demander aux élèves de suggérer des activités. Il peut s'agir:
   - d'un dîner avec des jeux,
   - fête d'enfants pour souligner un événement particulier
   - une journée à une base de plein air,
   - fête de l'Halloween,
   - excursion à la cabane à sucre ou toutes autres formes d'activités réalisables dans le milieu.

2. Amener le groupe, par la suite, à un consensus sur le choix de l'une d'elles. Faire préparer l'activité par les élèves. Les aider à déterminer et à prendre les responsabilités pour la réalisation de l'activité, soit de façon individuelle ou encore par groupe de 2 ou 3. La préparation et l'organisation de l'activité devrait se faire par les élèves.

3. Faire exprimer individuellement par écrit:
   - leurs attentes de cette activité,
   - leurs droits et leurs responsabilités.

   Recueillir les idées émises par les élèves, en faire une synthèse à utiliser au moment du retour et de l'évaluation de l'activité.

4. Lors du déroulement de l'activité, observer les sous-groupes susceptibles de se former, la création de certaines alliances pour les utiliser éventuellement au niveau de la mise en commun.

5. Après la réalisation de l'activité, soit à la fin de celle-ci ou encore au moment du retour en classe, faire une mise en commun pour évaluer:
   - le degré de satisfaction dans le déroulement,
   - le niveau de réussites des tâches à effectuer,
   - les raisons de leurs choix de certains sous-groupes,
   - la satisfaction de leurs attentes,
   - le respect de leurs droits,
   - les sentiments vécus au cours de cette activité.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — intérêt des élèves à préparer l'activité, à assumer des tâches
  — expression des attentes
  — déroulement de l'activité
- Mesure (comment):
  — observation de l'exécution des tâches
  — analyse des attentes exprimées
  — observation lors du déroulement

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — satisfaction générale des élèves
  — niveau de réussites des tâches
  — sentiments vécus au cours de cette activité.
- Mesure (comment):
  — questionnement oral
  — verbalisations des élèves

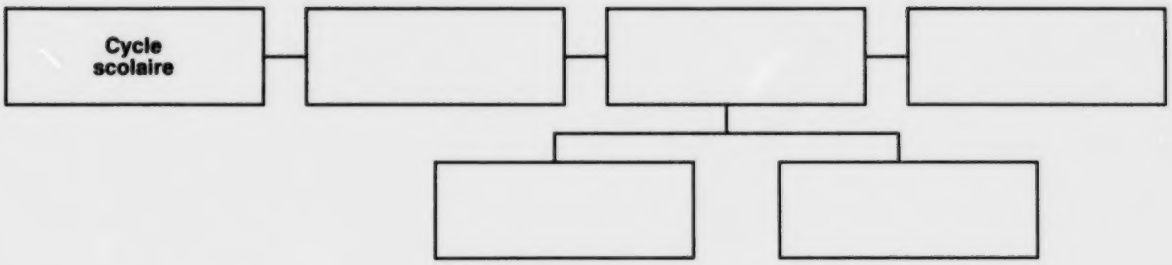

PRIMAIRE

2e cycle

THÈME: MON IDENTITÉ SOCIALE

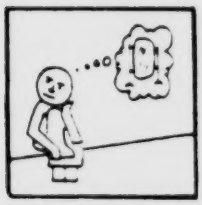

L'être humain, tout au cours de sa vie, fait partie de groupements à base géographique ou historique: la famille, les amis, la classe, le village ou le quartier, la ville et la province. Un être humain est un organisme au plan biologique, une personnalité et une individualité au plan psychologique et un membre d'une société au plan social. Ces trois processus d'organisation sont en interaction constante et s'influencent les uns les autres tout au cours du cheminement et du développement de l'individu.

L'identité social prend racine et se construit d'abord dans le milieu familial. L'enfant en interaction avec les personnes immédiates de son environnement (adultes et enfants) acquiert la sécurité, l'assurance, la valorisation et l'affirmation, qui éventuellement détermineront sa façon d'être présent à une collectivité plus grande.

L'identité sociale s'élabore par la suite à travers les groupes d'amis et l'école. L'enfant arrive dans ces deux milieux avec des acquisitions et des lacunes attribuables à ce qu'il est et à ce qu'il a vécu et connu dans son milieu précédent. Ces deux milieux, les groupes d'amis et l'école, contribuent chacun à leur façon à aider l'enfant à se construire et à se développer par les diverses situations et interactions qu'il y vit.

Au fur et à mesure que l'enfant grandit, il découvre son appartenance à son quartier, à son village, à sa ville et à sa province. Il s'intègre ou se sent rejetté, il est participant et impliqué selon l'image qu'il a de lui-même et selon ce qu'il a retiré de ses milieux d'appartenance antérieurs. L'interaction personne/société se poursuit toute la vie, incitant et favorisant l'acquisition d'une meilleure conscience de soi-même, de la société et du monde. Il se produit une interdépendance entre le « je » et le « nous », entre une identité personnelle et collective.

Pour aborder ce thème, le deuxième cycle du primaire paraît être le moment choisi car l'élève fait maintenant partie de la grande enfance. Il est de plus en plus conscient de son identité personnelle. Il est prêt à saisir et à comprendre les différentes formes de rouage existant au plan social, les façons dont il y appartient et comment il peut et pourra éventuellement s'impliquer pour sa croissance personnelle et celle de sa collectivité.

- ***Relation du thème avec les autres volets***

Ce thème est en relation avec les volets « Éducation à la santé »: O.T. 5: « expérimenter quelques moyens d'assurer sa santé mentale ». Et « Éducation aux relations interpersonnelles », O.T. 3: « choix d'une relation », et l'objectif: O.T. 8: «reconnaître l'importance de sa participation au sein d'un groupe », et O.T. 9: « comprendre que toute bonne relation requiert des échanges et des concessions réciproques », et O.T. 10: « reconnaître l'importance de relations harmonieuses au sein d'un groupe ».

- ***Relation du thème avec les autres programmes***

Programme de sciences de la nature:

Objectif général 1: « développer de façon harmonieuse les ressources de sa personnalité ». Les objectifs terminaux précisant cet objectif général s'apparente à celui de « l'identité sociale » par l'éveil proposé à l'élève sur son environnement.

Objectif général 2: « faire l'apprentissage de la vie de groupe et du travail d'équipe dans un cadre démocratique ». L'objet d'étude de ce thème est en relation avec « l'identité sociale » parce que celle-ci se développera à travers les groupes et le travail d'équipe.

Programme de sciences humaines:

O.T. 1.1: « à l'aide de représentations photographiques et cartographiques de divers paysages de sa région, du Québec et du Canada, décrire les traits physiques et humains de ces paysages... ». Cet objectif rejoint le thème de « mon identité sociale » au niveau de l'appartenance à une ville et à une province.

THÈME: MES DROITS ET RESPONSABILITÉS

Aborder ce thème au primaire, c'est d'abord permettre à l'élève d'acquérir des connaissances au sujet de ses droits. C'est aussi poursuivre son éducation.

En effet, pour un bon fonctionnement social, il est essentiel que chacun apprenne à respecter les droits d'autrui. Il est essentiel aussi de réparer les préjudices causés. Il est important de sensibiliser l'enfant aux conséquences de ses actes. L'éduquer, c'est l'aider à développer son autonomie en le rendant conscient de sa responsabilité dans l'application de ses droits et libertés. Devenir une personne autonome qui s'implique dans la société et dans l'exercice du respect de ses droits, c'est devenir responsable, participant à part entière et membre utile dans la société.

En se référant à l'ordre de présentation des objectifs intermédiaires de la fiche 6.2.1, la première notion à distinguer concerne le concept « un droit ».

1. Qu'est-ce qu'« un droit »?

« Un droit », c'est la faculté, la prérogative ou le pouvoir attribué à une personne de poser un acte, de jouir d'un bien ou d'exiger d'une autre personne une prestation.

À titre d'exemple, un enfant a droit au respect de sa dignité, de sa réputation et de sa vie privée. Il a droit d'obtenir compensation pour un dommage subi. Il a le droit à la protection, à la sécurité et à l'attention de ses parents.

2. Les sortes de droits

Les droits attribués aux individus peuvent provenir de plusieurs sources. Ils peuvent originer de règles naturelles, religieuses, sociales ou encore de règles légales. Au contraire des trois précédentes, seules les règles légales ont une valeur contraignante et obligatoire pour tous car elles seules peuvent être sanctionnées par les tribunaux.

2.1 Les droits naturels

Ces droits réflètent avant tout une préoccupation philosophique de la nature et de la finalité de l'être humain. Ce serait un droit idéal qui dériverait foncièrement de la nature humaine et de sa raison d'être. Un exemple à ce titre peut être tiré de l'enseignement de Jean-Jacques Rousseau où il exprimait l'idée que tout homme naissait libre. Cette idée a permis de mettre fin au système inégalitaire qui a longtemps prévalu à l'effet que les enfants naissaient esclaves, serfs ou seigneurs selon la condition sociale de leurs parents. De Montesquieu nous vient le concept du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et d'établir les règles devant régir l'État qui les gouverne. À notre époque de très grandes idées circulent comme le droit de chacun au travail, le droit à une répartition pour tous les peuples des produits de la terre, le droit de chacun à ne pas voir spolier l'environnement par les sociétés les plus industrielles ou encore le droit à la paix.

2.2 Les droits dérivant de règles religieuses

D'autres droits conférés aux personnes proviennent de règles religieuses ou sociales dont plusieurs ont été transposées dans nos lois. Le droit à la vie, à l'intégrité et à la sécurité de sa personne est le pendant à la prohibition de tuer son prochain et de lui nuire. Le droit à la jouissance paisible de ses biens tire sa source de l'interdit de voler ou de s'approprier sans droit le bien du voisin.

2.3 Les droits dérivant de règles sociales

Il n'y a pas longtemps encore, il était interdit de s'associer en syndicat, une femme ne pouvait voter, une personne condamnée perdait tous ses biens, un enfant en difficulté pris en charge par l'État n'avait aucune garantie contre des interventions arbitraires ou abusives, etc. Ces droits aujourd'hui consacrés dans nos lois sont le fruit d'une longue évolution de notre société.

2.4 Les droits dérivant de règles légales

Il s'agit ici des droits consacrés par la loi. Contrairement aux droits provenant de règles naturelles, religieuses ou sociales, seuls les droits consacrés par la loi ont une valeur contraignante car ils sont les seuls reconnus par les tribunaux. De façon générale, les droits reconnus par la loi sont la transposition de valeurs morales, religieuses ou sociales.

2.5 Les droits inviduels et les droits collectifs

Selon qu'ils concernent un seul individu ou plusieurs individus, on parle de droits individuels ou de droits collectifs. Lorsqu'il s'agit de droits individuels, seuls leurs titulaires peuvent s'en prévaloir. Par exemple, le droit d'être compensé pour dommage subi est un droit individuel à moins, lorsqu'il y a plusieurs consommateurs lésés, qu'il n'y ait un recours collectif auquel cas le jugement obtenu vaudra pour tous ceux qui se seront joints à l'action. Par ailleurs, les droits collectifs sont ceux, par exemple, reconnus dans une convention collective laquelle est un contrat qui fait force de loi entre les parties.

3. *Les droits fondamentaux*

Au nombre des droits qui sont conférés aux citoyens par les lois, on en retrouve certains qu'on qualifie de droits fondamentaux. Des droits fondamentaux sont des droits qui, de leur nature, sont essentiels au respect de la personne humaine et au maintien d'une société libre et démocratique. Ces droits peuvent être de plusieurs natures. Il y a les libertés fondamentales comme la liberté de conscience, de religion, d'opinion, d'expression, de réunion pacifique et d'association. Il y a des droits pour assurer la démocratie comme le droit de vote et l'obligation de tenir des élections. Il y a les garanties juridiques comme le droit à retenir les services d'un avocat, le droit d'être présumé innocent et le droit à une défense pleine et entière.

Si plusieurs de ces droits sont reconnus depuis bien des années au Canada, leur insertion dans une loi constitutionnelle demeure très récente.

Parmi les grandes dates qui ont marqué la reconnaissance des droits de l'homme, on retrouve:
1689: Déclaration des droits par le Parlement britannique;
1776: Déclaration d'indépendance des treize colonies anglaises d'Amérique;
1789: Déclaration des droits de l'homme et du citoyen par l'Assemblée nationale française;
1948: Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale des Nations-Unies.

En 1960, le Canada avait adopté la *Déclaration canadienne* des droits. C'était une loi fédérale au même titre que les autres lois, mais elle ne faisait pas partie de la Constitution canadienne. En 1982, avec le rapatriement de la Constitution, le Canada a intégré la *Charte canadienne des droits et libertés* à même sa Constitution. Elle est une loi qui prévaut sur toutes les autres et elle ne peut être modifiée que sur résolution à la fois du Sénat, de la Chambre des Communes et des assemblées législatives d'au moins deux tiers des provinces représentant au moins cinquante pour cent de la population canadienne.

Quant au Québec, il a adopté en 1975 la *Charte des droits et libertés de la personne*. Il s'agit d'une loi ordinaire c'est-à-dire qui peut être modifiée comme toute autre loi. Depuis 1983 elle a préséance sur toute autre loi québécoise. En plus de garantir les mêmes droits juridiques que la Charte canadienne, elle a le mérite de s'appliquer non seulement aux rapports entre l'État et les citoyens mais également entre les citoyens. Par exemple, le refus de louer un appartement pour cause de discrimination n'est régie que par la Charte québécoise.

4. *Les droits de l'enfant*

En regard de la Charte québécoise, l'enfant, comme toute personne a notamment:

- le droit à la vie, à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;
- le droit au secours lorsque sa vie est en péril;
- la liberté de conscience, de religion, d'opinion, d'expression, de réunion pacifique et d'association;
- le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;
- le droit au respect de sa vie privée;
- le droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens sauf dans la mesure prévue par la loi;
- le droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'âge sauf dans la mesure prévue dans la loi, la religion, la langue, l'origine ethnique, la condition sociale, le handicap, etc.
- le droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que ses parents ou les personnes qui en tiennent lieu peuvent lui donner.

5. *Mes droits et mes responsabilités*

Un droit, même fondamental, n'est jamais absolu. Il demeure toujours relatif aux droits des autres. Prenons par exemple la liberté de parole. Celle-ci ne doit aller à l'encontre du droit à la réputation.

Prenons un autre exemple, celui du droit de propriété. Si on possède une auto, cela ne signifie pas qu'on peut l'utiliser en mettant la vie d'autrui en danger. Cela ne signifie pas non plus qu'on peut l'endommager ou la détruire en lésant sa compagnie d'assurance ou l'institution financière prêteuse.

Il y a donc toujours un équilibre à conserver, l'exercice d'un droit entraînant toujours une responsabilité pour son titulaire.

- ***Relation du thème avec les autres volets***

Ce thème est en relation avec les volets « Éducation à la santé »: O.T. 1: « reconnaître qu'un conflit peut être utile ou nuisible pour la relation selon la façon dont il est résolu ».

Et « Éducation aux relations interpersonnelles »: O.T. 6: « reconnaître qu'un conflit peut être utile ou nuisible pour la relation selon la façon dont il est résolu » O.T. 4: « prendre conscience de ses responsabilités en tant que membre d'une famille et d'une classe.

- ***Relation du thème avec les autres programmes***

Programme de sciences de la nature:

L'objectif terminal 2 propose à l'éleve de faire l'apprentissage de la vie de groupe et du travail d'équipe. Or, les notions de droits et responsabilités ne prennent un sens qu'à travers les liens sociaux.

Programme de sciences humaines:

Objectif général 4: « s'éveiller aux manifestations et au fonctionnement de la démocratie dans sa société ». Cet objectif traite des droits et des libertés.

THÈME: RÔLE DE L'INFORMATION

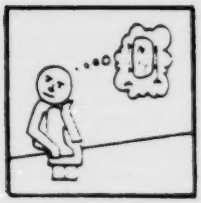

L'information fait partie de notre vie. Étant donné que nous sommes des êtres sociables, de relation et communication, l'information nous est essentielle pour répondre à nos besoins.

Nous sommes fréquemment en situation d'information, que ce soit au plan langagier ou encore de façon non-verbale. Dès qu'une personne entre en interaction avec une autre, elle est susceptible de fournir des renseignements sur elle, sur l'autre et de recevoir de l'information. Il se peut que cette information soit donnée de façon consciente et verbale pour répondre à une demande de l'interlocuteur, ou encore qu'elle soit transmise de façon non-verbale à travers les gestes, le regard et l'attitude physique. À travers tout ce qui est émis, chacun capte des informations sur l'autre et aussi, par les réactions de l'autre à son endroit, sur lui-même.

L'information transmise et recueillie à travers diverses situations quotidiennes (discussions, rencontres entre amis, regroupement pour poser des actions bénévoles, groupes de pression, associations collectives, groupements sportifs, films, pièces de théâtre.) conduit à une plus grande connaissance de soi-même. Il nous est donné d'infinies possibilités d'apprendre sur nous à travers les gestes quotidiennement posés.

La connaissance du monde, de la réalité sociale et de l'environnement s'acquiert en grande partie par l'information que nous recevons. Les médias d'information par leurs bulletins de nouvelles, leurs émissions à caractère informatif, les articles de journaux, sont des sources disponibles quotidiennement pour apprendre à être informé sur ce qui se passe autour de nous et un peu partout à travers le monde.

Aborder cette thématique au deuxième cycle du primaire semble un moment privilégié car l'enfant de cet âge possède une compréhension des questions sociales. Il est influençable et s'intéresse aux conditions du bien-être humain. Son ouverture à lui-même, aux autres et à son environnement l'amène à s'interroger et à chercher des réponses. C'est à travers les informations obtenues qu'il se développera et communiquera avec les autres.

- ***Relation du thème avec les autres volets***

Ce thème est en relation avec le volet « Éducation aux relations interpersonnelles »: O.T. 3: « l'interaction », O.T. 4: « le message ».

- ***Relation du thème avec les autres programmes***

Programme de français:

Le rôle de l'information s'intègre dans l'ensemble du programme de français.

Programme de sciences de la nature:

Objectif général 1.0 « développer de façon harmonieuse les ressources de sa personnalité .» Cet objectif rejoint celui du rôle de l'information car l'élève a besoin d'information pour se développer.

Objectif général 4.0 « développer des attitudes qui l'aideront à se familiariser avec la démarche expérimentale et à construire des connaissances ». Pour rejoindre cet objectif, le rôle de l'information s'avère indispensable. En fait, le rôle de l'information a une incidence sur tous les objectifs de ce programme.

N.B.: La thématique « rôle de l'information » par sa généralité et sa globalité, rejoint d'une façon ou d'une autre chacun des programmes de ce cycle.

THÈME: LES CENTRES D'INFORMATION

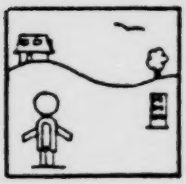

La vocation d'un centre d'information est de recueillir, conserver et rendre accessible à une population donnée un ensemble de connaissances et d'information nécessaires et utiles.

Des lieux comme les bibliothèques, les librairies, les kiosques à journaux et revues, les expositions sont des centres d'information.

Ces lieux ont des outils comme des microfilms, ordinateurs, banques de données informatisées, etc. Les bibliothèques possèdent des dictionnaires, des encyclopédies, des ouvrages spécialisés et offrent les services de personnes-ressources.

Les médias d'information comme la radio et la télévision possèdent des centres d'information auxquels le public a accès. Une personne peut, si elle le désire, recevoir des informations supplémentaires relativement à une émission donnée.

Plusieurs mouvements et organismes sont aussi des sources d'information. Il en existe dans la plupart des milieux québécois.

Amener l'élève du deuxième cycle du primaire à faire la connaissance des centres d'information de son milieu, de même qu'à faire l'étude du fonctionnement de l'un deux, est susceptible de l'inciter à les utiliser au besoin.

- ***Relation du thème avec les autres volets***

Ce thème est en relation avec les volets « Éducation à la santé »: Des centres d'information comme les C.L.S.C. peuvent être utilisés pour recevoir l'information pertinente à l'étude de l'O.T. 2: « les habitudes alimentaires », de même qu'à l'étude de l'O.T. 4: « l'hygiène mentale. »

La Régie de l'Assurance automobile du Québec peut fournir des informations concernant le thème: « conduites sécuritaires ».

« Éducation à la sexualité »: Les C.L.S.C., les centres de planning familial possèdent des centres d'information qui peuvent être utilisés entre autres à l'O.T. 2: « exploitation sexuelle », l'O.T. 3: « la puberté » et à l'O.T. 4: « phénomène de la naissance ».

« Éducation à la consommation »: L'Office de la protection du consommateur possède un centre d'information susceptible de répondre aux demandes d'information des consommateurs.

- ***Relation du thème avec les autres programmes***

Programme de sciences de la nature:

O.T. 6: « se familiariser avec l'utilisation de certains outils qui vont l'aider à s'éveiller aux réalités qui l'entourent ». Parmi ces outils il y a les centres d'information.

Programme de sciences humaines:

O.T. 2: « s'éveiller aux caractéristiques ethniques et culturelles du Québec et du Canada ».

Programme de français:

Certains textes à caractère informatif pourraient provenir des centres d'information. Ceux-ci possèdent des textes destinés aux enfants.

THÈME: LE VANDALISME

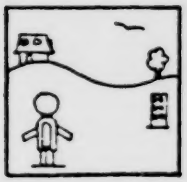

La société actuelle se transforme rapidement. Cette transformation, à cause de l'insécurité qu'elle fait naître, peut générer de la violence. Le vandalisme n'est pas un problème nouveau. Cependant, les statistiques des dernières années indiquent une participation de plus en plus accrue des jeunes à diverses activités illégales.

Le phénomène du vandalisme constitue un problème social en regard duquel la société et plus particulièrement l'école, doit sensibiliser les élèves.

Cette thématique sur le vandalisme se veut préventive:

en les informant: qu'est-ce que le vandalisme, quelles en sont les conséquences pour le jeune et la société?

en les sensibilisant: quelles sont les alternatives au vandalisme et comment réagir à ce phénomène. Les jeux et les loisirs organisés, en incitant les jeunes à participer et à s'impliquer, sont d'excellents moyens de contrer le vandalisme.

La prévention du vandalisme par la sensiblisation des jeunes du primaire est essentielle et l'école a un rôle précieux à jouer en ce sens.

En effet, l'enfance jusqu'à 12 ans constitue une étape de première importance dans le développement de la personnalité de l'individu. De plus, on sait que c'est vers l'âge de 9-10 ans que commencent à se manifester des comportements anti-sociaux. Le nombre d'actes de vandalismes atteint un sommet au milieu de l'adolescence.

La sensibilisation à certains actes de vandalisme à l'école primaire devient une forme particulière de prévention. Cette dernière doit d'ailleurs se concevoir comme une incitation à adopter des comportements ou des attitudes tels que le respect de soi, des autres, de leurs biens et de l'environnement. Il s'agit d'aider l'enfant à consolider ses liens avec la société en lui offrant des solutions de rechange au vandalisme.

Les frais que le vandalisme occasionne ne se calculent pas seulement en argent; les coûts sociaux qu'il engendre sont multiples. Dans une école, le vandalisme perturbe l'organisation scolaire, démoralise élèves et enseignants et altère par le fait même la qualité de la vie à l'école tant au point de vue pédagogique que social.

Cette forme de déliquance découle parfois d'un désir de vengeance; le jeune détruit ou abîme un objet appartenant à la personne qui, selon lui, est la source de sa frustration. C'est ce que l'on désigne sous le nom de « vandalisme dirigé ». Toutefois, la forme la plus fréquente de vandalisme demeure le vandalisme non dirigé. Le jeune détruit des objets dont il ne connaît pas l'appartenance et saccage des lieux publics ou privés par plaisir ou par goût du risque.

Certains biens privés, comme les bicyclettes et les casiers à l'école, sont souvent objets de vandalisme. Le plus souvent, le jeune pose ses gestes de vandalisme en groupe. C'est là un moyen de s'affirmer. Ces gestes n'ont aucun mobile apparent et semblent être des actes irrationnels.

Que ce soit à l'égard de biens publics ou privés, les actes de vandalisme sont des infractions criminelles et ils peuvent faire l'objet de poursuites. Pour les adolescents de 12 à 17 ans impliqués dans de tels actes, la loi applicable est la Loi sur les jeunes contrevenants. Pour les plus jeunes, soit les enfants de moins de 12 ans, de tels comportements peuvent faire l'objet de signalements en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse.

Le vandalisme au primaire, tout en étant bénin ne dénote pas moins une tendance à la violence. Il importe de s'interroger sur le rôle que ces actes d'agressivité jouent dans la vie des jeunes. L'agressivité n'est pas seulement expression de violence, elle peut aussi être un moyen d'affirmation de soi. Cependant, lorsqu'elle devient violence et se traduit par des gestes de destruction, nous nous devons de rechercher d'autres modes d'action. C'est pourquoi une réflexion sur le vandalisme ne peut être que bénéfique pour les enfants de l'école primaire.

- ***Relation du thème avec les autres volets***

Ce thème est en relation avec les volets « Éducation aux relations interpersonnelles »: O.T. 4: « réaction émotive ».

« Éducation à la consommation »: O.T. 2: « ressources de l'environnement », et O.T. 3: « évaluer son mode de consommation en ce qui concerne la qualité de l'environnement ».

THÈME: LES RÈGLES FAMILIALES

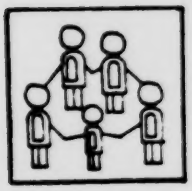

Les rapports entre les personnes, dans toutes les sociétés humaines, sont régis par un ensemble de règles implicites et explicites. C'est de la perpétuation des règles à travers les générations que naît la coutume.

Dans ses jeux, l'enfant, même jeune, se soumet aux règles. Il observe les aînés et apprend. La règle est d'abord perçue comme sacrée et venant de l'extérieur. Progressivement, la personne apprend à coopérer et, en même temps, perçoit différemment les règles; celles-ci existent à cause du consentement mutuel et peuvent être discutées et changées.

Cette prise de conscience se fait parallèlement au développement de l'autonomie. Il devient possible d'agir, de donner son avis, de modifier les règles.

Les rapports familiaux sont régis par des règles. Il est plus facile d'être actif dans sa famille, de s'exprimer au sujet des règles et de provoquer des changements, qu'il n'est facile de le faire au niveau de toute une société. Si la personne apprend à agir au niveau de sa famille, il lui sera possible éventuellement de s'impliquer au plan social.

Par cette thématique, nous allons dans le sens du développement de l'enfant. En effet, nous lui fournissons l'occasion de saisir davantage, par les activités et les échanges proposés, la réalité qu'il vit déjà. Nous l'aidons ainsi à en devenir plus conscient. En favorisant, chez le jeune, une participation plus active au plan des règles familiales, nous l'aidons à « extensionner », dans le monde de sa famille, une conscience et des comportements déjà acquis par l'intermédiaire du jeu. L'implication au niveau des règles familiales s'avère un excellent moyen de développer l'autonomie, la coopération, le partage et l'échange véritable.

- ***Relation du thème avec les autres volets***

Ce thème est en relation avec les volets « Éducation à la santé »: O.T. 3: « habitudes alimentaires », O.T. 4: « habitudes d'hygiène corporelle », O.T. 9: « conduites sécuritaires »;

« Éducation à la sexualité »: O.T. 6: « exploitation sexuelle » O.T. 8: « normes sociales », O.T. 9: « valeurs sous-jacentes aux normes »;

et « Éducation aux relations interpersonnelles »: les O.T. 8 et 9 traitent de l'importance de l'apport personnel de l'enfant aux groupes dont il fait partie.

- ***Relation du thème avec les autres programmes***

Programme d'enseignement moral:

L'objectif général 5.2, aborde la notion de règlement en découvrant, entre autres, « un processus démocratique d'élaboration de règlements ». Ce processus est utile pour participer à l'établissement des règles familiales.

Programme de français:

Lecture: proposer aux élèves la lecture de textes à caractère incitatif portant sur les règles familiales. Écriture: inviter les élèves à composer des textes sur les règles familiales.

Programme de mathématique:

O.T. 3 « reconnaître la valeur du travail d'équipe dans la résolution de problèmes ». Des liens existent car participer à l'établissement et à l'application des règles familiales, c'est participer à un travail d'équipe.

THÈME: L'ACCUEIL

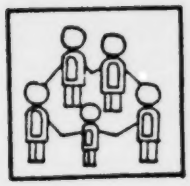

L'accueil suppose ce mouvement vers l'autre, cette ouverture et cette acceptation de ses coutumes et attitudes, cette disponibilité à sa réalité, générateurs de contacts véritables. Accueillir l'autre, c'est aussi abandonner ses préjugés. En effet, certaines expériences réalisées en psychologie sociale tendent à prouver que les rencontres, les contacts entre personnes appartenant à des groupes différents, ont pour effet de diminuer les préjugés et les comportements discriminatoires.

L'accueil de l'autre, l'ouverture à ce qu'il est et à son mode de vie différent, constitue un enrichissement. Souvent, la personne accueillie se sent touchée par ce geste et investit le meilleur d'elle-même dans la relation. Ainsi les personnes âgées possèdent une grande richesse. Elles ont beaucoup d'affection, de sagesse et d'attention à donner. Les handicapés nous apprennent souvent le courage, la joie de vivre, la force morale et la détermination. Les minorités ethniques nous apprennent des coutumes, des façons de voir et de s'exprimer différentes des nôtres. Accueillir l'autre, c'est élargir son horizon, c'est accepter la possibilité de changer et c'est aussi ajouter à ce que nous sommes déjà.

Certaines personnes se sentent menacées par des modes de vie, des attitudes et des façons d'être et d'agir différents des leurs. Devant de telles différences, un défi se pose: réévaluer ses propres options et oser les remettre en question. Or, ce défi porte en soi une menace. En effet, une remise en question présente toujours la possibilité d'engendrer un changement et celui-ci, par son aspect nouveau, est insécurisant.

De plus, certains groupes minoritaires peuvent nous rappeller certaines réalités de la vie: la maladie, l'infirmité, la vieillesse et la mort... Comme protection contre les sentiments pénibles que génèrent en nous ces réalités, nous utilisons un moyen de défense nommé la négation. Nous refusons de voir ces réalités; nous faisons comme si elles n'existaient pas. Puisque certaines personnes incarnent la souffrance et la maladie, nous tentons de les ignorer, ou du moins, de nier leur vécu émotif.

Les préjugés et les comportements discriminatoires s'expliquent en bonne partie par cette peur du changement et ce refus de certaines réalités. L'autre, porteur du changement que l'on refuse, ou représentant d'une réalité pénible, se voit ignoré, méprisé et nié. Les droits fondamentaux des personnes et de certains groupes furent ainsi brimés. Pour pallier à cette situation, les hommes établirent et rédigèrent des chartes visant à reconnaître et à protéger les droits des personnes.

Le moment est bien choisi pour aborder ce thème de « l'accueil ». En effet, l'enfant du deuxième cycle du primaire vit une étape importante pour sa sociabilisation. Il s'ouvre à son environnement, à la société, à la vie et à l'univers. Cette période est propice pour apprendre que le contact avec le différent est un enrichissement pour soi. L'acquisition d'attitudes d'ouverture et d'accueil dans cette période favorable a de fortes chances d'être intégrée par le jeune. Cette habitude de s'ouvrir à l'autre et à sa réalité aide à se départir des préjugés et des comportements discriminatoires.

- ***Relation du thème avec les autres programmes***

Programme de formation morale:

L'objectif général 2.3: « amener l'enfant à développer son besoin de communiquer » invite l'enfant à réfléchir aux préjugés et à établir des relations dans un nouveau groupe. Cet objectif est orienté dans le sens de l'accueil.

Programme de français:

« Développer l'habilité à communiquer oralement »; cet objectif suggère, entre autres, de placer l'enfant dans des situations où il aura à s'adapter à la variété de langues (Ex: disparités régionales, nationales, etc.). Cette situation, tout comme l'accueil des personnes aux modes de vie différents, apprend aux élèves à communiquer dans des situations où les différences entre les personnes sont plus évidentes.

Certains textes à caractère informatif pourraient porter sur les minorités du milieu.

Programme de sciences humaines:

Objectif général 2: « s'éveiller aux caractéristiques ethniques et culturelles du Québec et du Canada ».

Programme de sciences de la nature:

O.T. 1.2: cet objectif vise à amener l'élève à s'éveiller aux réalités du milieu et aux phénomènes de la vie courante. Il serait souhaitable de traiter parallèlement cet objectif et le thème « l'accueil ».

THÈME: LE CIVISME

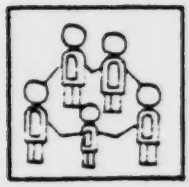

L'existence du civisme est essentielle au bon fonctionnement d'une société. Le dictionnaire Bélisle définit ainsi le civisme: « sentiments qui font le bon citoyen: le civisme est fait d'une foule de petites choses. Zèle, dévouement aux affaires de la collectivité, de la municipalité ». L'homme est sociable, il a besoin de vivre en interaction avec les autres. Le civisme repose sur ce besoin. Chaque fois qu'une personne en aide une autre, ou qu'elle pose un geste pour le bien de la collectivité, elle fait preuve de civisme. C'est pourquoi nous disons que le civisme est fait d'une foule de petites choses.

Le civisme est concomitant au développement d'une certaine conscience sociale. Respecter le bien public est un aspect du civisme et suppose qu'on se sent suffisamment intégré et participant à la société pour considérer le bien de celle-ci comme sien. C'est exercer sa responsabilité personnelle pour la sauvegarde, la conservation et l'amélioration du patrimoine social.

Apporter de l'aide aux autres, c'est aussi faire preuve de civisme. Dans certaines situations, donner de l'aide semble aller de soi; dans d'autres, cette dimension n'est pas aussi évidente. Secourir une personne en danger est un geste plus spontané que d'aider une personne dans le besoin. Cependant, dans les deux cas, si l'acte de civisme est posé de façon adéquate, il contribuera à resserrer les liens, à développer le sentiment de « vivre avec » et le désir de coopérer. En effet, des recherches prouvent que les bénéficiaires d'actes sociaux positifs sont plus portés à venir en aide à ceux qui en ont besoin.

La nécessité de reconnaître l'importance des actes de civisme est devenue une préoccupation de la société québécoise. Elle est traduite par une loi nommée « Loi québécoise visant à favoriser le civisme ». Par cette loi, on a voulu encourager les citoyens à l'entraide, en reconnaissant publiquement le mérite civique. Des récompenses sont décernées à des personnes qui ont posé un geste de civisme dans une situation comportant un élément important de danger. C'est ainsi que le cinq novembre mille neuf cent quatre-vingt-deux, vingt-deux citoyens recevaient des décorations et distinctions, alors que le quatorze juin mille neuf cent quatre-vingt-quatre, vingt-quatre autres étaient honorés par l'entremise du Ministre de la Justice. La loi prévoit aussi des indemnisations pour les personnes ayant subi des dommages à la suite d'actes de civisme.

Ce thème n'apparaît qu'au deuxième cycle du primaire. Cependant, il est très important, surtout dans l'optique d'une éducation à la vie en société. Ce thème est opportun à ce moment-ci, puisque d'une part, l'élève s'ouvre à la vie sociale et que d'autre part sa vie émotive est encore suffisamment stable pour lui permettre d'acquérir des attitudes de civisme. Développer le civisme, c'est en même temps contrecarrer le mouvement du vandalisme. Le moment est bien choisi pour développer des comportements sociaux positifs; ceux-ci auront une influence bénéfique lors de la période plus mouvementée de l'adolescence.

- ***Relation du thème avec les autres volets***

Ce thème est en relation avec le volet « Éducation à la consommation » O.T. 3: « évaluer son mode de consommation en ce qui concerne la qualité de l'environnement ».

- ***Relation du thème avec les autres programmes***

Programme de sciences de la nature:

Objectif général 12: « Rendre l'individu capable d'utiliser d'une façon responsable les objets fabriqués ».

THÈME: LES RÈGLES

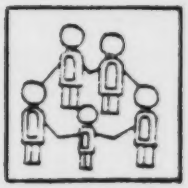

L'existence des règles est liée au fait que nous vivons en société. Les règles sont nombreuses, différentes selon les situations et les groupes; elles changent, évoluent avec les circonstances et les époques.

Les règles se fondent sur la coopération. En effet, c'est parce que nous reconnaissons l'existence des autres et la nécessité de « négocier » avec eux pour affirmer notre existence que nous en sommes venus à établir des règles. Les règles visent à donner des chances égales à tous et sont étroitement liées au sens de la justice.

Parfois, des personnes ne dépassent pas le niveau atteint par de jeunes enfants dans leur compréhension de la règle. Pour elles, la règle vient de l'autorité, des ancêtres. Elle est fixe et immuable. On y obéit, on s'y soumet, mais sans y souscrire vraiment.

À un autre niveau de développement, la règle est perçue comme le fruit de l'assentiment général des personnes qu'elle concerne. Chacune se sent alors responsable, impliquée et respectueuse de la règle. Si une personne n'est plus d'accord, plutôt que d'obéir aveuglément, elle critique, discute avec le groupe, propose une autre règle. S'il y a assentiment général, la règle change. Ainsi, chacun participe, se sent utile et responsable.

Aborder ce thème au deuxième cycle du primaire, c'est donner à l'enfant l'occasion de réfléchir à l'existence et à l'utilité des règles. Cependant, ce thème devrait conduire non seulement à une réflexion mais surtout à un changement d'attitudes. L'enfant, comme le montre Piaget [1], établit lui-même ses règles du jeu, se sent responsable de leur application et les respecte. Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il pourrait, davantage qu'il n'a l'occasion de le faire, participer à l'élaboration des règles qui le concernent (scolaires, familiales...). Ne se sentirait-il pas plus concerné et plus respectueux de la règle? Ne serait-ce pas lui favoriser l'accès à une véritable éducation que de lui fournir l'occasion de donner son avis et d'établir, en collaboration avec l'adulte, les règles de sa famille, de sa classe, de son école?

(1) cf bibliographie

- ***Relation du thème avec les autres volets***

Ce thème est en relation avec le volet « Éducation à la santé »: O.T. 4: « appliquer certaines règles hygiéniques essentielles », et O.T. 9: « observer certaines règles et consignes de prudence touchant sa sécurité ».

- ***Relation du thème avec les autres programmes***

Programme d'éducation physique:

O.T. D-74: « démontrer par sa conduite l'intégration de certaines règles d'éthique ». Cet objectif aborde la notion de règles.

Programme de formation morale:

Ce programme étudie la notion de règlement (objectif général 5.2).

Tous les programmes, d'une façon ou d'une autre, enseignent certaines règles. (règles de grammaire, de calcul..., règles relatives au temps, à la démocratie, à la danse...)

THÈME: LES LOIS.

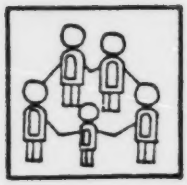

Les humains, vivant en société, éprouvent le besoin de définir des règles afin de régir la conduite de l'ensemble de la collectivité et d'assurer le respect des droits et libertés de chacun. L'existence des lois remonte très loin dans l'antiquité. Une colonne de pierre, datant de 1750 avant Jésus-Christ, fut découverte en 1901. Sur cette colonne était gravé un recueil de lois attribuées à Hammourabi, roi de Babylone.

Certaines des règles en vigueur à cette époque se retrouvent encore dans les codes de lois aujourd'hui. Par contre, d'autres ont changé mais la société actuelle reconnaît l'importance et la nécessité de la loi. La connaissance et l'application de la loi devinrent subtiles et compliquées, relevèrent des spécialistes et ainsi de nombreux citoyens s'en désintéressèrent.

Un mouvement inverse se dessine. Actuellement des tentatives sont faites afin de vulgariser les lois car plus de personnes sont intéressées à connaître leurs droits et responsabilités.

Il est important d'aborder ce thème dès le primaire à une période où l'élève se socialise. Il est utile qu'il sache l'existence et la raison d'être des lois. Connaître ses droits et ceux des autres aide à devenir un citoyen responsable et engagé. Cela permet de s'affirmer de façon positive en faisant respecter ses droits et d'aider au bon fonctionnement de la société, en respectant ceux des autres. De plus, acquérir certaines connaissances au sujet des lois aide à les démystifier et, par la suite, à s'engager en faisant valoir son opinion et en devenant plus actif.

- ***Relation du thème avec les autres volets***

Ce thème est en relation avec les volets « Éducation à la sexualité »: O.T. 8: « normes sociales ».

« Éducation à la consommation »: O.T. 7: « rôle de la publicité ».

- ***Relation du thème avec les autres programmes***

Programme de sciences humaines:

O.T. 4: « s'éveiller aux manifestations et au fonctionnement de la démocratie dans sa société ». Le traiter parallèlement au thème « les lois », surtout en ce qui touche le rôle des gouvernements.

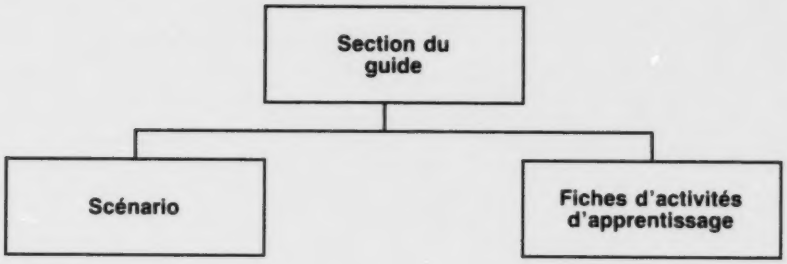

QUATRIÈME ANNÉE

4

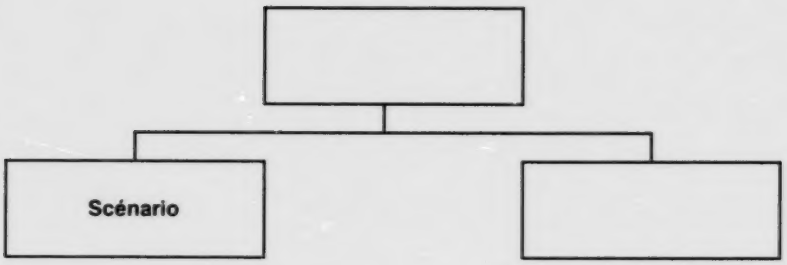

Chaque thème est développé à l'intérieur d'une activité devant durer environ 60 minutes.

Le scénario proposé est le suivant:

QUATRIÈME ANNÉE		
THÈMES	**ACTIVITÉS**	**TEMPS (MIN.)**
4.1 Mon identité sociale	4.1.1* Ma carte d'identité	60 minutes
4.2 Mes droits et responsabilités	4.2.1 J'énumère mes droits	60 minutes
4.3 Rôle de l'information	4.3.1 Des situations d'information	60 minutes
4.5 Le vandalisme	4.5.1 Regarde autour de toi	60 minutes
4.6 Les règles familiales	4.6.1 Quand j'ignore les règles	60 minutes
4.8 Le civisme	4.8.1 Je pose des gestes	90 minutes
4.9 Les règles	4.9.1 Elger	60 minutes
4.10 Les lois	4.10.1 Si tout était permis	60 minutes

4

* Le premier chiffre précédant chaque titre d'activité d'apprentissage correspond à la classe, le second, à l'objectif terminal du programme et le troisième à la séquence dans le nombre d'activités d'apprentissage.
Exemple: Les chiffres 4.1.1 signifient: quatrième année, objectif terminal 1 du programme, première activité d'apprentissage.

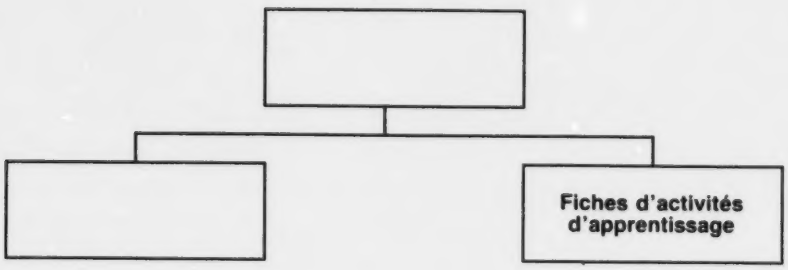

THÈME: Mon identité sociale
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Ma carte d'identité

Fiche 4.1.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 1, page 245)

Reconnaître son appartenance à une collectivité.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

1.1 Dresser la liste de ses liens d'appartenance à divers groupes.

1.2 Définir la notion de collectivité.

1.3 Constater qu'il fait partie d'une collectivité.

1.4 Faire sa carte personnelle d'identité sociale.

1.5 Comparer sa carte à celle de ses pairs.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Liens d'appartenance:
  — j'appartiens à une famille
  — j'appartiens à un groupe d'amis
  — j'appartiens à une école
  — j'appartiens à un quartier
  — j'appartiens à une ville
  — j'appartiens à une province
  — etc.
- Définition:
  « ensemble d'individus groupés naturellement ou pour atteindre un but commun » (Petit Robert)
- Identité sociale:
  — mon nom de famille est...
  — je fréquente l'école...
  — j'habite la paroisse de...
  — située dans la ville de...
  — située dans la province de...
  — etc.
- Éléments de comparaison:
  — similitudes
  — différences

Année 4e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge continue à s'ouvrir progressivement au monde. Ses divers champs d'intérêts et d'activités l'amènent à explorer. Il s'ouvre aux réalités de son environnement et prend conscience de son identité sociale et de ses liens d'appartenance: famille, groupe d'amis, école, patelin, quartier, ville, village, province.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant doit informer les élèves sur le fonctionnement d'une ruche. Il devra aussi compléter leurs informations concernant les particularités de leur quartier, de la ville, de la province. À cette fin, il pourrait rencontrer des personnes impliquées au niveau du quartier et/ou de la ville afin de « mettre à jour » sa compréhension des préoccupations et particularités actuelles de ces collectivités.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Responsable au niveau du quartier
- Responsable au niveau de la ville
- Feuilles-supports A, B
- Feuille-support C (à l'enseignant)

MISE EN SITUATION

- L'enseignant demande à des élèves ce qu'ils connaissent de l'organisation et du fonctionnement d'une ruche.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  — connaissance des élèves sur l'organisation et le fonctionnement d'une ruche
- Mesure (comment):
  — verbalisations des élèves
  — questionnement

DÉROULEMENT

1. Remettre aux élèves la feuille-support A. Les élèves écrivent dans les alvéoles les noms des personnes qu'ils connaissent. Des personnes avec qui:
   - ils ont des liens d'appartenance,
   - des points en commun comme:
     — une maison semblable à la leur
     — une maison située sur la même rue
     — les mêmes goûts.

2. Ce travail réalisé, demander à des élèves de nommer les noms indiqués dans les alvéoles. Changer d'alvéoles d'un élève à l'autre. Par exemple;
   - un premier indique le nom d'un membre de sa famille,
   - un second le nom d'un ami,
   - un troisième le nom d'une personne dans l'école et ainsi se poursuit la ronde jusqu'au moment où chacun a eu l'occasion de se donner un nom.

3. Remettre aux élèves la carte personnelle d'identité sociale et leur demander de la compléter (cf. feuille-support B).

4. Faire regrouper les éleves en dyade pour comparer leur carte personnelle d'identité sociale. Ils relèvent ce qui est pareil et ce qui est différent pour chacun.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — capacité des élèves de nommer des noms de personnes selon les catégories indiquées
  — compréhension de la notion de collectivité
  — capacité des élèves de compléter la carte personnelle d'identité sociale
- Mesure (comment):
  — évaluation des réponses fournies par les élèves

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — capacité des élèves de comparer ce qui est pareil et différent dans le contenu de leur carte
  — saisie de la notion de « petites collectivités » dans une « grande collectivité » (ils sont de familles différentes, mais de la même classe, même école, même quartier)
- Mesure (comment):
  — analyse des commentaires des élèves
  — observation des attitudes

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 4.1.1)

Mes liens d'appartenance

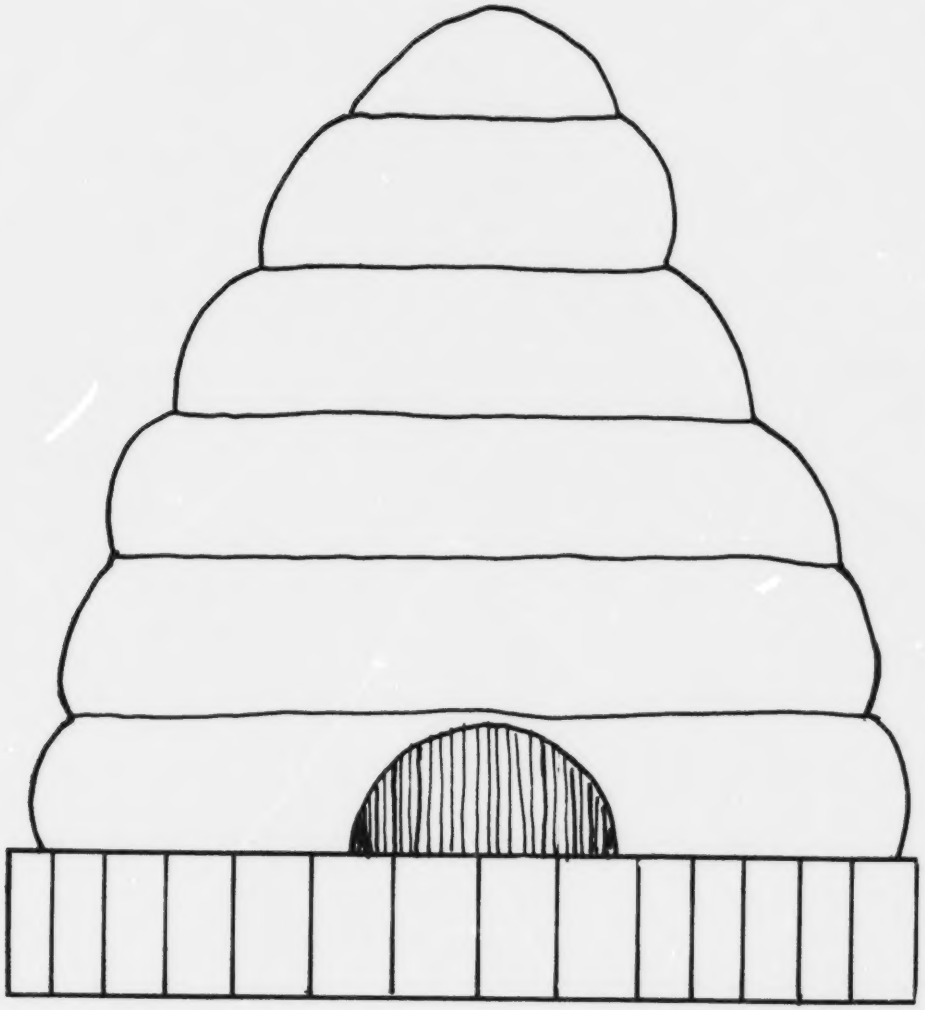

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 4.1.1)

Carte personnelle d'identité sociale

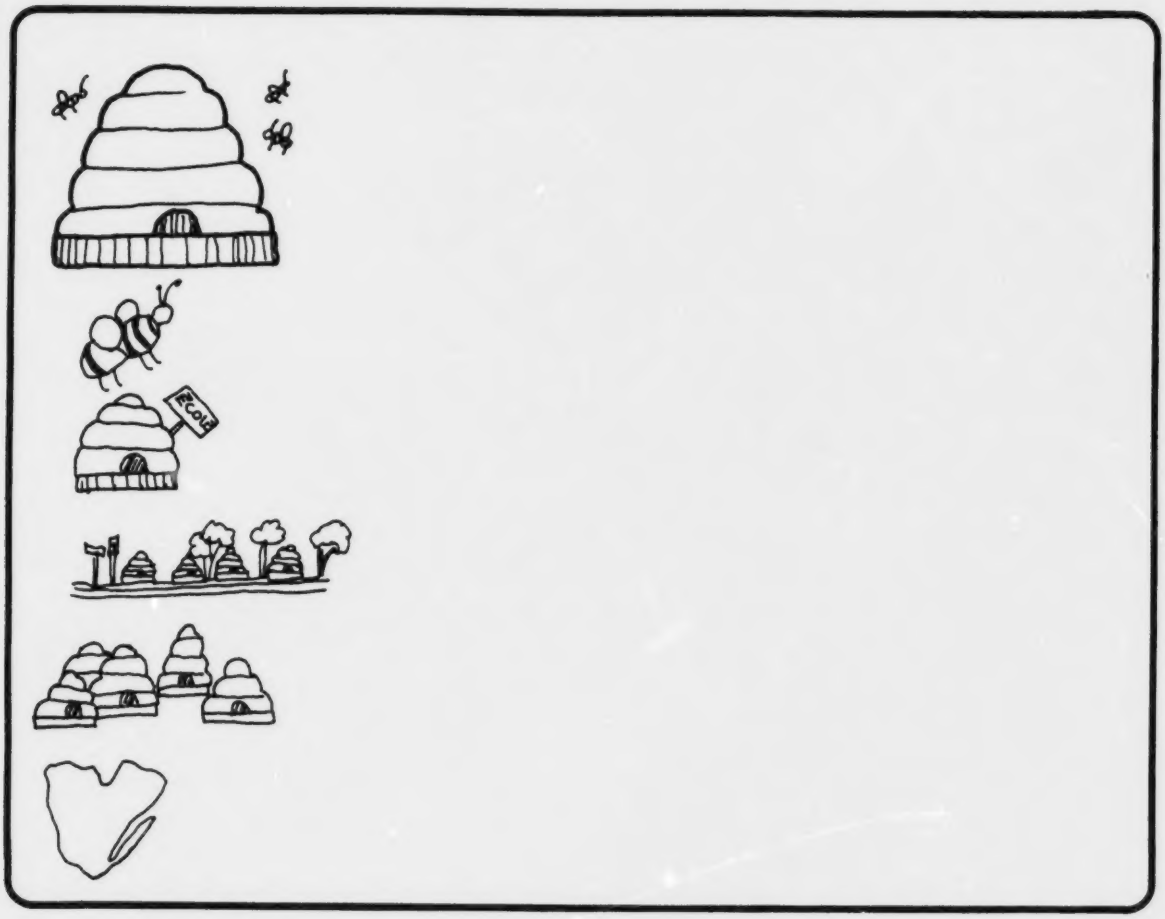

FEUILLE-SUPPORT C (pour l'enseignant)

(fiche 4.1.1)

L'organisation de la ruche.

Une ruche contient trois groupes distincts d'individus: la reine, les ouvrières et les faux bourdons. Chacun de ces groupes remplit des fonctions spéciales qui assurent la survie de l'espèce plutôt que celle de l'individu. C'est pourquoi l'abeille ne peut vivre seule, mais se rencontre toujours en colonie.

La reine

La reine est la mère de toute la colonie. Elle est reconnaissable à sa taille plus grande que celle des ouvrières. Elle peut pondre plus de 1,500 oeufs par jour.

Les ouvrières

Les ouvrières sont les plus petits individus de la ruche et aussi les plus nombreux.

L'ouvrière fait un travail pénible. En effet, c'est elle qui pendant sa jeunesse nettoie la ruche, prépare la gelée royale pour la reine, nourrit les larves, secrète la cire, bâtit les rayons et, à l'âge adulte, récolte le pollen et le nectar.

Le faux bourdon

Le faux bourdon est l'individu mâle de la colonie, reconnaissable par sa taille, son allure lourde et affairée.

Le couvain

Le couvain est l'ensemble des rayons renfermant les produits de la ponte de la reine à tous les stades de leur évolution: oeufs, larves, nymphes et jeunes abeilles libérées des alvéoles.

Un rayon comprend un groupe de cellules ou alvéoles construites par les ouvrières. Ces cellules, de forme hexagonale, en cire, sont de trois grandeurs différentes correspondant aux trois groupes d'individus qui habitent la ruche. C'est ainsi que l'on distingue les cellules de faux bourdons, les cellules d'ouvrières et les cellules de reines.

Le cycle d'une colonie

Afin de mieux comprendre les activités d'une colonie, il est bon de résumer les différents rôles des individus de la ruche et de connaître le cycle d'une colonie. La spécialisation du travail dans une ruche est très poussée. On ignore toujours quelles autorité préside à cette répartition des tâches incombant aux ouvrières, mais on constate que c'est un âge précis qui détermine ces tâches.

Le tableau qui suit donne une idée de cette spécialisation.

De la naissance au 2ième jour	— Éveil à la vie — Travaux intérieurs
Du 2ème au 5ème jour inclusivement	— Nettoyages
Du 6ème au 8ème jour inclusivement	— Nourrissage des vieilles larves
Du 9ème au 12ème jour inclusivement	— Nourrisage des jeunes larves
Du 13ème au 18ème jour inclusivement	— Sécrétion de la cire
Du 19ème au 43ème jour inclusivement	— Butinage: eau, nectar, pollen
Du 44ème au 46ème jour inclusivement	— Mort de l'abeille au cours d'une sortie dont elle ne reviendra pas.

THÈME: Mes droits et responsabilités
TITRE DE L'ACTIVITÉ: J'énumère mes droits

Fiche 4.2.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 2, page 246)

Reconnaître qu'il a des droits et des responsabilités en tant qu'individu et en tant que membre d'une collectivité.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

2.1 Connaître ce qu'il considère être un droit qui lui revient dans sa famille, dans sa classe ou lorsqu'il est seul.

2.2 Dire avec ses propres termes ce qu'est un droit et la raison d'être d'un droit.

2.8 Identifier les droits de l'enfant et les responsabilités qui en découlent.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Exemples de réponses possibles:
  - — droit de faire telle activité
  - — droit de dire telle chose
  - — droit d'aller à telle place
  - — droit d'être nourri
  - — droit d'être logé
  - — droit d'être protégé
  - — droit d'avoir de l'affection
  - — etc.
- Déclaration des droits de l'enfant

Année 4e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

5e année fiche 5.2.1 O.I.: 2.3, 2.6, 2.7, 2.8

6e année fiche 6.2.1 O.I.: 2.3, 2.4, 2.5, 2.8

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant quitte peu à peu son univers d'égocentrisme où il interprétait et comprenait son environnement uniquement à partir de son point de vue. Au niveau intellectuel, l'affirmation sans preuve et l'égocentrisme intellectuel cèdent lentement la place à la réflexion et à la discussion. Dans le jeu, le besoin d'entente mutuelle entre les partenaires, au sujet des règles, remplace la période où chacun jouait pour soi. La réciprocité est apparue, c'est-à-dire que l'autre, tout comme lui, doit se plier aux mêmes règles et jouit des mêmes privilèges.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant a principalement un rôle de catalyseur et de facilitateur. Suite à une réflexion sur les notions de droits et responsabilités, il aide les élèves à cheminer en complétant leurs connaissances. Il les éveille à la notion de responsabilités et à l'importance, pour chacun, de faire respecter ses droits.

Cette activité est propice à une réflexion au sujet du respect des droits de l'enfant tel que vécu dans la classe. L'important est le respect des droits des enfants: que l'enseignant soit autoritaire ou non-directif importe peu car l'une ou l'autre de ces pratiques pédagogiques peut s'appliquer dans le respect des droits de chacun.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Feuilles-supports A, B, C et D
- Cahier de travail

MISE EN SITUATION

- Après avoir lu aux élèves la feuille-support A, l'enseignant leur propose un jeu pour parler de leurs droits à eux (cf. point 1 du déroulement).

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — motivation des élèves
- Mesure (comment):
  - — observation des réactions des élèves à la lecture de la feuille-support

DÉROULEMENT

1. Faire placer les élèves en cercle et leur proposer le jeu suivant portant sur la connaissance de leurs droits: Un élève dit: « À la maison, j'ai le droit de... », et il mentionne l'un de ses droits. L'élève assis à sa droite reprend la phrase: « À la maison, j'ai le droit de... » et ajoute un autre droit: « ... et de... » Ainsi de suite, à tour de rôle les élèves énumèrent les droits nommés précédemment et en ajoutent un nouveau. Au moment où trois joueurs consécutifs sont incapables de continuer, soit parce qu'ils n'ont plus de droits à ajouter, ou parce qu'ils font erreur dans la suite de l'énumération, ce premier jeu cesse.

   L'élève assis à la droite du troisième élève incapable de poursuivre le jeu, recommence une autre ronde en disant: « Dans la classe, j'ai le droit de... ». Le jeu se déroule comme précédemment.

   La même règle s'applique lorsque trois joueurs consécutifs ne réussissent pas à compléter: le jeu cesse. Un autre jeu s'amorce par: « Lorsque je suis seul, j'ai le droit de... ».

2. Dans son cahier de travail, chacun écrit:
   - ce qu'est pour lui un droit,
   - les utilités de reconnaître des droits aux personnes.

3. Demander aux élèves qui le désirent de lire au groupe leur définition du droit et ses utilités.

4. Remettre à chaque élève une copie de la *Déclaration des Nations-Unies sur les droits des enfants* (cf. feuilles-supports B et C). En faire une lecture et donner des explications en s'aidant de la feuille-support D.

   Informer particulièrement les élèves sur les possibilités de réagir dans les cas d'enfants maltraités:
   - l'enfant maltraité peut se plaindre,
   - celui qui soupçonne qu'un autre est maltraité peut en parler.

5. Expliquer aux élèves la notion de responsabilité: (cf. thématique)
   - ils sont responsables de respecter les droits des autres,
   - ils sont responsables de réparer les dommages qu'ils causent,
   - ils sont responsables d'utiliser positivement leurs droits et responsabilités.

6. Les élèves représentent par un dessin, dans leur cahier de travail, un droit qui leur est reconnu.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — compréhension des consignes
  — connaissance de leurs droits
  — compréhension des notions de droit et de responsabilité
- Mesure (comment):
  — questions orales
  — analyse des verbalisations et des productions des élèves
  — observations des réactions des élèves aux propos tenus par l'enseignant.

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — reconnaissance par l'élève du fait qu'il a des droits
- Mesure (comment):
  — analyse des productions
  — questions orales

4

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 4.2.1)

Papa Louis et maman Ginette sont très heureux, car la maman vient de donner naissance à un bébé.

Pour leur enfant, les parents ont choisi un prénom: il se nomme Claude. Peu après la naissance, un nom et un prénom doivent être attribués à l'enfant et être inscrits dans les régistres civils. Par cet enregistrement, l'enfant est légalement reconnu comme un citoyen.

Ginette prend son enfant dans ses bras, lui sourit, lui parle doucement; Louis en prend soin, lui enseigne des jeux; toutes ces manifestations d'affection expriment l'amour et un enfant a le droit d'être aimé.

Chaque jour, les parents préparent des repas à leur enfant. Ils choisissent des aliments sains; un enfant a le droit d'être nourri et de recevoir une saine alimentation.

Les parents préviennent leur enfant concernant l'utilisation d'objets avec lesquels il pourrait se blesser. Ils l'informent des précautions à prendre pour éviter les personnes qui pourraient lui faire du mal; un enfant a le droit d'être protégé.

Louis et Ginette conduisent leur enfant chez le médecin. Ils lui font passer des examens et consultent dès qu'il semble malade. Les parents ont la responsabilité de soigner ou de faire traiter leur enfant; un enfant a le droit d'être soigné.

Pour aider leur enfant à se développer, les parents lui offrent des cours, des volumes, des moments d'échange avec eux. Ils l'aident à apprendre, à s'exprimer; un enfant a droit à l'éducation.

Tu as des droits semblables à ceux de Claude: les connais-tu?

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 4.2.1)

La Déclaration des droits de l'enfant
(Texte simplifié)[1]

PRINCIPE 1

Tous les enfants du monde ont le droit de profiter de tout ce qui est proposé ici. On ne doit faire aucune différence entre les enfants:
— qu'ils soient de races différentes;
— qu'ils n'aient pas la même couleur de peau;
— que certains soient des garçons et d'autres des filles;
— qu'ils ne parlent pas la même langue;
— qu'ils ne soient pas de la même religion;
— qu'ils ne pensent pas de la même manière;
— qu'ils ne soient pas du même pays;
— qu'ils soient pauvres ou riches;
— quel que soit l'endroit où ils sont nés;
— quelles que soit leur manière de vivre ou de celle de leur famille.

PRINCIPE 2

L'enfant doit être protégé spécialement afin de pouvoir développer librement son corps, son intelligence et son esprit.

PRINCIPE 3

À sa naissance, l'enfant doit posséder un nom et appartenir à un pays.

PRINCIPE 4

L'enfant doit être aidé et protégé par la société dans laquelle il vit. Sa mère doit recevoir des soins pour qu'il puisse naître dans de bonnes conditions. Ils doivent tous les deux être aidés pour que l'enfant puisse grandir et se développer sainement, être bien nourri, avoir une habitation, jouer en liberté et être bien soigné s'il tombe malade.

PRINCIPE 5

L'enfant qui a des difficultés pour marcher ou se déplacer, parler, penser ou dont les parents ne peuvent pas s'occuper, doit recevoir les soins et l'éducation dont il a besoin.

PRINCIPE 6

L'enfant, pour qu'il se développe normalement, doit être aidé et compris. Ses parents doivent l'aider et le protéger. Un jeune enfant, sauf dans des cas très rares, ne peut être séparé de sa maman. Si l'enfant n'a pas de famille ou que ses parents sont très pauvres, la société dans laquelle il vit doit alors s'occuper de lui et l'aider. Les familles qui ont beaucoup d'enfants devraient aussi être aidées par l'État.

---

(1) Le texte simplifié est écrit en vocabulaire fondamental, à la portée des jeunes. Il est tiré de: Massarente, Léonard, *À l'école des droits de l'homme*, Faculté de Psychologie et de Sciences de l'Éducation, Université de Genève, 1984, p. 126-127.

FEUILLE-SUPPORT B (suite)

(fiche 4.2.1)

PRINCIPE 7

L'enfant doit aller à l'école pour développer son intelligence et son esprit. Ses parents n'ont rien à payer pour cela.

On doit aussi donner à l'enfant le moyen d'apprendre de la même manière que ses camarades. Ainsi, quand il sera grand, il pourra être utile aux autres et à son pays. Les parents et tous ceux qui s'occupent d'enfants, doivent penser, en premier, à ce qui est bien pour le travail et la vie de ces derniers. L'enfant doit pouvoir jouer, apprendre en jouant, développer ou reposer son corps et son esprit quand il en a besoin. La société doit aider l'enfant à profiter de ce droit.

PRINCIPE 8

Toujours et partout, l'enfant doit être le premier à recevoir protection et secours.

PRINCIPE 9

Personne ne peut donc employer un enfant, même en le payant, et l'obliger à un travail ou une occupation qui nuise à sa santé et à son intelligence ou qui empêche le développement normal de son corps et de son esprit.

PRINCIPE 10

L'enfant doit comprendre et accepter que chaque être humain peut appartenir à une autre race que la sienne, avoir une autre religion, penser autrement que lui.

Il doit s'efforcer de comprendre les autres et les aimer.

Il doit vivre en paix avec eux et les aider de toutes ses forces chaque fois qu'il le peut.

FEUILLE-SUPPORT C

(fiche 4.2.1)

Déclaration des droits de l'enfant

Le 20 novembre 1969, l'Assemblée générale des Nations-Unies adoptait à l'unanimité la Déclaration des Droits de l'Enfant.

Un grand nombre de principes énoncés dans ce texte avaient été déjà mentionnés dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948 et dans d'autres documents antérieurs.

PRÉAMBULE

« ... L'Assemblée générale des Nations-Unies proclame la présente Déclaration des droits de l'Enfant afin qu'il ait une enfance heureuse et bénéficie, dans son intérêt comme dans l'intérêt de la société, des droits et libertés qui y sont énoncés; elle invite les parents, les hommes et les femmes à titre individuel, ainsi que les organisations bénévoles et les gouvernements nationaux à reconnaître ces droits et à s'efforcer d'en assurer le respect au moyen de mesures législatives et autres adoptées progressivement en application des principes suivants:

PRINCIPE PREMIER

L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune, et sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou à sa famille.

PRINCIPE 2

L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.

PRINCIPE 3

L'enfant a droit, dès sa naissance, à un nom et à une nationalité.

PRINCIPE 4

L'enfant doit bénéficier de la sécurité sociale. Il doit pouvoir grandir et se développer de façon saine; à cette fin, une aide et une protection spéciales doivent lui être assurées ainsi qu'à sa mère, notamment des soins prénatals et postnatals adéquats. L'enfant a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats.

PRINCIPE 5

L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation.

FEUILLE-SUPPORT C (suite)

(fiche 4.2.1)

PRINCIPE 6

L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité a besoin d'amour et de compréhension. Il doit, autant que possible, grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de ses parents et, en tout état de cause, dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle; l'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère. La société et les pouvoirs publics ont le devoir de prendre un soin particulier des enfants sans familles ou de ceux qui n'ont pas de moyens d'existence suffisants. Il est souhaitable que soient accordées aux familles nombreuses des allocations de l'État ou autres pour l'entretien des enfants.

PRINCIPE 7

L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permettre, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation; cette responsabilité incombe en priorité à ses parents.

L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités, qui doivent être orientées vers des fins visées par l'éducation; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit.

PRINCIPE 8

L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours.

PRINCIPE 9

L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation. Il ne doit pas être soumis à la traite, sous quelque forme que ce soit.

L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié; il ne doit en aucun cas être astreint ou autorisé à prendre une occupation ou un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation, ou qui entrave son développement physique, mental ou moral.

PRINCIPE 10

L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, à la discrimination religieuse ou à toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables.

FEUILLE-SUPPORT D

(fiche 4.2.1)

LA DÉCLARATION DES NATIONS-UNIES SUR LES DROITS DES ENFANTS constitue, en fait, une déclaration de principes. L'Organisation des Nations-Unies souhaite que ces droits soient reconnus à travers le monde. Cependant, cette Déclaration n'a pas force de loi.

LA CHARTE QUÉBÉCOISE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE, stipule:

«Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. Il possède également la personnalité juridique» (article 1).

«Tout être humain dont la vie est en péril a droit au secours. Toute personne doit porter secours à celui dont la vie est en péril, personnellement ou en obtenant du secours, en lui apportant l'aide physique nécessaire et immédiate, à moins d'un risque pour elle ou pour les tiers ou d'un autre motif raisonnable» (article 2).

«Tout enfant a droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que ses parents ou les personnes qui en tiennent lieu peuvent lui donner» (article 39).

«Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, à l'instruction publique gratuite» (article 40).

«Toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Toute personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu» (article 48).

LES CODES CIVILS DU BAS CANADA ET DU QUÉBEC octroient également des droits aux enfants. Ainsi, le Code civil (du Bas Canada) édicte que l'intérêt de l'enfant et le respect de ses droits doivent être les motifs déterminants des décisions prises à son sujet (article 30). Il mentionne aussi que le tribunal peut donner à l'enfant l'occasion d'être entendu (article 31). L'article 647 du Code civil (du Québec) énumère les droits et les responsabilités des parents (garder, surveiller, éduquer, nourrir et entretenir leur enfant). Il est interdit de faire obstacle, sans motifs graves, aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands-parents (article 659). Le Code civil (du Québec) contient tout un chapitre sur l'adoption (Chapitre deuxième du troisième chapitre).

Les droits de l'enfant dont la sécurité ou le développement est compromis sont établis par la Loi sur la protection de la jeunesse. Selon cette loi, si une personne sait qu'un enfant est maltraité ou abusé sexuellement, elle doit rapporter la situation au Directeur de la protection de la jeunesse (D.P.J.). Un enfant maltraité peut se plaindre à son professeur, à un adulte, ou téléphoner lui-même au Directeur de la protection de la jeunesse (donner le numéro de téléphone aux élèves). Si l'enfant ne reçoit pas de nouvelles après un certains temps, il peut s'adresser au Comité de la protection de la jeunesse (no. de téléphone: _____). S'il fait l'objet de mauvais traitements physiques ou d'abus sexuels, il peut également communiquer avec un policier.

N.B. Le Directeur de la protection de la jeunesse est désigné pour prendre en charge tout enfant dont la sécurité ou le développement est compromis. Il peut proposer des mesures d'aide pour les parents, ou saisir le Tribunal de la jeunesse. On peut rejoindre le Directeur de la protection de la jeunesse en tout temps, au Centre des Services Sociaux de chaque région. C'est à lui que l'on signale les enfants en difficulté.

Le Comité de la protection de la jeunesse est chargé de veiller au respect des droits des jeunes. À la suite de plaintes, ou de ses propres observations, le Comité enquête sur la situation du jeune afin de voir si ses droits ont été respectés.

THÈME: Rôle de l'information
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Des situations d'information

Fiche 4.3.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 3, page 248)

Définir le rôle que joue l'information dans sa vie.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

3.1 Relever les situations quotidiennes où il a besoin d'information.

3.2 Dire avec ses propres termes ce qui se produit chez lui lorsqu'il obtient l'information dont il a besoin.

3.4 Indiquer les avantages personnels qu'il retire de l'information.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Exemples:
  - — lors de l'exécution de tâches scolaires, familiales ou sportives.
  - — lors de lectures personnelles (besoin de connaître le sens d'un mot)
  - — lors d'une discussion avec les amis, la famille, l'enseignant(e), etc.
  - — lors de la pratique d'une activité culturelle (danse, musique, peinture)
- Exemples:
  - — possibilité de terminer une tâche
  - — goût d'approfondir une question, d'obtenir davantage d'information
  - — remise en question ou rectification de son opinion personnelle
  - — capacité de discuter avec les autres
  - — etc.
- Avantages personnels:
  - — plus grande connaissance de soi
  - — meilleure connaissance de son environnement
  - — possibilité de communiquer avec les autres
  - — etc.

Année 4e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

5e année fiche 5.3.1
O.I.: 3.3, 3.4

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant à cette période aime beaucoup parler avec ses camarades. Entre eux, ils se consultent sur diverses activités qu'ils peuvent faire. Ils se racontent «leurs» émissions télévisées et comparent leurs choix à ceux de leurs amis. L'information a une grande influence sur son développement et l'enfant, sans en être toujours conscient, en retire des avantages certains au plan personnel.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant fait prendre conscience aux élèves, par cette activité, comment l'information fait partie de leurs situations quotidiennes. Il a un rôle de catalyseur.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Personnes travaillant dans l'information
- Feuilles-supports A, B
- Petits cartons de couleur

MISE EN SITUATION

- L'enseignant remet aux élèves la feuille-support A et leur demande d'imaginer les paroles qu'échangent les personnages du premier dessin.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — intérêt des élèves pour imaginer la saynète
- Mesure (comment):
  - — analyse des productions
  - — questionnement oral

DÉROULEMENT

1. Débuter l'activité et s'impliquer personnellement en donnant succinctement des avantages retirés de l'information. Exemples possibles:
   - permet de mieux connaître le milieu ambiant dans lequel je vis,
   - les autres aident à mieux se connaître.
2. Faire regrouper les élèves par équipe de deux. Leur remettre la feuille-support A et leur demander de la compléter.
3. Reprendre avec les élèves le travail réalisé en faisant ressortir les avantages retirés de l'information (cf éléments d'apprentissage).
4. Remettre aux élèves la feuille-support B et leur demander de la compléter individuellement.
5. Reprendre avec les élèves le travail réalisé en complétant au besoin et en insistant sur l'importance de l'information.
6. Remettre à chacun des élèves des petits cartons de couleur. Leur demander d'écrire leur situation d'information préférée. Chacun colle son carton dans un coin approprié de la classe qui s'appelle: «Situations d'information».

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — capacité de nommer des situations d'information et les avantages retirés de celles-ci
- Mesure (comment):
  — questionnement oral
  — analyse des verbalisations des élèves
  — analyse des productions

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — capacité d'identifier une situation d'information
- Mesure (comment):
  — analyse des productions
  — observation des comportements

4

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 4.3.1)

1- Dessin:

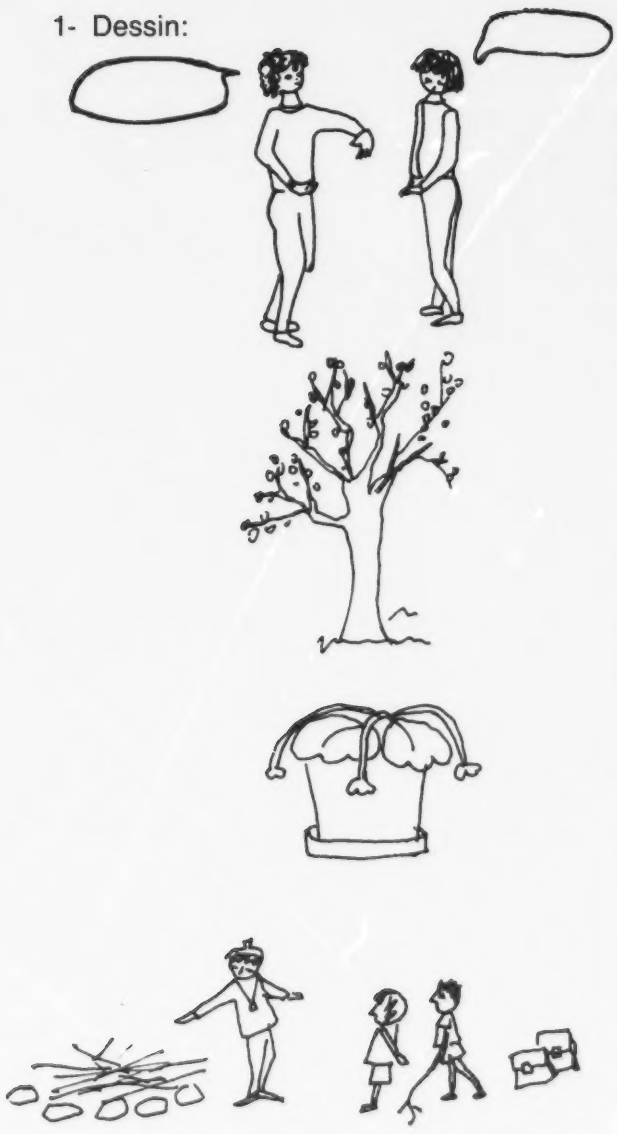

Quelles informations me donne cet échange?

Quelles informations je peux en tirer?

Quelles informations me donne-t-elle à son sujet?

Que font-ils ensemble?

Que communiquent-ils ensemble?

FEUILLE-SUPPORT A (suite)

(fiche 4.3.1)

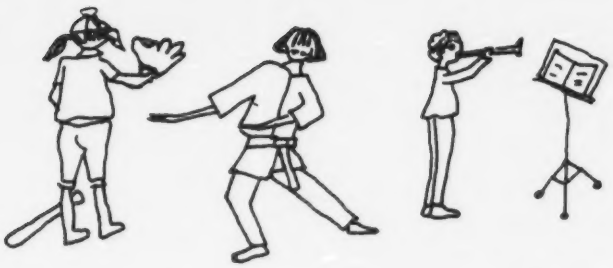

Qu'est-ce que j'apprends?

_____

_____

_____

Qu'est-ce qu'il me faut pour pouvoir le faire?

_____

_____

_____

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 4.3.1)

Nomme des situations où tu as besoin d'information. Pour chacune, donne des avantages que tu as retirés des informations reçues.

Situations d'information

Exemple: je prends des cours de natation

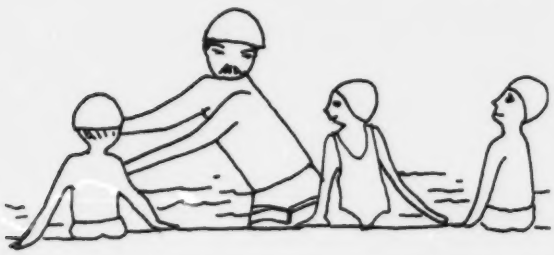

Avantages retirés

Exemple: je saurai nager.

THÈME: Le vandalisme
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Regarde autour de toi

Fiche 4.5.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 5, page 250)

Effectuer une action susceptible d'encourager le respect du bien public.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

5.1 Se rappeler les biens et services publics que les gens utilisent.

5.2 Identifier les besoins que satisfait l'utilisation de ces biens et services.

5.3 Relever dans son milieu des exemples où ces biens et services publics ont subi des dommages matériels importants.

5.7 Exprimer son opinion personnelle face aux actes de vandalisme.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Cf. volet «Éducation à la consommation» Niveau primaire 1er cycle, O.T. 2
- Exemples de biens et services utilisés:
  - — bibliothèque: besoin de s'informer
  - — centres de loisirs: besoin de se divertir
  - — transport en commun: besoin de se déplacer
  - — église: besoin de se recueillir
  - — école: besoin de se développer
  - — parc: besoin de se détendre
  - — garderie:
    - — pour l'enfant: besoin de vivre en groupe, d'être protégé
    - — pour les parents: besoin de travailler à l'extérieur du foyer

Année 4e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

5e année fiche 5.5.1 O.I.: 5.4, 5.5, 5.6, 5.8

6e année fiche 6.5.1 O.I.: 5.4, 5.5, 5.6, 5.7

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge est sensible aux demandes qui lui sont adressées. Pour lui, c'est un moyen d'obtenir des privilèges et des responsabilités. Il a maintenant suffisamment acquis de prévoyance pour être capable de déterminer ce qui va se passer. Il a le sens de la justice. La notion de bien et de mal revêt une signification pour lui. Il se sentira responsable s'il brise un objet ou encore s'il n'a pas rendu un objet qui ne lui appartient pas. L'enfant est sensibilisé à sa propriété privée. Il a conscience de ce qui lui appartient. Le «c'est à moi» revêt toute une signification pour lui. Cet âge est un moment privilégié pour le sensibiliser au respect des biens et services publics.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant a surtout un rôle de facilitateur en amenant les élèves à comprendre ce qu'est un bien public, son utilité et aux différents besoins que ceux-ci peuvent satisfaire.

N.B.
- Même si les objectifs intermédiaires ne font pas mention de biens privés il serait important qu'une relation soit établie avec ce type de biens.
- Pour la feuille-support A, il y aurait lieu, dans certaines situations, d'adapter localement les lieux publics mentionnés en précisant les noms des endroits.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Policier-éducateur
- Feuilles-supports A, B et C

MISE EN SITUATION

- L'enseignant raconte l'histoire suivante: Un garçon, Claude, arrive à l'école et il a apporté avec lui son nouveau gant de baseball. Des amis lui empruntent à tour de rôle. Mais à un moment donné, deux copains ne s'entendent pas sur leur tour de l'utilisation du gant. L'un des deux se fâche, s'empare du gant. Il le lance à bout de bras; celui-ci arrive dans une vitre, la casse, et le gant est déchiré.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — intérêt des élèves pour l'histoire
  - — faire nommer des biens publics et des biens privés contenus dans l'histoire
- Mesure (comment):
  - — observation des élèves au moment de la lecture
  - — questionnement oral

DÉROULEMENT

1. Remettre aux élèves la feuille-support A. Leur demander d'identifier certains biens publics à l'aide de celle-ci. Chacun complète individuellement la feuille en utilisant les mots indiqués dans les rectangles.

2. Échanger avec le groupe en demandant à des élèves de donner leurs réponses. Compléter et faire ressortir les besoins satisfaits par l'utilisation de ces biens et services (cf feuille-support B).

3. Faire regrouper les élèves en dyades et leur remettre la feuille-support C. Ils dessinent dans les cercles des objets endommagés qui se retrouvent habituellement dans des endroits publics.

4. Demander aux élèves de nommer les situations indiquées sur la feuille-support C et de donner leur opinion personnelle face à ces actes de vandalisme.

5. Reprendre l'histoire de la mise en situation et poser aux élèves les questions suivantes:
   - Identifier un ou des bien(s) public(s)?
   - Identifier un ou des biens(s) privé(s)?

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — capacité d'identifier les besoins
  — capacité de relever dans son milieu des biens publics endommagés
- Mesure (comment):
  — réponses données au moment de l'échange
  — analyse des verbalisations

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — distinction entre bien privé et bien public
- Mesure (comment):
  — réponses données aux questions posées

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 4.5.1)

Qui suis-je?

Autobus	Bibliothèque	Centre local de Services communautaires (C.L.S.C.)
Cinéma	Centres culturels	Centres de loisirs
École	Épicerie	Église
Garderie	La maison d'un ami	Parc

Utiliser les mots dans les rectangles pour compléter les phrases suivantes:

1. Tes parents et toi avez besoin de vous nourrir et vous venez acheter votre nourriture chez-moi. _____

2. Tu viens chez-moi pour jouer avec tes amis ou pour les rencontres. Je te fournis des jeux, des arbres, des chemins et des espaces de verdure. _____

FEUILLE-SUPPORT A (suite)

(fiche 4.5.1)

3. Je peux te fournir des livres sur tous les sujets qui t'intéressent quand tu as besoin d'information ou que tu as besoin de lire. _____

4. Je suis un endroit où des personnes comme des infirmières, des travailleurs sociaux et des psychologues peuvent t'aider. _____

5. Tu es peut-être venu chez-moi lorsque tu étais jeune enfant. Tu rencontrais d'autres enfants de ton âge et tes parents savaient que tu étais en sécurité pendant leur travail à l'extérieur. _____

6. Tu m'utilises pour tes déplacements, pour aller à l'école, pour rendre visite à quelqu'un, pour une sortie scolaire, etc. _____

7. Je suis un endroit qui t'accueille lorsque tu veux voir des films fascinants et intéressants; je réponds à ton besoin de te reposer, de te détendre et d'être tranquille. _____

8. Tu viens chez-moi pour te recueillir et tu as l'occasion de rencontrer d'autres personnes ayant les mêmes croyances que toi. _____

9. Je suis diversifié, je présente des pièces de théâtre, des concerts, des chanteurs et tu viens pour t'enrichir et te divertir. _____

10. Entre mes murs habite quelqu'un que tu aimes beaucoup, avec qui tu aimes jouer et que tu viens souvent visiter. _____

11. Je suis un endroit qui te permet d'apprendre et de te développer tout en étant avec tes amis. _____

12. Tu viens me visiter surtout le soir et en fin de semaine pour t'amuser et te divertir. _____

FEUILLE-SUPPORT B (pour l'enseignant)

(fiche 4.5.1)

Besoins satisfaits:

— apprendre et se développer
— s'amuser et se divertir
— besoin de se nourrir
— jouer et rencontrer ses amis
— s'informer et besoin de lire
— besoin d'être aidé
— rencontrer des enfants de son âge
— aller à l'école
— rendre visite à quelqu'un
— voir des films
— se détendre
— se recueillir
— rencontrer d'autres personnes
— s'enrichir
— se divertir
— jouer et visiter un jeune de son âge

FEUILLE-SUPPORT C

(fiche 4.5.1)

J'ai été endommagé

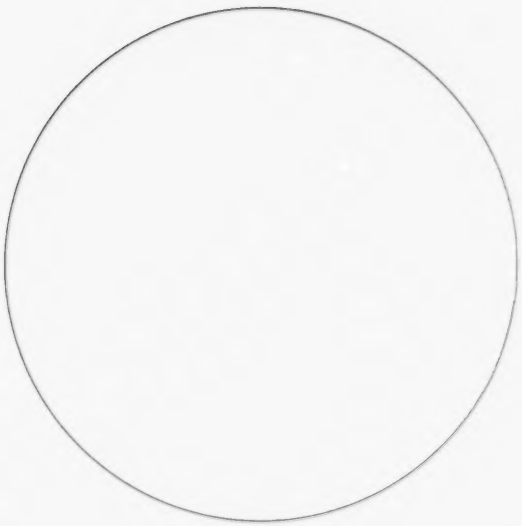

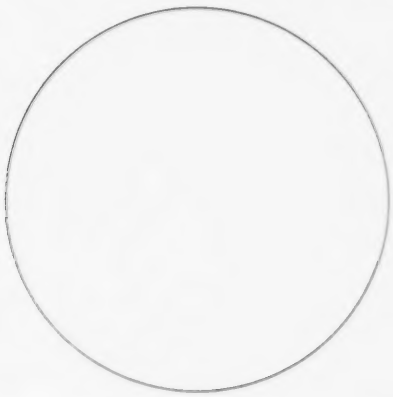

THÈME: Les règles familiales
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Quand j'ignore les règles...

Fiche 4.6.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 6, page 252)

Participer à l'établissement et à l'application des règles familiales.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

6.1 Énumérer les règles établies dans sa famille.

6.2 Imaginer ce qui se passerait si ces règles n'existaient pas.

6.3 Démontrer l'utilité des règles dans sa famille.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Règles qui concernent:
  - — l'horaire: du coucher, des repas, des devoirs, de la télévision, des sorties, etc.
  - — l'hygiène: se laver soir et matin, se laver les mains avant les repas, se brosser les dents, changer régulièrement ses sous-vêtements, etc.
  - — l'usage des pièces et des meubles de la maison
  - — l'alimentation
  - — le partage à la maison
  - — etc.
- Utilité des règles:
  - — notion d'harmonie
  - — notion de santé
  - — notion d'économie
  - — notion de prévention

Année 4e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

5e année
fiche 5.6.1
O.I.: 6.1, 6.4, 6.5

6e année
fiche 6.6.1
O.I.: 6.8, 6.9, 6.10

6e année
fiche 6.6.2
O.I.: 6.6, 6.7

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge forme des bandes dont les règles sont élaborées par les membres. L'enfant sait intuitivement l'importance et l'utilité des règles; il est donc capable de réfléchir sur ce thème et d'amener ainsi à sa conscience la connaissance qu'il en possède déjà.

De plus, dans son développement intellectuel, l'enfant est à l'âge des classifications, des hiérarchies et des sériations. Il s'intéresse aux collections de poupées, de collants, de macarons... Il sent le besoin de comprendre les relations, qu'elles soient de réciprocité ou d'autorité. En ce sens, les règles régissant les rapports humains l'intéressent.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant aide l'élève à prendre conscience de l'importance de l'existence des règles et du rôle joué par celles-ci.

Par son attitude, il favorise l'expression des élèves et crée un climat d'écoute favorisant l'expression de chacun, quelle que soit la particularité des situations présentées.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Feuilles-supports A et B

MISE EN SITUATION

- L'enseignant propose un jeu. Il trace un cercle avec une corde sur le plancher et demande à un élève de se placer à l'intérieur et à quatre autres de tenter de l'en sortir.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — climat de la classe
- Mesure (comment):
  - — observation des réactions des élèves

DÉROULEMENT

1. Laisser les élèves réagir à ce jeu. Leur dire qu'il faut recommencer, car il y a une règle qui n'a pas été respectée: les quatres élèves qui essaient de sortir l'autre du cercle doivent le faire en se tenant sur une seule jambe. Faire reprendre le jeu.

2. Discuter, à partir du jeu, de l'importance de l'existence et de la connaissance des règles. Faire un lien avec les règles dans la société et dans la famille (cf. éléments d'apprentissage).

3. Aider les élèves à préciser, à l'aide de la feuille-support A, quelques-unes des règles régissant leur vie de famille.

4. Utiliser la procédure suivante afin de faire un retour sur la feuille-support A.
   - Diviser le tableau en quatre colonnes intitulées: Harmonie, Santé, Économie, Prévention.
   - Inviter les élèves à nommer une règle existant dans leur famille.
   - Demander ce qui arriverait sans l'existence ou le respect de cette règle.
   - Écrire la règle au tableau en la classant dans l'une des quatre colonnes, selon le thème approprié.
   - Poursuivre avec cette même procédure pour amener les élèves à réfléchir aux règles familiales.

5. Faire un retour sur le jeu du début afin d'amener les élèves à établir un parallèle entre l'importance des règles dans le jeu et l'importance des règles dans la famille.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — compréhension de la notion de «règles»
  — connaissance des règles de sa famille
  — reconnaissance de l'utilité des règles
  — vécu émotif face aux règles familiales
- Mesure (comment):
  — analyse des verbalisations
  — analyse des productions des élèves
  — observation des comportements et attitudes

Actions unifiante

- Objet d'évaluation:
  — acquisition de connaissances sur l'existence et l'utilité des règles
- Mesure (comment):
  — questions orales

FEUILLE-SUPPORT A

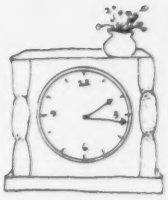

(fiche 4.6.1)

Les règles dans ma famille

1. **L'horaire** (l'heure)

   Le matin, je dois me lever à _____ heures. En fin de semaine, je me lève _____ . Le soir, en semaine, je me couche à _____ heures. En fin de semaine, je me couche _____ .

   Habituellement, nous déjeunons à _____ heures, nous dînons à _____ et nous soupons à _____ heures.

   À quel moment fais-tu tes devoirs? _____

   Quand écoutes-tu la télévision? _____

   _____

   À quel(s) moment(s) de la journée vas-tu jouer dehors, chez-toi? _____

   _____

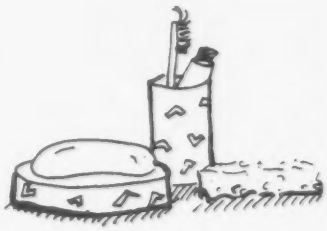

2. **L'hygiène**

   À quel moment fais-tu ta toilette? _____

   _____

   Quand te brosses-tu les dents? _____

   _____

   Quand te laves-tu les mains? _____

   _____

FEUILLE-SUPPORT A (suite)

(fiche 4.6.1)

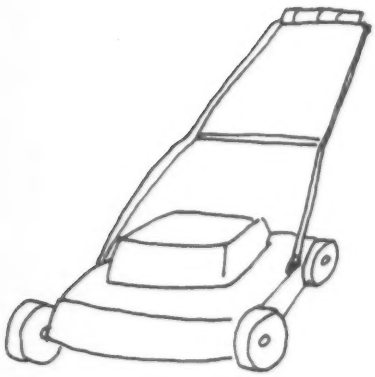

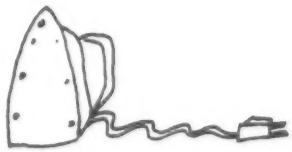

3. Les objets

Y a-t-il, chez-toi des objets que tu n'as pas le droit d'utiliser? Lesquels? _____

_____

Nomme des objets avec lesquels il t'est demandé de prendre des précautions? _____

_____

Nomme des objets que tu utilises chaque jour? _____

_____

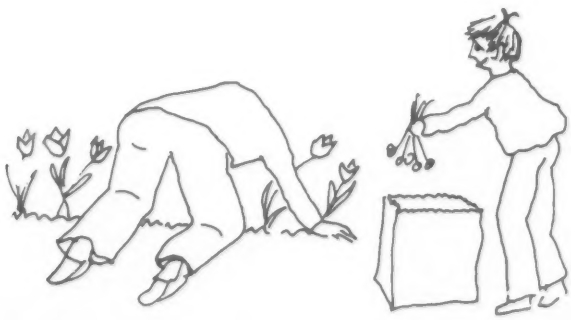

4. Le partage

Quels services tes parents te demandent-ils? _____

_____

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 4.6.1)

Notes pédagogiques à l'enseignant

Il existe une différence parfois subtile entre habitudes et règles. Par exemple, une famille peut avoir l'habitude de souper à dix-sept heures. En même temps, à partir du moment où l'on demande à tous les membres d'être à table à dix-sept heures, cette habitude devient aussi une règle qui favorise le bon fonctionnement; la tâche de la personne responsable des repas est ainsi facilitée.

Parfois, il est plus évident qu'il s'agit d'une règle. Si les parents exigent que leur fils fasse son lit chaque matin, c'est une règle familiale. Cette règle peut être imposée ou consentie. Par exemple, le fils peut respecter cette règle sans y souscrire vraiment, ou alors consentir à participer aux tâches familiales en faisant son lit. Cette règle peut devenir une habitude, un automatisme. En se levant, le fils fait spontanément son lit, sans même y penser.

Les règles et les habitudes diffèrent selon les familles et selon les cultures. Pour le bon fonctionnement d'un groupe, certaines règles sont essentielles. Par exemple, il faut bien fixer l'heure du début et de la fin d'un cours. Les règles fixées, si elles conviennent habituellement à la majorité, ne sont pas toujours idéales pour tous les individus. Certains travaillent mieux en début de journée, d'autres à la fin. Il s'agit là de rythmes qui ont un fondement biologique. C'est pourquoi il est important d'établir les règles les meilleures possibles pour un groupe, mais sans perdre de vue le fait que pour d'autres groupes, d'autres familles, des règles différentes peuvent être préférables.

THÈME: Le civisme
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Je pose des gestes

Fiche 4.8.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 8, page 255)

Démontrer l'importance de faire preuve de civisme dans la vie.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

8.1 Définir avec ses propres termes de civisme.

8.2 Relater des actes de civisme dont il a déjà été témoin dans son milieu.

8.3 Exprimer son opinion sur la valeur de ces actes.

8.10 Imaginer ce qui se produirait dans une société où personne ne ferait preuve de civisme.

8.11 Indiquer les situations où il pourrait faire preuve de civisme.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Définition:
  - — action de porter secours à des personnes qui sont en danger
  - — action de porter son aide à des personnes qui en ont besoin
  - — action de respecter le bien public
- Exemples:
  - — quelqu'un qui aide une personne âgée à traverser la rue
  - — une personne qui prend toujours soin de jeter ses déchets dans les paniers à ordures
  - — etc.
- Situations:
  - — à l'école
  - — à la maison
  - — dans la rue
  - — au parc
  - — etc.

Année
4e

Temps
90 min.

Relation avec les autres O.I.

5e année
fiche 5.8.1
O.I.: 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.10

6e année
fiche 6.8.1
O.I.: 8.8, 8.9, 8.11
fiche 6.8.2
O.I.: 8.8, 8.9, 8.11

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge est à un stade que Piaget qualifie «d'égalitarisme progressif». Cette expression signifie que, pour le jeune, la justice c'est de rendre à l'autre la pareille. Le moment est donc bien choisi pour développer des comportements de civisme. En effet, chacun aura tendance à rendre ce qu'il a reçu et le climat social du groupe s'en trouvera amélioré d'autant.

De plus, la pensée de l'enfant de cet âge a besoin de s'appuyer sur des données concrètes. La notion de civisme, par exemple, risquerait de demeurer abstraite si elle ne reposait pas sur l'expérience vécue par l'élève.

Rôle de l'enseignant: Le rôle de dépisteur est prépondérant à cette activité. Le moment est privilégié pour améliorer le climat de la classe et le comportement des élèves.

Au besoin, rappeler aux élèves que porter secours ne signifie pas mettre sa vie en danger.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Feuilles-supports A, B et C
- Un grand carton par groupe de quatre élèves

MISE EN SITUATION

- L'enseignant remet à chacun la feuille-support A. Les élèves la complètent pour mieux saisir en quoi consiste le civisme.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — intérêt des élèves
- Mesure (comment):
  - — attention portée à la tâche

DÉROULEMENT

1. Demander aux élèves qui ont marqué d'un crochet le premier dessin de la feuille-support A de lever la main. Ils disent le pourquoi de leur choix; ceux qui ont la main baissée défendent leur point de vue. Procéder ainsi pour toutes les situations contenues sur la feuille-support A.

   S'aider de la feuille-support B pour animer cet échange.

2. Demander aux élèves de définir, dans leurs propres termes, en quoi consiste le civisme. Écrire au tableau les trois éléments contenus dans le civisme (cf. définition, éléments d'apprentissage).

3. Proposer aux élèves de mimer des situations représentant des actes de civisme. Demander à quelques-uns de mimer l'une des situations de la feuille-support C. Les autres devinent de quelle situation il s'agit.

   Faire ainsi mimer plusieurs des situations de la feuille-support C.

4. Proposer aux élèves de lancer une campagne de civisme la semaine prochaine. Pour ce faire, les regrouper en équipes de quatre (4) et remettre à chacune d'elles un grand carton. L'équipe:
   - choisit son titre et l'écrit,
   - divise son carton en deux parties:
     celle de gauche regroupera les actes de civisme dont l'élève bénéficie et celle de droite, ceux qu'il pose,
   - affiche son carton dans la classe,
   - chaque jour de la semaine, y écrit des actes de civisme.

5. Au bout d'une semaine, revenir avec le groupe sur les actes de civisme posés. Animer un échange à partir des questions suivantes:
   - Trouvez-vous valable de poser des gestes de civisme?
   - Qu'arriverait-il si personne ne posait de gestes de civisme?

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — compréhension du sens de «civisme»
  — intérêts à développer les comportements de civisme
- Mesure (comment):
  — analyse des réponses écrites et orales
  — observation des réactions à la suggestion d'une campagne sur le civisme

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — capacité d'adopter de nouvelles attitudes
  — capacité de reconnaître l'importance du civisme dans une société
- Mesure (comment):
  — analyse des contenus des cartons
  — analyse des verbalisations
  — questionnement

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 4.8.1)

Les actes de civisme

Indiquer, à l'aide d'un crochet, les situations qui représentent un geste de civisme.

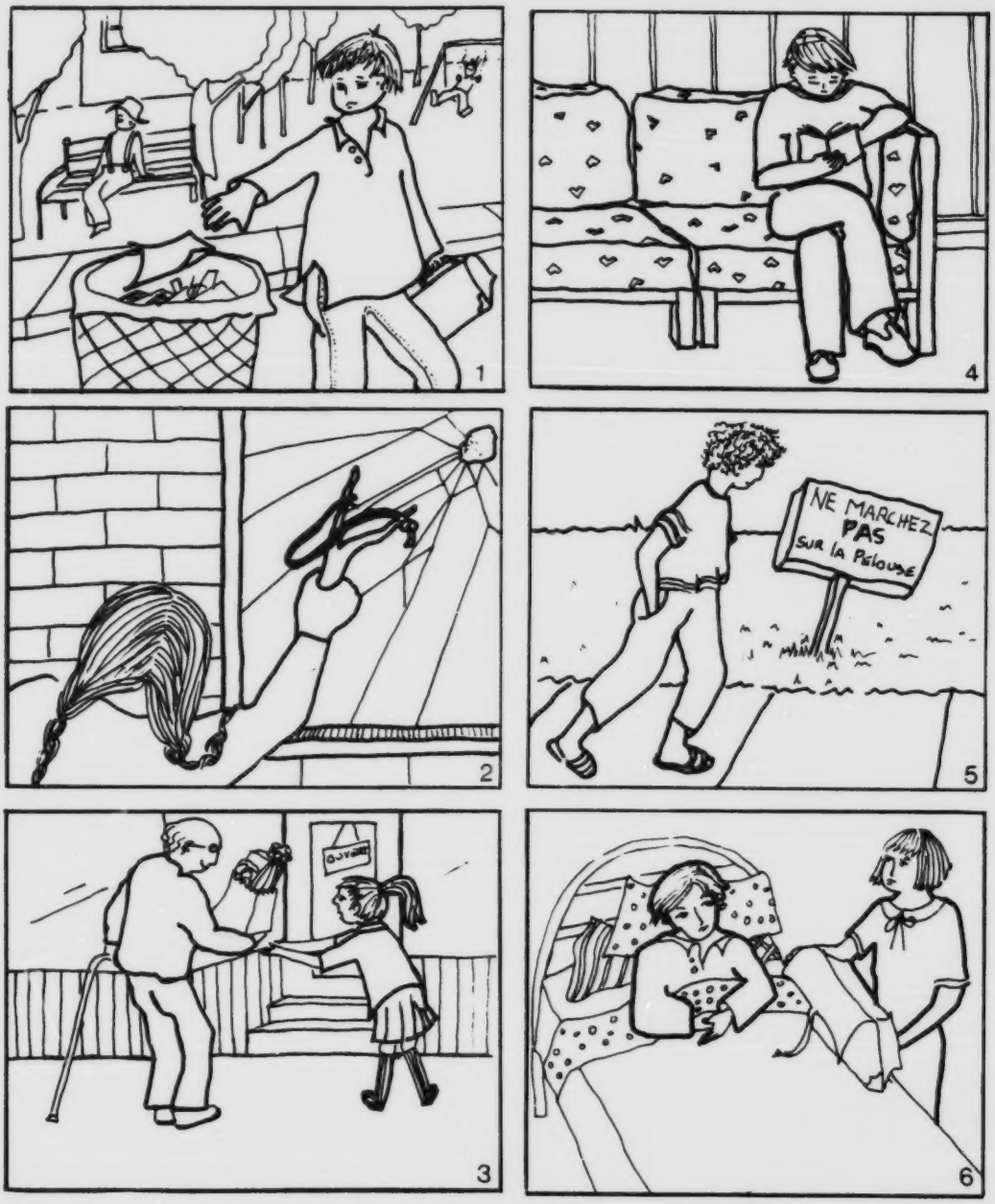

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 4.8.1)

Réponses

(1 – 3 – 5 – 6 –)

Les situations 1 et 5 représentent des gestes de civisme (respect du bien public).

La situation 2 illustre un manque de civisme.

Les situations 3 et 6 représentent des gestes de civisme (aide à une personne dans le besoin).

La situation 4 est neutre.

FEUILLE-SUPPORT C

(fiche 4.8.1)

Mimes

1. Un élève apporte les leçons à un copain malade.
2. Un élève prête un crayon à un autre.
3. Une personne en aide une autre à se relever d'une chute.
4. Une personne ramasse la règle tombée et la remet à son propriétaire.
5. Un élève nettoie le tableau.
6. Une personne évite de passer sur le gazon.
7. Une personne jette un papier dans la poubelle.
8. Un jeune aide un copain à réparer sa bicyclette.
9. Une personne ouvre une porte à celui qui transporte des livres.
10. Quelqu'un met de l'ordre dans la classe.

THÈME: Les règles
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Elger

Fiche 4.9.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 9, page 256)

Reconnaître l'existence et l'utilité des règles à l'intérieur des groupes sociaux.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

9.1 Se rappeler les règles qui existent dans sa famille.

9.2 Indiquer des règles qui existent dans son école.

9.3 Faire connaître des règles qui existent dans les jeux.

9.5 Constater la diversité des règles.

9.6 Imaginer ce qui se produirait dans un groupe social dont il est membre en l'absence de chacune des règles établies.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Objectif intermédiaire 6.1, primaire, 2e cycle.
- Règles:
  — de la classe
  — de l'école
- Règles portant sur:
  — la formation d'équipes de jeux
  — la tricherie
  — l'organisation du jeu
  — l'horaire des activités
  — etc.
- Adaptation des règles aux besoins de la collectivité
- Règles existant dans:
  — la famille
  — la classe et l'école
  — le groupe d'amis
  — etc.

Année 4e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

5e année fiche 5.9.1 O.I.: 9.3, 9.4, 9.6, 9.7

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge s'intéresse vivement à la règle. Il aime légiférer et respecte les règles établies par ses pairs. En établissant des règles avec d'autres, l'enfant apprend à coopérer. De plus, il a le sens de la justice et des règles, parce qu'elles contribuent à répartir également les chances, suscitent son intérêt.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant joue le rôle d'un catalyseur. Par son dynamisme et ses attitudes, il éveille et maintient l'intérêt des élèves.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Feuilles-supports A, B et C
- Grands cartons
- Petits cartons
- Cahier de travail

MISE EN SITUATION

- L'enseignant présente Elger aux élèves en le faisant parler comme s'il s'agissait d'une marionnette (feuille-support A).
- Il fait deviner quel mot peut être formé avec les lettres de son nom (Elger-règle) et amène l'élève à définir, en ses propres termes, le mot «règle».

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  — motivation
  — connaissance du mot «règle»
- Mesure (comment):
  — analyse des verbalisations
  — observation des réactions

DÉROULEMENT

1. Utiliser la feuille-support B. Jouer le personnage d'Elger et engager le dialogue avec les élèves.

2. Afficher dans la classe trois (3) grands cartons s'intitulant: «Règles à l'école», «Règles dans la famille», «Règles au jeu».

   Placer Elger au centre des cartons. Pairer les élèves et remettre à chaque équipe un petit carton contenant une règle (cf. feuille-support C).

   Les équipes, à tour de rôle, vont coller leur petit carton sur le grand carton approprié. Ce faisant, les équipiers disent ce qui arriverait si cette règle n'existait pas ou encore n'était pas respectée.

3. Demander aux élèves d'utiliser les lettres du mot Elger pour lui donner un autre nom (Léger).

   Conclure en disant que l'existence des règles rend tout plus «léger»; en effet, sans règle aucune, ce serait le désordre et le chaos.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  - — connaissance des règles existantes
  - — conscience de l'utilité des règles
  - — vécu émotif concernant l'existence des règles
- Mesure (comment):
  - — analyse des réponses et des verbalisations des élèves
  - — observation des comportements

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  - — connaissances acquises concernant les règles
- Mesure (comment):
  - — questionnement

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 4.9.1)

Elger

N.B.: Coller le petit personnage sur un carton et le découper.

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 4.9.1)

Une journée d'Elger

Aujourd'hui, c'est... (donner le jour de la semaine). Je suis chez-moi, dans mon lit et il est temps de m'éveiller. Dis, quelle heure est-il?... (Laisser quelques élèves dire l'heure à laquelle ils doivent se lever.)

Qu'est-ce que je dois faire maintenant?... (Laisser répondre les élèves.)

Plusieurs des actions que je viens de faire sont fixées par des règles.

Maintenant, je suis prêt à partir pour l'école. J'arrive à l'école. Où dois-je aller d'abord?... Qu'est-ce que je dois faire?...

C'est l'heure d'entrer. Par quelle porte dois-je passer?... Où dois-je aller ensuite?...

J'arrive dans ma classe. Que dois-je faire?...

C'est l'heure de la récréation. Où dois-je me rendre?...

C'est le temps de jouer. À quoi vais-je jouer?...

Quelles sont les règles du jeu que j'ai choisi?...

Il est... heures; l'avant-midi à l'école est terminée. Que dois-je faire maintenant?...

J'arrive chez-moi. Qu'est-ce que je fais?...

Dans ma famille, comme à l'école et au jeu, je vois qu'il existe des règles. Elles sont différentes et s'adaptent selon les circonstances. Peux-tu m'aider maintenant? Tu vois, j'ai des règles à classer (Montrer les cartons: cf. feuille-support C).

Peux-tu les placer au bon endroit?.

FEUILLE-SUPPORT C

(fiche 4.9.1)

N.B. Écrire, au préalable, chacune des règles suivantes sur un petit carton.

Être à l'heure pour souper.

Faire mon lit.

Ranger ma chambre.

Respecter les règlements dans les jeux.

Passer le ballon à un coéquipier.

Rejoindre les élèves de ma classe le matin.

Passer à la poste.

M'occuper des animaux à la maison.

Me coucher tôt le dimanche soir.

Ne pas courir dans les corridors.

Ne pas se bousculer.

Participer pour aider son équipe à gagner.

Ne pas crier en classe.

Essayer d'attraper la balle.

Aider à desservir la table.

Écouter la télévision à des heures raisonnables.

Respecter le sommeil des autres.

Essuyer ses pieds en entrant dans la maison.

Fermer la porte.

Ramasser ses vêtements.

THÈME: Les lois
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Si tout était permis...

Fiche 4.10.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 10, page 257)

Reconnaître l'existence et la raison d'être des lois.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

10.1 Dire avec ses propres termes ce qu'est une loi.

10.5 Identifier les raisons d'être des lois.

10.6 Nommer les personnes chargées de faire observer la loi.

10.7 Exprimer son opinion personnelle sur l'utilité des lois.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Définition:
  ensemble de règles régissant la vie en société et dont le contenu reflète les valeurs de la société
- Raisons d'être des lois:
  — maintien de la paix dans la société
  — prévention des conflits
  — réponses aux besoins nouveaux de la société
  — protection des intérêts individuels et collectifs
- Rôle des policiers

Année
4e

Temps
60 min.

Relation avec les autres O.I.

5e année
fiche 5.10.1
O.I.: 10.2, 10.3, 10.8, 10.10

6e année
fiche 6.10.1
O.I.: 10.4, 10.7, 10.8, 10.9, 10.10

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge aime exercer son raisonnement et l'applique, spontanément, aux situations et aux objets qui l'entourent. Il a des intérêts diversifiés. Il s'intéresse, entre autres, à l'information et aux renseignements fournis par la télévision et par les conversations d'adultes.

L'enfant de neuf ans a beaucoup de «bon sens». Il croit à la loi. Il a le sens de la justice développé. Il lui sera donc facile de saisir l'importance de l'existence et du respect des lois dans une société.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant a surtout un rôle de facilitateur. Il écoute les verbalisations des élèves et guide leur réflexion, par des questions ou des observations, afin de les amener à atteindre les objectifs visés. Il attire l'attention des enfants sur l'importance de l'existence des lois et des personnes chargées de les faire respecter.

Son rôle de catalyseur consiste, soit à informer les élèves, soit à inviter une personne-ressource (policier).

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Policier
- Cahier de travail
- Feuilles-supports A et B
- Plasticine

MISE EN SITUATION

- L'enseignant fait imaginer et dire ce qui se passerait dans la classe si tout était permis.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  — capacité d'imaginer des situations de désordre
- Mesure (comment):
  — analyse des verbalisations

DÉROULEMENT

1. Faire réaliser, par chacun des élèves, un personnage en plasticine. Leur accorder environ dix minutes.

2. Regrouper les élèves en équipes de cinq, en plaçant un élève «plus agité» dans chacun des groupes.

   Donner la consigne suivante: «Utilisez vos personnages de plasticine et faites leur jouer une situation. Vos personnages font partie d'une société où tout leur est permis. Que font-ils?»

3. Demander à un représentant de chacune des équipes de raconter au groupe-classe la situation jouée par les personnages.

4. Demander aux élèves quels moyens devraient être appliqués afin que des situations telles que celles jouées ne se produisent pas. Les amener à prendre conscience que l'existence de lois et de personnes chargées de les faire respecter est essentielle au bon fonctionnement de la société.

5. Inviter les élèves à nommer:
   - des lois qu'ils connaissent,
   - des personnes chargées de faire respecter les lois (les policiers, le brigadier scolaire, le directeur d'école, l'inspecteur municipal, l'enseignant, les constables de sécurité, etc.)

6. Présenter brièvement le rôle du policier en s'inspirant de la feuille-support A,

   ou inviter un policier à venir parler aux élèves, à l'aide d'exemples concrets, du rôle du policier (cf. feuille-support B).

7. Chacun des élèves écrit, dans son cahier de travail, pourquoi les lois sont utiles.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — compréhension des consignes
  — connaissance
    - de certaines lois
    - du rôle des lois
    - du rôle du policier
- Mesure (comment):
  — observation des réactions et comportements
  — questionnement
  — analyse des verbalisations

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — connaissance au sujet de l'utilité des lois
- Mesure (comment):
  — analyse des écrits des élèves

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 4.10.1)

Rôle du policier

- Effectuer des patrouilles en vue du maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique dans tout le territoire qui lui est assigné, et le cas échéant, recommander les poursuites judiciaires qui s'imposent.
- Renseigner la population sur des moyens de prévenir le crime (Ex.: ranger sa bicyclette sur le balcon, la marquer, utiliser un cadenas ...).
- Répondre aux demandes de renseignements du public.
- Enregistrer et donner suite aux plaintes qu'il reçoit du public.
- S'occuper de la sécurité, du bien-être, du transport ou de la mise en liberté, et du respect des droits des personnes sous sa garde.
- Effectuer des patrouilles suivant les plans établis en portant une attention particulière à:
  - — tout endroit à l'intérieur de son secteur où il est censé y avoir plus d'infractions ou d'accidents;
  - — tout endroit où il peut se commettre des actes criminels, vol qualifié, vol avec effraction, dommages à la propriété, etc.;
  - — tout endroit où des infractions à des lois provinciales peuvent être commises (i.e. Code de sécurité routière);
  - — tout véhicule louche ou d'intérêt (camion de transport d'argent);
  - — toute personne d'intérêt.
- Veiller à la sécurité du public utilisant les routes en s'assurant:
  - — qu'une signalisation routière adéquate est en place;
  - — qu'aucun obstacle inattendu entrave la circulation.
- Vérifier et assister les automobilistes en difficulté, que ce soit pour un accident, une panne ou tout autre raison pour laquelle l'immobilisation semble ne pas être justifiée.
- Tenter, lorsqu'un crime est intervenu, de découvrir le ou les coupables, et recommander les poursuites devant les tribunaux, si nécessaire.

Texte inspiré de : **Programme d'information en milieu scolaire**, réalisé dans le cadre d'un projet, à l'été 1984, subventionné par le Solliciteur général du Canada et parrainé par la section Prévention du crime de la Sûreté du Québec à Montréal.

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 4.10.1)

Visite du policier

Le policier commence par la présentation de son équipement. Le policier intrigue beaucoup le jeune de cet âge et celui-ci sera plus attentif après s'être familiarisé avec le matériel. Il peut donc présenter et expliquer l'utilité du matériel dont il se sert, comme le képi, les menottes, la matraque, le walkie-talkie, l'arme, les insignes sur son uniforme, l'auto-patrouille, etc.

Le policier amène les enfants à réfléchir sur le rôle du policier dans notre société et sur les raisons d'être de la loi. Le policier pose alors diverses questions aux enfants, par exemple: «Qu'est-ce que la loi?», «Que fait un policier?». À partir des réponses, le policier peut réajuster son image en rectifiant ou en approuvant les dires des enfants. Le policier les entretient donc de son travail quotidien dans une société régie par des lois, lequel consiste, entre autres, à surveiller les routes, aider les accidentés, surveiller les quartiers, avertir les enfants insouciants, etc.

Document inspiré de: **Programme d'information en milieu scolaire**, document réalisé dans le cadre d'un projet, à l'été 1984, subventionné par le Solliciteur général du Canada, et parrainé par la section Prévention du crime de la Sûreté du Québec à Montréal.

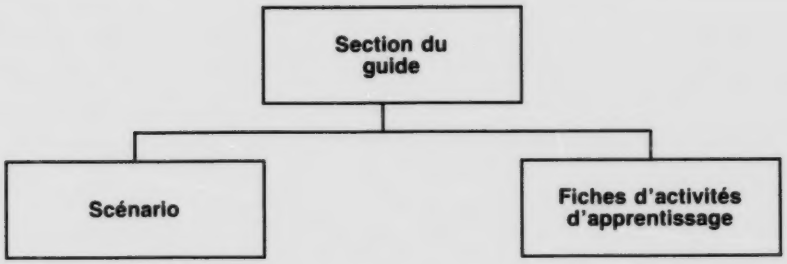

CINQUIÈME ANNÉE

5

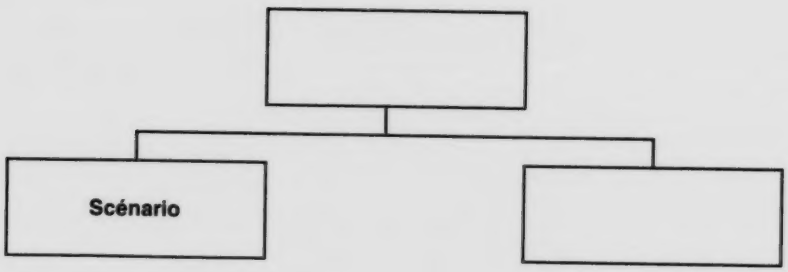

Chaque thème est développé à l'intérieur d'une activité, devant durer environ 60 minutes.

Le scénario proposé est le suivant:

CINQUIÈME ANNÉE		
THÈMES	**ACTIVITÉS**	**TEMPS (MIN.)**
5.2 Mes droits et responsabilités	5.2.1* Au jeu comme dans la vie	60 minutes
5.3 Rôle de l'information	5.3.1 Des sources d'information	60 minutes
5.4 Les centres d'information	5.4.1 Les outils à ma disposition	60 minutes
5.5 Le vandalisme	5.5.1 Des réactions possibles	60 minutes
5.6 Les règles familiales	5.6.1 Découverte	60 minutes
5.7 L'accueil	5.7.1 La rencontre	120 minutes
5.8 Le civisme	5.8.1 Le voyage	90 minutes
5.9 Les règles	5.9.1 Une société sans règle ...	60 minutes
5.10 Les lois	5.10.1 J'apprends en jouant	60 minutes

* Le premier chiffre précédant chaque titre d'activité d'apprentissage correspond à la classe, le second, à l'objectif terminal du programme et le troisième à la séquence dans le nombre d'activités d'apprentissage.
Exemple: Les chiffres 5.2.1 signifient: cinquième année, objectif terminal 2 du programme, première activité d'apprentissage.

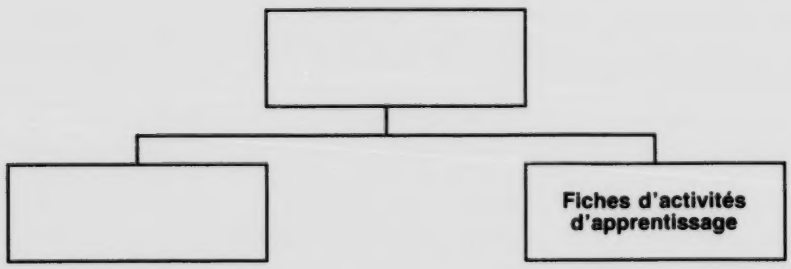

THÈME: Mes droits et responsabilités
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Au jeu comme dans la vie

Fiche 5.2.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 2, page 246)

Reconnaître qu'il a des droits et des responsabilités en tant qu'individu et en tant que membre d'une collectivité.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

2.3 Définir ce qu'est un droit.

2.6 Reconnaître que tout droit confère des libertés.

2.7 Reconnaître que tout droit lui confère des responsabilités en tant qu'individu et en tant que membre d'une collectivité.

2.8 Identifier les droits de l'enfant et les responsabilités qui en découlent.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Définition:
  «Ce qui te permet d'être totalement toi-même, de te développer et de t'épanouir comme individu et comme membre de la société» (les jeunes et leurs droits, p. 1)
- Liberté d'exercer ses droits comme il l'entend. Ex.:
  — j'ai le droit de m'exprimer
  — j'ai la liberté de m'exprimer comme je l'entends
  — j'ai le droit d'être vêtu
  — j'ai la liberté de me vêtir comme je l'entends
- Responsabilités:
  — de respecter les droits des autres
  — de respecter la liberté des autres
  — d'utiliser mes droits et libertés de façon positive pour mon développement
- Déclaration des droits de l'enfant

Année 5e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

4e année
fiche 4.2.1
O.I.: 2.1, 2.2, 2.8

6e année
fiche 6.2.1
O.I.: 2.3, 2.4, 2.5, 2.8

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant devient de plus en plus sensible aux questions de justice, surtout en ce qui concerne la façon dont le traitent les adultes. En ce sens, il est prêt à défendre ses droits. Cependant, il lui est parfois difficile de faire la différence entre ses droits et ses désirs.

L'enfant est sensible aux notions de bien et de mal, de «correct» et de «pas correct». Il a conscience des dérogations qui peuvent être faites. Il a tendance à rejeter la faute sur les plus jeunes. Sa conscience morale se développe et il commence à se rendre compte de ses obligations, sans devoir toujours se référer aux jugements de l'adulte.

Rôle de l'enseignant: Le rôle principal de l'enseignant, pendant l'activité, est celui d'un catalyseur. C'est lui qui oriente l'activité et l'échange des élèves. Il aide le groupe à cheminer dans sa réflexion et dans ses prises de conscience.

L'enseignant a aussi un rôle de dépisteur. En effet, une activité centrée sur «mes droits et responsabilités» devrait avoir un impact sur les attitudes. Tout au long de l'année, les apprentissages favorisés par cette activité devraient se poursuivre et l'enseignant a pour rôle de les favoriser et de les orienter.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Parents
- Un grand carton par groupe de trois élèves
- Feuilles-supports A et B
- Cahier de travail

MISE EN SITUATION

- L'enseignant demande aux élèves de nommer des jeux d'équipe. Les élèves choisissent un jeu dont les règles sont connues de tous (il peut s'agir d'un sport, d'un jeu de groupe, etc.).

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  — climat de classe
  — motivation des élèves
- Mesure (comment):
  — observation des réactions des élèves

DÉROULEMENT

1. Inviter les élèves à nommer les actions permises, les **droits** des membres de leur équipe dans la pratique du sport ou du jeu choisi. Faire nommer, par la suite, les droits de l'équipe adverse.

   Les élèves s'expriment sur la **responsabilité** de chaque joueur concernant la bonne marche du jeu. Conduire l'échange de façon à faire prendre conscience aux élèves que pour un bon fonctionnement dans un jeu il est essentiel que chacun:

   - respecte les droits des autres,
   - utilise ses droits en s'impliquant et en participant au jeu.

   Inviter les élèves à nommer des actions diverses qu'ils peuvent poser, dans ce jeu, tout en s'impliquant et en respectant les droits des autres (Ex.: au ballon prisonnier: attraper le ballon, le laisser passer, le lancer à un membre de son équipe, essayer de toucher un membre de l'équipe adverse, etc.). Conclure en mentionnant que chacun est **libre** d'exercer ses droits comme il l'entend, pourvu qu'il respecte les droits des autres.

2. Établir un parallèle entre le jeu et la vie. Dans les deux situations:
   - des droits existent,
   - chacun est libre d'exercer ses droits comme il l'entend,
   - chacun est responsable,
   - des règles existent,
   - il y a des conséquences si l'on manque aux règles.

3. Demander aux élèves de dire ce qu'est, pour eux, un droit. Compléter au besoin et écrire la définition au tableau (cf. éléments d'apprentissage).

4. Remettre aux élèves la feuille-support A. Ils la complètent et la collent dans leur cahier de travail.

   Enrichissement: les élèves partagent avec leurs parents les apprentissages réalisés par cette activité.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  - — compréhension des notions de droit, responsabilité, liberté
  - — reconnaissance et respect des droits d'autrui
  - — niveau de conscience sociale atteint par l'élève:
    - respect des droits d'autrui
    - notion de responsabilité personnelle dans l'utilisation de ses droits
  - — ouverture d'esprit face à l'éventail des moyens d'utiliser ses droits
- Mesure (comment):
  - — questionnement
  - — analyse des verbalisations concernant les droits, la responsabilité de chacun et les moyens d'exercer ses droits

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  - — connaissance de ses droits, libertés et responsabilités
  - — changement au niveau des attitudes
- Mesure (comment):
  - — analyse des productions des élèves
  - — observation des réactions et comportements des élèves, particulièrement au jeu

5

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 5.2.1)

Au jeu comme dans la vie

Écris, ou représente par des dessins:
— certains de tes droits
— comment tu les exerces
— certaines de tes responsabilités

Certains de mes droits	**Comment je les exerce**	**Mes responsabilités**
(Ex.: être vêtu)	(je suis libre...) (ex.: je porte surtout des vêtements sports)	(Ex.: je respecte les façons de se vêtir des autres)
Dessin de vêtements	Un personnage en sport	Un personnage en tenue sport et un autre en tenue de grande fête

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 5.2.1)

Déclaration des droits de l'enfant

Le 20 novembre 1969, l'Assemblée générale des Nations-Unies adoptait à l'unanimité la Déclaration des Droits de l'Enfant.

Un grand nombre de principes énoncés dans ce texte avaient été déjà mentionnés dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948 et dans d'autres documents antérieurs.

PRÉAMBULE

« ... L'Assemblée générale des Nations-Unies proclame la présente Déclaration des droits de l'Enfant afin qu'il ait une enfance heureuse et bénéficie, dans son intérêt comme dans l'intérêt de la société, des droits et libertés qui y sont énoncés; elle invite les parents, les hommes et les femmes à titre individuel, ainsi que les organisations bénévoles et les gouvernements nationaux à reconnaître ces droits et à s'efforcer d'en assurer le respect au moyen de mesures législatives et autres adoptées progressivement en application des principes suivants:

PRINCIPE PREMIER

L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune, et sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou à sa famille.

PRINCIPE 2

L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.

PRINCIPE 3

L'enfant a droit, dès sa naissance, à un nom et à une nationalité.

PRINCIPE 4

L'enfant doit bénéficier de la sécurité sociale. Il doit pouvoir grandir et se développer de façon saine; à cette fin, une aide et une protection spéciales doivent lui être assurées ainsi qu'à sa mère, notamment des soins prénatals et postnatals adéquats. L'enfant a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats.

PRINCIPE 5

L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation.

FEUILLE-SUPPORT B (suite)

(fiche 5.2.1)

PRINCIPE 6

L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité a besoin d'amour et de compréhension. Il doit, autant que possible, grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de ses parents et, en tout état de cause, dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle; l'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère. La société et les pouvoirs publics ont le devoir de prendre un soin particulier des enfants sans familles ou de ceux qui n'ont pas les moyens d'existence suffisants. Il est souhaitable que soient accordées aux familles nombreuses des allocations de l'État ou autres pour l'entretien des enfants.

PRINCIPE 7

L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permettre, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation; cette responsabilité incombe en priorité à ses parents.

L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités, qui doivent être orientées vers des fins visées par l'éducation; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit.

PRINCIPE 8

L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours.

PRINCIPE 9

L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation. Il ne doit pas être soumis à la traite, sous quelque forme que ce soit.

L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié; il ne doit en aucun cas être astreint ou autorisé à prendre une occupation ou un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation, ou qui entrave son développement physique, mental ou moral.

PRINCIPE 10

L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, à la discrimination religieuse ou à toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables.

THÈME: Rôle de l'information
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Des sources d'information

Fiche 5.3.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 3, page 248)

Définir le rôle que joue l'information dans sa vie.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

3.3 Se renseigner auprès de ses parents ou autres adultes sur la nature de leurs besoins en information et sur les avantages qu'ils retirent des informations recueillies.

3.4 Indiquer les avantages personnels qu'il retire de l'information.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Avantages personnels:
  - — plus grande connaissance de soi
  - — meilleure connaissance de son environnement
  - — possibilité de communiquer avec les autres
  - — etc.

Année 5e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

4e année fiche 4.3.1
O.I.: 3.1, 3.2, 3.4

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de 10 ans jouit d'un bon équilibre et établit des contacts enrichissants avec son entourage. Il a consolidé certaines aptitudes visuelles, manuelles et vocales; il peut s'appliquer à une tâche visuelle et poursuivre en même temps une conversation. La souplesse acquise le rend capable d'importantes implications culturelles. Elle rend l'enfant de cet âge particulièrement sensible aux informations d'ordre social, à des idées et des préjugés plus vastes, bons ou mauvais.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant a surtout un rôle d'animateur à cette activité. Il fait exprimer les élèves sur les sources d'information retenues par les parents.

N.B.: Cette activité se déroule en deux parties. La première partie pourrait se faire en après-midi par la mise en situation et le point 1 du déroulement. Le lendemain on ferait la seconde partie de l'activité.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Une personne travaillant dans le domaine de l'information
- Feuille-support A
- Grand carton
- Feuille-support B

MISE EN SITUATION

- L'enseignant lit la feuille-support A

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — intérêt des élèves pour l'activité
- Mesure (comment):
  - — observation des comportements des élèves au moment de la lecture de l'histoire
  - — questionnement oral

DÉROULEMENT

1. Afin d'aider les élèves à vérifier l'importance de l'information dans la vie des adultes qui les entourent, leur remettre la feuille-support B. Fournir des explications sur le travail à réaliser auprès des parents ou d'un adulte en:
   - lisant la feuille-support,
   - donnant des explications supplémentaires pour chacune des sources d'information mentionnées.

   Les personnes consultées peuvent donner d'autres sources que celles mentionnées et y indiquer les avantages retirés.

2. Le lendemain, demander à des élèves de donner un compte rendu oral:
   - des sources d'information utilisées par les parents ou l'adulte consulté,
   - des avantages retirés de celles-ci.

   Noter sur une section d'un grand carton les sources d'information retenues et dans l'autre les avantages de celles-ci.

3. Faire regrouper les élèves par équipes de quatre. Chacun nomme:
   - une source d'information qu'il utilise,
   - un avantage qu'il en retire.

4. Demander à un élève de chacune des équipes de nommer:
   - la source d'information indiquée par chacun,
   - l'avantage retiré.

5. Les noter à la suite sur le carton utilisé précédemment pour les parents.

6. Afficher le carton et y brocher la feuille-support B.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — connaissance des sources d'information utilisées par les parents ou un adulte
  — connaissance des avantages retirés
- Mesure (comment):
  — analyse des productions (feuille-support A)
  — verbalisations des élèves

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — sources d'information utilisées par les élèves
  — avantages retirés
- Mesure (comment):
  — analyse des verbalisations des élèves au moment du compte rendu

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 5.3.1)

Un homme vivait le long du chemin et vendait des hot-dogs. Étant dur d'oreille, il n'avait pas de radio. Sa mauvaise vue l'empêchait de lire les journaux. Mais il vendait de bons hot-dogs. Il dressa des enseignes sur la route pour le proclamer. Il se tenait le long du chemin et criait: «Hot-dogs à vendre». Et les gens achetaient. Il augmenta ses commandes de viande et de petits pains. Il acheta un fourneau plus gros et plus adapté à son commerce. Il retira son fils du collège pour se faire aider.

Puis quelque chose se produisit: une interdiction de vendre des hot-dogs le long de la route.

Son fils lui dit: «Papa, n'avez-vous pas écouté la radio?»

Là-dessus, le père se mit à réfléchir. «Après tout, mon fils a de bons yeux: il peut lire les journaux. Il entend bien: il peut écouter la radio et la télévision. De plus, il a fréquenté l'école: il possède sans doute plus d'information que moi.»

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 5.3.1)

Voici une liste de sources d'information diverses. Demander à votre père, à votre mère ou à un autre adulte de choisir, parmi celles-ci, les cinq (5) sources qu'ils utilisent le plus régulièrement et de donner des avantages qu'ils retirent des informations recueillies.

Sources d'information	**Avantages retirés**
1. Émissions de télévision à caractère informatif	
2. Les journaux	
3. Les revues	
4. La radio	
5. Le téléphone	
6. Les bibliothèques	

FEUILLE-SUPPORT B (suite)

(fiche 5.3.1)

7. Différents salons ouverts au public
   - Salon de l'agriculture
   - Salon du livre
   - Salon de l'habitation
   - Salon de l'auto
   - Salon de la femme
8. La publicité sous diverses formes
9. Différents services gouvernementaux d'information

FEUILLE-SUPPORT B (suite)

(fiche 5.3.1)

10. Cinéma

11. Affichage
    - sur les autobus
    - dans le métro
    - panneaux extérieurs

12. Centres culturels

13. Centres de loisirs

THÈME: Les centres d'information
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Les outils à ma disposition

Fiche 5.4.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 4, page 249)

Appliquer les principales étapes de l'utilisation d'un centre d'information

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

4.1 Inventorier les sources d'information disponibles dans son milieu.

4.2 Relever parmi ces sources d'information celles qu'il utilise fréquemment.

4.3 Relater une démarche personnelle d'utilisation d'un centre d'information.

4.4 Décrire sommairement le fonctionnement d'un centre d'information de son milieu.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Les lieux:
  - la bibliothèque scolaire
  - la bibliothèque paroissiale
  - la bibliothèque municipale
  - la librairie
  - le kiosque à journaux et revues
  - les expositions (Ex.: livres)
- Les outils:
  - dictionnaires
  - encyclopédies
  - journaux et revues
  - ouvrages spécialisés
  - publications publicitaires
  - la radio, la télévision
  - les banques de données
- Éléments d'une démarche:
  - but de la démarche
  - étapes parcourues
  - difficultés rencontrées
  - information recueillie
  - degré de satisfaction personnelle
- Fonctionnement:
  - rôle du centre d'information
  - système de classification des outils d'information
  - système de prêts
  - rôle des personnes-ressources
  - modes d'utilisation des outils d'information
  - horaire d'ouverture et de fermeture du centre

Année 5e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

6e année fiche 6.4.1 O.I.: 4.4, 4.5, 4.6, 4.7

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge a des intérêts pour divers sujets. Il s'intéresse entre autres aux collections. Il a le goût d'épater, il aime les livres de record, tout ce qui étonne. L'enfant veut découvrir, aprendre. Cet intérêt peut être exploité afin d'amener l'élève à utiliser les centres d'information. Les bibliothèques s'avèrent un bon moyen pour lui permettre de découvrir ou de se renseigner sur ce qu'il cherche.

Rôle de l'enseignant: Étant donné le caractère informel de la majeure partie de l'activité, l'enseignant agit comme animateur et facilitateur. Il fait en sorte de développer chez les élèves le goût de connaître et d'utiliser les centres d'information.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Annuaire téléphonique
- Feuille-supports A, B, C et D

MISE EN SITUATION

- L'enseignant montre aux élèves quelques livres autres que scolaires. Il utilise des livres qui suscitent beaucoup d'intérêt. Il leur demandera de nommer des endroits où ils pourraient se les procurer ou faire amener par les élèves des collections qu'ils possèdent. Il les montre à la classe. Les propriétaires donnent des explications au groupe.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - intérêt des élèves
  - connaissance des endroits d'information
- Mesure (comment):
  - observation des attitudes
  - analyse des verbalisations des élèves

DÉROULEMENT

1. Cette activité se déroule de façon informelle. Répartir le groupe en quatre équipes. Remettre à chacune l'une des feuilles-supports A, B, C ou D. Distribuer le travail à réaliser; laisser du temps aux élèves pour effectuer le travail demandé. À une période ultérieure, mais rapprochée, les élèves donnent un compte rendu.

2. La feuille-support B constitue une enquête à faire auprès du groupe. Les membres de l'équipe s'organisent pour la faire remplir par chacun des élèves. Ensuite, ils compilent les résultats de la classe sur une feuille-support similaire.

3. Les équipes pourraient travailler à la bibliothèque ou dans un local pertinent à leur thème de travail.

4. À une période ultérieure, chaque équipe fait un compte rendu du travail réalisé. Profiter de ce moment pour faire raconter par les élèves des situations cocasses qui ont pu se produire lors de la réalisation du travail. Compléter au besoin les informations données par les élèves.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  - — connaissance des lieux et des outils d'information
  - — apprentissage d'une démarche d'utilisation d'un centre d'information
  - — connaissance du fonctionnement d'un centre d'information
- Mesure (comment):
  - — observation des comportements en équipe
  - — questions orales

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  - — intégration des sources d'information
  - — intégration de l'utilisation et du fonctionnement d'un centre d'information
- Mesure (comment):
  - — analyse des comptes rendus des élèves au moment de la présentation
  - — analyse des commentaires exprimés par les élèves

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 5.4.1)

Le visiteur indique l'adresse du centre visité ou des centres visités

- La bibliothèque paroissiale (s'il y a lieu)

_____

_____

_____

- La bibliothèque municipale

_____

_____

_____

- La librairie

_____

_____

_____

- Le stand à journaux et revues (tabagie, dépanneur)

_____

_____

_____

- Centre local de services communautaires

_____

_____

_____

- Communication-Québec

_____

_____

_____

- Office de la protection du consommateur

_____

_____

_____

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 5.4.1)

Parmi les outils d'information suivants, indique par un X ceux que tu utilises souvent, jamais, quelquefois.

	Souvent	Jamais	Quelquefois
1. Dictionnaires			
2. Encyclopédies			
3. Journaux et revues			
4. Ouvrages spécialisés			
5. Dépliants, brochures de mouvements de jeunes			
6. Circulaires publicitaires			
7. La radio, la télévision			
8. Les banques de données			

FEUILLE-SUPPORT C

(fiche 5.4.1)

Partir d'une activité déjà réalisée, comme:

- **l'étude d'une espèce d'oiseaux**
- **une recherche sur la pratique d'un sport**
- **l'étude d'un instrument de musique**
- **ou autres travaux ou recherches réalisés en classe ou dans des mouvements de jeunes et établir les éléments de la démarche en utilisant les points suivants:**

Pourquoi avoir fait cette expérience?

_____

_____

_____

Comment tu t'y es pris?

_____

_____

_____

Quelles sont les difficultés que tu as rencontrées?

_____

_____

_____

Quelles informations as-tu recueillies?

_____

_____

_____

Ton degré de satisfaction

content _____

satisfait _____

mécontent _____

FEUILLE-SUPPORT D

(fiche 5.4.1)

Un centre d'information... C'est quoi?

Consulte une personne de ton milieu qui travaille dans un centre d'information et informe toi. Pour t'aider, tu peux utiliser les questions suivantes:

Ça sert à quoi un centre d'information?

_____

_____

_____

On y trouve quels outils d'information?

_____

_____

_____

Est-ce que tu peux faire des emprunts?

_____

_____

_____

Si tu ne peux y trouver toi-même ton information, peux-tu être aidé?
Si tu cherches, est-ce qu'il y a des gens pour t'aider?

_____

_____

_____

Peux-tu utiliser toi-même les outils d'information?

_____

_____

_____

Quelles sont les heures d'ouverture et de fermeture du centre?

_____

_____

_____

THÈME: Le vandalisme
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Des réactions possibles

Fiche 5.5.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 5, page 250)

Effectuer une action susceptible d'encourager le respect du bien public.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

5.4 Dire avec ses propres termes ce qu'est le vandalisme.

5.5 Imaginer les motifs qui amènent les personnes à commettre volontairement des actes de vandalisme.

5.6 Connaître les conséquences personnelles et sociales des actes de vandalisme.

5.8 Imaginer avec ses pairs des façons d'encourager son milieu au respect de la propriété publique.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Motifs:
  - la jalousie
  - le défi (les airs)
  - la vengeance
  - le plaisir
  - l'insatisfaction à l'égard d'un bien ou d'un service
- Conséquences personnelles:
  - autopunition
  - perte d'un élément ou de l'ensemble du service
  - sanctions par la loi
  - non-amélioration de ce qu'il revendique
- Conséquences sociales:
  - impossibilité pour la collectivité de tirer profit de ce bien ou service
  - augmentation des coûts d'entretien pour les contribuables (les parents)
  - limite des ressources disponibles
- Exemples de façons possibles:
  - campagne de sensibilisation
  - diaporama
  - affiches dans le corridor de l'école
  - enquête
  - information dans les autres classes
  - journal de l'école

Année 5e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

4e année fiche 4.5.1 O.I.: 5.1, 5.2, 5.3, 5.7

6e année fiche 6.5.1 O.I.: 5.4, 5.5, 5.6, 5.8

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge est à une étape importante de sa socialisation. Il est sensible aux changements de la société, à ses transformations, à la remise en question de certaines valeurs. C'est un constat actuel, les actes de violence posés par des enfants à l'égard de biens privés et publics augmentent en nombre. C'est vers l'âge de 9-10 ans que l'enfant commence à poser des actes de vandalisme. Cet âge est favorable pour le développement d'attitudes de respect de soi, des autres, de leurs biens et de l'environnement.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant sensibilisera les élèves à des actes de vandalisme qui peuvent se commettre, ainsi qu'aux conséquences sociales du problème.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Policier-éducateur
- Feuilles-supports A, B, C et D

MISE EN SITUATION

- L'enseignant présente aux élèves des dessins d'objets qui ont été endommagés par le vandalisme (cf. feuille-support A).

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - intérêt des élèves
- Mesure (comment):
  - observation des comportements et réactions des élèves en regard des situations présentées

DÉROULEMENT

1. Demander aux élèves de dire en leurs mots ce qu'est le vandalisme. À partir des éléments apportés par les élèves, leur faire reconstituer une définition (cf. feuille-support B).

2. Lire aux élèves les situations de la feuille-support C. Leur demander pour chacune d'elles de faire ressortir les motifs qui amènent à commettre des actes de vandalisme.

3. Réfléchir aux conséquences du vandalisme, à partir des questions suivantes:
   - En quoi te sens-tu avantagé en brisant un objet ou un bien?
   - Qu'est-ce qui peut t'arriver, si des personnes te voient faire et dénoncent ton comportement?

4. Imaginer les conséquences sociales qu'entraînent les actes de vandalisme.

   Éléments à aborder:
   - coût des réparations,
   - désuétude de l'environnement.
   - ambiance désagréable.

Enrichissement:
Faire faire par les élèves un calendrier sur un grand carton avec les cinq jours de la semaine et l'afficher dans un coin de la classe (cf. feuille-support D). Chaque jour, demander aux élèves intéressés d'inscrire des actions, des gestes à faire, ou des actes effectués pour l'améliorations du milieu. À la fin de la semaine animer une discussion et susciter l'expression de sentiments sur les actions relevées.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — définition du vandalisme
  — connaisance des motifs des actes de vandalisme
  — connaissance des conséquences de ces actes
  — réactions émotives face au vandalisme
  — conscience des conséquences sociales des actes de vandalisme
- Mesure (comment):
  — analyse de la définition élaborée
  — observation des élèves lors des mimes
  — questionnement oral

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — implication des élèves par le respect de la propriété publique
- Mesure (comment):
  — analyse des productions des élèves

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 5.5.1)

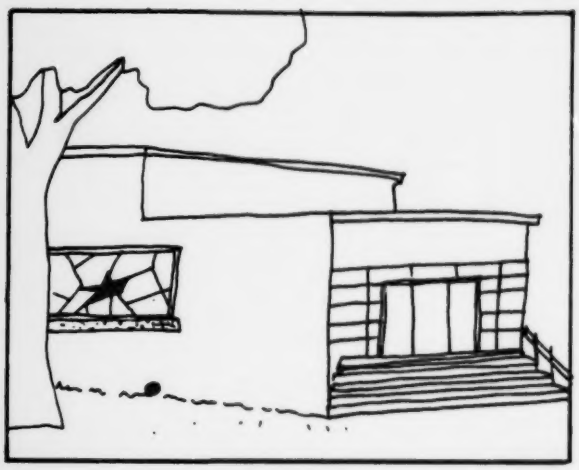

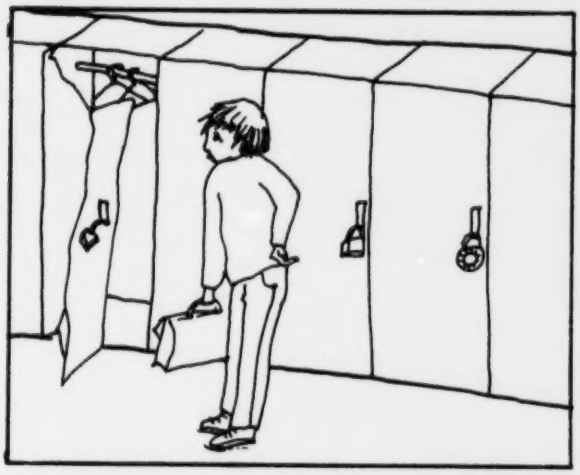

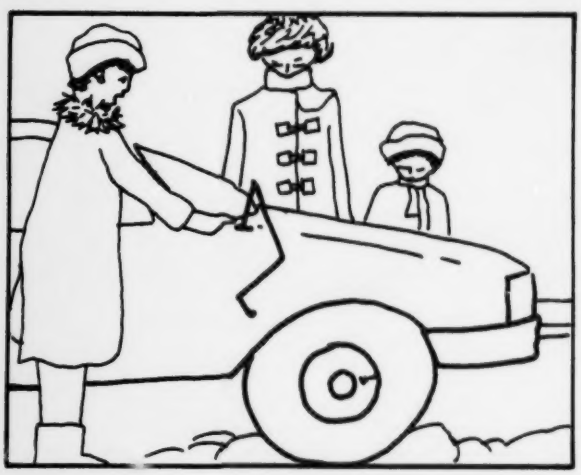

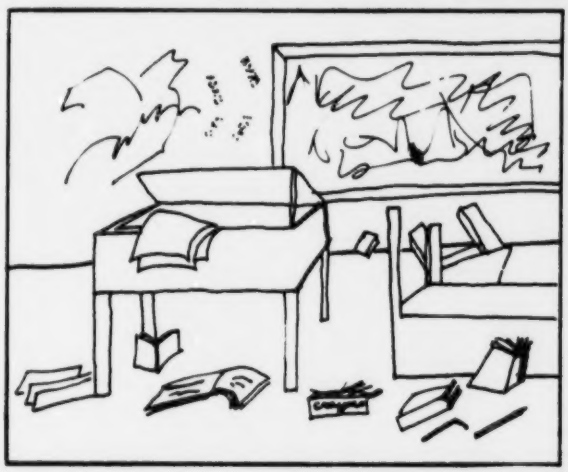

FEUILLE-SUPPORT B (pour l'enseignant)

(fiche 5.5.1)

1. **Définition du vandalisme**

   La destruction ou la détérioration de façon intentionnelle d'un bien qui ne nous appartient pas.

   La notion d'intentionnalité est un élément très important à comprendre afin de bien cerner ce qu'est un acte de vandalisme.

2. **Identification d'actes de vandalisme dans le milieu:**

   Exemples d'actes de vandalisme:

   Dans l'école: barbouiller un bureau (pupitre),
   briser un livre, casser des jeux,
   boucher les toilettes et les lavabos,
   casser les vitres, etc.

   Dans le milieu extérieur: briser les balançoires,
   défoncer les casiers à la piscine,
   déchirer les sièges de l'autobus,
   barbouiller les murs, briser un téléphone public, etc.

FEUILLE-SUPPORT C

(fiche 5.5.1)

Des jeunes se parlent

- Stéphane voit arriver Jonathan à l'école avec sa nouvelle bicyclette. Jonathan est heureux et fier. Il parle de sa bicyclette et la montre à tout le monde. Stéphane n'accepte pas que Jonathan ait ce vélo. Il se dit en lui-même: «Lorsque j'aurai ma chance, je vais le lui briser». Plus tard, Stéphane brise la bicyclette.

- Claude veut avoir sa bande d'amis qu'il appellerait: «J'ai peur de rien». Pour en faire partie, ses adeptes doivent poser des actes de bravoure sous ses yeux.

- Un homme réprimande des garçons qui passent sur sa pelouse. Pour se venger, ils brisent son jardin.

- Pour s'amuser, des jeunes barbouillent sur les murs extérieurs de l'école.

- J'essaie d'appeler un copain en utilisant un téléphone public. Celui-ci me prend le seul 0.25 que j'ai. Ça me fâche, je brise le téléphone et j'arrache des pages dans l'annuaire.

FEUILLE-SUPPORT D

(fiche 5.5.1)

Matériel

Reproduire ce calendrier sur un grand papier cartonné.

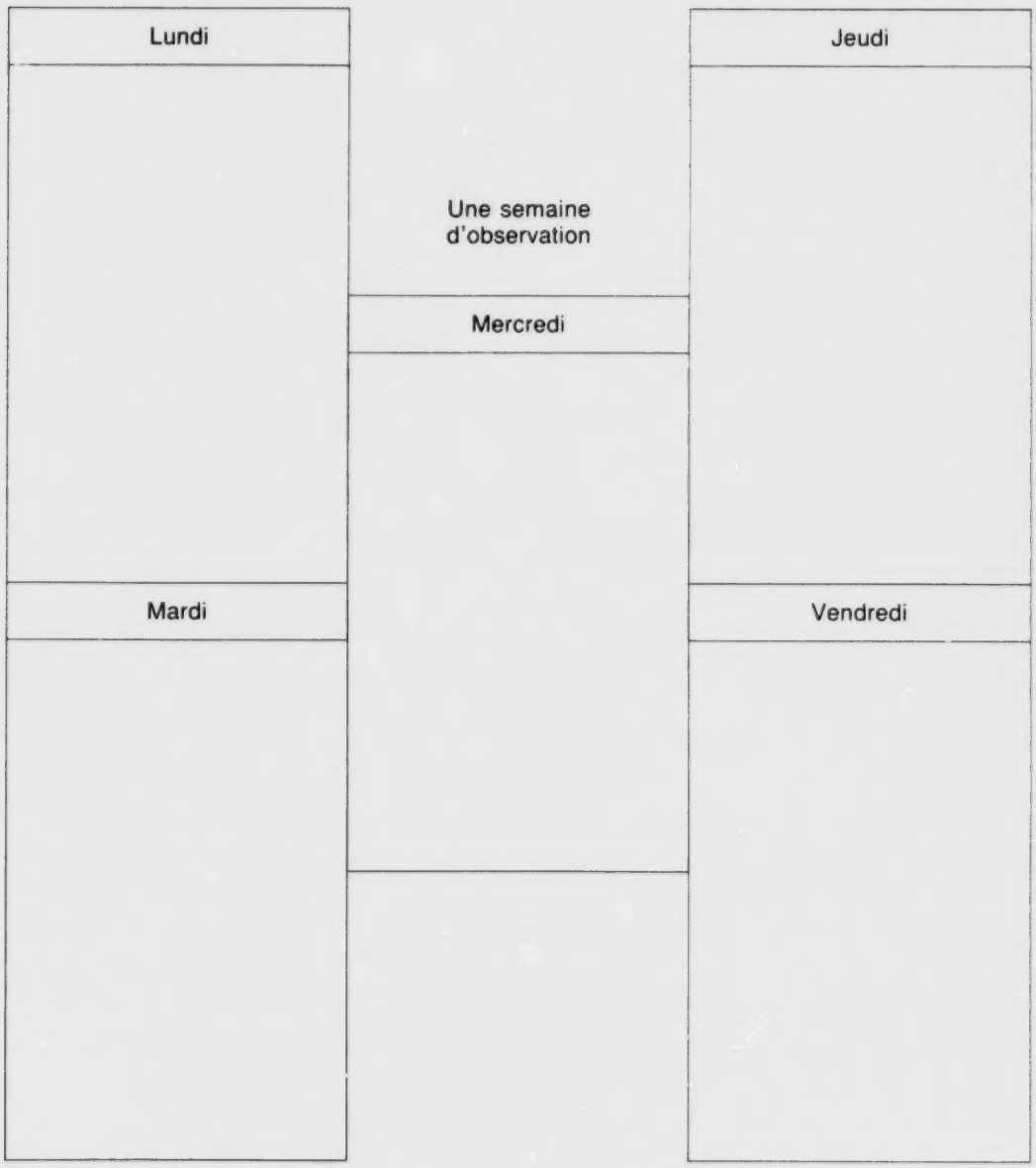

THÈME: Les règles familiales
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Découverte

Fiche 5.6.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 6, page 252)

Participer à l'établissement et à l'application des règles familiales.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

6.1 Énumérer les règles établies dans sa famille.

6.4 Comparer les règles de sa famille avec celles de ses pairs.

6.5 Constater la diversité des règles.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Règles qui concernent:
  - — l'horaire: du coucher, des repas, des devoirs, de la télévision, des sorties, etc.
  - — l'hygiène: se laver soir et matin, se laver les mains avant les repas, se brosser les dents, changer régulièrement ses sous-vêtements etc.
  - — l'usage des pièces et des meubles de la maison
  - — l'alimentation
  - — le partage à la maison
  - — etc.
  - — éléments de comparaison:
    - — similitudes
    - — différences
  - — diversité:
    - — dans la nature des règles
    - — dans l'application
    - — des familles

Année 5e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

4e année fiche 4.6.1 O.I.: 6.1, 6.2, 6.3

6e année fiche 6.6.1 O.I.: 6.8, 6.9, 6.10

6e année fiche 6.6.2 O.I.: 6.6, 6.7

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de dix (10) ans tient à son originalité propre. Il veut être lui-même, s'affirmer et se déterminer des buts à atteindre. Il est capable de reconnaître le particulier, le différent, dans certaines façons de faire de sa famille. Cependant, il est à un âge où les parents perdent un peu de leur prestige; ils ne sont plus les dieux ou les prestidigitateurs qu'ils étaient. L'enfant est capable d'un certain regard critique sur les gens, les coutumes et les règles.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant a surtout un rôle de catalyseur. Il favorise, par sa propre attitude, un climat d'écoute et de respect des particularités de chacun. Il permet et reçoit certains commentaires et/ou critiques que des élèves peuvent formuler à l'égard des règles. Somme toute, l'enseignant favorise la libre expression de chacun et le respect des différences et des choix particuliers qui sont appropriés aux besoins des familles.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Feuilles-supports A, B et C
- Cahier de travail

MISE EN SITUATION

- L'enseignant écrit au tableau cinq ou six règles farfelues en disant que ce sont de nouvelles règles à l'école (cf. feuille-support B).
- Il laisse les élèves réagir et leur demande s'ils acceptent de respecter ces règles.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — climat de la classe
  - — attitudes face aux règles
- Mesure (comment):
  - — analyse des réactions, comportements et verbalisations des élèves

DÉROULEMENT

1. Faire suite à la mise en situation en mentionnant que les règles doivent être adaptées aux personnes et aux situations. Ajouter que chaque groupe, comme chaque famille, établit les règles qui lui conviennent selon ses besoins.

2. Inviter chacun à relever, à l'aide de la feuille-support A, les règles existant dans sa famille et qui le concernent.

3. Regrouper les élèves en équipes de quatre. À l'aide de la feuille-support A, ils échangent au sujet des règles familiales.

4. Dans une mise en commun, demander aux équipiers de nommer des règles familiales qui diffèrent selon les familles des participants.

   Faire un lien avec la mise en situation, en mentionnant que les règles doivent être adaptées aux personnes et aux situations. C'est pourquoi elles diffèrent d'une famille à l'autre: chacun choisit celles qui lui conviennent le mieux.

5. En s'inspirant de la feuille-support A, chacun choisit une règle qui lui semble très importante pour sa famille.

   Dans son cahier de travail,

   - il écrit ou dessine cette règle,
   - il indique quelques moyens qu'il entend utiliser pour contribuer à l'application de cette règle.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — compréhension de la tâche à réaliser
  — niveau d'acceptation des règles familiales
  — vécu émotif en regard des règles familiales
  — capacité de respecter la diversité des règles
- Mesure (comment):
  — questionnement oral
  — analyse des productions des élèves
  — observation du niveau d'écoute, des verbalisations, des attitudes, des comportements, des réactions émotives

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — désir de s'impliquer personnellement au niveau des règles familiales
- Mesure (comment):
  — analyse des productions des élèves
  — questionnement

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 5.6.1)

Énumère des obligations, des responsabilités, des actions à poser, des travaux à réaliser, somme toute, **des exigences posées par les règles**, **dans ta famille** et **te concernant**.

Pour t'aider, pense:

- aux heures du lever et du coucher,
- aux repas,
- aux sorties,
- aux devoirs et aux leçons,
- à l'usage des pièces et des meubles de la maison,
- aux objets (télévision, outils de ton père, cosmétiques de ta mère, les biens de ton frère ou de ta soeur...).

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 5.6.1)

Nouvelles règles

- À l'avenir, tous les élèves devront porter un casque de sécurité.
- Avant de passer devant le bureau de l'enseignant, vous devez regarder d'abord à droite, puis ensuite à gauche.
- Vous devez toujours vous laver les mains avant d'écrire.
- Il faut toujours se gratter le nez trois fois avant de parler.
- Toujours marcher à reculons dans les corridors.

FEUILLE-SUPPORT C

(fiche 5.6.1)

Notes pédagogiques à l'enseignant

Il existe une différence parfois subtile entre habitudes et règles. Par exemple, une famille peut avoir l'habitude de souper à dix-sept heures. En même temps, à partir du moment où l'on demande à tous les membres d'être à table à dix-sept heures, cette habitude devient aussi une règle qui favorise le bon fonctionnement, la tâche de la personne responsable des repas est ainsi facilitée.

Parfois, il est plus évident qu'il s'agit d'une règle. Si les parents exigent que leur fils fasse son lit chaque matin, c'est une règle familiale. Cette règle peut être imposée ou consentie. Par exemple, le fils peut respecter cette règle sans y souscrire vraiment, ou alors consentir à participer aux tâches familiales en faisant son lit. Cette règle peut devenir une habitude, un automatisme. En se levant, le fils fait spontanément son lit, sans même y penser.

Les règles et les habitudes diffèrent selon les familles et selon les cultures. Pour le bon fonctionnement d'un groupe, certaines règles sont essentielles. Par exemple, il faut bien fixer l'heure du début et de la fin d'un cours. Les règles fixées, si elles conviennent habituellement à la majorité, ne sont pas toujours idéales pour tous les individus. Certains travaillent mieux en début de journée, d'autres à la fin. Il s'agit là de rythmes qui ont un fondement biologique. C'est pourquoi il est important d'établir les règles les meilleures possibles pour un groupe, mais sans perdre de vue le fait que pour d'autres groupes, d'autres familles, des règles différentes peuvent être préférables.

THÈME: L'accueil
TITRE DE L'ACTIVITÉ: La rencontre

Fiche 5.7.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 7, page 254)

Adopter une attitude d'accueil à l'égard des personnes de son milieu qui ont un mode de vie différent du sien.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

7.1 Trouver dans son milieu des personnes qui ont un mode de vie différent du sien.

7.2 Se renseigner sur le mode de vie de l'une de ces personnes ou de ce groupe de personnes.

7.3 Présenter à ses pairs une synthèse de son enquête.

7.6 Exprimer ce qu'il ressent à l'égard de ces personnes.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Exemples:
  - — les personnes âgées
  - — les personnes handicapées
  - — les minorités ethniques
- Mode de vie:
  - — leur famille et leurs amis
  - — leurs loisirs
  - — leur alimentation
  - — leur maison, logement
  - — leur travail
  - — leurs besoins
  - — leurs désirs
  - — leurs difficultés
  - — leurs relations avec les autres
- Exemples de réponses possibles:
  - — peine
  - — amour
  - — indifférence
  - — désir de les connaître davantage
  - — etc.

Année 5e

Temps 120 min.

Relation avec les autres O.I.

6e année fiche 6.7.1 O.I.: 7.4, 7.5, 7.7, 7.8

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge déborde de curiosité. Il possède des intérêts variés: moeurs des peuples autochtones, des animaux, configuration du globe terrestre, romans d'aventures... Il s'ouvre à de nouveaux contacts sociaux et découvre des adultes différents de ses parents. Il est à un âge où les modes de vie des minorités l'intéressent. Habituellement, l'enfant de dix/onze ans est très sensible aux sentiments des personnes et manifeste beaucoup de compétence dans ses approches. Il est sensible aussi à certaines situations comme la vieillesse, les infirmités, la solitude...

Rôle de l'enseignant: L'enseignant se renseigne sur les diverses possibilités du milieu: existence d'un centre d'accueil dans le quartier, nombre d'élèves d'ethnies différentes fréquentant l'école, nom de personnes qui pourraient être invitées en classe. Il aide les élèves à développer des attitudes d'accueil et d'ouverture aux autres. Il favorise chez les élèves l'expression des sentiments vécus au moment de la rencontre avec des personnes au mode de vie différent du sien.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Minorités ethniques
- Feuille-support A

MISE EN SITUATION

- L'enseignant annonce l'activité aux élèves. Selon les possibilités du milieu, il choisit l'une des trois activités suivantes:
  1. Visite d'un Centre d'accueil pour personnes âgées ou pour personnes handicapées.
  2. Organisation d'une journée des ethnies.
  3. Invitation et réception, en classe, d'une personne faisant partie d'une minorité (personne âgée, handicapée, ou de minorité ethnique).

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — intérêt des élèves
- Mesure (comment):
  - — observation des réactions

DÉROULEMENT

1. Visite d'un Centre d'accueil

1. Prendre une période pour préparer la visite. Proposer aux élèves de monter un spectacle pour les personnes visitées. Vérifier ce que les élèves savent faire (certains chantent, d'autres apprennent la danse ou certains instruments de musique, quelques-uns peuvent peut-être donner une démonstration de karaté, etc.) Monter un programme et choisir un animateur.

   Par petites équipes, les élèves préparent quelques questions afin d'interroger une personne lors de la visite. Pour ce faire, les élèves s'inspirent de la feuille-support A.

2. Le jour de la visite, les élèves:
   - présentent leur spectacle,
   - rencontrent une personne et l'interrogent.

3. Au retour en classe, les élèves qui le désirent expriment leurs sentiments concernant la visite faite et les personnes rencontrées.

   Chacune des équipes donne un compte rendu de son interview.

2. La journée des ethnies

1. Organiser, au niveau de toute l'école si possible, une journée des ethnies. Ce jour-là, les élèves appartenant à d'autres ethnies pourraient:
   - porter un costume typique du pays,
   - présenter des chants ou des danses de leur pays,
   - monter un kiosque et exposer des objets et/ou des vêtements provenant de leur pays,
   - parler des mets de leur pays, en faire goûter certains, si possible,
   - expliquer et animer certains jeux caractéristiques du pays.

2. Les élèves, individuellement ou par petites équipes, préparent un questionnaire afin d'interviewer des personnes d'une autre ethnie. S'inspirer de la feuille-support A.

3. Au début de la journée, un comité d'accueil:
   - reçoit les personnes d'autres ethnies,
   - remet à chacune un macaron,
   - les assiste au besoin (pour monter le kiosque, préparer une présentation, etc.).

4. Au cours de la journée, les élèves:
   - visitent les kiosques,
   - interviewent une personne d'une autre ethnie.

5. Terminer la jounée par un échange de groupe où les élèves qui le désirent:
   - expriment leurs sentiments concernant les autres ethnies,
   - mentionnent ce qu'ils ont appris et retenu de cette journée,
   - font un compte rendu de leur interview.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — curiosité et intérêt des élèves concernant les personnes au mode de vie différent
  — capacité d'accueil
  — ouverture aux autres
- Mesure (comment):
  — observation des comportements et attitudes
  — analyse des verbalisations

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — capacité d'identifier et d'exprimer ses sentiments
  — apprentissages réalisés au sujet de modes de vie différents
- Mesure (comment):
  — analyse des verbalisations
  — analyse des travaux

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — curiosité et intérêt des élèves concernant les personnes au mode de vie différent
  — capacité d'accueil
  — ouverture aux autres
- Mesure (comment):
  — observation des comportements et attitudes
  — analyse des verbalisations

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — capacité d'identifier et d'exprimer ses sentiments
  — apprentissages réalisés au sujet de modes de vie différents
- Mesure (comment):
  — analyse des verbalisations
  — analyse des travaux

DÉROULEMENT

3. Accueillons un visiteur

1. Inviter en classe une personne âgée, ou handicapée, ou d'une minorité ethnique.

2. Préparer la rencontre. Les élèves:
   - déterminent la manière d'accueillir la personne,
   - préparent, individuellement ou en équipes, les questions qu'ils aimeraient lui poser. S'inspirer de la feuille-support A.

3. Le jour de la visite, accueillir la personne:
   - lui souhaiter la bienvenue,
   - se présenter,
   - lui offrir un ou des objets réalisés par les élèves (dessins, bricolage, peintures, etc.).

4. L'inviter à se présenter. Pour ce faire, elle peut:
   - montrer et faire connaître un(des) objet(s) qu'elle a apporté(s) et qui la caractérise(nt). (Souvenir de son pays, tricot réalisé par elle, photos de son pays ou de son époque, etc.)
   - parler de son mode de vie,
   - raconter son histoire (parler de son passé, ou de son arrivée au pays, ou de son handicap et de sa manière de le vivre, etc.)
   - se présenter de toute autre façon qui lui plaît.

5. Lui poser des questions afin de la mieux connaître.

6. La remercier de sa visite.

7. Après son départ, les élèves qui le désirent expriment leurs sentiments au sujet de la rencontre et de la situation de cette personne.

   Chacun, oralement ou par écrit, fait une synthèse de ce qu'il a appris.

   Enrichissement

   Demander aux élèves de produire soit un texte à caractère informatif, illustré ou non, soit un dessin ou un montage présentant, dans ses particularités, le mode de vie de la ou des personnes rencontrées.

   Les travaux réalisés par les élèves peuvent être utilisés soit pour la classe de français, soit pour affichage ou exposition, soit placés à la disposition du groupe qui pourra s'y référer.

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  - — curiosité et intérêt des élèves concernant les personnes au mode de vie différent
  - — capacité d'accueil
  - — ouverture aux autres
- Mesure (comment):
  - — observation des comportements et attitudes
  - — analyse des verbalisations

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  - — capacité d'identifier et d'exprimer ses sentiments
  - — apprentissages réalisés au sujet de modes de vie différents
- Mesure (comment):
  - — analyse des verbalisations
  - — analyse des travaux

OBSERVATIONS

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 5.7.1)

Voici quelques suggestions. Elles pourront t'aider à préparer la rencontre avec la personne choisie. Tu pourrais, afin de te renseigner sur son mode de vie, échanger à partir des points suivants:

1. **La famille:** Vit-elle éloignée ou près? La fréquence de leurs rencontres? Comment se déroulent les rencontres, entre autres, à Noël et au Jour de l'An?

2. **Les amis(es):** S'entoure-t-elle d'amis(es)? Fréquente-t-elle des personnes dans la même situation qu'elle? Comment organise-t-elle sa vie sociale? A-t-elle des difficultés à se faire des amis à cause de sa situation particulière?

3. **Les loisirs:** Comment occupe-t-elle ses moments libres?

4. **L'alimentation:** A-t-elle un régime particulier? Des mets spéciaux? Doit-elle prendre des précautions?

5. **Le travail:** En quoi consiste-t-il? Y vit-elle des difficultés particulières?

6. **Les besoins:** Reçoit-elle des soins particuliers? Qu'est-ce qui lui facilite la vie? De quoi a-t-elle le plus besoin?

7. **Les désirs:** Si elle pouvait faire un souhait, que serait-il? Qu'aimerait-elle?

8. **Les difficultés:** Ce qui lui semble le plus difficile.

THÈME: Le civisme
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Le voyage

Fiche 5.8.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 8, page 255)
Démontrer l'importance de faire preuve de civisme dans la vie.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

8.4 Raconter une expérience personnelle où il a eu besoin de l'aide de quelqu'un.

8.5 Exprimer ce qu'il a ressenti lorsqu'il a reçu de l'aide.

8.6 Imaginer ce qui serait arrivé s'il n'avait pas reçu cette aide.

8.7 Exprimer ce qu'il a ressenti lors d'une situation où il n'a pas eu l'aide dont il avait besoin.

8.10 Imaginer ce qui se produirait dans une société où personne ne ferait preuve de civisme.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

Année
5e

Temps
90 min.

Relation avec les autres O.I.

4e année
fiche 4.8.1
O.I.: 8.1, 8.2, 8.3, 8.10, 8.11

6e année
fiche 6.8.1
O.I.: 8.8, 8.9, 8.11
fiche 6.8.2
O.I.: 8.8, 8.9, 8.11

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: Dans sa vie sociale, l'enfant de cet âge éprouve le besoin de se sentir en harmonie. Dans la solidarité avec ses pairs, il développe des forces. Il fait, à l'intérieur de sa bande, l'expérience de la loyauté et de l'entraide. Le moment est favorable à l'apprentissage des comportements de civisme.

Rôle de l'enseignant: Le principal rôle de l'enseignant consiste à guider les élèves. Il crée un climat favorable à la détente et dirige l'imagination des jeunes afin de les aider à prendre contact avec certains de leurs souvenirs. Pour certains, la situation où ils n'ont pas reçu l'aide souhaitée peut s'avérer pénible. L'enseignant sera présent à eux par son écoute.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Feuille-support A
- Cahier de travail
- Psychologue

MISE EN SITUATION

- L'enseignant invite les élèves à partir en voyage vers un pays fascinant: leur monde intérieur et les fait asseoir en cercle. Il leur demande de s'asseoir confortablement, de se fermer les yeux et de se détendre.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  — climat de la classe
  — compréhension des consignes
- Mesure (comment)
  — observation des comportements

DÉROULEMENT

1. Suggérer aux élèves d'imaginer un fleuve sur lequel ils naviguent: c'est le fleuve de leurs souvenirs. Chacun vogue lentement en essayant de se remémorer une situation où il est aidé dans un moment de besoin (Ex.: un ami le console; l'aide à se relever car il est blessé; lui prête une règle; lui apporte ses leçons; etc.).

   Inviter les élèves à revoir cette situation comme si elle se produisait à nouveau et à se souvenir des personnes qui les ont aidés.

   Suggérer que différents sentiments peuvent être éprouvés en revoyant la situation, allant de la joie, du soulagement, à la gêne, à la colère, etc.

2. Inviter les élèves à se souvenir maintenant d'une situation où ils avaient besoin d'être aidés, mais où personne ne l'a fait (Ex.: personne ne lui a apporté ses leçons, personne ne l'a défendu, n'a pris sa part...).

   Se souvenir des sentiments éprouvés.

   Inviter les élèves à prendre le temps de revenir de leur détente et à ouvrir lentement les yeux. Leur remettre la feuille-support A et la faire remplir.

3. À un copain assis près de lui dans le cercle chacun:
   - raconte les situations revues,
   - fait part des sentiments éprouvés (l'élève n'a pas à montrer la feuille-support A),
   - imagine et dit ce qui lui serait arrivé s'il n'avait pas reçu d'aide.

4. Proposer une autre concentration. Les élèves imaginent une société «incivique» ou personne ne pose de gestes de civisme, comme:
   - porter secours aux personnes en danger,
   - aider les personnes en besoin,
   - respecter le bien public.

   Voir agir les membres de cette société. Imaginer toutes sortes de situations qui arrivent chez les «inciviques».

5. Après une dizaine de minutes, faire écrire dans leur cahier de travail les situations imaginées et décrire, par un court texte, les comportements des membres de la société «incivique».

   Demander à quelques volontaires de lire leur texte à la classe.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  - — capacité d'identifier ses sentiments
  - — vécu émotif dans une situation où:
    - il reçoit de l'aide
    - il ne reçoit pas d'aide
  - — capacité d'imaginer des situations
- Mesure (comment):
  - — observation des réactions et des attitudes
  - — analyse des verbalisations
  - — analyse des textes des élèves

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  - — conscience de l'importance et de la nécessité du civisme
- Mesure (comment):
  - — analyse des textes des élèves

5

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 5.8.1)

Mets un crochet vis-à-vis les énoncés qui correspondent à tes sentiments quand tu as reçu de l'aide (colonne A) et quand tu n'a pas reçu d'aide (colonne B).

Souviens-toi qu'il peut t'arriver d'éprouver à la fois de la tristesse et de la joie dans la même situation (Ex.: je suis triste de la mort de mon chat; je suis content car il souffrait beaucoup, il était malade).

	A	B
1. Je me sentais petit.		
2. J'étais content.		
3. Je me sentais aimé.		
4. J'étais soulagé.		
5. J'avais le goût de pleurer.		
6. Je n'aimais pas cela.		
7. J'étais inquiet.		
8. J'étais impatient.		
9. J'étais surpris.		
10. J'étais mal.		

THÈME: Les règles
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Une société sans règle...

Fiche 5.9.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 9, page 256)

Reconnaître l'existence et l'utilité des règles à l'intérieur des groupes sociaux.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

9.3 Faire connaître des règles qui existent dans les jeux.

9.4 Indiquer des règles qui existent dans sa ville.

9.6 Imaginer ce qui se produirait dans un groupe social dont il est membre en l'absence de chacune des règles établies.

9.7 Constater l'utilité des règles.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Règles portant sur:
  — la formation d'équipes de jeu
  — la tricherie
  — l'organisation du jeu
  — l'horaire des activités
  — etc.
- Règles portant sur:
  — la circulation
  — la sécurité
  — l'entretien des lieux publics
  — etc.
- Règles existant dans:
  — la famille
  — la classe et l'école
  — le groupe d'amis
  — etc.
- Utilisé des règles:
  — prévention de conflits dans le groupe
  — résolution de conflits

Année
5e

Temps
60 min.

Relation avec les autres O.I.

4e année
fiche 4.9.1
O.I.: 9.1, 9.2, 9.3, 9.5, 9.6

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de cet âge perçoit les règles établies au jeu, non plus comme extérieures à lui, mais comme le résultat d'une décision prise avec ses pairs. Si une règle reçoit l'assentiment général, elle mérite d'être respectée. Si elles lui semblent justes, l'enfant fait siennes les règles familiales ou scolaires. Il les reconnaît importantes, y adhère et incite ses coéquipiers à les respecter.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant est surtout un facilitateur. Il aide les élèves à préciser leurs idées et à identifier les règles sous-tendant le déroulement des jeux et le fonctionnement des groupes. Il les aide à préciser leurs observations et à tirer leurs conclusions à la suite de la présentation des équipes.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Psychologue
- Travailleur social

MISE EN SITUATION

- L'enseignant choisit, avec les élèves, un jeu pratiqué par plusieurs d'entre eux (Ex.: ballon prisonnier, hockey, baseball...).
- Il propose d'étudier les règles qui existent dans ce jeu.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  — intérêt des élèves
- Mesure (comment):
  — observation des réactions

DÉROULEMENT

1. Demander aux élèves comment se forment les équipes du jeu choisi; écrire au tableau les règles de formation des équipes.

2. De la même façon, faire nommer et écrire au tableau les règles concernant l'horaire (quel jour, à quelle heure se joue le jeu...), l'organisation (comment se joue le jeu et se dispose le matériel) et la tricherie (ce qui se passe dans le cas des tricheurs).

3. Mentionner aux élèves que des règles existent, non seulement au jeu mais aussi dans la ville et inviter les élèves à en nommer quelques-unes.

4. Diviser le groupe en quatre équipes. Chacune d'elles prépare un mime ou un jeu de rôle pour présenter un groupe où n'existe aucune règle (laisser une dizaine de minutes pour préparer le mime ou le jeu).

5. Après la présentation des équipes, animer un échange à partir des questions suivantes:
   - Qu'avez-vous observé dans les jeux?
   - Qu'arriverait-il en l'absence de règles?
   - Quelle est l'utilité des règles?

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — connaissance des règles
  — vécu émotif face aux règles
- Mesure (comment):
  — analyse des verbalisations
  — questionnement
  — observation des comportements dans les jeux de rôle ou les mimes

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — conscience de la nécessité de la règle
- Mesure (comment):
  — analyse des verbalisations

5

THÈME: Les lois
TITRE DE L'ACTIVITÉ: J'apprends en jouant

Fiche 5.10.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 10, page 257)

Reconnaître l'existence et la raison d'être des lois.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

10.2 Identifier les caractéristiques d'une loi.

10.3 Savoir comment sont élaborées les lois.

10.8 Se familiariser avec une loi qui le concerne.

10.10 Identifier les implications du non-respect de cette loi.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Caractéristiques:
  - — obligatoire
  - — à portée générale
  - — à portée spécifique
- Mode d'élaboration:
  - — rôle des trois paliers de gouvernement
  - — rôle des législateurs
  - — rôle des individus, groupes ou associations
- Exemples:
  - — Loi de la protection de la jeunesse
  - — Loi de la protection du consommateur
- Implications:
  - — pour l'individu
  - — pour la société

Année 5e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

4e année fiche 4.10.1 O.I.: 10.1, 10.5, 10.6, 10.7

6e année fiche 6.10.1 O.I.: 10.4, 10.7, 10.8, 10.9, 10.10

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: À dix (10) ans, l'enfant est stimulé par une grande variété d'intérêts. Il aime apprendre. Les exercices de mémoire lui plaisent. Il est dans une période de vie où il a plus de facilité à assimiler. Il aime, entre autres, situer des villes sur des cartes, noter des séries de noms, les prendre en dictée. Il aime moins établir des liens entre les faits, les conceptualiser ou les généraliser.

Le jeu tient une place importante dans la vie de l'enfant de cet âge. Les jeux qui lui permettent d'utiliser ses membres lui plaisent particulièrement. Il éprouve du plaisir à participer à des jeux de société.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant doit intégrer le contenu des feuilles-supports. À partir de sa connaissance du milieu, il choisit et présente la loi la plus utile à connaître pour les élèves (cf. 0.T.10.8).

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Pour chaque groupe de quatre (4) élèves:
  - — un dé à jouer
  - — 4 jetons de couleurs différentes
  - — un jeu de cartes (voir feuille-support A)
  - — un tracé (voir feuille-support B)
- Feuilles-supports A, B, C, D ou E; au choix, F
- Cahier de travail

MISE EN SITUATION

- L'enseignant invite les élèves à jouer aux cartes.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — motivation des élèves
- Mesure (comment):
  - — observation des réactions

DÉROULEMENT

1. Expliquer les règles suivantes:
   - les élèves se regroupent en équipes de quatre (4);
   - chacune des équipes reçoit quatre (4) jetons, un jeu de cartes, un dé et un tracé (montrer ce matériel);
   - un élève X, désigné au hasard, commence. Il lance le dé. Il aura droit d'avancer son jeton d'autant de cases qu'indiqué sur le dé s'il donne une bonne réponse à la question posée par son voisin de gauche (Y);
   - le voisin de gauche (Y) tire la carte sous le paquet placé au centre. Il lit la question et laisse une minute à son voisin de droite (X). Si celui-ci donne la bonne réponse, il avance son jeton. Sinon, il ne bouge pas. Y place la carte sur le paquet;
   - Y lance à son tour le dé et l'élève assis à sa gauche (Z), lui pose la question indiquée sur la carte placée sous la pile;
   - le gagnant est celui dont le jeton arrive le premier à Arrivée.
2. Proposer aux élèves de lire d'abord un texte qui les aidera à répondre ensuite aux questions du jeu. Leur remettre la feuille-support C et la feuille-support D ou E, selon le choix de l'enseignant. Laisser une quinzaine de minutes aux élèves pour lire et étudier les feuilles-supports.
3. Diviser les équipes, leur remettre le matériel et inviter les élèves à jouer.
4. Comme processus intégratif, demander aux élèves de compléter la feuille-support F.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — compréhension des règles du jeu
  — intérêt pour le thème proposé
  — compréhension des notions transmises
- Mesure (comment):
  — questionnement
  — observation des comportements
  — réponses fournies lors du jeu

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — connaissances acquises
- Mesure (comment):
  — réponses à la feuille-support F
  — questions orales

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 5.10.1)

LE JEU DE CARTES

N.B.: Les questions suivantes sont reproduites sur des fiches, ou de petits cartons. Chaque carte présente une question et la réponse.

1. **Q:** Nomme les trois paliers de gouvernement existant au Canada.
   R: Gouvernement municipal, gouvernement provincial, gouvernement fédéral.

2. **Q:** Quel palier de gouvernement vote les règlements d'une ville?
   R: Le gouvernement municipal.

3. **Q:** Quels citoyens sont concernés par les lois votées par le gouvernement provincial?
   R: Les citoyens du Québec.

4. **Q:** Quel gouvernement vote les lois qui concernant tous les citoyens du Canada?
   R: Le gouvernement fédéral.

5. **Q:** Dans ta ville, les règlements sont adoptées par _____ et par _____ .
   R: Le maire; les conseillers (ou les échevins).

6. **Q:** Dans ta province, dans ton pays, les lois sont votées par les _____ .
   R: Députés.

7. **Q:** Au Québec, les lois doivent être signées par _____ .
   R: Le Lieutenant-gouverneur.

8. **Q:** Au Canada, les lois doivent être signées par _____ .
   R: Le Gouverneur-général.

9. **Q:** Parce que nous vivons en démocratie, les personnes ont leur mot à dire face aux lois. Elles peuvent faire des pressions sur le gouvernement pour faire _____ une loi qui existe, ou pour faire _____ une nouvelle loi.
   R: Changer, annuler, disparaître...; adopter, voter...

10. **Q:** Parce que tous les citoyens doivent respecter la loi, on dit que la loi est _____ .
    R: Obligatoire.

11. **Q:** Nomme deux (2) lois qui te concernent particulièrement.
    R: Loi sur la protection de la jeunesse. Loi sur la protection du consommateur.

N.B.: L'enseignant, selon la loi choisie, reproduit, ou les trois (3) questions suivantes, ou les questions 12-19 portant sur la Loi sur la protection du consommateur.

FEUILLE-SUPPORT A (suite)

(fiche 5.10.1)

Loi sur la protection de la jeunesse

12. Q: Quelle loi vise à protéger les jeunes dont la sécurité ou le développement est compromis?
R: Loi sur la protection de la jeunesse.

13. Q: À qui faut-il signaler un enfant dont la sécurité ou le développement est compromis?
R: Au Directeur de la Protection de la Jeunesse (D.P.J.).

14. Q: Que peut faire un jeune dont la sécurité ou le développement est compromis? (deux actions)
R: Se confier à un adulte susceptible de l'aider. Entrer en contact avec le Directeur de la Protection de la Jeunesse (D.P.J.).

Loi sur la protection du consommateur

12. Q: Quelle loi vise à protéger les consommateurs?
R: Loi sur la protection du consommateur.

13. Q: Un commerçant n'a pas le droit d'attribuer de fausses qualités à un objet; cela se nommerait faire de la fausse _____ .
R: Représentation.

14. Q: Un bien ne doit pas avoir de vice caché; s'il en a, tu as le droit de le _____ .
R: Rendre, remettre contre remboursement.

15. Q: Si un objet se brise tout de suite parce qu'il a un défaut, tu as le droit de le _____ .
R: Rendre, remettre contre remboursement.

16. Q: Un marchand qui fait de la publicité doit ensuite respecter le _____ annoncé et la _____ promise.
R: Prix; garantie.

17. Q: Où peux-tu t'adresser au sujet de cette loi?
R: À l'Office de la protection du consommateur.

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 5.10.1)

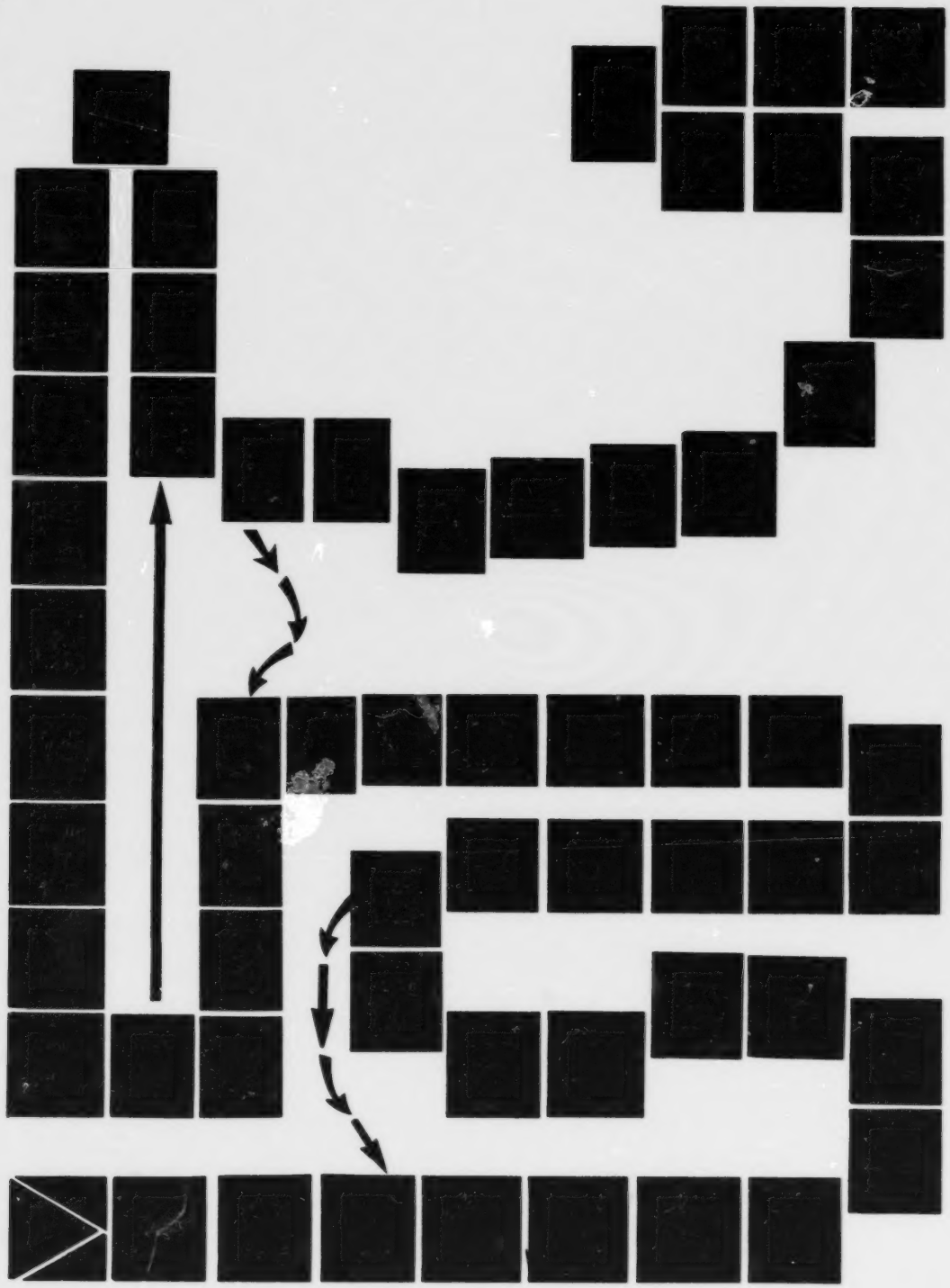

FEUILLE-SUPPORT C

(fiche 5.10.1)

Les lois

Mode d'élaboration

Dans ta famille, dans ton école, des règlements existent. Ils servent à organiser la vie sociale afin que tout fonctionne le mieux possible.

Pour que la société fonctionne bien, il est nécessaire d'établir des lois. À cette fin, les personnes nomment des représentants dont la tâche est, entre autres, de faire des lois.

C'est ainsi que les citoyens de la ville ont élu un maire et des conseillers (ou des échevins). Ceux-ci sont chargés de légiférer, c'est-à-dire de préparer, de présenter et de voter des règlements municipaux. Ces règlements doivent être respectés par les citoyens de la ville.

C'est un peu la même chose au niveau de la province. La population élit des députés représentant chacun des comtés. Ces élus de la population préparent, discutent et votent des lois. Le Lieutenant-gouverneur signe ensuite les lois votées. Tous les citoyens de la province doivent respecter les lois provinciales.

Le gouvernement fédéral vote des lois qui concernent les citoyens du Canada. Tout comme dans la province, la population du Canada élit des députés pour chacun des comtés. Au fédéral, c'est le Gouverneur-général qui signe les lois.

Il existe donc trois paliers de gouvernement au Canada: municipal, provincial, fédéral. Le gouvernement municipal vote des règlements municipaux, le gouvernement provincial vote des lois provinciales et le gouvernement fédéral vote des lois fédérales.

Toute la population est concernée par les lois puisque celles-ci servent à protéger les droits de chacun. Mais on ne peut imaginer une société où toutes les personnes participeraient à l'élaboration des lois. Alors, la population nomme des représentants chargés de préparer et de voter les lois. Et il est toujours possible d'influencer ces représentants pour faire modifier des lois existantes ou pour en faire voter de nouvelles.

Caractéristiques

La loi est **obligatoire**, c'est-à-dire qu'elle doit être respectée par tous les citoyens, qu'ils soient vedettes ou inconnus. Le gouvernement et les organismes doivent aussi respecter la loi.

Une loi peut être **générale** ou **spécifique**. Une loi générale s'applique à tous les citoyens, tandis qu'une loi spécifique concerne un groupe en particulier.

Exemples de lois

Deux lois te concernent plus particulièrement:

— la Loi sur la protection du consommateur, dont le but est de faire respecter les droits des consommateurs.

— la Loi sur la protection de la jeunesse, qui vise à protéger les jeunes dont le développement ou la sécurité est compromis.

FEUILLE-SUPPORT D

(fiche 5.10.1)

Loi sur la protection de la jeunesse

Cette loi concerne les jeunes de ton âge. Elle vise à protéger les jeunes dont la sécurité ou le développement est compromis. La sécurité ou le développement est compromis si:

1. les parents ne s'occupent plus de l'enfant, cherchent à s'en défaire, ou sont décédés;
2. l'enfant ne reçoit pas les soins nécessaires, de sorte que sa santé physique en est menacée;
3. il est privé de conditions matérielles d'existence appropriées à ses besoins et aux ressources des parents (Ex.: la maison n'est presque pas chauffée, il n'a pas de vêtements chauds, pas assez de nourriture, etc.);
4. il est forcé à mendier, à faire un travail disproportionné à ses capacités ou à se produire en spectacle d'une façon inacceptable eu égard à son âge;
5. il est victime d'abus sexuels, ou soumis à de mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence;
6. il a des troubles de comportements sérieux et ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour corriger la situation, ou n'y parviennent pas.

Dans de tels cas, l'enfant doit être signalé au directeur de la protection de la jeunesse (D.P.J.). Celui-ci étudie la situation et prend des mesures pour assurer la protection du jeune.

Bien qu'un jeune enfant dont la sécurité ou le développement est compromis puisse être signalé au D.P.J. par un adulte, il peut aussi se confier lui-même à un adulte ou entrer en contact avec la direction de la protection de la jeunesse (D.P.J.) (Exemples d'adultes: enseignant, psychologue, infirmier, direction d'école, policier, ...). Tu peux rejoindre le D.P.J. au numéro de téléphone suivant: _____ .

Cette loi sert à protéger les jeunes.

FEUILLE-SUPPORT E

(fiche 5.10.1)

Loi sur la protection du consommateur

C'est une loi dont le but est de te protéger en tant que consommateur. Voici quelques points contenus dans cette loi.

- Un commerçant ne peut demander un prix exagéré pour une marchandise.
- Aucun commerçant, manufacturier ou publicitaire ne peut faire de la fausse représentation, c'est-à-dire mal te renseigner au sujet d'un bien offert, par exemple, en lui attribuant des qualités qu'il n'a pas (En le vendant comme neuf alors qu'il est usagé).
- Si le bien a un vice caché, c'est-à-dire un défaut, et que tu ne pouvais t'en rendre compte à l'achat, tu as droit de recours (remettre l'objet et être remboursé, obtenir un autre objet semblable, etc.).
- Le bien doit avoir une durée raisonnable, si tu l'utilises normalement.
- Tu dois pouvoir te procurer des pièces de rechange, (pour ta bicyclette, par exemple) pendant une durée raisonnable après l'achat sauf si tu as été prévenu du contraire par écrit.
- Un commerçant doit respecter le prix et la garantie promise par la publicité.
- La publicité commerciale ne peut s'adresser à des jeunes de moins de treize ans sous réserve de ce qui est prévu par règlement.
- Un bien doit être conforme à la publicité faite à son sujet.

Si cette loi n'existait pas, des gens seraient privés de leurs droits.

Si tu as besoin d'informations au sujet de cette loi, ou si tu as des plaintes à formuler, tu peux t'adresser à l'Office de la protection du consommateur, au numéro de téléphone suivant: _____ .

FEUILLE-SUPPORT F

(fiche 5.10.1)

Les lois

1. Les trois (3) paliers de gouvernement au Canada sont: le _____ , le _____ et le _____ .

2. Les règlements municipaux sont votés par _____ et par _____ .

3. Au Québec, une loi provinciale doit être signée par le _____ .

4. Parce que les citoyens doivent tous respecter la loi, on dit que celle-ci est _____ .

5. Nomme deux (2) lois qui te concernent:

   _____

   _____ .

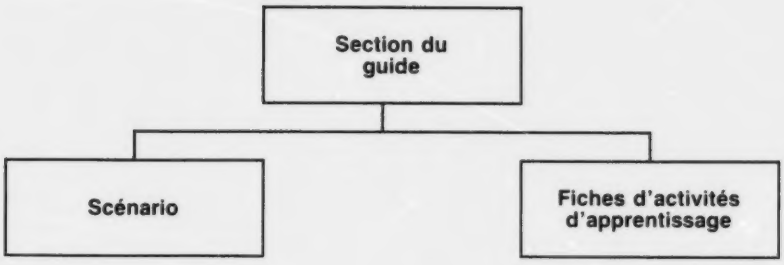

SIXIÈME ANNÉE

6

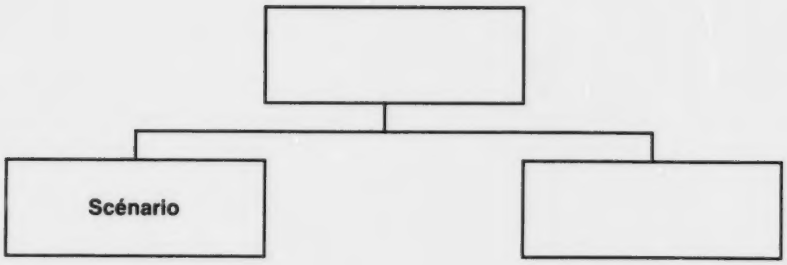

Chaque thème est développé à l'intérieur d'une ou de deux activités, devant durer environ 60 minutes.

Le scénario proposé est le suivant:

SIXIÈME ANNÉE		
THÈMES	**ACTIVITÉS**	**TEMPS (MIN.)**
6.2 Mes droits et responsabilité	6.2.1 Quand mes droits sont brimés	120 minutes
6.4 Les centres d'information	6.4.1 Le kiosque d'information	60 minutes
6.5 Le vandalisme	6.5.1 J'observe ce qui se passe	60 minutes
6.6 Les règles familiales	6.6.1 La particifamille 6.6.2* Les règles changent	60 minutes
6.7 L'accueil	6.7.1 Bâtissons une charte	90 minutes
6.8 Le civisme	6.8.1 L'entraide 6.8.2 Savoir comment s'entraider	60 minutes
6.10 Les lois	6.10.1 Le combat	60 minutes

* Le premier chiffre précédant chaque titre d'activité d'apprentissage correspond à la classe, le second, à l'objectif terminal du programme et le troisième à la séquence dans le nombre d'activités d'apprentissage.
Exemple: Les chiffres 6.6.2 signifient: sixième année, objectif terminal 6 du programme, deuxième activité d'apprentissage.

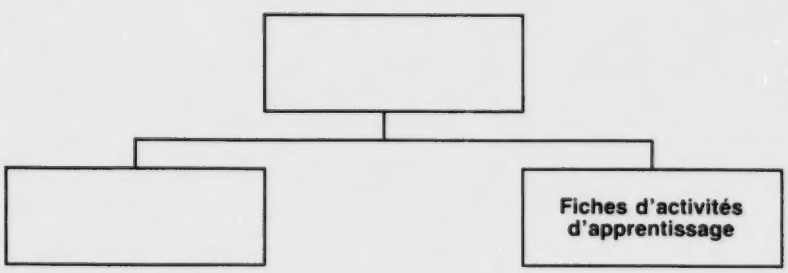

THÈME: Mes droits et responsabilités
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Quand mes droits sont brimés

Fiche 6.2.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 2, page 246)

Reconnaître qu'il a des droits et des responsabilités en tant qu'individu et en tant que membre d'une collectivité.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

2.3 Définir ce qu'est un droit.

2.4 Distinguer les sortes de droits.

2.5 Connaître les droits fondamentaux de tout être humain.

2.8 Identifier les droits de l'enfant et les responsabilités qui en découlent.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Définition:
  « Ce qui te permet d'être totalement toi-même, de te développer et de t'épanouir comme individu et comme membre de la société » (les jeunes et leurs droits, p.1)
- Sortes de droits:
  — droits naturels (qui relèvent des besoins fondamentaux)
  — droits reconnus par nos lois
  — droits individuels
  — droits collectifs
- Droits fondamentaux:
  — droit d'être nourri
  — droit d'être vêtu
  — droit d'être logé
  — droit d'être protégé
  — droit d'être aimé
  — droit de travailler
  — droit de comprendre
- Déclaration des droits de l'enfant

Année 6e

Temps 120 min.

Relation avec les autres O.I.

4e année fiche 4.2.1 O.I.: 2.1, 2.2, 2.8

5e année fiche 5.2.1 O.I.: 2.3, 2.6, 2.7, 2.8

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant est intéressé par les questions de justice et sensible aux notions de droit. Il se révolte et se montre intraitable face à l'injustice. C'est même là, selon Gesell, l'une de ses caractéristiques particulières. Son besoin d'affirmation s'avère important. Sa progression vers la maturité le pousse à revendiquer le droit de décider certaines choses par lui-même. Il se sent une nouvelle liberté de choix moral.

Dans son besoin de s'affirmer, de découvrir en faisant réagir, par l'abondance de son activité, l'enfant peut sembler ne pas tenir compte des droits d'autrui. Cependant, il ne s'agit pas de mauvaise volonté de sa part: souvent, il est même inconscient de la démesure de ses gestes. Il est cependant capable de s'ouvrir aux réactions de ceux qui l'entourent et de reconnaître leurs droits.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant est un facilitateur et un informateur. En effet, l'atteinte des objectifs de cette activité nécessite la communication de certains contenus à l'élève. L'enseignant agira comme un animateur: par ses interrogations, il piquera la curiosité et motivera l'élève à progresser dans sa démarche d'apprentissage.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Cahier de travail
- Feuille-support A

MISE EN SITUATION

- L'enseignant anime une discussion à partir de l'énoncé suivant: « Les filles n'ont pas les mêmes droits que les garçons ». Qu'en pensez-vous?

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  — motivation des élèves
- Mesure (comment):
  — observation des attitudes
  — analyse des verbalisations

DÉROULEMENT

1. Demander aux élèves ce que signifie pour eux le mot « droit ». Écrire la définition dans un coin du tableau, en la complétant au besoin (cf. éléments d'apprentissage).

2. Inviter les élèves à nommer quelques-uns de leurs droits et les écrire au tableau (droits reconnus dans la famille, à l'école, dans la ville, par les lois provinciales ou fédérales, droits de tous les jeunes, de tous les pays...).

   Les amener ensuite à nommer quelques droits reconnus aux adultes.

3. Choisir quelques exemples parmi les droits écrits au tableau afin d'expliquer les sortes de droits: légaux, individuels, collectifs, fondamentaux (s'inspirer de la feuille-support A, et au besoin de la thématique).

4. Conclure en rappelant que chacun est responsable:
   - de promouvoir le respect de ses droits,
   - de respecter les droits d'autrui.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — compréhension de la notion de « droits »
  — connaissance de leurs droits
- Mesure (comment):
  — analyse des verbalisations
  — questions orales

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — compréhension de la notion de « responsabilités »
  — vécu émotif face aux droits et responsabilités
- Mesure (comment):
  — questionnement

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 6.2.1)

Droits légaux: ce sont les droits reconnus par des lois. Au cours des âges, les droits fondamentaux, individuels, collectifs, naturels, ont été enchâssés dans des lois et sont devenus des droits légaux. Par exemple, le droit d'être protégé, pour les jeunes, est reconnu dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et se trouve concrétisé par la Loi sur la protection de la jeunesse, laquelle vient définir un certain nombre de situations où l'État considère qu'un enfant est en danger.

Droits fondamentaux: ce sont les droits reconnus par la loi à tout être humain afin d'assurer sa protection et son épanouissement. Ces droits fondamentaux sont généralement reconnus dans des textes de loi particuliers comme la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Droits individuels: ce sont les droits reconnus aux individus (Ex.: droit à l'intégrité physique).

Droits collectifs: ce sont des droits reconnus à une collectivité (Ex.: droits définis dans une convention collective).

Droits naturels: référer à la thématique où cette notion est expliquée.

THÈME: Les centres d'information
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Le kiosque d'information

Fiche 6.4.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 4, page 249)

Appliquer les principales étapes de l'utilisation d'un centre d'information.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

4.4 Décrire sommairement le fonctionnement d'un centre d'information de son milieu.

4.5 Identifier les principales étapes relatives à l'utilisation d'un centre d'information.

4.6 Exprimer les difficultés qu'il éprouve à réaliser une ou plusieurs étapes.

4.7 Expérimenter l'une ou l'autre de ces étapes.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Fonctionnement:
  - — rôle du centre d'information
  - — système de classification des outils d'information
  - — système des prêts
  - — rôle des personnes-ressources
  - — modes d'utilisation des outils d'information
  - — horaire d'ouverture et de fermeture du centre
- Démarches:
  - — identification du sujet
  - — rencontre avec la ou les personnes-ressources du centre
  - — collecte des outils d'information
  - — lecture, audition ou visionnement
  - — prise de notes

Année 6e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

5e année fiche 5.4.1
O.I.: 4.1, 4.2, 4.3, 4.4

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: La caractéristique dominante de l'enfant de cet âge est l'enthousiasme. L'enthousiasme peut être si fort que le jeune nous donne parfois l'impression d'être emporté par lui. Il le nourrit par son appartenance au groupe; les projets d'envergure le motivent. Le thème de l'information et le projet de monter un stand soulèveront son enthousiasme.

Rôle de l'enseignant: Tenant compte du caractère informel de l'activité, des recherches à faire, de la latitude dans le temps de réalisation, l'enseignant agit comme facilitateur.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Personnes travaillant dans des centres d'information
- Feuilles-supports A et B
- Tables
- Papier de recouvrement pour les tables

MISE EN SITUATION

- L'enseignant fait nommer:
  - — des centres d'information
  - — des mouvements sociaux pour jeunes
  - — des camps de vacances
  - — des centres d'activités sportives
  - — des centres d'activités artistiques ou culturelles qui existent dans le milieu et auxquels les jeunes ont accès.

Il les notes au tableau selon les secteurs ci-haut mentionnés.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — intérêt pour le sujet
  - — connaissance des divers mouvements existant dans le milieu
- Meusre (comment):
  - — questionnement
  - — analyse des réponses des élèves

DÉROULEMENT

1. Suite à l'énumération des divers mouvements, organismes, camps ou centres nommés, organiser des équipes en tenant compte des intérêts des élèves. Une moitié des équipes de la classe travaille sur les centres d'information et l'autre moitié travaille sur des mouvements et organismes du milieu. Les équipes ayant comme tâche les centres d'information utilisent comme matériel de départ la feuille-support A. Les autres équipes prennent la feuille-support B.

2. Organiser le travail à réaliser:
   - prévoir un échéancier de travail,
   - laisser un minimum d'une semaine pour la réalisation,
   - monter un stand d'information avec le matériel:
     — celui-ci pourrait être constitué de:
       — personnes-ressources invitées
       — brochures publicitaires
       — dépliants
       — affiches.

3. Présenter le travail réalisé. Des tables placées dans un endroit susceptible de rejoindre l'ensemble des élèves de l'école et organisées de façon attrayante pourraient remplir les fonctions de stand.

N.B.: Cette activité pourrait se faire au cours du pritemps et porter sur des informations à fournir pour la période d'été.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — connaissance du fonctionnement d'un centre d'information
  — connaissance des mouvements existants
- Mesure (comment):
  — analyse des productions (feuille-support)

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — capacité des élèves à utiliser et à organiser un centre d'information
- Mesure (comment):
  — réalisation du stand

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 6.4.1)

Fonctionnement d'un centre d'information

1. Ça sert à quoi un centre d'information?

2. Comment est organisé le système de classification des outils d'information?

3. Peux-tu y faire des emprunts?

4. Quel aide peux-tu avoir des personnes-ressources?

5. De quelles façons peux-tu utiliser les outils d'information?

6. Quelles sont les heures d'ouverture et de fermeture du centre?

7. As-tu des difficultés dans la réalisation de ton travail?

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 6.4.1)

Plan pour recueillir des informations sur un mouvement ou un organisme.

1. Quel est le nom du mouvement ou de l'organisme?

_____

_____

_____

2. Quelles sont les personnes responsables de ce mouvement ou de cet organisme que tu veux rencontrer?

_____

_____

_____

3. Quels sont les outils d'information dont tu as besoin pour te faire connaître davantage le mouvement ou organisme? (brochures, dépliants, macarons)

_____

_____

_____

4. Quelles lectures peuvent t'aider?

_____

_____

_____

5. Quelles sont les notes à prendre?

_____

_____

_____

6. Quelles sont les difficultés que tu as rencontrées dans la réalisation de ce travail?

_____

_____

_____

THÈME: Le vandalisme
TITRE DE L'ACTIVITÉ: J'observe ce qui se passe

Fiche 6.5.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 5, page 250)

Effectuer une action susceptible d'encourager le respect du bien public.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

5.4 Dire avec ses propres termes ce qu'est le vandalisme.

5.5 Imaginer les motifs qui amènent les personnes à commettre volontairement des actes de vandalisme.

5.6 Connaître les conséquences personnelles et sociales des actes de vandalisme.

5.7 Exprimer son opinion personnelle face aux actes de vandalisme.

5.8 Imaginer avec ses pairs des façons d'encourager son milieu au respect de la propriété publique.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Motifs:
  - la jalousie
  - le défi (les airs)
  - la vengeance
  - le plaisir
  - l'insatisfaction à l'égard d'un bien ou d'un service
- Conséquences personnelles:
  - autopunition
  - perte d'un élément ou de l'ensemble d'un service
  - sanctions par la loi
  - non-amélioration de ce qu'il revendique
- Conséquences sociales:
  - impossibilité pour la collectivité de tirer profit de ce bien ou service
  - augmentation des coûts d'entretien pour les contribuables (les parents)
  - limite des ressources disponibles
- Exemples de façons possibles:
  - campagne de sensibilisation
  - diaporama
  - affiches dans le corridor de l'école
  - enquête
  - les informations dans les autres classes
  - journal de l'école

Année
6e

Temps
60 min.

Relation avec les autres O.I.

4e année
fiche 4.5.1
O.I.: 5.1, 5.2, 5.3, 5.7

5e année
fiche 5.5.1
O.I.: 5.4, 5.5, 5.6, 5.8

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant quitte graduellement l'univers de l'enfance et entre maintenant dans la période de l'adolescence. Il atteint l'âge où, selon les statistiques (entre 12 et 15 ans), la probabilité de commettre des actes de vandalisme est la plus élevée. Certains enfants sont plus susceptibles que d'autres de poser des gestes de vandalisme; ce sont ceux qui présentent certaines difficultés, académiques ou autres: échecs répétés, absentéisme, changements fréquents d'écoles, difficultés d'adaptation sociale (non-acceptation des normes, des modèles disciplinaires). L'enfant de cet âge intègre des connaissances concernant le respect du bien public.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant a surtout un rôle d'animateur et de guide. Comme animateur, il motive et stimule les élèves pour les différentes démarches à effectuer. En tant que guide, il sensibilise les élèves aux divers impacts des actes de vandalisme.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Policier-éducateur
- Feuilles-support A, B et C

MISE EN SITUATION

- L'enseignant propose aux élèves de faire une patrouille dans l'école. Ils se regroupent par deux pour la faire, constatent des bris et en font rapport. L'enseignant leur remet la feuille-support A.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  — intérêt pour l'action proposé
- Mesure (comment):
  — observation des comportements, attitudes et réactions des élèves

DÉROULEMENT

1. Les équipes font rapport de leur patrouille dans l'école. Leur demander de penser aux motifs ou raisons qui ont amené des personnes à commettre ces actes.

2. Diviser le groupe en équipes de quatre ou cinq participants. Leur remettre la feuille-support B. Animer une réflexion en demandant aux élèves:
   - les motifs ou raison qui ont amené des personnes à commettre ces actes;
   - leur opinion sur ces actes.

3. Faire faire une enquête par chacun auprès de deux ou trois personnes de la famille ou de l'entourage (cf. feuille-support B). Un compte rendu sera à faire le lendemain.

4. Les élèves disent, en leurs propres termes, ce que signifie maintenant pour eux le vandalisme (cf. feuille-support C à l'enseignant).

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — capacité d'observer et de noter ce qui est brisé
  — connaissance des motifs des actes de vandalisme
- Mesure (comment):
  — analyse des compte rendus des éleves
  — analyse des éléments apportés concernant les motifs des actes de vandalisme

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — signification de la notion de « vandalisme »
- Mesure (comment):
  — analyse des verbalisations des élèves

6

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 6.5.1)

Rapport des patrouilleurs

1. Description des objets brisés

_____

_____

_____

_____

_____

_____

2. Déterminer de façon approximative les coûts des réparations

_____

_____

_____

Signatures:

_____

_____

_____

_____

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 6.5.1)

Enquête

1. Qu'est-ce qui arrive aux personnes qui veulent utiliser un bien public endommagé? (exemple: un téléphone public)

2. Qui paie les coûts de réparation des objets et des biens endommagés à l'école?

3. Combien coûte, chaque année, le vandalisme à l'école?

4. Les sommes consacrées à la réparation d'actes de vandalisme pourraient être utilisées à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité scolaire. Que pourrait-on réaliser avec ces sommes?

FEUILLE-SUPPORT C (pour l'enseignant)

(fiche 6.5.1)

Types de vandalisme

À la lumière des études consultées, on peut regrouper les délits reliés au vandalisme sous diverses catégories de mobiles régissant les actes. On retrouve ainsi:

1. **le vandalisme d'acquisition:** dont le but est de se procurer de l'argent, ou un bien;

2. **le vandalisme tactique:** qui vise un but autre que la destruction du bien. (Ex.: causer des bris pour éviter de subir des examens, etc.)

3. **le vandalisme idéologique:** généralement perpétré par une foule ou une agglomération, par exemple, lors d'une démonstration politique;

4. **le vandalisme vindicatif:** qui vise la vengeance;

5. **le vandalisme ludique:** perpétré dans un but de jeu;

6. **le vandalisme malicieux:** agression qui vise un but symbolique (Ex.: nuire à un individu ou à un organisme par la destruction de son bien).

   Qu'il s'agisse de gestes posés par des adultes ou des mineurs, ils répondent, dans l'ensemble, à ces motivations.

(Extrait du document: **Le vandalisme au Québec** Jocelyne Amesse, ministère de la Justice, juin 1984.

THÈME: Les règles familiales
TITRE DE L'ACTIVITÉ: La particifamille

Fiche 6.6.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 6, page 252)

Participer à l'établissement et à l'application des règles familiales.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

6.8 Définir son rôle personnel dans l'établissement et l'application des règles dans sa famille.

6.9 Décrire dans quelles situations familiales il pourrait contribuer à l'établissement et à l'application de règles.

6.10 Discuter avec sa famille de l'opportunité de sa contribution.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Notions de:
  - — responsabilité en tant que membre
  - — droit à l'expression de chacun des membres
  - — devoir de participer à l'harmonie familiale

Année
6e

Temps
60 min.

Relation avec les autres O.I.

4e année
fiche 4.6.1
O.I.: 6.1, 6.2, 6.3

5e année
fiche 5.6.1
O.I.: 6.1, 6.4, 6.5

6e année
fiche 6.6.2
O.I.: 6.6, 6.7

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de onze ans désire participer à la vie des « grands », donner son opinion et prendre part aux décisions. Cela lui permet de faire des apprentissages relatifs au monde des adultes. L'enfant apprend ainsi à devenir une personne responsable, capable de s'exprimer et active socialement. C'est d'abord dans la famille que se fait l'apprentissage de la vie en société: c'est dans ce milieu que le jeune peut apprendre à s'impliquer, à vraiment jouer son rôle.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant a surtout un rôle de dépisteur. Il aide l'élève à devenir un participant plus actif dans sa famille. Si le besoin s'en fait sentir, il lui fait des suggestions l'aidant à s'exprimer tout en respectant les autres. Il tente de comprendre les difficultés vécues par le jeune, sans oublier que parfois, un problème anodin pour un adulte, peut sembler insoluble à un jeune de onze ou douze ans.

Le rôle de dépisteur de l'enseignant dépasse, ici, le cadre de cette activité. En effet, dans la mesure où l'enseignant favorisera l'expression personnelle et la participation de ses élèves à l'établissement et au maintien des règles scolaires, il favorisera leur implication dans leur milieu familial.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Famille
- Feuilles-supports A, B et C
- Cahier de travail

MISE EN SITUATION

- L'enseignant choisit quatre élèves pour un jeu de rôle (voir feuille-support A).

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — conscience de l'importance de la participation
- Mesure (comment):
  - — analyse du niveau de participation des enfants dans le jeu
  - — analyse des verbalisations des élèves

DÉROULEMENT

1. Inviter les élèves à réfléchir à leur contribution personnelle, dans leur famille, en ce qui concerne l'établissement et l'application des règles familiales.

   Pour ce faire, remettre à chacun la feuille-support B. Les élèves répondent individuellement aux questions.

2. Faire regrouper les élèves en équipes de quatre (4).

   Dans un premier temps, chacun
   - parle à ses coéquipiers de certaines règles établies dans sa famille,
   - mentionne ses façons de participer à leur établissement et à leur application.

   Dans un deuxième temps,
   - chacun nomme une situation familiale dans laquelle il désire participer plus,
   - chacun dit comment il compte s'impliquer concrètement dans cette situation,
   - les autres lui font des suggestions.

3. Dire quelques mots aux élèves concernant la façon de participer, de s'impliquer tout en respectant les autres (voir feuille-support C).

4. Demander à chacun d'écrire, dans son cahier de travail:
   - son rôle actuel dans l'établissement et l'application des règles familiales
   - la situation qu'il désire améliorer;
   - les moyens qu'il entend prendre pour y arriver.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — conscience de l'interdépendance des membres de la famille
  — conscience de sa responsabilité de participer
  — degré d'implication de l'élève dans sa famille
  — ouverture à l'échange familial
- Mesure (comment):
  — questionnement
  — analyse du contenu de la feuille-support B et des échanges à l'intérieur des équipes
  — observation des comportements d'écoute et d'implication

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — désir d'augmenter sa participation
  — justesse des moyens préconisés
- Mesure (comment):
  — analyse des travaux des élèves

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 6.6.1)

Le déménagement

Jeu de rôle: Une famille (le père, la mère, et deux enfants) discute du déménagement dans un autre quartier de la ville. Il faut déménager à cause du travail des parents. Un enfant ne veut pas quitter ses amis; l'autre veut déménager, mais dans une rue près du centre sportif et les parents ne peuvent se permettre une maison dans cette rue.

Interrompre le jeu après dix (10) minutes. Inviter les élèves à faire leurs commentaires concernant la participation des enfants à la décision.

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 6.6.1)

Les règles familiales

1. Qui a décidé de l'heure de ton coucher durant la semaine?

   a) mes parents b) moi c) mes parents et moi

---

2. Lorsque tu veux faire une sortie plus spéciale avec tes amis (disco, cinéma...).

   a) Tu demandes à tes parents et ils décident.
   b) Tu décides seul d'y aller.
   c) Tu en parles à tes parents; vous discutez; ils décident.
   d) Tu en parles à tes parents; vous discutez; tu décides.
   e) Tu en parles à tes parents; vous discutez; vous décidez ensemble.

---

3. Si tu trouves que tu te couches trop tôt.

   a) Tu n'en parles pas et tu continues à te coucher tôt.
   b) Tu discutes avec tes parents et vous arrivez à une entente.

---

4. Parfois, tous les membres de la famille participent aux mêmes loisirs (aller au chalet, au ciné-parc, rendre visite aux tantes...). D'habitude, es-tu consulté au sujet du loisir? _____ As-tu l'impression que les autres tiennent compte de ton avis? _____ Ton idée est-elle acceptée?

   a) oui, toujours b) oui, parfois c) non, jamais

---

5. Quand il a été décidé d'une tâche que tu devais accomplir dans la maison (faire ton lit, ranger tes choses...), est-ce que:

   a) tu la fais?
   b) tes parents te font parfois des rappels?
   c) tes parents te font souvent des rappels?

---

6. T'arrive-t-il d'exprimer une insatisfaction à ta famille à cause d'une règle appliquée qui ne te convient pas? (Ex.: c'est toujours la même personne qui choisit l'émission de télévision, ou les activités de fin de semaine...)

   a) oui _____ b) non _____

7. Dis-tu seulement à ta famille que tu n'aimes pas cette règle, ou si tu proposes autre chose? (ne répond pas à cette question, si tu as répondu non à la question 6)

   a) je le dis seulement _____ b) je propose autre chose _____

8. Crois-tu que tu devrais t'impliquer dans la décision et l'application de certaines règles dans ta famille?

_____

_____

9. Crois-tu avoir un rôle important à jouer au bon fonctionnement de la famille?

_____

_____

_____

10. Crois-tu que tu pourrais apporter plus de participation, t'impliquer davantage, dans ta famille?

_____

_____

_____

11. Nomme une situation où tu voudrais participer davantage.

_____

_____

_____

FEUILLE-SUPPORT C (pour l'enseignant)

(fiche 6.6.1)

Dans l'échange avec sa famille, il est souhaitable que l'élève arrive à s'exprimer, à faire valoir son point de vue, tout en écoutant et en respectant les autres. La décision ne peut se prendre que dans un deuxième temps; les intéressés doivent d'abord s'exprimer.

Il est important que l'élève comprenne ce qui suit. une personne ne peut être satisfaite si elle ne s'exprime pas, si elle subit, supporte ce que d'autres lui imposent, si elle est passive et ne contribue pas à la bonne marche du groupe. Il n'est pas nécessaire de faire beaucoup de bruit pour participer: certains sont silencieux, mais on les sent présents. L'important, face aux règles familiales, est de les faire siennes, ou alors de pouvoir exprimer son opinion, son désaccord, tout en les respectant si la majorité les décide.

Une personne ne peut non plus être satisfaite si elle impose, manipule, contrôle tous ceux qui l'entourent. L'enfant dictateur n'est pas plus intégré, adapté, heureux, que l'enfant soumis et retiré. Il est important que chacun apprenne à respecter ceux qui l'entourent. Savoir écouter les autres, leurs raisons pour refuser ou accepter une règle, leurs sentiments, est essentiel à une vie sociale vraiment adaptée.

THÈME: Les règles familiales
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Les règles changent...

Fiche 6.6.2

OBJECTIF TERMINAL (n° 6, page 252)

Participer à l'établissement et à l'application des règles familiales.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

6.6 Constater l'aspect évolutif des règles.

6.7 Connaître les raisons qui conduisent à changer les règles.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Aspect évolutif:
  - — modification de règles
  - — élimination de règles
  - — ajout de règles
- Raisons:
  - — inefficacité d'une règle
  - — rejet de la règle par les membres de la famille
  - — règle devenue désuète par suite de l'évolution des enfants
  - — etc.

Année
6e

Temps
60 min.

Relation avec les autres O.I.

4e année
fiche 4.6.1
O.I.: 6.1, 6.2, 6.3

5e année
fiche 5.6.1
O.I.: 6.1, 6.4, 6.5

6e année
fiche 6.6.1
O.I.: 6.8, 6.9, 6.10

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: Pour l'enfant de cet âge, la règle est perçue, non plus comme sacrée et intangible, mais bien plutôt comme une loi résultant du consentement général des personnes impliquées. Il est possible, du point de vue de l'enfant, de changer, par consentement mutuel, une règle déjà établie.

Donner à l'enfant l'occasion d'agir au niveau des règles, c'est lui apprendre à s'impliquer activement dans la société dont il fait partie. L'enfant est capable d'apprendre, ainsi, à devenir une personne autonome, afin d'être plus tard un citoyen responsable et engagé.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant joue principalement le rôle de catalyseur. Il crée un climat motivant afin de faciliter l'apprentissage de chacun.

Le rôle du catalyseur se double de celui d'un dépisteur. En effet, l'enseignant pourra, au cours de l'année, donner l'occasion à l'élève de s'exprimer au sujet des règles de la classe, de participer à leur élaboration et à leur application et leur permettre de saisir ainsi, in vivo, l'aspect changeant et évolutif des règles.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Feuilles-supports A, B, C, D et E
- Cahier de travail

MISE EN SITUATION

- L'enseignant présente des photos ou des illustrations aux élèves: un vieillard, un jeune, un bébé. (Feuille-support A). Il amorce une discussion sur ce qui était différent, selon eux, du temps de leurs grands-parents.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — intérêt et motivation des élèves
- Mesure (comment):
  - — observation des attitudes et comportements
  - — analyse des verbalisations

DÉROULEMENT

1. Faire remarquer aux élèves que plusieurs règles ont changé depuis l'époque de leurs grands-parents. Ajouter que, de la même façon, dans leur famille des règles changent.

2. Inviter les élèves à vérifier, à l'aide de la feuille-support B, les changements survenus dans les règles familiales.

3. Remettre aux élèves la feuille-support C. Ils la lisent et s'en inspirent pour faire le travail suivant:
   - Diviser en deux parties une page de leur cahier de travail. À gauche, écrire les règles familiales qui furent **mofifiées** avec le temps. À droite, vis-à-vis chacune d'elles, écrire pourquoi elle fut transformée. Ensuite, à gauche, énumérer les règles familiales qui furent **éliminées**. À droite, indiquer pourquoi chacune d'elles fut abolie. Avec le temps, **des règles nouvelles** firent leur apparition; les énumérer dans la section de gauche et ajouter, à droite, les raisons motivant ces changements.

4. Animer ensuite un échange de groupe à partir de la question suivante:

   « Quelles raisons conduisent à changer des règles? »

   S'inspirer des éléments d'apprentissage pour guider et compléter la réflexion du groupe. En plus, voir les notes pédagogiques — feuille-support D.

5. Inviter les élèves à découvrir le mot-mystère de la feuille-support E.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — connaissance des règles familiales
  — vécu émotif face aux règles et face aux changement
- Mesure (comment):
  — analyse des verbalisations
  — observation des réactions émotives
  — analyse des productions
  — questions orales

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — intégration des connaissances
  — acceptation de la flexibilité des règles
- Mesure (comment):
  — analyse des verbalisations
  — questionnement

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 6.6.2)

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 6.6.2)

Les règles changent-elles?

1. Quand tu avais cinq ans, à quelle heure te couchais-tu? _____
   À quelle heure te couches-tu maintenant? _____

2. À cinq ans, jusqu'à quelle heure pouvais-tu jouer dehors, le soir? _____
   Et maintenant? _____

3. Avant, à l'âge de cinq ou six ans, à quelle distance t'éloignais-tu de la maison, jusqu'à quelle rue pouvais-tu aller? _____
   Et maintenant? _____

4. À cinq ans, quels objets pouvais-tu acheter toi-même? _____
   Et maintenant? _____

5. Quels appareils, quels objets t'était-il interdit d'utiliser, chez-toi? _____
   Et maintenant? _____

6. Quelles tâches, impossibles pour un enfant de cinq ans, peux-tu accomplir maintenant? (laver une fenêtre, passer l'aspirateur, faire un gâteau, ...) _____
   _____
   _____

FEUILLE-SUPPORT C

(fiche 6.6.2)

Les règles familiales

Les règles sont des façons de faire, des lignes de conduite que des personnes établissent pour vivre de façon plus harmonieuse et adéquate entre elles (qualité de la vie). Dans la famille, il existe plusieurs règles. Certaines sont définies clairement (tous les membres de la famille doivent êtref présents à six heures, le soir, pour le souper); d'autres sont moins claires (répondre au téléphone n'est la responsabilité de personne).

Des règles, plus ou moins clairement établies, régissent les domaines suivants:

Heure du coucher, heure du lever; heure des repas; argent de poche, achat des vêtements; prise de décision concernant les sorties; utilisation des objets de la maison; écoute de la télévision; choix des loisirs, des vacances; travaux à faire; leçons et devoirs; décision face aux animaux domestiques; entretien des plantes; hygiène; etc.

FEUILLE-SUPPORT D

(fiche 6.6.2)

Notes pédagogiques à l'enseignant

Il existe une différence parfois subtile entre habitudes et règles. Par exemple, une famille peut avoir l'habitude de souper à dix-sept heures. En même temps, à partir du moment où l'on demande à tous les membres d'être à table à dix-sept heures, cette habitude devient aussi une règle qui favorise le bon fonctionnement: la tâche de la personne responsable des repas est ainsi facilitée.

Parfois, il est plus évident qu'il s'agit d'une règle: si les parents exigent de leur fils fasse son lit chaque matin, c'est une règle familiale. Cette règle peut être imposée ou consentie; par exemple, le fils peut respecter cette règle sans y souscrire vraiment, ou alors consentir à participer aux tâches familiales en faisant son lit. Cette règle peut devenir une habitude, un automatisme: en se levant, le fils fait spontanément son lit, sans même y penser.

Les règles et les habitudes diffèrent selon les familles et selon les cultures. Pour le bon fonctionnement d'un groupe, certaines règles sont essentielles. Par exemple, il faut bien fixer l'heure du début et de la fin des cours. Les règles fixées, si elles conviennent habituellement à la majorité, ne sont pas toujours idéales pour tous les individus. Certains travaillent mieux en début de journée, d'autres à la fin. Il s'agit là de rythmes qui ont un fondement biologique. C'est pourquoi il est important d'établir les règles les meilleures possibles pour un groupe, mais sans perdre de vue le fait que pour d'autres groupes, d'autres familles, des règles différentes peuvent être préférables.

FEUILLE-SUPPORT E

(fiche 6.6.2)

Mot mystère

Lorsque tous les mots ci-dessous auront été utilisés horizontalement, verticalement et diagonalement; dans la grille, il ne vous restera que les lettres servant à relever le mot mystère.

6 lettres cachées

A
Arrêt

B
Bon matin

C
Coopérer
Coucher

D
Devoir

H
Harmonie

L
Le

O
Ordre

P
Près

R
Rêver

S
Sa
Santé
Se laver
Sortir

C	O	U	C	H	E	R	E
B	O	N	M	A	T	I	N
L	E	O	P	S	N	O	R
T	E	R	P	O	A	V	R
G	E	D	M	E	S	E	E
S	O	R	T	I	R	D	V
L	A	E	R	E	S	E	E
H	S	E	L	A	V	E	R

Dans cette activité, nous avons beaucoup mentionné les

THÈME: L'accueil
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Bâtissons une charte

Fiche 6.7.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 7, page 254)

Adopter une attitude d'accueil à l'égard des personnes de son milieu qui ont un mode de vie différent du sien.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

7.4 Démontrer une connaissance sommaire des droits de la personne.

7.5 Vérifier si les droits de cette personne ou de ce groupe de personnes sont respectés.

7.7 Exprimer ce qu'il ressent à l'égard des personnes qui ne respectent pas les droits des autres.

7.8 Appliquer un moyen de respecter davantage les droits de la personne.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Références:
  - — Déclaration universelle des droits de l'homme, articles 1-2-3-7-12-18-19-22 et 23-24-25-26-27
  - — Charte des droits et libertés de la personne
  - — Charte canadienne des droits
- Exemples:
  - — ne pas ridiculiser certaines personnes
  - — inviter un enfant de race différente à jouer avec lui.
  - — etc.

Année 6e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

5e année fiche 5.7.1 O.I.: 7.1, 7.2, 7.3, 7.6

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enseignant de onze (11) ans éprouve une grande curiosité. Tout le questionne et il s'intéresse à une multitude de sujets. L'univers des adultes le fascine; son intérêt s'accentue pour ce qui touche le monde de ses aînés. Sa vive curiosité intellectuelle, ajoutée à son intérêt croissant pour le monde adulte, font de cette période un moment propice pour la présentation de notions comme celle du droit des personnes. De plus, l'enfant de cet âge est très sensible à la notion de justice sociale. Il est donc capable de comprendre la notion de respect des droits et de réagir vivement aux manquements qui peuvent y être faits.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant a surtout un rôle de facilitateur. Il guide la démarche des élèves en leur proposant des questions, des pistes de réflexion, des éléments de solution... Il accompagne les élèves en les écoutant, les questionnant et les soutenant. Il leur apporte au besoin ses suggestions et les fait bénéficier de ses connaissances et de son expérience.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Feuilles-supports A, B, C, D, E, F et G
- Feuille-support H (référence pour l'enseignant)
- Charte québécoise des droits et libertés
- Un grand carton
- Cahier de travail
- Personnes ressources de la Commission des droits de la personne

MISE EN SITUATION

- L'enseignant demande aux élèves de dire spontanément le premier mot qui leur vient lorsqu'ils entendent le mot « droit ».
- Il refait l'exercice avec le mot « accueil ».

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  - — motivation
  - — vécu émotif face aux notions de « droit » et « d'accueil ».
- Mesure (comment):
  - — observation des réactions et des attitudes

DÉROULEMENT

1. Faire un lien en mentionnant que respecter les droits des personnes fait partie de l'accueil. Proposer aux élèves:
   - d'étudier certains de leurs droits,
   - d'écrire notre propre Charte des droits et libertés. Expliquer ce qu'est une charte en disant que les Québécois possèdent la Charte québécoise des droits et libertés de la personne (la montrer). Dire qu'il s'agit d'un texte de loi qui décrète les droits et libertés des Québécois.

2. Regrouper les élèves en sept équipes. Remettre à chacun l'une des feuilles-supports ci-jointes. Chaque équipe rédige sa partie de la Charte.

3. Animer ensuite une mise en commun où chacune des équipes fait lecture des articles rédigés pour la Charte. Les améliorer au besoin. Les écrire sur un grand carton affiché devant la classe et intitulé: « Charte des droits et libertés de la classe de... »

4. Animer un échange de groupe à partir des questions suivantes:
   - Autour de vous, les droits concernant les personnes âgées, handicapées, ou de minorités ethniques sont-ils respectés?
   - Quels sentiments éprouvez-vous en regard de ceux qui ne respectent pas les droits des autres autour de vous?
   - Inviter chacun à écrire, dans son cahier de travail, un comportement qu'il veut développer pour respecter les droits et mieux accueillir les personnes au mode de vie différent du sien.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — compréhension des consignes
  — contact avec la réalité et conscience du respect ou non-respect des droits
  — capacité d'identifier et d'exprimer ses sentiments
- Mesure (comment):
  — questions orales
  — analyse des verbalisations lors du travail en équipe et du compte rendu
  — observation des réactions

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — volonté de changer ses attitudes
  — ouverture à l'accueil et au respect des droits
- Mesure (comment):
  — analyse des écrits des élèves
  — questions orales et écrites

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 6.7.1)

Droit à l'égalité

La Charte québécoise des droits et libertés reconnaît le droit à l'égalité. Peu importe sa race, sa couleur, son sexe, son orientation sexuelle, son âge, sa religion, sa langue, son origine ethnique, son handicap physique ou mental, chaque enfant au Québec a les mêmes droits et privilèges que tout autre et il ne peut pour l'un de ces motifs faire objet de discrimination. Il ne peut être harcelé ou ridiculisé parce qu'il est différent des autres. Il ne pourra, plus tard, faire l'objet de discrimination lorsqu'il cherchera un emploi ou un logement.

Autour de toi, dans ta classe, dans ton école?

- Tous sont-ils traités également?
- Certains sont-ils rejetés parce que venant de familles plus pauvres, aux habitudes différentes, ou parce qu'étant moins habiles?
- Les filles et les garçons ont-ils accès aux mêmes loisirs?
- Les gens de couleur ou d'origine ethnique différentes sont-ils aussi bien acceptés que les autres?
- Certaines personnes sont-elles ridiculisées à cause de leur religion, ou d'un handicap physique ou mental?

Détermine des actions à poser pour que, dans ta classe, dans ton école, ce droit à l'égalité soit respecté. Écris ces actions, ces gestes, et rédige ainsi la partie de votre Charte traitant du droit à l'égalité.

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 6.7.1)

Droit à la vie et à la sécurité

Ce droit à la vie et à la sécurité reconnaît à chaque personne le droit de ne pas être placée dans des situations où sa vie ou sa santé sont en danger. Par exemple, chacun a droit à la nourriture, à être protégé de ceux qui voudraient porter atteinte à sa vie et à travailler dans des lieux où sa santé n'est pas compromise, etc.

Dans ta classe, dans ton école, ce droit à la santé est-il respecté?

- Pour vivre en santé, chacun a besoin d'air pur.
- Le bruit exagéré est nocif pour la santé.
- Une nourriture saine est essentielle.
- Chacun a droit à l'intégrité physique, c'est-à-dire à ne pas être blessé, battu, maltraité physiquement.

Détermine des actions à poser pour que dans ta classe et dans ton école soit respecté ce droit à la vie, à la santé et à la sécurité. Écris les gestes que tu entends poser et ceux que les autres doivent poser. Rédige ainsi la partie de votre Charte traitant du droit à la vie et à la sécurité.

FEUILLE-SUPPORT C

(fiche 6.7.1)

Droit au respect de sa vie privée

La Charte québécoise des droits et libertés de la personne mentionne que toute personne a droit au respect de sa vie privée et à la sauvegarde de son honneur et de sa réputation. Pourtant, il arrive que des personnes portent atteinte à la réputation des autres, ou s'ingèrent dans leur vie privée.

- Le droit à la vie privée consiste à ne pas accuser une personne de gestes qu'elle n'a pas posés, à ne pas lui faire dire des paroles qu'elle n'a pas prononcées, etc.
- Le respect de la vie privée suppose de ne pas s'imposer dans la vie personnelle des autres sans leur permission: lire un journal intime, le courrier d'un autre, lui poser des questions indiscrètes...
- Respecter la réputation des autres, c'est ne pas faire de racontars à leur sujet.
- Ce droit implique aussi que l'on ne donne pas des surnoms méprisants à quelqu'un.

Il peut se produire des situations, dans la classe, dans l'école, où des personnes ne respectent pas la vie privée et la réputation des autres. Écris des points à respecter, des actions à poser afin d'assurer, autour de toi, ce respect du droit à la vie privée et à la réputation. Rédige pour votre Charte l'article traitant du droit du respect de la vie privée.

FEUILLE-SUPPORT D

(fiche 6.7.1)

Droit à la liberté de religion

Toute personne a le droit de choisir sa religion et de la pratiquer comme elle l'entend. Autour de toi des élèves appartiennent à des religions différentes de la tienne. D'autres ne pratiquent aucune religion. Dans ta classe et dans ton école certains reçoivent l'enseignement religieux et d'autres, l'enseignement moral.

Comment, dans la réalité, ce droit à la liberté de religion est-il respecté?

- Quelle est ton attitude et quelle est l'attitude de ceux qui t'entourent face aux différences religieuses?
- Regarde-t-on les autres comme des êtres un peu bizarres, pas très « corrects »?

Rédige un article pour votre Charte, mentionnant des gestes à poser pour que, dans la classe et dans l'école, soit respecté ce droit à la liberté de religion.

FEUILLE-SUPPORT E

(fiche 6.7.1)

Droit à la liberté d'expression

Toute personne a le droit de penser et de dire ce qu'elle croit juste et personne ne peut l'en empêcher ou l'incommoder à ce sujet. Ce droit lui permet d'exprimer ses idées et de transmettre des informations, pourvu qu'elle respecte le droit des autres à la vie privée.

Dans ta classe, dans ton école:

- Les opinions des personnes sont-elles respectées?
- Chacun peut-il s'exprimer sans être traité de « cave », de niaiseux?
- Chaque personne est-elle écoutée, lui facilite-t-on la possibilité de s'exprimer?

Rédige un article dans lequel tu expliciteras les gestes à poser pour que, dans ta classe, dans ton école, chacun se voit reconnaître ce droit à l'expression. Cet article fera partie de la Charte des droits et libertés de ta classe.

FEUILLE-SUPPORT F

(fiche 6.7.1)

Droit à la sécurité économique

Toute personne a droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens, sauf dans la mesure prévue par la loi. Elle a droit à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales pour lui assurer un niveau de vie décent.

- Dans ta classe, dans ton école, les personnes possèdent certains biens, certains objets. Elles ont droit de les utiliser. Pourtant, il arrive que certains brisent, ou prennent sans permission des biens appartenant aux autres.

- Toute personne a droit à un niveau de vie décent. Autour de toi, il est possible que certains soient plus défavorisés que d'autres. Dans le monde, des populations entières manquent de l'essentiel, entres autres, de nourriture.

Quelles actions, quels gestes proposes-tu pour que ce droit des personnes à la sécurité économique soit respecté? Rédige la partie de la Charte des droits et libertés de ta classe traitant du droit à la sécurité économique.

FEUILLE-SUPPORT G

(fiche 6.7.1)

Droit à l'éducation et à la culture

Par droit à l'éducation, nous entendons le fait que chaque personne a droit à un enseignement de base. Il s'agit en l'occurence d'apprendre à lire et à compter et de pouvoir recevoir l'éducation la plus épanouissante possible pour sa personnalité. Profiter des connaissances de nos prédécesseurs, participer au progrès scientifique, avoir accès aux arts et à la vie culturelle de son milieu, c'est se voir reconnaître ce droit à l'éducation et à la culture.

Dans ta classe, dans ton école, le droit à l'éducation et à la culture est-il respecté?

- Dans la classe, l'atmosphère est-elle propice au travail?
- Chacun peut-il recevoir les explications dont il a besoin et travailler dans un climat de calme et de compréhension?
- Est-on respectueux des différences dans les façons d'apprendre?

Indique quels gestes doivent être posés dans ta classe et dans ton école afin que ce droit à l'éducation et à la culture soit respecté. Tu écriras ainsi la partie de votre Charte traitant du droit à l'éducation et à la culture.

FEUILLE-SUPPORT H

(fiche 6.7.1)

Voici les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, pour chacun des droits étudiés par les équipes. Il est à noter cependant que seules les deux Chartes ont force de loi: la Déclaration universelle des droits de l'homme proclame les principes fondamentaux des Nations-Unies mais n'a pas force de loi.

1. **Droit à l'égalité**

1.1 **Déclaration universelle des droits de l'homme**

Article premier: Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 7. Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection légale contre toute provocation à une telle discrimination.

1.2 **Charte canadienne des droits et libertés**

15 (1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

(2) Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinées à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.

1.3 **Charte québécoise des droits et libertés de la personne**

10. Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap.

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.

10-1. Nul ne doit harceler une personne en raison de l'un des motifs visés dans l'article 10.

11. Nul ne peut diffuser, publier ou exposer en public un avis, un symbole ou un signe comportant discrimination ni donner une autorisation à cet effet.

FEUILLE-SUPPORT H (suite)

(fiche 6.7.1)

12. Nul ne peut, par discrimination, refuser de conclure un acte juridique, ayant pour objet des biens ou des services ordinairement offerts au public.

13. Nul ne peut, dans un acte juridique, stipuler une clause comportant discrimination. Une telle clause est réputée sans effet.

14. L'interdiction visée dans les articles 12 et 13 ne s'applique pas au locateur d'une chambre située dans un local d'habitation si le locateur ou sa famille réside dans le local, ne loue qu'une seule chambre et n'annonce pas celle-ci en vue de la louer, par avis ou par tout autre moyen public de sollicitation.

15. Nul ne peut, par discrimination, empêcher autrui d'avoir accès aux moyens de transport ou aux lieux publics, tels les établissements commerciaux, hôtels, restaurants, théâtres, cinémas, parcs, terrains de camping et de caravaning et d'y obtenir les biens et services qui y sont disponibles.

16. Nul ne peut exercer de discrimination dans l'embauche, l'apprentissage, la durée de la période de probation, la formation professionnelle, la promotion, la mutation, le déplacement, la mise à pied, la suspension, le renvoi ou les conditions de travail d'une personne ainsi que dans l'établissement de catégories ou de classifications d'emploi.

17. Nul ne peut exercer de discrimination dans l'admission, la jouissance d'avantages, la suspension ou l'expulsion d'une personne d'une association d'employeurs ou de salariés ou de toute corporation professionnelle ou association de personnes exerçant une même occupation.

18. Un bureau de placement ne peut exercer de discrimination dans la réception, la classification ou le traitement d'une demande d'emploi ou dans un acte visant à soumettre une demande à un employeur éventuel.

18-1. Nul ne peut, dans un formulaire de demande d'emploi ou lors d'une entrevue relative à un emploi, requérir d'une personne des renseignements sur les motifs visés dans l'article 10 sauf si ces renseignements sont utiles à l'application de l'article 20 ou à l'application d'un programme d'accès à l'égalité existant au moment de la demande.

18-2. Nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été reconnue coupable ou s'est avouée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon.

19. Tout employeur doit, sans discrimination, accorder un traitement ou un salaire égal aux membres de son personnel qui accomplissent un travail équivalent au même endroit.

Il n'y a pas de discrimination si une différence de traitement ou de salaire est fondée sur l'expérience, l'ancienneté, la durée du service, l'évaluation au mérite, la quantité de production ou le temps supplémentaire, si ces critères sont communs à tous les membres du personnel.

20. Une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les aptitudes ou qualités requises pour un emploi, ou justifiée par le caractère charitable, philanthropique, religieux, politique ou éducatif d'une institution sans but lucratif ou qui est vouée exclusivement au bien-être d'un groupe ethnique est réputée non discriminatoire.

De même, dans les contrats d'assurance ou de rente, les régimes d'avantages sociaux, de retraite, de rente ou d'assurance ou dans les régimes universels de rente ou d'assurance, et réputée non discriminatoire une distinction, exclusion ou préférence fondée sur des facteurs de détermination de risque ou des données actuarielles fixées par règlement. (Ce paragraphe n'est pas encore en vigueur au moment de la parution de ce document.)

FEUILLE-SUPPORT H (suite)

(fiche 6.7.1)

2. **Droit à la vie et à la sécurité**

2.1 **Charte canadienne des droits et libertés**

Garanties juridiques

7. Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne, il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

2.2 **Charte québécoise des droits et libertés de la personne**

Libertés et droits fondamentaux

1. Tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne.

Il possède également la personnalité juridique.

2. Tout être humain dont la vie est en péril a droit au secours. Toute personne doit porter secours à celui dont la vie est en péril, personnellement ou en obtenant du secours, en lui apportant l'aide physique nécessaire et immédiate, à moins d'un risque pour elle ou pour les tiers ou d'un autre motif raisonnable.

Droits économiques et sociaux

39. Tout enfant a droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que ses parents ou les personnes qui en tiennent lieu, peuvent lui donner.

46. Toute personne qui travaille a droit, conformément à la loi, à des conditions de travail justes et raisonnables qui respectent sa santé, sa sécurité et son intégrité physique.

48. Toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation.

Toute personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.

3. **Droit au respect de sa vie privée**

3.1 **Déclaration universelle des droits de l'homme**

Article 12. Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

3.2 **Charte canadienne des droits et libertés**

Garanties juridiques

8. Chacun a droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives.

9. Chacun a droit à la protection contre la détention ou l'emprisonnement arbitraire.

3.3 **Charte québécoise des droits et libertés de la personne**

Libertés et droits fondamentaux

4. Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

5. Toute personne a droit au respect de sa vie privée.

Droits juridiques

24. Nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite.

24-1. Nul ne peut faire l'objet de saisies, perquisitions ou fouilles abusives.

4. **Droit à la liberté de religion**

4.1 **Déclaration universelle des droits de l'homme**

18. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

4.2 **Charte canadienne des droits et libertés**

Libertés fondamentales

2. Chacun a les libertés fondamentales suivantes:

a) liberté de conscience et de religion;

b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;

c) liberté de réunion pacifique;

d) liberté d'association.

4.3 **Charte québécoise des droits et libertés de la personne**

Liberté et droits fondamentaux

3. Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.

Droits économiques et sociaux

41. Les parents ou les personnes qui en tiennent lieu ont le droit d'exiger que dans les établissements d'enseignement publics, leurs enfants reçoivent un enseignement religieux ou moral conforme à leurs convictions, dans le cadre des programmes prévus par la loi.

FEUILLE-SUPPORT H (suite)

(fiche 6.7.1)

5. Droit à la liberté d'expression

5.1 Déclaration universelle des droits de l'homme

19. Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répondre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen que ce soit.

5.2 Charte canadienne des droits et liberté

Libertés fondamentales

2. Chacun a les libertés fondamentales suivantes:

a) liberté de conscience et de religion;

b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;

c) liberté de réunion pacifique;

d) liberté d'association.

5.3 Charte québécoise des droits et libertés de la personne

Libertés et droits fondamentaux

3. Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.

Droits politiques

21. Toute personne a droit d'adresser des pétitions à l'Assemblée nationale pour le redressement de griefs.

6. Droit à la sécurité économique

6.1 Déclaration universelle des droits de l'homme

22. Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

25.1 Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

25.2 La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

6.2 Charte québécoise des droits et libertés de la personne

Libertés et droits fondamentaux

6. Toute personne a droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens, sauf dans la mesure prévue par la loi.

Droits économiques et sociaux

45. Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptible de lui assurer un niveau de vie décent.

7. **Droit à l'éducation et à la culture**

7.1 **Déclaration universelle des droits de l'homme**

26.1 Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

2 L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

3 Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 27.1 Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

.2 Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

7.2 Charte québécoise des droits et libertés de la personne

Droits économiques et sociaux

40. Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, à l'instruction publique gratuite.

42. Les parents ou les personnes qui en tiennent lieu ont le droit de choisir pour leurs enfants des établissements d'enseignement privés, pourvu que ces établissements se conforment aux normes prescrites ou approuvées en vertu de la loi.

43. Les personnes appartenant à des minorités ethniques ont le droit de maintenir et de faire progresser leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe.

44. Toute personne a droit à l'information, dans la mesure prévue par la loi.

THÈME: Le civisme
TITRE DE L'ACTIVITÉ: L'entraide

Fiche 6.8.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 8, page 255)

Démontrer l'importance de faire preuve de civisme dans la vie.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

8.8 Indiquer les dangers que peuvent comporter certains actes de civisme.

8.9 Constater l'importance qu'accorde la société aux actes de civisme.

8.11 Indiquer des situations où il pourrait faire preuve de civisme.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Dangers pour le sauveteur:
  — de perdre la vie
  — de se blesser
  — d'endommager ses biens
- Loi visant à favoriser le civisme (L.R.Q. 1979, c. C-20)
- Situations:
  — à l'école
  — à la maison
  — dans la rue
  — au parc
  — etc.

Année
6e

Temps
60 min.

Relation avec les autres O.I.

4e année
fiche 4.8.1
O.I.: 8.1, 8.2, 8.3, 8.10, 8.11

5e année
fiche 5.8.1
O.I.: 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.10

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'élève de onze ans est curieux de comprendre les relations sociales et les règles régissant la conduite des adultes.

Ses comportements, imprévisibles et parfois exubérants, sont la manifestation du remous émotif intérieur. Il essaie, avec maladresse, de gagner en maturité. Parfois il peut sembler manquer du plus élémentaire civisme: cependant, ce n'est pas par mauvaise volonté. Son manque d'expérience est compensé par son besoin d'apprendre: il est capable de saisir la notion de civisme et transposera, dans son comportement, tôt ou tard, les valeurs inculquées.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant aide les élèves à prendre conscience que le civisme est « une foule de petites choses » et que les gestes de civisme quotidiens sont ceux qui contribuent le plus au bien-être de tous. Il les éveille à l'importance de savoir quoi faire pour ne pas mettre leur vie en péril dans une situation d'aide exceptionnelle.

N.B.: Tenant compte des possibilités du milieu et de ses goûts, l'enseignant choisit l'une des deux fiches 6.8.1 ou 6.8.2.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Feuilles-supports A et B (la feuille-support B est une référence pour l'enseignant)

MISE EN SITUATION

L'enseignant propose des jeux:

- Deux élèves doivent transporter une chaise; chacun n'a qu'un bras (faire replier l'autre dans le dos).
- Six élèves font une course par équipe de deux. Chacun utilise une seule jambe et les équipiers peuvent s'entraider.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  — climat de la classe
  — civisme des joueurs
  — compréhension des consignes
- Mesure (comment):
  — observation du comportement des élèves
  — questions orales

DÉROULEMENT

1. Partir du jeu pour faire remarquer aux jeunes que souvent les personnes ont l'occasion de s'entraider. Faire nommer quelques situations du quotidien où des personnes se viennent en aide.

2. Faire nommer des situations où aider une personne en danger comporte des risques. (Ex.: sauver une personne tombée à l'eau, sortir une personne d'une maison en flammes...)

   Insister sur l'importance de ne pas exposer inutilement sa vie.

   Faire nommer et présenter des façons d'aider sans prendre de risques inutiles (tendre une perche, un bâton, une corde... à une personne tombée à l'eau; appeler les pompiers; apprendre à donner la respiration artificielle).

3. Inviter les élèves à identitifier des situations où ils peuvent faire preuve de civisme. Leur remettre la feuille-support A, que chacun remplit individuellement.

4. Animer une mise en commun où les élèves font un compte rendu de leur travail individuel.

   Informer les élèves au sujet de la Loi visant à favoriser le civisme (cf. feuille-support B).

   Conclure en ajoutant que:

   - les gestes d'aide et de respect du bien public, posés chaque jour, sont très importants pour le bien-être de tous.
   - mettre sa vie en péril est inutile. Il est souhaitable de trouver des moyens pour aider, tout en se protégeant.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — connaissance des risques que comportent certains actes de civisme
  — capacité de voir les occasions pour faire preuve de civisme
- Mesure (comment):
  — analyse des verbalisations et des productions des élèves
  — questionnement

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — conscience de l'importance du civisme
- Mesure (comment):
  — conscience de l'importance du civisme
  — analyse des verbalisations
  — questionnement

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 6.8.1)

Indique des actions que tu peux poser, à la maison, à l'école, au jeu, pour faire preuve de civisme, soit:

- en respectant le bien public,
- en aidant une personne,
- en secourant une personne en danger.

À la maison	À l'école	Au jeu

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 6.8.1)

Loi visant à favoriser le civisme.

Afin d'inciter les citoyens à s'entraider, le gouvernement du Québec a voulu que le mérite civique soit encouragé et reconnu publiquement. C'est pourquoi une Loi visant à favoriser le civisme fut proposée et adoptée. Cette loi prévoit l'indemnisation des dommages subis par les personnes en accomplissant un acte de sauvetage. Elle prévoit aussi l'octroi de distinctions et de récompenses à des personnes ayant accompli un acte de civisme soit:

- dans des circonstances difficiles, mais sans mettre nécessairement sa vie en péril,
- dans des circonstances périlleuses.

C'est ainsi que le cinq novembre mille neuf cent quatre-vingt-deux, vingt-deux personnes furent honorées, et le quatorze juin mille neuf centre quatre-vingt-quatre, vingt-quatre autres le furent.

En soulignant le mérite exceptionnel des personnes, on veut reconnaître les gestes de tous ceux qui, quotidiennement et souvent dans l'ombre, se dévouent pour le bien de leurs semblables, soit dans le bénévolat, ou soit simplement par le geste isolé de tendre la main à son semblable.

THÈME: Le civisme
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Savoir comment s'entraider

Fiche 6.8.2

OBJECTIF TERMINAL (n° 8, page 255)

Démontrer l'importance de faire preuve de civisme dans la vie.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

8.8 Indiquer les dangers que peuvent comporter certains actes de civisme.

8.9 Constater l'importance qu'accorde la société aux actes de civisme.

8.11 Indiquer des situations où il pourrait faire preuve de civisme.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Dangers pour le sauveteur:
  — de perdre la vie
  — de se blesser
  — d'endommager ses biens
- Loi visant à favoriser le civisme (L.R.Q. 1979, c. C-20)
- Situations:
  — à l'école
  — à la maison
  — dans la rue
  — au parc
  — etc.

Année
6e

Temps
60 min.

Relation avec les autres O.I.

4e année
fiche 4.8.1
O.I.: 8.1, 8.2, 8.3, 8.10, 8.11

5e année
fiche 5.8.1
O.I.: 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.10

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'élève de onze ans est curieux de comprendre les relations sociales et les règles régissant la conduite des adultes.

Ses comportements, imprévisibles et parfois exubérants, sont la manifestation du remous émotif intérieur. Il essaie, avec maladresse, de gagner en maturité. Parfois il peut sembler manquer du plus élémentaire civisme: cependant, ce n'est pas par mauvaise volonté. Son manque d'expérience est compensé par son besoin d'apprendre: il est capable de saisir la notion de civisme et transposera, dans son comportement, tôt ou tard, les valeurs inculquées.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant aide les élèves à prendre conscience que le civisme est « une foule de petites choses » et que les gestes de civisme quotidiens sont ceux qui contribuent le plus au bien-être de tous. Il les éveille à l'importance de savoir quoi faire pour ne pas mettre leur vie en péril dans une situation d'aide exceptionnelle.

N.B.: Tenant compte des possibilités du milieu et de se goûts, l'enseignant choisit l'une des deux fiches 6.8.1 ou 6.8.2.

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Feuilles-supports A et B (la feuille-support B est une référence pour l'enseignant)
- Personne de l'ambulance St-Jean
- Personne de la Croix-Rouge
- Représentant du Club Optimiste

MISE EN SITUATION

- L'enseignant annonce la visite d'une personne soit:
  — de l'ambulance St-Jean,
  — de la Croix-Rouge
  — ou du Club Optimiste.
- Il présente la personne invitée.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  — climat de la classe
  — accueil des élèves
- Mesure (comment):
  — observation des comportements et des réactions

DÉROULEMENT

1. La personne invitée parle aux élèves:
   — des dangers que comportent certains actes de civisme;
   — des façons de venir en aide sans risquer sa vie;
   — des techniques d'aide qui existent. Elle peut leur apprendre à donner la respiration artificielle, à transporter un copain blessé, etc.

2. Faire remarquer aux élèves que chaque jour, des gestes d'aide peuvent être posés. S'ils ne sont pas spectaculaires, ils n'en sont pas moins très importants.

   Les inviter à identifier des situations où ils peuvent faire preuve de civisme. Leur remettre la feuille-support A, que chacun remplit individuellement.

3. Animer une mise en commun où les élèves font un compte rendu de leur travail individuel.

   Informer les élèves au sujet de la Loi visant à favoriser le civisme (cf. feuille-support B).

   Conclure en ajoutant que:

   - les gestes d'aide et de respect du bien public, posés chaque jour, sont très importants pour le bien-être de tous.
   - mettre sa vie en péril est inutile. Il est souhaitable de trouver des moyens pour aider, tout en se protégeant.

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — connaissance des risques que comportent certains actes de civisme
  — capacité de voir les occasions pour faire preuve de civisme
- Mesure (comment):
  — analyse des verbalisations et des productions des élèves
  — questionnement

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — conscience de l'importance du civisme
- Mesure (comment):
  — analyse des verbalisations
  — questionnement

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 6.8.2)

Indique des actions que tu peux poser, à la maison, à l'école, au jeu, pour faire preuve de civisme, soit:

- en respectant le bien public,
- en aidant une personne,
- en secourant une personne en danger.

À la maison	À l'école	Au jeu

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 6.8.2)

Loi visant à favoriser le civisme.

Afin d'inciter les citoyens à s'entraider, le gouvernement du Québec a voulu que le mérite civique soit encou-.agé et reconnu publiquement. C'est pourquoi une Loi visant à favoriser le civisme fut proposée et adoptée. Cette loi prévoit l'indemnisation des dommages subis par les personnes en accomplissant un acte de sauvetage. Elle prévoit aussi l'octroi de distinctions et de récompenses à des personnes ayant accompli un acte de civisme soit:

- dans des circonstances difficiles, mais sans mettre nécessairement sa vie en péril,
- dans des circonstances périlleuses.

C'est ainsi que le cinq novembre mille neuf cent quatre-vingt-deux, vingt-deux personnes furent honorées, et le quatorze juin mille neuf centre quatre-vingt-quatre, vingt-quatre autres le furent.

En soulignant le mérite exceptionnel des personnes, on veut reconnaître les gestes de tous ceux qui, quotidiennement et souvent dans l'ombre, se dévouent pour le bien de leurs semblables, soit dans le bénévolat, ou soit simplement par le geste isolé de tendre la main à son semblable.

THÈME: Les lois
TITRE DE L'ACTIVITÉ: Le combat

Fiche 6.10.1

OBJECTIF TERMINAL (n° 10, page 257)

Reconnaître l'existence et la raison d'être des lois.

OBJECTIF(S) INTERMÉDIAIRE(S)

10.4 Nommer différentes lois dans la société québécoise.

10.7 Exprimer son opinion personnelle sur l'utilité des lois.

10.8 Se familiariser avec une loi qui le concerne.

10.9 Exprimer son opinion personnelle sur cette loi.

10.10 Identifier les implications du non-respect de cette loi.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

- Exemples de lois:
  provinciales:
  — Loi sur la protection du consommateur
  — Loi sur la protection de la jeunesse
  — Loi sur les accidents du travail
  — Loi sur la santé et la sécurité du travail
  fédérales:
  — Loi sur les stupéfiants
  — Loi sur les aliments et les droques
  — Code criminel
- Exemples:
  — Loi sur la protection de la jeunesse
  — Loi sur la protection du consommateur
- Exemples:
  — est-elle utile?
  — est-elle juste?
- Implications:
  — pour l'individu
  — pour la société

Année 6e

Temps 60 min.

Relation avec les autres O.I.

4e année fiche 4.10.1 O.I.: 10.1, 10.5, 10.6, 10.7

5e année fiche 5.10.1 O.I.: 10.2, 10.3, 10.8, 10.10

NOTES PÉDAGOGIQUES

Portrait de l'enfant: L'enfant de onze ans commence une période d'importantes transformations. Il grandit rapidement. Son humeur devient instable. Il peut s'avérer plus difficile à vivre. Il bouge beaucoup, s'agite: sa vie émotionnelle est intense.

Le jeune de onze ans entre peu à peu dans son adolescence et se dirige vers le monde adulte. Sa curiosité est vive, particulièrement en ce qui concerne l'univers de ses aînés. Il est intéressé à connaître le monde des adultes. Il éprouve du plaisir à parler et il aime être écouté.

Il apprend par les contacts avec ses pairs. Être membre d'une équipe lui plaît. À l'école, il est capable de beaucoup de concentration lorsqu'il participe à une compétition intergroupe.

Rôle de l'enseignant: L'enseignant aide les élèves à saisir l'importance des lois et à découvrir certaines utilités précises de telle ou telle loi.

Cette activité est particulièrement propice au développement d'une conscience sociale. L'enseignant en profite pour intéresser le jeune et l'informer de ses droits et responsabilités définis par les lois et pour favoriser l'émergence de son désir de s'affirmer en faisant respecter ses droits, tout en reconnaissant et en respectant ceux des autres.

N.B.: Ajouter les numéros de téléphone sur les feuilles-supports A (question 12) et B (question 11).

PERSONNES-RESSOURCES ET MATÉRIEL

- Feuilles-supports A et B

MISE EN SITUATION

- L'enseignant demande aux élèves de nommer les lois qu'ils connaissent, et de dire ce qu'ils savent au sujet de la Loi sur la protection du consommateur.
- Il l'écrit au tableau.

ÉVALUATION

Question-problème

- Objet d'évaluation:
  — connaissances des élèves concernant les lois
- Mesure (comment):
  — analyse des verbalisations

DÉROULEMENT

1. Inviter les élèves à compléter leurs connaissances à l'aide d'une feuille-support. Leur faire choisir, entre la Loi sur la protection de la jeunesse et la Loi sur la protection du consommateur, celle avec laquelle ils désirent se familiariser et leur remettre la feuille-support A ou B, selon leur choix.

2. Proposer aux élèves de participer à un combat. Pour ce faire, demander à chacun de préparer deux (2) questions à partir du texte complété (feuille-support A ou B).

   Partager la classe en équipes. La moitié des élèves qui ont étudié la feuille-support A fait partie de l'équipe I, et l'autre moitié fait partie de l'équipe II. Chacune des équipes se place sur une rangée. De la même façon, les élèves qui ont lu la feuille-support B se divisent en deux équipes (III et IV) et se rangent à la suite des autres.

   III (élèves qui ont lu la feuille-support B) IV

   I (élèves qui ont lu la feuille-support A) II

   L'équipe I et l'équipe III cumulent ensemble les points; de la même façon, les équipes II et IV forment une seule équipe en ce qui concerne le pointage cumulé.

3. Le premier élève de l'équipe I pose une question à son vis-à-vis de l'équipe II. Si celui-ci donne la bonne réponse, son équipe gagne deux (2) points; sinon, l'élève qui a posé la question donne la réponse, si elle est bonne, son équipe gagne un point.

   Ensuite, le premier élève de l'équipe II pose une question au premier élève de l'équipe I.

   Le jeu se déroule ainsi jusqu'à ce que chacun ait posé une question et ait donné une réponse.

   S'il reste suffisamment de temps, le jeu recommence avec la deuxième question de chacun.

4. Animer un échange de groupe ou l'élève exprime son opinion personnelle au sujet des questions suivantes:
   - En quoi la loi que tu as étudiée (feuille-support A ou B) est-elle utile? En quoi est-elle juste?

OBSERVATIONS

ÉVALUATION

Exploration-découverte

- Objet d'évaluation:
  — intérêt des élèves
  — compréhension des consignes
  — connaissances acquises
- Mesure (comment):
  — observation des comportements
  — réponses aux questions

Action unifiante

- Objet d'évaluation:
  — conscience de la raison d'être des lois
- Mesure (comment):
  — analyse des verbalisations
  — questions orales

6

FEUILLE-SUPPORT A

(fiche 6.10.1)

Loi sur la protection de la jeunesse

Ajoute les mots qui manquent. Aucun paragraphe n'est réellement difficile car la réponse est contenue dans les phrases précédentes. De plus, la réponse est donnée à la fin du paragraphe suivant, de sorte que tu peux la vérifier et la corriger s'il y a lieu.

Tu peux ainsi acquérir des connaissances plus facilement et à ton propre rythme. Lis attentivement chacun des paragraphes, indique la réponse et vérifie-la.

Certaines lois sont votées par le Parlement Canadien et d'autres par l'Assemblée Nationale du Québec. Le Parlement Canadien vote les lois fédérales, et l'Assemblée Nationale du Québec vote les lois provinciales.

1. Le Parlement canadien siège à Ottawa et vote les lois _____ ; l'Assemblée Nationale de la province siège à Québec et vote les lois _____.

2. Voici quelques-unes des lois québécoises: Loi sur la protection du consommateur, Loi sur la protection de la jeunesse, Loi sur les accidents du travail et Loi sur la santé et la sécurité du travail. Ces lois sont votées par le gouvernement provincial; ce sont des lois _____ .

   Rep. 1: fédérales, provinciales.

3. Les droits du consommateur sont protégés par la Loi _____ ;
   une loi vise à protéger la jeunesse et se nomme _____ ;
   la Loi sur les accidents du travail protège les droits des travailleurs qui ont un accident au _____
   _____ et les règles pour favoriser la santé et la sécurité au travail sont définies par la Loi _____
   _____ .

   Rép. 2: provinciales

4. Le Code criminel, la Loi sur les stupéfiants et la Loi sur les aliments et drogues ont été votés par le Parlement Canadien. Ce sont donc trois (3) lois _____ .

   Rép. 3: sur la protection du consommateur; Loi sur la protection de la jeunesse; travail; sur la santé et la sécurité du travail.

5. La Loi sur la protection de la jeunesse est une loi _____ qui vise à protéger les _____ dont la sécurité ou le développement est compromis.

   Rép. 4: fédérales

6. Lorsque la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis, la _____ s'applique.

   Rép. 5: provinciale, jeunes (ou enfants).

FEUILLE-SUPPORT A (suite)

(fiche 6.10.1)

7. Si un enfant est victime d'abus sexuels, ou soumis à de mauvais traitements physiques, ou si sa santé physique est menacée par l'absence de soins appropriés, sa sécurité ou son _____ est compromis.

Rép. 6: Loi sur la protection de la jeunesse

8. La sécurité ou le développement d'un enfant peut être considéré compromis s'il est d'âge scolaire et ne fréquente pas l'école ou s'absente souvent sans raison. Dans ce cas, il est possible de recourir à la Loi _____ .

Rép. 7: développement

9. Les parents sont les premiers responsables de leur enfant. La responsabilité de pourvoir au soin, à l'entretien et à l'éducation d'un enfant et d'en assurer la surveillance revient d'abord à ses _____ .

Rép. 8: sur la protection de la jeunesse

10. La Loi sur la protection de la jeunesse essaie de laisser l'enfant dans son milieu parental, sauf si, dans l'intérêt de l'enfant, il vaut mieux l'éloigner de ses _____ et le confier à une autre personne ou à un établissement.

Rép. 9: parents

11. Que la décision soit de laisser l'enfant chez ses parents, de le confier à une autre _____ _____ ou à un _____ , cette décision doit tenir compte des droits et de l'intérêt de l'enfant.

Rép. 10: parents

12. Un enfant dont la _____ ou le développement est compromis peut s'adresser au directeur de la protection de la jeunesse (D.P.J.) (no. de téléphone: _____).

Rép. 11: personne; établissement

Rép. 12: sécurité

FEUILLE-SUPPORT B

(fiche 6.10.1)

Loi sur la protection du consommateur

Ajoute les mots qui manquent. Aucun paragraphe n'est réellement difficile car la réponse est contenue dans les phrases précédentes. De plus, la réponse est donnée à la fin du paragraphe suivant, de sorte que tu peux la vérifier et la corriger s'il y a lieu.

Tu peux ainsi acquérir des connaissances plus facilement et à ton propre rythme. Lis attentivement chacun des paragraphes, indique la réponse et vérifie-la.

Certaines lois sont votées par le Parlement Canadien et d'autres par l'Assemblée Nationale du Québec. Le Parlement canadien vote les lois fédérales et l'Assemblée Nationale du Québec vote les lois provinciales.

1. Le Parlement canadien siège à Ottawa et vote les lois _____ ; l'Assemblée Nationale de ta province siège à Québec et vote les lois _____.

2. Voici quelques-unes des lois provinciales: Loi sur la protection du consommateur, Loi sur la protection de la jeunesse, Loi sur les accidents du travail et Loi sur la santé et la sécurité du travail. Ces lois sont votées par le gouvernement provincial; ce sont des lois _____ .

   Rep. 1: fédérales, provinciales.

3. Les droits du consommateur sont protégés par la Loi _____ ; une loi vise à protéger la jeunesse et se nomme _____ ; les droits des travailleurs qui ont un accident au _____ et les règles pour favoriser la santé et la sécurité au travail sont définies par la Loi _____ .

   Rép. 2: provinciales

4. Le Code criminel, la Loi sur les stupéfiants et la Loi sur les aliments et drogues ont été votés par le Parlement Canadien. Ce sont donc trois (3) lois _____ .

   Rép. 3: sur la protection du consommateur; Loi sur la protection de la jeunesse; travail; sur la santé et la sécurité du travail.

5. La Loi sur la protection du consommateur protège les droits du _____ et est une loi _____ .

   Rép. 4: fédérales

6. Si un commerçant fait de la fausse représentation, par exemple en attribuant à un objet des qualités qu'il n'a pas, il peut être poursuivi en vertu de la Loi _____ .

   Rép. 5: consommateur; provinciale

FEUILLE-SUPPORT B (suite)

(fiche 6.10.1)

7. Tu n'es pas obligé de conserver un bien qui a un vice caché, c'est-à-dire un défaut que tu ne pouvais percevoir à l'achat. Dans un tel cas, tu peux rendre ce _____ .

Rép. 6: sur la protection du consommateur

8. Un bien doit avoir une durée raisonnable si tu l'utilises normalement. S'il se brise trop vite, tu as des droits en vertu de la Loi _____ .

Rép. 7: bien

9. Il doit aussi être possible de se procurer _____ pendant une durée raisonnable de temps. (Sauf si tu as été averti du contraire par écrit).

Rép. 8: sur la protection du consommateur

10. La Loi sur la protection du consommateur touche la publicité. Le commerçant ne peut vendre un bien à un prix plus élevé que celui annoncé, et la garantie doit être respectée. Le bien doit être conforme à la _____ faite à son sujet.

Rép. 9: des pièces de rechange

11. Tu peux t'adresser à l'Office de la protection du consommateur (no de téléphone _____) si tu as besoin d'informations au sujet de la Loi _____ ou si tu as des plaintes à formuler.

Rép. 10: publicité

12. La Loi sur la protection du consommateur donne une meilleure protection au consommateur. Si trop de personnes manquaient à cette loi, le consommateur ne pourrait plus se fier à la qualité des _____ achetés ni au respect de la _____ promise.

Rép. 11: sur la protection du consommateur

Rép. 12: biens; garantie

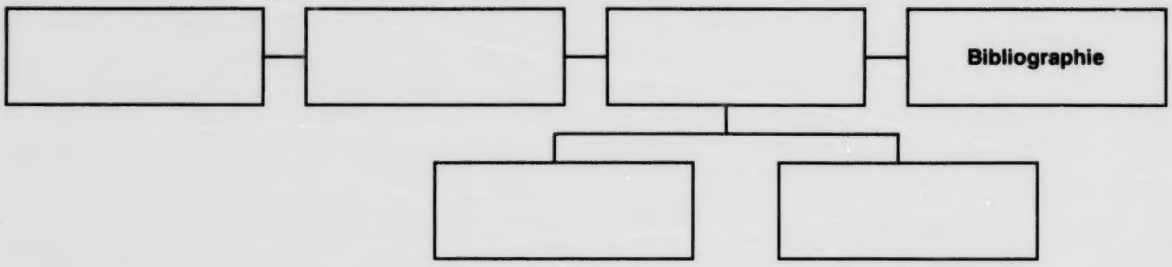

BIBLIOGRAPHIE

B

Afin d'aider les enseignants, les parents et les élèves, le ministère de l'Éducation a procédé à un inventaire non exhaustif du matériel écrit disponible.

Cet inventaire a été organisé en fonction des thèmes de travail, des clientèles visées (adultes ou élèves) et enfin des titres d'ouvrages.

Schéma de référence

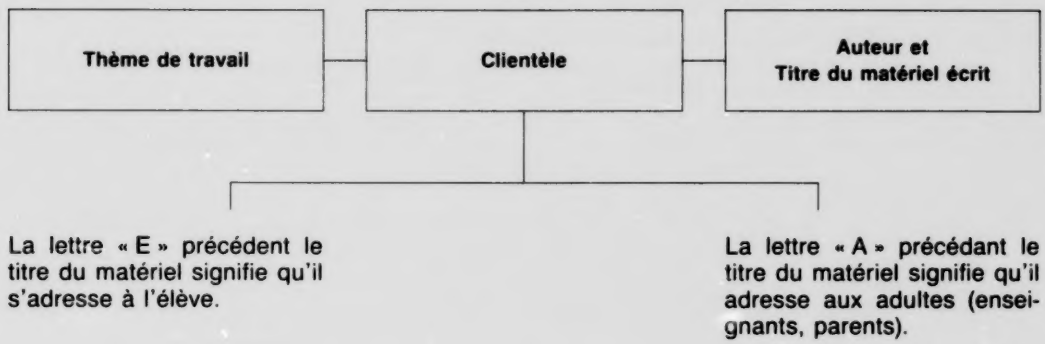

B

THÈME

« ANTÉCÉDENTS PERSONNELS »

E ANFOUSSE, Ginette, *La Fête,* Montréal, La courte échelle, coll. Mon ami Pichon, 1983, 24 p.

E COULONGES, Georges, COMBIER, C., *On demande grand-père gentil et connaissant des trucs,* Belgique, Casterman, La Farandole, 1975, 77 p.

E DOYON, Paule, *Francis et Nathalie au supermarché,* Montréal, Éditions Paulines, 1984, 16 p. (5 à 8 ans)

E DOYON, Paule, *Francis et Nathalie au zoo,* Montréal, Éditions Paulines, 1984, 16 p. (5 à 8 ans)

E DOYON, Paule, *Francis et Nathalie jouent au cow-boy,* Montréal, Éditions Paulines, 1984, 16 p. (5 à 8 ans)

E DOYON, Paule, *Gris-Gris le chat de Francis et Nathalie,* Montréal, Éditions Paulines, 1984, 16 p. (5 à 8 ans)

E DOYON, Paule, *Le mauvais pied,* Montréal, Éditions Paulines, 1984, 16 p. (5 à 8 ans)

E DOYON, Paule, *Vri-Vri et Francis,* Montréal, Éditions Paulines, 1984, 16 p. (5 à 8 ans)

A FERRON, Jacques, *L'amélanchier,* Montréal, Éditions VLB, 1984, 150 p.

A FRANC-LARIN, Agnès, *D'où viens-tu Agnès?,* Montréal, Éditions Bergeron, 1980, 170 p.

E GENDRON, Dr. Lionel, TREMBLAY, Jack, *La merveilleuse histoire de la naissance,* Montréal, Les Éditions de l'homme, 1969, 176 p.

E GYDAL, M., DANIELSSON, T. et ANDERSSON, M., *Les parents d'Isabelle divorcent,* St-Lambert, Héritage, coll. Olivier, album no. 3, 1978, 30 p.

E GYDAL, M., DANIELSSON, T. et ANDERSSON, M., *Oliver a un petit frère,* St-Lambert, Héritage, coll. Olivier, album no. 2, 1975, 30 p.

E GYDAL, M., DANIELSSON, T. et ANDERSSON, M., *Olivier perd son grand-père,* St-Lambert, Héritage, coll. Olivier, album no. 4, 1975, 30 p.

E GYDAL, M., DANIELSSON, T. et ANDERSSON, M., *Olivier va à l'hôpital,* Héritage, coll. Olivier, album no. 1, 1975, 30 p.

E HÉBERT, Marie-France, *Le Voyage de la vie,* Montréal, La courte échelle, 1984.

E JOUVET-BOBÉE, M-C., *La naissance de Julie,* Paris, La liberté, 1981, 23 p.

E KARL FRIEDRICH, N., *Trois enfants uniques,* Paris, Écoles des loisirs, 1976, 32 p.

A LATOUR, Christine, *Le triangle brisé,* Montréal, Quinze, 246 p.

E LIONNI, Léo, *Alexandre et la souris mécanique,* Paris, École des loisirs, 1974, 30 p.

E LIONNI, Léo, *Pilotin,* Paris, École des loisirs, 1973, 29 p.

E MANUSHKIN, F., HIMLER, B., *Bébé,* Paris, École des loisirs, 1976, 31 p.

E MAYER, Mercer, *Mon papa et moi,* Paris, Deux coqs d'or, 1978, 27 p. (4 à 7 ans)

E PARÉ, Roger, *Plaisirs des chats,* Montréal, La courte échelle, 1984, 24 p. (3 à 8 ans)

E ROSENSTIEHL, Agnès, *La naissance,* Montréal, La Presse, 1977, 48 p.

E SAVAGE, Carlson, N., ARUEGO, J. et DERWERY, A., *La fugue de Marie-Louise,* Paris, École des loisirs, 1978, 32 p.

E TOLSTOI, L., LAPOINTE, C., *Babine le sot,* Paris, Gallimard, 1978, 19 p.

E WAKER, B., *Félix Parfait et quelques autres enfants,* Paris, Éditions École des loisirs, coll. Renard poche, 1975, 48 p. (7 à 10 ans)

Document audio-visuel

Un petit canard pas comme les autres • *350-72-00107*

Durée: 19 min 50 s
Support: film 16 mm
vidéo U-Matic 3/4", Beta, VHS

Adopter un animal, c'est s'en rendre responsable. Le document raconte l'histoire d'un petit canard blessé et d'un jeune garçon qui le recueille, le guérit et le rend à la nature.

R: Claude Roussel, Gilbert Gratton
P: Office du film du Québec

THÈME

« MA FAMILLE »

A AJURIAGUERRA, J., *Manuel de psychiatrie de l'enfant, Paris, Masson, 1974, p. 857 à 911*

A ANTHONY, E.J., KOUPERNIK, C., *L'enfant dans la famille,* Paris, Masson, 1970.

A BRAZELTON, Berry T., *La naissance d'une famille,* Paris, Éditions du Seuil, 1983, 336 p.

E BLANCHETT, Warwick, Un gâteau à la noix de coco, Montréal, Lidec, 1980, 48 p. (7-8 ans)

A CAHN, P., *La relation fraternelle chez l'enfant,* Paris, P.U.F. 1962, 185 p.

A CHAMPAGNE, Gilbert, Maurice, *La famille et l'homme à délivrer du pouvoir,* Ottawa, Leméac, 1980, 415 p.

A CHOLETTE-PÉRUSSE, Françoise, *Psychologie de l'enfant de zéro à dix ans,* Montréal, Éditions du jour, ch. 12 et 18, 181 p.

A DEMARCY, Richard, *L'étranger dans la maison,* Paris, Édiling, coll. théâtrales, 1982, 80 p.

A GALIMARD, Pierre, *L'enfant de 6 à 11 ans,* Toulouse, Édouard Pivot éditeur, 1962, p. 93 à 116.

E GAUTHIER, Bertrand, *Zunik,* Montréal, Éditions La courte échelle, 1984, 20 p.

E GARY, Marie-Louise, *La soeur de Robert,* Montréal, Éditions La courte échelle, 1984, 20 p. (3 à 8 ans)

E KORSCHUNOW, Irina, *Renardeau, un petit renard retrouve sa maman,* Paris, coll. « Renard poche », 48 p.

A LAING, R.N., *La politique dans la famille,* Paris, Stock, 1972, 128 p.

A LACAN, J., *La famille,* Encyclopédie française, Paris, Éditions Larousse, 1938, ch. 8.

E LÖÖF, Jan, *Mon grand-père est un pirate,* St-Lambert, Héritage, coll. Album de Jan Lööf, 1975, 28 p. (5-8 ans)

A MARTIN, Béatrice, *Frères et soeurs,* Verviers, Belgique, Marabout, 1983, 18 p.

E MINARIK, Else H., SENDAK, Maurice, *Papa ours revient,* Paris, École des loisirs, coll. Joie de lire, 60 p. (4-8 ans)

A MUCCHIELLI, Roger, *La personnalité de l'enfant,* Paris, les Éditions sociales françaises, 1968, pp. 109-143,

E ORGEL, Paris, SENDAK, Maurice, *La chambre de Sarah,* Paris, École des Loisirs, coll. Renard poche, 1978, 31 p. (5-8 ans)

A OSTERRICTH, Paul, *L'enfant et la famille,* Paris, Éditions du Scarabée, 1967, 199 p.

A SAVARD, Georges, C., *Familles d'hier et d'aujourd'hui,* Québec, Carrefour des affaires sociales, vol. 2, no. 2, fév. 1980.

E STEVENSON, James, *Pire que Pierre,* Paris, L'école des loisirs, 1984, 32 p.

A WINNICOTT, D.W., *L'enfant et sa famille,* Paris, Payot, 1981, 224 p.

A *La famille de demain,* Québec, Gouvernement du Québec, Conseil des affaires sociales et de la famille, 1978

A *La situation des familles québécoises,* Québec, Conseil des affaires sociales et de la famille, 1978

A *Le rang de l'enfant dans la famille,* Journée internationale des Centres Psychopédagogiques de Langue Française, Paris, 1954

B

THÈME

« MON MÉTIER »

E DE GRÉE, Alain, *Le livre-jeux des métiers*, Paris, Hachette, Cadet-Rama, *Le petit instituteur, le petit peintre, Le petit garagiste, Le petit voyageur, Le petit routier, Le petit navigateur, Le petit aviateur, Le petit capitaine, Le petit conducteur*, 1971, 37 p. chacun.

E *Le boulanger-pâtissier, Le médecin, Le mécanicien*, Paris, Le Sablier, Coll. Tic-tac-toc, 1974, 16 p.

E *Le dentiste*, Paris, Le Sablier, coll. Tic Tac Toc, 1978, 16 p.

E *Les policiers et les pompiers*, Paris, Éditions des deux coqs d'or, 1978, 32 p.

E SHAPP, Martha et Charles, *Le vétérinaire, Le journaliste de télévision, Le boulanger-pâtissier, L'hôtesse de l'air, L'actrice, Le menuisier, Le commandant de bateau, L'infirmière, Les agents de police, Les pompiers*, Paris, Grolier, 1970, 42 p.

B

THÈME

« NATURE DE L'INFORMATION »

A BATESON, Gregory, JACKSON, Don D., HALEY, Jay, WEAKLAND, John H., *Vers une écologie de l'esprit,* tome II, Paris, Le Seuil, 1980, 290 p.

E BEAR, John, *La communication,* Paris, Granger Gamma, coll. Granger univers, 12, 1976, 48 p. (9 à 12 ans)

A LAING, R.D., *Soi et les autres,* Paris, Gallimard, 1971, 240 p.

A MC LUHAN, M., *Pour comprendre les médias,* Montréal, Éditions HMH, 1968, 390 p.

E NIETO, R. et al., *Les moyens d'expression: L'art,* Paris, Gamma, coll. La grande traversée, 1976, 107 p. (9 à 12 ans)

E NIETO, R. et al., *Les moyens de communications,* Paris, Gamma, coll. La grande traversée, 1976, 102 p. (9 à 12 ans)

A WATZLAWICK, Paul, HELMICH-BEAVIN, Janet et JACKSON, D., *Une logique de la communication,* Paris, Le Seuil, 1972, 280 p.

E « *Rapport de recherche sur les jeunes québécois et l'information* », Montréal, Laboratoire de recherche sur la télévision et l'enfant, Université de Montréal, août 1980, 24 p.

Documents audio-visuels

*Hands Jeux de mains** *350-71-00280*

Durée: 5 min 20 s
Support: film 16 mm
vidéo U-Matic, 3/4", Beta, VHS

Gros plans de mains qui exécutent une série d'activités journalières. Le but de ce document est de rendre les étudiants plus conscients de la main comme moyen de perception, outil créateur et instrument de communication.

R: Peter Sander
P: Office du film du Québec

Un valet de coeur *350-72-00263*

Durée: 21 min 21 s

Un document sur les émotions. Sylvie rencontre un mime (Bouchon) qui lui apprend à extérioriser ses sentiments. Elle revit, de mémoire, plusieurs situations émotives dans lesquelles elle a recours à Bouchon pour s'extérioriser plus facilement. Graduellement, elle s'affranchie du mime. Le document se révèle donc très froid, au début, tout comme Sylvie qui est repliée sur elle-même et rigide. Il y a évolution vers plus de chaleur et le document se termine sur Sylvie qui parvient à exprimer librement ses émotions.

R: Jacques Gagné
P: Office du film du Québec

NOTE: Ces documents sont disponibles gratuitement à la Cinémathèque du Ministère des Communications à l'adresse suivante:

Service de la distribution des documents audiovisuels
1601, boul. Hamel ouest
QUÉBEC (Québec)
G1N 3Y7
Tél.: (418) 643-5168

B

THÈME

« LA COLLECTE DE L'INFORMATION »

E BARTHÉLEMY, Georgette, *Le corps humain et ses secrets,* Paris, Nathan, 1978, 71 p.

E BEAL, G., *Un studio de télévision au téléobjectif,* Paris, Gamma, 1978, 30 p.

E BEAR, John, *La communication,* Paris, Gamma, coll. Granger univers, 1976, 48 p.

A MONTAGÜE, Ashely, *La peau et le toucher,* Paris, Seuil, 1979, 220 p.

E *Signes, signaux et messages,* Paris, Gamma, 1979, 8 p.

E TREMBLAY, Yolande et ROY, Suzanne, *Am Stram Gram,* Paris, Éditions françaises, coll. Et si on lisait, 1976, 32 p.

A WATZLAWICK, Paul, *La réalité de la réalité: confusion, désinformation, communication,* Paris, Seuil, 1978, 242 p.

Documents audio-visuels

*Hands Jeux de mains** *350-71-00280*

Durée: 5 min 20 s
Support: film 16 mm
vidéo U-Matic 3/4", Beta, VHS

Gros plans de mains qui exécutent une série d'activités journalières. Le but de ce document est de rendre les étudiants plus conscients de la main comme moyen de perception, outil créateur et instrument de communication.

R: Peter Sander
P: Office du film du Québec

Un valet de coeur *350-72-00263*

Durée: 21 min 21 s

Un document sur les émotions. Sylvie rencontre un mime (Bouchon) qui lui apprend à extérioriser ses sentiments. Elle revit, de mémoire, plusieurs situations émotives dans lesquelles elle a recours à Bouchon pour s'extérioriser plus facilement. Graduellement, elle s'affranchie du mime. Le document se révèle donc très froid, au début, tout comme Sylvie qui est repliée sur elle-même et rigide. Il y a évolution vers plus de chaleur et le document se termine sur Sylvie qui parvient à exprimer librement ses émotions.

R: Jacques Gagné
P: Office du film du Québec

NOTE: Ces documents sont disponibles gratuitement à la Cinémathèque du Ministère des communications à l'adresse suivante:

Service de la distribution des documents audiovisuels
1601, boul. Hamel ouest
QUÉBEC (Québec)
G1N 3Y7
TÉL.: (418) 643-5168

B

THÈME

« MA PLACE DANS LA FAMILLE »

A AJURIAGUERRA, *Manuel de psychiatrie de l'enfant,* Paris, Masson et Cie Éditeurs, 1974, pp. 857 à 911.

E ANFOUSSE, Ginette, *Le savon,* Montréal, Éd. La courte échelle, 1984, 20 p. (3 à 8 ans)

E BAUMAN, Kurt; FOREMAN, M., *Essuie la vaisselle,* Paris, Gallimard, 1977, 36 pages (6 à 10 ans).

E BERRY, Joy, *Ma famille jour après jour,* Montréal, Livre Loisirs, coll. J'grandis bien, 1982, 128 p.

A CHAMPAGNE, Gilbert, Maurice, *La famille et l'homme à délivrer du pouvoir,* Montréal, Leméac, 1980, 415 pages.

A GALIMARD, Pierre, *L'enfant de 6 à 11 ans,* Toulouse, Edouard Privat, 1966, pp. 93 à 118.

E GAUTHIER, Pierre, *Zunik,* Montréal, Éditions La courte échelle, 1984, 20 p. (3 à 8 ans).

E GAY, Michel; MOISSARD, Boris, *Valentine fait de la soupe aux orties,* Paris, L'école des loisirs, 1984, 40 p.

E GAY, Michel, MOISSARD, Boris, *Valentine attend le bébé,* Paris, L'école des loisirs, 1984, 32 p.

E HOBAN, Lillian; *L'ours d'Anatole,* Paris, École des loisirs, 1978, 62 p. (6 à 8 ans).

A JAMES, Muriel, *Gagner en famille,* Paris, Inter, 1979, 164 p.

A *La défense des droits de l'enfant,* Montréal, L'Association canadienne pour la santé mentale, 1974, 60 p.

A LEDUC, C., DE MASSY, P.R., *Jeunes égaux en droits et responsables,* Québec, Commission des droits de la personne, 1981, 38 p.

E MAYER, Mercer, *Mon papa et moi,* Paris, Deux coqs d'or, coll. Bibliothèque du livre d'or, 1978, 27 p. (4 à 7 ans)

A MUCCHIELLI, Roger, *La personnalité de l'enfant,* Paris, Les Éditions Sociales de France, 1968, p. 109 à 143.

A Nouveau droit de la famille, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de la Justice, Direction des communications, 29 p.

A OSTÉRRICTH, Paul, *L'enfant et la famille,* Paris, Éditions du Scarabée, 1967, 199 p.

A PECK, Ellen, *L'enfant unique,* Montréal, Éditions de l'homme, 250 p.

A POROT, Maurice, *L'enfant et les relations familiales,* Paris, P.U.F., 1967, 260 p.

A ROSEMOND, John K., *L'autorité des parents dans la famille,* Montréal, Éditions de l'homme, 1983, 336 p.

E WILDSMITH, Brian, *Le canard carolin,* Paris, Flammarion, 1978, 36 p. (3 à 8 ans)

B

THÈME

« MA PLACE À L'ÉCOLE »

A BÉLANGER, P.W. et ROCHER, G., *École et société au Québec, tome 1,* Montréal, HMH, 1970, 465 p.

A DE ROSNAY, J., *Le macroscope: vers une vision globale,* Paris, Seuil, 1975, 295 p.

A FAURE, E. et al; *Apprendre à être,* Paris, Fayard, 1972, 368 p.

A FERGUSON, M., *Les enfants du Verseau: pour un nouveau paradigme,* Paris, Câlmann-Lévy, 1981, 338 p.

A GRAND'MAISON, J., *La révolution affective et l'homme d'ici,* Montréal, Leméac, 1982, 198 p.

A ILLICH, I., *Société sans école,* Paris, Seuil, 1971, 187 p.

A *L'École québécoise,* Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, 1979, 153 p.

A ROGERS, C., *Liberté pour apprendre,* Paris, Dunod, 1967, 384 p.

A WATZLAWICK, P., BEAVIN, J.H., JACKSON, D.G., *Une logique de la communication,* Paris, Seuil, 1972, 282 p.

B

A DUBOS, René, *L'homme et l'adaptation au milieu,* Paris, Payot, 1973, 192 p.

A ERIKSON, Erik H., *Enfance et société,* Paris, Delachaux et Niestlé, 1969, 285 p.

A GESELL, Arnold, ILG, Frances L., *L'enfant de cinq à dix ans,* Paris, P.U.F., 1949, 492 p.

A GESELL, Arnold et al., *Le jeune enfant dans la civilisation moderne,* Paris, P.U.F., 1973, 502 p.

E *Martine,* Paris, Casterman, coll. Farandole, 1966, 20 p. (6 à 12 ans)

E POMMINVILLE, Louise, DEPREZ, Marie-Rose, *Pitatou et le sport amateur,* Montréal, Leméac, 1976, 28 p.

Documents audio-visuels

SÉRIE: VOUS AVEZ BEAU JEU

Support: film 16 mm
vidéo U-Matic 3/4", Beta, VHS

As de pique (Les) *350-72-00273*

Durée: 29 min 55 s

Un document sur l'agir. De jeunes adolescents se trouvent un hangar et y construisent un voilier à glace. Le document présente les différentes étapes de la construction en mettant en relief les émotions, les rêves, les caractéristiques et les idées personnelle de chacun ainsi que les obstacles et les résultats qu'implique l'action en groupe.

NOTE: Ce document est disponible gratuitement à la Cinémathèque du Ministère des Communications à l'adresse suivante:

Service de la distribution des
documents audio-visuels
1601, boul. Hamel oest
QUÉBEC (Québec)
G1N 3Y7
Tél.: (418) 644-5168

B

THÈME

« MON IDENTITÉ SOCIALE »

E BARRETT, Anne, HARISPE, Patrice, *Martin et le visage de pierre,* Paris, coll. Bibliothèque internationale, 1969, 235 p.

A BESSEL, Harold, *Le développement socio-affectif de l'enfant,* Québec, Éditions de l'Institut de développement humain, 1975, 251 p.

A DUBOS, René, *L'homme et l'adapatation au milieu,* Paris, Payot, 1973, 192 p.

A ERIKSON, Erik H., *Enfance et société,* Paris, Delachaux & Niestlé, 1968, 286 p.

A GESELL, Arnold, et al., *Le jeune enfant dans la civilisation moderne,* Paris, P.U.F., 1978, 387 p.

E GRIPE, Maria, BOUDIGNON, Françoise, *Hugo et Joséphine,* Paris, coll. Bibliothèque de l'amitié, 1974, 154 p.

E GODDEN, Rumer, CHAPLET, Kersti, *Une maison de poupées,* Paris, coll. Bibliothèque internationale, 1958, 178 p.

A ILLICH, I., *La convivialité,* Paris, Seuil, 1973, 159 p.

E LAFORTUNE, Ambroise, *Le pays d'où je viens,* St-Lambert, Héritage, 1977, 112 p.

THÈME

« MES DROITS ET RESPONSABILITÉS »

A BUREAU, Robert D., « La prévention et le protection de l'enfant en droits québécois », *Apprentissage et sociabilisation,* Montréal, vol. 6, no. 1, mars 1983, p. 36-45.

A, E DUCAMP, Jean-Louis, *Les droits de l'homme racontés aux enfants,* Paris, Les Éditions ouvrières, coll. Enfance heureuse, 1983, 161 p.

E GAMARRE, Pierre, LAHR, Gerhard, *La Tisane Arc-en-ciel,* Belgique, Castermann, coll. La Farandole, 1978, 46 p. (8 à 11 ans)

A HOUDE, Jeanne, « L'enfant et la loi », Québec, *Carrefour des Affaires sociales,* vol. 1, no. 2, février 1979, p. 34-35-36.

A KORCZAK, Janusz, *Le droit de l'enfant au respect,* Paris. Laffont, 1979, 300 p.

E O.N.F., *Supplément 1980,* Catalogue Multimédia, 1979-1980, Secas-Adimec, Montréal. (6 à 12 ans)

A PARIZEAU, Alice, « L'enfant et la justice », *Apprentissage et Socialisation,* Montréal, vol. 2, no. 1, 1979, p. 49-55.

A PARIZEAU, Alice, *Protection de l'enfant: échec?,* Québec, C.S.S., 1979, 198 p.

A SAINT-ARNAUD, Yves, *La personne humaine,* Montréal, Les Éditions de l'homme, 1974, 200 p.

E UNICEF, *L'Unicef et les droits de l'enfant (affiches),* Montréal, Unicef Québec. (6 à 12 ans)

A *Cahier d'éducation juridique:* Un peu d'histoire, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de la Justice, Direction des communications, 1983, 11 p.

A, E *Charte québécoise des droits et libertés de la personne,* Québec, Gouvernement du Québec, 1982.

A, E *Jeunes égaux en droits et responsables,* Québec, Commission des droits de la personne du Québec, 1981, 38 p.

A * *La Charte des droits et libertés, Guide à l'intention des Canadiens,* Ottawa, Gouvernement du Canada, 1982, 81 p.

A * *La Constitution canadienne 1981,* Résolution adoptée par le Parlement du Canada en décembre 1981, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1981, 28 p.

A *La défense des droits de l'enfant,* Montréal, L'Association canadienne pour la santé mentale, 1974, 160 p.

A * *Notes sur la constitution,* Ottawa, Gouvernement du Canada, 1982, 35 p.

A *Parlons droits,* Nouvelles sur la promotion des droits en milieu scolaire, Montréal, Commission des droits de la personne du Québec, Direction de l'Éducation

A *Réflexions et pratiques sur l'éducation aux droits,* Montréal, Commission des droits de la personne du Québec, 1984, (en quatre documents) Document no. 1, 45 p., document no. 2, 32 p., document no. 3, 62 p., document no. 4, 66 p.

* Ces documents sont disponibles à l'adresse suivante:
Publication Canada
C.P. 1986, Succ. B
Ottawa, Canada
K1P 6G6

Documents audio-visuels

Loi sur les jeunes contrevenants *400-83-01246*

Durée: 60 min
Support: vidéo U-Matic 3/4"

Un adolescent de seize ans, laissé sans grande surveillance par sa mère, commet un vol qualifié et se fait arrêter par les policiers. Il est, dès lors, introduit dans le processus judiciaire. Ce document cherche à expliquer les changements apportés par la Loi sur les jeunes contrevenants au processus judiciaire. Document indispensable à ceux qui interviennent auprès des jeunes.

R: Office national du film
P: Ciné-Doc

B

SÉRIE: ENQUÊTE SUR LES ENFANTS MAL AIMÉS

abus physiques (Les)
Émission n° 3 *400-86-01382*

Ecchymoses, fractures, coupures, blessures, tel est le lot des enfants victimes d'abus physiques, le plus souvent infligés par leurs propres parents. Que ce soit à la suite d'une perte de contrôle, de problèmes psychologiques et relationnels ou à la suite de difficultés socio-économiques, les abus physiques envers les enfants peuvent avoir des conséquences dramatiques. Les sévices corporels sont non seulement douloureux, mais ils atteignent l'enfant dans son développement psychologique et moral. Ils risquent de le traumatiser, de provoquer des séquelles dont l'enfant ne se relèvera que difficilement.

agressions sexuelles (Les)
Émission n° 5 *400-86-01384*

À travers les témoignages d'agresseurs (pédophiles) et de victimes d'agressions sexuelles, cette émission démontre les mécanismes de l'agression sexuelle envers les enfants. Elle précise les causes et souligne les conséquences de ce véritable fléau pour les victimes. L'émission aborde enfin la question de la prévention pour les enfants et leurs parents ainsi que les formes de prévention possible quant aux agresseurs eux-mêmes.

inceste (L')
Émission n° 6 *400-86-01385*

Au cours des dernières années, le nombre de cas d'inceste n'a cessé d'augmenter au fur et à mesure que se développaient les moyens de dépistage et les mécanismes de signalement. C'est un phénomène choquant, souvent exploité sous son aspect sensationnaliste, mais encore mal connu. Comment peut-on venir en aide aux victimes d'inceste, aux parents abuseurs, aux familles sous l'influence de ce problème? Comment concilier une approche « judiciaire » avec une approche « sociale » pour solutionner cette question fort complexe?

prostitution juvénile (La)
Émission n° 7 *400-86-01386*

Ils viennent de tous les milieux. Garçons et filles, on les compte maintenant par milliers dans les centres urbains. Leur métier: la prostitution.

Cette émission cherche non seulement à comprendre le phénomène de la prostitution juvénile, mais offre des ressources pour prévenir cette forme d'abus et venir en aide aux victimes de cette forme d'abus.

négligence (La)
Émission n° 8 *400-86-01387*

Dans notre société opulente, un grand nombre d'enfants manquent encore du strict nécessaire, tant sur les plans physique et psychologique, pour se développer normalement. La négligence est l'une des formes les plus fréquentes de mauvais traitement dont sont victimes les enfants et l'une des plus difficiles à dépister. Cette émission veut d'abord souligner la responsabilité des parents pour fournir à l'enfant ce dont il a besoin pour se développer normalement.

droits des jeunes (Les)
Émission n° 12 *400-86-01391*

Entre les textes de loi, les chartes de droits et la réalité, il y a souvent une marge que le législateur seul ne peut combler. Cette émission explore la question des droits des enfants, les enfants maltraités en particulier, à la lumière des intentions véhiculées par les textes de loi et les chartes de droits.

- Vivre à l'école

  Durée: 15 min. 30 s

  Témoignages de jeunes voulant faire valoir leurs droits à l'école par toutes sortes de moyens.

NOTE: Ces documents sont disponibles gratuitement à la Cinémathèque du Ministère des Communications à l'adresse suivante:

Service de la distribution
des documents audiovisuels
1601, boul. Hamel ouest
QUÉBEC (Québec)
G1N 3Y7
Tél.: (418) 643-5168

- **Brochure** « Les enfants mal aimés » disponible à la Direction des communications du Ministère de la Justice. Tél.: (418) 643-2757

THÈME

« RÔLE DE L'INFORMATION »

A ERIKSON, Erik H., *Enfance et société,* Paris, Delachaux et Niestlé, 1966, 286 p.

A MAC LUHAN, M., *Pour comprendre les médias,* Paris, Éditions du Seuil, 1968, 1977, 390 p.

Documents audio-visuels

Petit poucet (Le) *344-79-00013*

Durée: 14 min 24 s

Kébékio et le Petit Poucet donnent une bonne leçon à l'ogre, il ne faut pas toujours croire la publicité, il faut savoir modérer ses désirs, choisir entre ses besoins essentiels et d'autres moins importants.

SÉRIE: TOURNEBOULE AU PAYS DES JEUNES CONSOMMATEURS

Tourneboule est un personnage inventé de toutes pièces. Il ne connaît pas notre société de consommation. Il vient rencontrer deux jeunes consommateurs. C'est à travers les faits et gestes quotidiens de consommation de ces deux enfants que Tourneboule évolue. Il s'étonne, questionne, devient de plus en plus perplexe et cherche à comprendre les différents rouages qui composent notre société de consommation.

Support: vidéo U-Matic 3/4″, Beta, VHS

Est-ce que je suis un consommateur? *344-82-00586*

Durée: 12 min

Tourneboule découvre à travers les propos des deux enfants que ces derniers ont de nombreux besoins tels s'habiller, se nourrir, se loger, jouer et qu'ils adoptent des moyens pour les satisfaire quotidiennement. Tourneboule apprend la notion de consommateur. Les enfants s'endorment et Tourneboule retourne dans sa bulle et promet bien de revenir car il a encore plein de choses à apprendre sur les besoins.

Qu'est ce qui m'influence lorsque je consomme? *344-82-00588*

Durée: 12 min

Ce document explique les nombreux facteurs auxquels les jeunes sont confrontés et qui les influencent dans leur mode de consommation. La mode, la publicité, l'opinion des amis, les habitudes familiales sont évoqués. Il propose aussi une nouvelle orientation en ce qui concerne la façon de consommer.

Quelle est ma façon de consommer? *344-82-00587*

Durée: 12 min

Tourneboule s'intéresse à la façon de consommer. Il accompagne deux jeunes dans un centre commercial et est estomaqué devant l'éventail de produits offerts aux consommateurs. Nous assistons à un court exposé sur le rapport production-consommation ainsi que sur l'attitude que devraient adopter les consommateurs face à la production de masse. Tourneboule constate également que les gens détériorent aisément leurs biens personnels, leur environnement et, surprise ou cauchemar, même son lac est menacé de pollution!

R: Carmen Bélair
P: Adimec inc.

NOTE: Ces documents sont disponibles gratuitement à la Cinémathèque du Ministère des communications à l'adresse suivante:

Service de la distribution des documents audiovisuels
1601, boul. Hamel ouest
QUÉBEC (Québec)
G1N 3Y7
Tél.: (418) 643-5168

B

THÈME

« LES CENTRES D'INFORMATION »

A ACALJ Association canadienne pour l'avancement de la littérature de jeunesse. Fondée en 1978 au colloque de Sherbrooke sur la littérature de jeunesse, cette Association veut faire la promotion de la lecture chez les jeunes. Elle publie la revue « Des livres et des jeunes ».

ACALJ
Case postale 2152
Succursale Jacques-Cartier
Sherbrooke, Qué.
J1K 9C9

E Biblios. Diaporama. Montréal, ADAM, 1976, distribué par Adimec. Une série de quatre documents audio-visuels dont le but est d'apprendre le livre aux enfants du primaire, en compagnie d'un petit extra-terrestre bien sympathique.

A C.B. *Centrale des bibliothèques.* Organisme relié au Service général des moyens d'enseignement du ministère de l'Éducation. Cet organisme publie la revue *Choix Jeunesse.* On y catalogue les livres, et pour chacun d'eux, un résumé succinct, des suggestions de groupes d'âge et un indice d'utilité. La C.B. vend également des jeux de fiches pour faciliter la classification des livres en bibliothèques.

C.B.
1685, rue Fleury est
Montréal, Qué.
H2C 1T1

E *Choix-jeunesse: documentation imprimée* est publiée par la Centrale des Bibliothèques, service du ministère de l'Éducation. Cet instrument recense la production imprimée courante (livres, brochures, publications en série, publications officielles) qui offre de l'intérêt dans notre milieu, pour les jeunes de 4 à 15 ans.

E *Choix-Jeunesse: documentation audio-visuelle,* à la même adresse:

Choix-jeunesse
Centrale des Bibliothèques
1685 rue Fleury est
Montréal, Qué.
H2C 1T1

A C.J. Communication Jeunesse. L'Association regroupe des bibliothécaires, auteurs, illustrateurs, éditeurs, libraires, enseignants, parents et toute personne intéressée au livre de jeunesse québécois.

Un important programme d'animation et d'information est sur pied. C.J., par ses activités, assure une présence de plus en plus grande du livre québécois dans toutes les régions du Québec et même à l'extérieur du Québec.

C.J.
445 rue Saint-François Xavier
Montréal, Québec H2Y 2T1

A LEGENDRE, Georges, BELLEMARE, Yvon et COPPENS, Patrick. *L'enfant du niveau élémentaire et la bibliothèque,* Québec, Ministère de l'Éducation du Québec, février 1979, code 42-3008.

E *Lurelu* est lié à l'organisme Communication jeunesse (C.J.) qui défend et fait la promotion de la littérature québécoise de jeunesse.

Lurelu a/s Serge Wilson
4740 rue Parthenais
Montréal, Qué.
H2H 2G7

A MIGNAULT, Marcel, *Lise et Bruno dans l'univers des livres,* La Pocatière, Société du Stage en Bibliothéconomie et Montréal, Centrale des Bibliothèques, 1976, 94 p.

Destiné aux élèves et aux enseignants du primaire. Pour l'initiation à la bibliothèque des jeunes de 4 à 12 ans. Renseignements techniques et des suggestions pédagogiques pour l'acquisition d'une méthode de travail au primaire. Présentation du système Dewey, explications de termes (index, bibliographie, table des matières, légendes, etc.).

A Ministère de l'Éducation, *Guide d'aménagement des bibliothèques-centres documentaires des écoles élémentaires,* Québec, Gouvernement du Québec, 1976, code 44-1018.

A SIRKIS, Rubin, *L'utilisation du livre et de la bibliothèque à l'école élémentaire. Réflexions et observations,* Québec, Éditeur officiel du Québec, 1976.

Documents audio-visuels

Blanche-Neige *344-79-00021*

Durée: 14 min 28 s

Kébékio sauve à temps Blanche-Neige captivée par le miroir magique de sa belle-mère et sur le point d'être transformée en statue. Cela lui a été d'autant plus facile qu'il connaît le mauvais génie qu'est la télévision, un autre miroir magique. En effet, la télévision pousse à abuser même des bonnes choses et tend à ôter toute possibilité de libre choix. Dans la vie, il faut se méfier des belles apparences et savoir choisir.

Petit poucet (Le) *344-79-00013*

Durée: 14 min 24 s

Kébékio et le Petit Poucet donnent une bonne leçon à l'ogre: il ne faut pas toujours croire la publicité, il faut savoir modérer ses désirs, choisir entre ses besoins essentiels et d'autres moins importants.

Trouvez-vous ça normal, vous? *350-82-01254*

Durée: 17 min 30 s
Support vidéo U-Matic 3/4", Beta, VHS

Demander son certificat de fin d'études secondaires, trouver une enveloppe brune, ce n'est pas toujours facile. Deux citoyens espèrent gagner du temps en venant chercher ces documents au Minstère.

Leur démarche, plutôt longue, nous apprend qu'une demande de renseignement apparemment simple peut nous entraîner dans une aventure complexe lorsqu'on s'adresse à un organisme de taille.

R: Céline Maguire — Paul Vézina
P: Ministère de l'Éducation

Suis-je au bon numéro? *350-83-01256*

Durée: 6 min 08 s
Support vidéo U-Matic 3/4", Beta, VHS

Monsieur Bourque qui a déjà travaillé au ministère de l'Éducation, doit faire sa déclaration de revenus. Il n'a pas reçu de T-4.

Pour l'obtenir, il nous entraîne avec lui dans sa recherche téléphonique.

R: Céline Maguire
P: Ministère de l'Éducation

NOTE: Ces documents sont disponibles gratuitement à la Cinémathèque du Ministère des communications à l'adresse suivante:

Service de la distribution des documents audiovisuels
1601, boul. Hamel ouest
QUÉBEC (Québec)
G1N 3Y7
Tél.: (418) 643-5168

THÈME

« LE VANDALISME »

- AMESSE, Jocelyne, *Le vandalisme au Québec*, Québec Direction générale de la Sécurité publique, ministère de la Justice, Gouvernement du Québec, Juin 1984, 49 p.
- AMIOT, Michel, *La violence dans le monde actuel*, Nice, coll. « Centre d'Études de la civilisation contemporaine », Université de Nice, 1968, 290 p.
- BENOÎT, Sylvie, *Le vandalisme*, Marieville, Comité de prévention du crime de Marie-ville, 1980.
- BIRO, *Étude sur le vandalisme dans les écoles*, Montréal, Association des commissions scolaires, 1972.
- BOUCHER, André J., *Rapport d'évaluation du programme antivandalisme et propreté de la polyvalente de Neufchâtel*, Neufchâtel, 1982.
- BOUCHER, André J., « Opération antivandalisme: des résultats », Montréal, *Information*, décembre 1982, revue de la Fédération québécoise des directeurs d'école.
- Commission de réforme du droit du Canada, document 31, *Les dommages aux biens. Le vandalisme*, Ottawa, 1984, p. 67-77.
- Commission des écoles catholiques de Montréal, Programme *Contre le vandalisme pour une meilleure qualité de vie*, Montréal, 1982-83, 65 p.
- FOURCANDOT, M. et al., *Programmes d'information en milieu scolaire*, 10 cahiers, Montréal, Sûreté du Québec, 1982, 442 p.
- FROMM, Éric, *La passion de détruire*, Paris, Laffont, 1985.
- Gendarmerie royale du Canada. « Le vandalisme », Ottawa, *La Gazette*, 1977.
- Gendarmerie royale du Canada, *Le vandalisme: un bon moyen d'en dissuader l'enfant est de s'intéresser à ses acrivités*, Dépliant réalisé pour la Semaine de la police, 1980.
- GOUDREAU, Jean, *Les sacrifiés*, Montréal, Édition Québec/Amérique, 1980.
- GOUPIL, Georgette, *École et comportements*, Montréal, Lidec, 1977.
- JEAN, André, *L'enfant et son environnement*, Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique, 1981.
- LAMONTAGNE, Hughes, « Le vandalisme à l'école », *Revue de la Sûreté du Québec*, n° 9, Montréal, 1981, p. 6-14.
- MICHAUD, Y-A., *La violence*, Montréal, Édition Québec/Amérique, 1980.
- MONNERET, Hélène, « *La violence à l'école* », *Psychologie*, n° 107, Paris, décembre 1978.
- « Enfants et violence », Paris, *Autrement*, n° 22, novembre 1979.
- « La violence quelle violence? », Québec, *Justice*, Vol. 1, n° 4 octobre-novembre 1979.
- PATTERSON, G., *Comment vivre avec les enfants*, Montréal, Éditions La Presse.
- PICHÉ, Pierre, *Synthèse des recherches sur le vandalisme*, Montréal, Service aux étudiants, C.É.C.M., 1982.
- P.A.V.E. (Programme d'antivandalisme par l'Éducation) *Réflexions sur le vandalisme*, 1978.
- ROY, Guy, *Violence au hockey*, Sherbrooke, Édition Sherbrooke, 1977.
- Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, *Le vandalisme*, Montréal, Étude sommaire, 1982.
- Ville de St-Léonard, *Campagne de sensibilisation sur le vandalisme et l'intimidation dans les lieux publics*, 1981.

B

Documents audio-visuels

Jouets *106C 0266 027*

7 min 46 s

R: P: Grant Munro

Ref.: catalogue O.N.F. 1980, p. 15 (contre la guerre vulgarisée subtilement réduite aux dimensions des petits)

Catégorie: pour tous

Voisins *106C 0152 024*

8 min 10 s

R: Normand McLaren, Grant Munro

Réf.: p. 9

(querelle entre deux voisins au sujet d'une fleur qui qui a poussé sur la ligne mitoyenne de leurs terrains)

Catégorie: pour tous

Balablok *106C 0372 097*

7 min 27 s

R: Bretislau Pojar

P: René Jodoin

Réf.: p. 11

(réflexion sur le comportement de l'homme vis-à-vis son semblable mais différent d'aspect)

Catégorie: pour tous

Chaque enfant *106C 0079 014*

6 min 13 s

R: Eugène Fedorenko
P. Derek Lamb

Réf.: p. 12

(pour commémorer la déclaration de l'UNICEF sur les droits de l'enfant)

Catégorie: pour tous

La revanche des choses *106C 0226 155*

6 min 51 s

(film d'animation qui montre ce qui pourrait arriver si les objets que l'on traite avec bien peu d'égards décidaient de s'insurger contre les consommateurs. À utiliser dans le cadre des activités visant à sensibiliser l'élève sur son comportement)

Ali Baba *344-79-00019*

Durée: 14 min 29 s

Kébékio fait la connaissance dans un parc public du vilain Ali Baba qui en peu de temps, saccage et détruit tout le jardin. Papa Truc réussit à remettre tout en ordre. Il rappelle à Kébékio qu'il faut prendre soin du patrimoine, c'est-à-dire de ce qui appartient à tout le monde, sinon il en coûtera cher à tous.

Quelle est ma façon de consommer? *344-82-00587*

Durée: 12 min

Tourneboule s'intéresse à la façon de consommer. Il accompagne deux jeunes dans un centre commercial et est estomaqué devant l'éventail de produits offerts aux consommateurs. Nous assistons à un court exposé sur le rapport prodution-consommation ainsi que sur l'attitude que devraient adopter les consommateurs face à la production de masse. Tourneboule constate également que les gens détériorent aisément leurs biens personnels, leur environnement et surprise ou cauchemar même son lac est menacé de pollution!

R: Carmen Bélair
P: Adimec inc.

THÈME

« LES RÈGLES FAMILIALES »

A CHOLETTE – PÉRUSSE, Françoise, *Psychologie de l'enfant de zéro à dix ans*, Montréal, Éditions du jour, 1963, 181 p.

E GAY, Michel, MOISSARD, Boris, *Valentine attend le bébé*, Paris, L'école des loisirs, 1984, 32 p.

E GAY, Michel, MOISSARD, Boris, *Valentine fait de la soupe aux orties*, Paris, L'école des loisirs, 1984, 40 p.

A GORDON, Thomas, *Parents efficaces*, Montréal, Le jour, 1977, 230 p.

A JAMES, Muriel, *Gagner en famille*, Paris, inter Éditions, 1979, 164 p.

A MUCCHIELLI, Roger, *La personnalité de l'enfant*, Paris, Les Éditions sociales de France, 1967, 197 p.

A NICHOLSON et TORBET, *Parents gagnants*, Montréal, Éditions du jour, 1983, 240 p.

A OSTERRICTH, Paul, *Introduction à la psychologie de l'enfant*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969, 260 p.

A PIAGET, Jean, *Le jugement moral chez l'enfant*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, 335 p.

A ROSEMOND, John, *L'autorité des parents dans la famille*, Montréal, Éditions de l'homme, 1983, 288 p.

A SATIR, Virginia, *Pour retrouver l'harmonie familiale*, Montréal, France-Amérique, Éditions universitaires, 1981, 306 p.

A E VAN DEN BROWICK, Jeanne, *Manuel à l'usage des enfants qui ont des parents difficiles*, Montréal, Éditions France-Amérique, 1979, 130 p.

E VESTLY, Anna-Catharina, *Aurore la petite fille du bâtiment Z*, Éditions Rageot de l'amitié, coll. Bibliothèque de l'amitié, 1974, 150 p.

E VESTLY, Anna-Catharina, *Bon voyage Aurore*, Paris, Nathan, 1977, 154 p.

B

THÈME

« L'ACCUEIL »

E BECKER, Antoine, *Je suis comme vous: des histoires racontées*, Paris, Centurion, 1979, 36 p.

A BOUTHOUL, Gaston, *Les mentalités*, Paris, P.U.F., 1966. 128 p.

A BRESARD, Suzanne, *Comment changer? évoluer dans un monde en mouvement*, Paris, Éditions du Centurion, 1975, 208 p.

E COULONGES, G., COMBIER, C., *On demande grand-père gentil et connaissant des trucs*, Belgique, Casterman, La Farandole, 1975, 77 p. (8-10 ans)

E CIVET, Gérard, *Carlos, le petit cafetero de Colombie*, Paris Rouge et Or, 1978, 30 p.

A, E DUCAMP, Jean-Louis, *Les droits de l'homme racontés aux enfants*, Paris, Les Éditions ouvrières collection Enfance heureuse, 1983, 46 p.

E GAMARRA, P., LAHR, G., *La tisane Arc-en-ciel*, Belgique, Casterman, La Farandole, 1978, 46 p.

A GERGEN, K., GERGEN, M., *Psychologie sociale*, Montréal, Éditions Études Vivantes, 1984, p. 111 à 150

E HERGÉ, *Tintin au Congo*, Belgique, Casterman, 64 p. (6 à 12 ans)

E HOUSTON, J., *Tikta' Liktak*, Paris, Flammarion, 1982, 128 p.

E KULLMAN, H., BACKSTROM, C., *Le voyage secret*, Paris, Nathan, coll. Bibliothèque internationale, 1969, 223 p. (10 ans et plus)

A MAISONNEUVE, Jean, *La psychologie sociale*, Paris, P.U.F., 1964, 127 p.

E MAJOR, H., CORWUEL, P., *Un jour, une rivière*, Belgique, Casterman, La Farandole, 1978, 29 p. (8-11 ans)

E MATUTE, A.M., HARISPE, P., *Nin, Paulina et les lumières dans la montagne*, Paris, Nathan, coll. Bibliothèque internationale, 1971, 189 p. (10 ans et plus)

E MÜLLER, J. STEINER, J., *L'Île aux lapins*, Paris, Les albums Duculot, 1978, 32 p. (8-10 ans)

E NIETO, R., VERRET, M., *Peuples et coutumes du monde*, Paris, collection « La grande traversée, v. 6 », École Active Gamma, 1976, 95 p.

E O.N.F., *Supplément 1980*, Catalogue Multimédia, Montréal, Secas-Adimec, 1979-1980, (6-12 ans)

E PLUMET, N. et P., *Poutoulik chez les Inuit de L'Ungava*, St-Lambert, Éditions Héritage, 1977, 64 p.

A THÉRIAULT, Yves, *Aaron*, Montréal, Quinze, coll. Présence, 1964, 176 p.

A THÉRIAULT, Yves, *Agaguk*, Montréal, Quinze, coll. Présence, 1965, 330 p.

E VENTURA, P., CESARINI, G.P., *À la découverte des Egyptiens*, Paris, Nathan 1984, 48 p. (à partir de 8 ans)

E VENTURA, P., CESARINI, G.P., *À la découverte des Mayas*, Paris, Nathan, 1984, 48 p. (à partir de 8 ans)

Encyclopédie:

Ma première encyclopédie Gamma, 3 – *Différents mais frères*, (Saint-Laurent), Éditions du Trécarré, 30 p. (à partir de 10 ans)

Brochures:

* *La Charte des droits et libertés, Guide à l'intention des Canadiens*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1982, 81 p.

* *La Constitution canadienne 1981*, Résolution adoptée par le Parlement du Canada en décembre 1981, Ottawa, Gouvernement du Canada, 28 p.

* *Notes sur la Constitution*, Gouvernement du Canada Ottawa 1982, 35 p.

* Ces brochures sont disponibles à:
Publications Canada,
Case postale 1986, succursale B
Ottawa (Canada)
K1P 6G6

Votre Charte québécoise des droits et libertés de la personne, Québec
Commission des droits de la personne
1279 boulevard Charest ouest
7ième étage
Québec
G1N 4K7

Documents audio-visuels

Eddy et les temps modernes *400-79-00670*

Durée: 28 min
Support vidéo U-Matic 3/4″

Un aperçu de la vie des jeunes du Nouveau-Québec
— Conditions de vie dans un igloo
— Activités des jeunes: la chasse, la fabrication de traîneaux.

P'tits mousses (Les) *400-79-00628*

Durée: 14 min 10 s
Support vidéo U-Matic 3/4″

Projet réalisé à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant où les jeunes ont organisé un spectacle de chants et de danses pour distraire les personnes âgées.

Des enfants comme les autres *538-83-00554*

durée: 14 min 45 s
Support vidéo U-Matic 3/4″, Beta, VHS

Notre société a donné une valeur négative aux limites intellectuelles des personnes qui ont une déficience mentale. C'est d'ailleurs ce qui les distingue de nous tous, comme le dit si bien Yvon Deschamps au début de ce montage audiovisuel. La plupart des gens se sentent mal à l'aise lorsqu'ils rencontrent des personnes aysnt une déficience mentale. Souvent les gens ont tendance à développer des craintes, des tabous et des préjugés envers elle.

C'est pourquoi ce document **Des enfants comme les autres** se veut un élément déclencheur par lequel le public sera amené à se sensibiliser à l'existence et aux besoins des enfants déficients mentaux.

R: Jean St-Arnault
P: Corporation Les Deux Rives

Comment ça va les jeunesses? *060-74-00070*

Durée: 33 min 33 s
Support film 16 mm
vidéo U-Matic 3/4″

Le père Gédéon vient rencontrer les pensionnaires de quelques établissements d'accueil de personnes âgées et reçoit leurs confidences exprimant leurs joies, leurs déceptions, leurs espérances et leurs problèmes.

R: Pierre Duceppe
P: Office du film du Québec

NOTE: Ces documents sont disponibles gratuitement à la Cinémathèque du Ministère des communications à l'adresse suivante:

Service de la distribution des documents audiovisuels
1601, boul. Hamel ouest
QUÉBEC (Québec)
G1N 3Y7
Tél.: (418) 643-5158

THÈME

« LE CIVISME »

A BÉGIN, G., « Altruisme et comportement d'aide », *Psychologie sociale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1979, 490 p.

E CLAIR, Andrée, TANAKA, Béatrice, *Quelques grains de poivre*, Paris, Nathan, 1976, 24 p. (8-10 ans)

E CLÉMENT, François, ANGELI, May, *Bof le géant*, Paris, Bias, 1977, 110 p. (7-10 ans)

E FELD, Frédéric, *Le clown qui vendait des bonbons*, Paris, Hachette, 1979, 153 p. (11 ans et plus)

A GERGEN, Kenneth J. et Mary, *Psychologie sociale*, ch. 7: « L'action sociale positive », Montréal, Éditions Études Vivantes, 1984, p. 224-256.

E LAMOUREUX, Henri, *Contes de la forêt*, Montréal, Éd. Paulines, 1984, 48 p. (7 ans et plus)

E LINDGREN, Astrid E., CHAPLET, Kersti, *Rasmus et le vagabon*, Paris, Nathan, coll. Bibliothèque internationale, 1978, 219 p. (9-13 ans)

E MUNSCH, Robert, *Le bébé*, Montréal, La courte échelle, 1984, (3 à 8 ans)

E SIMMEL, Johannes-Mario, SMITH, Doris, *Un autocar grand comme le monde*, Paris, Hachette, Bibliothèque rose, 1978, 150 p. (9-12 ans)

A *Cahier d'éduction juridique*, « le civisme », Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de la Justice, Direction des Communications, 1983, 12 p.

A, E *La loi visant à favoriser le civisme*, brochure, Québec, Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, 1984

A *Loi visant à favoriser le civisme*, L.R.Q., 1979, c.C-20.

Documents audio-visuel

Film (16mm.) FC – 14 m 29 s

Ali-Baba

Réalisateurs: Henri Michaud et André Matteau

Producteur: Direction générale du Cinéma de l'Audiovisuel, 1979

Commandité par l'Office de la Protection du consommateur, Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières.

(Kébékio fait la connaissance dans un parc public du vilain Ali-baba qui saccage et détruit tout le jardin. Papa truc intervient et rappelle qu'il faut prendre soin du patrimoine). (No. 9151-F1/6)

Gouvernement du Québec, Ministère des Communications, Service de diffusion des documents audiovisuels.

THÈME

« LES RÈGLES »

E CESERANI, Gian Paolo, *L'argent*, Paris, Duculot, L'histoire qui n'est pas dans les livres d'histoire, 1977, 26 p.

A GERGEN, J. Kenneth et MARY M., *Psychologie sociale*, ch. 11: « L'échange et la stratégie », Montréal, Éditions Études vivantes, 1984, p. 352-382.

E MACAULAY, David, *La déconstruction ou la mort d'un gratte-ciel*, Paris, Deux coqs d'or, 1981, 80 p.

E MARCHAL, Guy, *La vie en société*, Vuibert, 1976, 31 p.

E MASON, Bill, *Le chant des loups*, St-Lambert, Héritage, 1980, 34 p.

A NEIL, A.S., *Libres enfants de Summerhill*, Paris, Maspero, 1974, 352 p.

A PIAGET, Jean, *Le jugement moral chez l'enfant*, Paris, P.U.F., 1969, 334 p.

E RICH-PLUMET, Nicole, PLUMET, Patrick, *Poutoulik chez les Inuit de l'Ungava*, St-Lambert, Éditions Héritage, 1977, 64 p.

A ROGERS, Carl, *Le développement de la personne*, Montréal, Bordas, 1976, 286 p.

E SPIER, Peter, *Quatre milliards de visages*, Paris, L'École des loisirs, 1981, 45 p.

E UGUAY, Patrice, *Les échecs simplement*, Montréal, Fides, 1981, 47 p.

E VANDEPUTTE, A., *Un galion*, Belgique, Casterman, coll. École active, 1977, 29 p.

B

A BRULOTTE, Gaétan, *Le Surveillant*, Montréal, Quinze, 1983, 128 p.

A Cahier d'éducation juridique, *Au service de la Justice*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de la Justice, Direction des Communications, 1983, 13 p.

A Cahier d'éducation juridique, *Notre constitution*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de la Justice, Direction des Communications, 1983, 17 p.

A Cahier d'éducation juridique, *Un peu d'histoire*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de la Justice, Direction des Communications, 1983, 11 p.

A CHEVASSU, François, *La publicité*, Paris, Édilig, 1984, 128 p.

E GAMOUVRA, Pierre, Lahr Gerhard, *La tisane Arc-en-ciel*, Belgique, Casterman, La Farandole, 1978, 46 p. (8-11 ans)

A Loi sur la protection de la jeunesse, L.R.Q., chapitre p. 34-1, mai 1984, Éditeur officiel du Québec.

A Loi sur la protection du consommateur, L.R.Q., chapitre p. 40-1, janvier 1985, (à jour), Québec, Éditeur officiel du Québec

A Ministère de la Justice, *Justice, Spécial Jeunes*, Québec, Gouvernement du Québec, Direction des Communications, septembre 1984, p. 22-28.

A ROUILLARD, Jean, *(« La place de l'enfant dans l'évolution des lois du Québec et du Canada »)*, Revue Critère no. 33, 1982. p. 239-250.

A Sélection du Reader's Digest, *Vous et la Loi*, Montréal, 800 p.

A Sélection du Reader's Digest, *Vous et vos droits*, Montréal, 640 p.

Documents audio-visuels

C'est congé aujourd'hui *400-84-01243*

Durée: 26 min 40 s
Support: vidéo U-Matic 3/4″, Beta, VHS

Malgré sa vitalité, sa fébrilité et son rythme, ce document n'est pas une comédie. Il s'agit bien d'un drame qui, somme toute, finit relativement bien. Cette fiction permet à l'adolescent de mieux comprendre la Loi sur les jeunes contrevenants et sur tout d'amorcer une réflexion sur les grands principes et la philosophie du nouveau système judiciaire pour adolescents.

R: Christian Duguay
P: La Fabrique d'Image ltée

Piquer, c'est voler! *400-82-00402*

Invité: Garry McEwen

Durée: 13 min 45 s

Le vol à l'étalage coûte chaque année des millionsde dollars aux Québécois. Qui sont ces voleurs? Des jeunes, des vieux, des riches, des pauvres, des professionnels, des religieux? Quoi qu'on pense, piquer, c'est voler!

Petit chaperon rouge (Le) *344-79-00025*

Durée: 14 min 28 s

En allant chez sa grand-mère, le Petit Chaperon rouge rencontre le loup et il se laisse convaincre d'échanger ses galettes pour un casse-noix. Non seulement s'avère-t-il inutile, mais aussi défectueux. En compagnie des Kébékio, il apprend donc qu'à l'achat d'un objet, il faut toujours s'assurer qu'il est en bon état, qu'il possède un mode d'emploi et une garantie.

Cheminement d'une loi (Le) *400-82-00432*

Invité: Me Henri-Paul Babin

Durée: 13 min 45 s

Définition du processus législatif, motifs qui président à la décision de légiférer, étape de la première lecture, possibilités d'intervention des citoyens, deuxième lecture, étude du projet article par article, troisième lecture et sanction.

Je me souviens *370-84-01277*

Durée: 11 min
Support: vidéo U-Matic 3/4″, Beta, VHS

Ce document nous fait découvrir l'Hôtel du Parlement, cette grande oeuvre architecturale du siècle dernier et nous informe de l'histoire ainsi que du fonctionnement de l'Assemblée nationale.

R: Nicolas Kinsey
P: Les Productions Cinégraphe inc.

Débusquer l'inceste *400-82-00420*

Invités: Jean-Baptiste Lemay, Marie Pelletier, Nicole Bussière, une jeune fille.

Durée: 13 min 45 s

Quels sont les rôles respectifs du Comité de la protection de la jeunesse et de la Direction de la protection de la jeunesse: éducation, information et prise en charge des cas auprès de la victime et de sa famille.

Abus physiques (Les) *400-86-01382*
Émission n° 3

Durée: 26 min
Support: vidéo U-Matic 3/4″, Beta, VHS

Ecchymoses, fractures, coupures, blessures, tel est le lot des enfants victimes d'abus physiques, le plus souvent infligés par leurs propres parents. Que ce soit à la suite d'une perte de contrôle, de problèmes psychologiques et relationnels ou à la suite de difficultés socio-économiques, les abus physiques envers les enfants peuvent avoir des conséquences dramatiques. Les sévices corporels sont non seulement douloureux, mais ils atteignent l'enfant dans son développement psychologique et moral. Ils risquent de le traumatiser, de provoquer des séquelles dont l'enfant ne se relèvera que difficilement.

Agressions sexuelles (Les) *400-86-01384*
Émission n° 5

À travers les témoignages d'agresseurs (pédophiles) et de victimes d'agressions sexuelles, cette émission démontre les mécanismes de l'agression sexuelle envers les enfants. Elle précise les causes et souligne des conséquences de ce véritable fléau pour les victimes. L'émission aborde enfin la question de la prévention pour les enfants et leurs parents ainsi que les formes de prévention possible quant aux agresseurs eux-mêmes.

Inceste (L') *400-86-01385*
Émission n° 6

Au cours des dernières années, le nombre de cas d'inceste n'a cessé d'augmenter au fur et à mesure que se développaient les moyens de dépistage et les mécanismes de signalement. C'est un phénomène choquant, souvent exploité sous son aspect sensationnaliste, mais encore mal connu. Comment peut-on venir en aide aux victimes d'inceste, aux parents abuseurs, aux familles sous l'influence de ce problème? Comment concilier une approche « judiciaire » avec une approche « sociale » pour solutionner cette question fort complexe?

Prostitution juvénile (La) *400-86-01386*
Émission n° 7

Ils viennent de tous les milieux. Garçons et filles, on les compte maintenant par milliers dans les centres urbains. Leur métier: la prostitution.

Cette émission cherche non seulement à comprendre les phénomènes de la prostitution juvénile, mais offre des ressources pour prévenir cette forme d'abus et venir en aide aux victimes de cette forme d'abus.

Négligence (La) *400-86-01387*
Émission n° 8

Dans notre société opulente, un grand nombre d'enfants manquent encore du strict nécessaire, tant sur les plans physique et psychologique, pour se développer normalement. La négligence est l'une des formes les plus fréquentes de mauvais traitements dont sont victimes les enfants et l'une des plus difficiles à dépister. Cette émission veut d'abord souligner la responsabilité des parents pour fournir à l'enfant ce dont il a besoin pour se développer normalement.

Droits des jeunes (Les) *400-86-01391*
Émission n° 12

Entre les textes de loi, les chartes de droits et la réalité, il y a souvent une marge que le législateur seul ne peut combler. Cette émission explore la question des droits des enfants, les enfants maltraités en particulier, à la lumière des intentions véhiculées par les textes de loi et les chartes de droits.

NOTE: Ces documents sont disponibles gratuitement à la Cinémathèque du Ministère des communications à l'adresse suivante:

Service de la distribution des
documents audiovisuels
1601, boul. Hamel ouest
QUÉBEC (Québec)
G1N 3Y7
Tél.: (418) 643-5168

ANNEXE

A

CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE

Considérant que tout être humain possède des droits et libertés intrinsèques, destinés à assurer sa protection et son épanouissement;

Considérant que tous les être humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi;

Considérant que le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix;

Considérant que les droits et libertés de la personne humaine sont inséparables des droits et libertés d'autrui et du bien-être général;

Considérant qu'il y a lieu d'affirmer solennellement dans une Charte les libertés et droits fondamentaux de la personne afin que ceux-ci soient garantis par la volonté collective et mieux protégés contre toute violation;

À ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

PARTIE I
LES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE

Chapitre I

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX

1. Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne.

Il possède également la personnalité juridique.

2. Tout être humain dont la vie est en péril a droit au secours.

Toute personne doit porter secours à celui dont la vie est en péril, personnellement ou en obtenant du secours, en lui apportant l'aide physique nécessaire et immédiate, à moins d'un risque pour elle ou pour les tiers ou d'un autre motif raisonnable.

3. Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.

4. Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

5. Toute personne a droit au respect de sa vie privée.

6. Toute personne a droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens, sauf dans la mesure prévue par la loi.

7. La demeure est inviolable.

8. Nul ne peut pénétrer chez autrui ni y prendre quoi que ce soit sans son consentement exprès ou tacite.

9. Chacun a droit au respect du secret professionnel.

Toute personne tenue par la loi au secret professionnel et tout prêtre ou autre ministre du culte ne peuvent, même en justice, divulguer les renseignements confidentiels qui leur ont été révélés en raison de leur état ou profession, à moins qu'ils n'y soient autorisés par celui qui leur a fait ces confidences ou par une disposition expresse de la loi.

Le tribunal doit, d'office, assurer le respect du secret professionnel.

9.1 Les libertés et droits fondamentaux s'exercent dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens du Québec.

La loi peut, à cet égard, en fixer la portée et en aménager l'exercice.

Chapitre I.1

DROIT À L'ÉGALITÉ DANS LA RECONNAISSANCE ET L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTÉS

10. Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap.

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.

10.1 Nul ne doit harceler une personne en raison de l'un des motifs visés dans l'article 10.

11. Nul ne peut diffuser, publier ou exposer en public un avis, un symbole ou un signe comportant discrimination ni donner une autorisation à cet effet.

12. Nul ne peut, par discrimination, refuser de conclure un acte juridique ayant pour objet des biens ou des services ordinairement offerts au public.

13. Nul ne peut, dans un acte juridique, stipuler une clause comportant discrimination.

Une telle clause est réputée sans effet.

14. L'interdiction visée dans les articles 12 et 13 ne s'applique pas au locateur d'une chambre située dans un local d'habitation, si le locateur ou sa famille réside dans le local, ne loue qu'une seule chambre et n'annonce pas celle-ci, en vue de la louer, par avis ou par tout autre moyen public de sollicitation.

15. Nul ne peut, par discrimination, empêcher autrui d'avoir accès aux moyens de transport ou aux lieux publics, tels les établissements commerciaux, hôtels, restaurants, théâtres, cinémas, parcs, terrains de camping et de caravaning, et d'y obtenir les biens et services qui y sont disponibles.

16. Nul ne peut exercer de discrimination dans l'embauche, l'apprentissage, la durée de la période de probation, la formation professionnelle, la promotion, la mutation, le déplacement, la mise à pied, la suspension, le renvoi ou les conditions de travail d'une personne ainsi que dans l'établissement de catégories ou de classifications d'emploi.

17. Nul ne peut exercer de discrimination dans l'admission, la jouissance d'avantages, la suspension ou l'expulsion d'une personne d'une association d'employeurs ou de salariés ou de toute corporation professionnelle ou association de personnes exerçant une même occupation.

18. Un bureau de placement ne peut exercer de discrimination dans la réception, la classification ou le traitement d'une demande d'emploi ou dans un acte visant à soumettre une demande à un employeur éventuel.

18. Nul ne peut, dans un formulaire de demande d'emploi ou lors d'une entrevue relative à un emploi, requérir d'une personne des renseignements sur les motifs visés dans l'article 10 sauf si ces renseignements sont utiles à l'application de l'article 20 ou à l'application d'un programme d'accès à l'égalité existant au moment de la demande.

18.2 Nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été reconnue coupable ou s'est avouée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon.

19. Tout employeur doit, sans discrimination, accorder un traitement ou un salaire égal aux membres de son personne qui accomplissent un travail équivalent au même endroit.

Il n'y a pas de discrimination si une différence de traitement ou de salaire est fondée sur l'expérience, l'ancienneté, la durée du service, l'évaluation au mérite, la quantité de production ou le temps supplémentaires, si ces critères sont communs à tous les membres du personnel.

20. Une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les aptitudes ou qualités requises par un emploi, ou justifiée par le caractère charitable, philanthropique, religieux, politique ou éducatif d'une institution sans but lucratif ou qui est vouée exclusivement au bien être d'un groupe ethnique est réputée non discriminatoire.

De même, dans les contrats d'assurance ou de rente, les régimes d'avantages sociaux, de retraite, de rente ou d'assurance ou dans les régimes universels de rente ou d'assurance, est réputée non discriminatoire une distinction, exclusion ou préférence fondée sur des facteurs de détermination de risque ou des données actuarielles fixés par règlement.

Chapitre II

DROITS POLITIQUES

21. Toute personne a droit d'adresser des pétitions à l'Assemblée nationale pour le redressement des griefs.

22. Toute personne légalement habilitée et qualifiée a droit de se porter candidat lors d'une élection et a droit d'y voter.

Chapitre III

DROITS JUDICIAIRES

23. Toute personne a droit, en pleine égalité, à une audition publique et impartiale de sa cause par un tribunal indépendant et qui ne soit pas préjugé, qu'il s'agisse de la détermination de ses droits et obligations ou du bien fondé de toute accusation portée contre elle.

Le tribunal peut toutefois ordonner le huis clos dans l'intérêt de la morale ou de l'ordre public.

En outre, lorsqu'elles concernent des procédures en matière familiale, les audiences en première instance se tiennent à huis clos, à moins que le tribunal, à la demande d'une personne et s'il l'estime utile dans l'intérêt de la justice, n'en décide autrement.

24. Nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite.

24.1 Nul ne peut faire l'objet de saisies, perquisitions ou fouilles abusives.

25. Toute personne arrêtée ou détenue doit être traitée avec humanité et avec le respect dû à la personne humaine.

26. Toute personne détenue dans un établissement de détention a droit d'être soumise à un régime distinct approprié à son sexe, son âge et sa condition physique ou mentale.

27. Toute personne détenue dans un établissement de détention en attendant l'issue de son procès a droit d'être séparée, jusqu'au jugement final, des prisonniers qui purgent une peine.

28. Toute personne arrêtée ou détenue a droit d'être promptement informée, dans une langue qu'elle comprend, des motifs de son arrestation ou de sa détention.

28.1 Tout accusé a le droit d'être promptement informé de l'infraction particulière qu'on lui reproche.

29. Toute personne arrêtée ou détenue a droit, sans délai, d'en prévenir ses proches et de recourir à l'assistance d'un avocat. Elle doit être promptement informée de ces droits.

30. Toute personne arrêtée ou détenue doit être promptement conduite devant le tribunal compétent ou relâchée.

31. Nulle personne arrêtée ou détenue ne peut être privée, sans juste cause, du droit de recouvrer sa liberté sur engagement, avec ou sans dépôt ou caution, de comparaître devant le tribunal dans le délai fixé.

32. Toute personne privée de sa liberté a droit de recourir à l'habeas corpus.

32.1 Tout accusé a le droit d'être jugé dans un délai raisonnable.

33. Tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce que la preuve de sa culpabilité ait été établie suivant la loi.

33.1 Nul accusé ne peut être contrait de témoigner contre lui-même lors de son procès.

34. Toute personne a droit de se faire représenter par un avocat ou d'en être assistée devant tout tribunal.

35. Tout accusé a droit à une défense pleine et entière et a le droit d'interroger et de contre-interroger les témoins.

36. Tout accusé a le droit d'être assisté gratuitement d'un interprète s'il ne comprend pas la langue employée à l'audience ou s'il est atteint de surdité.

37. Nul accusé ne peut être condamné pour une action ou une omission qui, au moment où elle a été commise, ne constituait pas une violation de la loi.

37.1 Une personne ne peut être jugée de nouveau pour une infraction dont elle a été acquittée ou dont elle a été déclarée coupable en vertu d'un jugement passé en force de chose jugée.

37.2 Un accusé a droit à la peine la moins sévère lorsque la peine prévue pour l'infraction a été modifiée entre la perpétration de l'infraction et le prononcé de la sentence.

38. Aucun témoignage devant un tribunal ne peut servir à incriminer son auteur, sauf le cas de poursuites pour parjure ou pour témoignages contradictoires.

Chapitre IV

DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

39. Tout enfant a droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que ses parents ou les personnes qui en tiennent lieu peuvent lui donner.

40. Toute personne a droit , dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, à l'instruction publique gratuite.

41. Les parents ou les personnes qui en tiennent lieu ont le droit d'exiger que, dans les établissements d'enseignement publics, leurs enfants reçoivent un enseignement religieux ou moral conforme à leurs convictions, dans le cadre des programmes prévus par la loi.

42. Les parents ou les personnes qui en tiennent lieu ont le droit de choisir pour leurs enfants des établissements d'enseignements privés, pourvu que ces établissements se conforment aux normes prescrites ou approuvées en vertu de la loi.

43. Les personnes appartenant à des minorités ethniques ont le droit de maintenir et de faire progresser leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe.

44. Toute personne a droit à l'information, dans la mesure prévue par la loi.

45. Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent.

46. Quiconque travaille a droit, conformément à la loi à des conditions de travail justes et raisonnables et qui respectent sa santé, sa sécurité et son intégrité physique.

47. Les époux ont, dans le mariage, les mêmes droits, obligations et responsabilités.

Ils assurent ensemble la direction moral et matérielle de la famille et l'éducation de leurs enfants communs.

48. Toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation.

Telle personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.

Chapitre V

DISPOSITIONS SPÉCIALES ET INTERPRÉTATIVES

49. Une atteinte illicite à un droit ou à une liberté reconnu par la présente Charte confère à la victime le droit l'obtenir la cessation de cette atteinte et la réparation du préjudice moral ou matérielle qui en résulte.

En cas d'atteinte illicite et intentionnelle, le tribunal peut en outre condamner son auteur à des dommages exemplaires.

50. La Charte doit être interprétée de manière à ne pas supprimer ou restreindre la jouissance ou l'exercice d'un droit ou d'une liberté de la personne qui n'y est pas inscrit.

51. La Charte ne doit pas être interprétée de manière à augmenter, restreindre ou modifier la portée d'une disposition de la loi, sauf dans la mesure prévue par l'article 52.

52. Aucune disposition d'une loi, même postérieure à la Charte, ne peut déroger aux articles 1 à 38, sauf dans la mesure prévue par ces articles, à moins que cette loi n'énonce expressément que cette disposition s'applique malgré la Charte.

53. Si un doute surgit dans l'interprétation d'une disposition de la loi, il est tranché dans le sens indiqué par la Charte.

54. La Charte lie la Couronne.

55. La Charte vise les matières qui sont de la compétence législative du Québec.

56. 1) Dans les articles 9, 23, 30, 31, 34 et 36, le mot « tribunal » inclut un coroner, un commissaire-enquêteur sur les incendies, une commission d'enquête et une personne ou un organisme exerçant des fonctions quasi judiciaires.

2) Dans l'article 19, les mots « traitement » et « salaire » incluent les compensations ou avantages à valeur pécuniaire se rapportant à l'emploi.

3) Dans la Charte, le mot « loi » inclut un règlement, un décret, une ordonnance un arrêté en conseil adoptés sous l'autorité d'une loi.

PARTIE II
LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

Chapitre I

CONSTITUTION

57. Un organisme, ci-après appelé « La Commission », est constitué sous le nom de la « Commission des droits de la personne ».

58. La Commission est composée d'au moins sept membres, dont le président et le vice-président. Ils sont nommés par l'Assemblée nationale sur la proposition du premier ministre, pour un mandat n'excédant pas dix ans.

Ces nominations doivent être approuvées par les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale.

59. Le lieutenant-gouverneur en conseil fixe le traitement et les conditions de travail ou, s'il y a lieu, le traitement additionnel, les honoraires ou les allocations de chacun des membres de la Commission.

Le traitement et la durée du mandat, une fois fixés, ne peuvent être réduits.

60. Les fonctionnaires et employés requis pour l'application de la présente Charte sont nommés par la Commission, leur nombre est déterminé par le lieutenant gouverneur en conseil qui établit les barèmes suivant lesquels ils sont rémunérés ainsi que leurs conditions de travail, ils peuvent être destitués par le lieutenant-gouverneur en conseil mais uniquement sur recommandations de la Commission.

61. Les membres de la Commission doivent, avant d'entrer en fonction, prêter devant le Président de l'Assemblée nationale les serments ou les affirmations solennelles prévus par les annexes A et B.

62. Les membres de la Commission restent en fonction jusqu'à leur remplacement.

Après ce remplacement, ils continuent de connaître des affaires dont ils sont déjà saisis.

63. La Commission a son siège dans la Ville de Québec ou dans celle de Montréal selon que le décide le lieutenant-gouverneur en conseil par un arrêté qui entre en vigueur sur publications dans la *Gazette officielle du Québec.*

La Commission a aussi un bureau dans la ville visée au premier alinéa dans laquelle elle n'a pas son siège.

Elle peut aussi ouvrir des bureaux à tout endroit du Québec.

64. La Commission peut faire des règlements pour sa régie interne.

Ces règlements entrent en vigueur, après leur approbation par le lieutenant-gouverneur en conseil, lors de leur publication dans la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date qui y est indiquée.

65. La Commission peut tenir ses séances à tout endroit du Québec.

Chapitre II

FONCTIONS

65. La Commission doit promouvoir, par toutes mesures appropriées, les principes contenus dans la présente Charte, exercer les pouvoirs et exécuter les devoirs prescrits par la présente Charte.

67. La Commission doit notamment:

a) recevoir les plaintes et faire enquête dans les matières qui relèvent de sa compétence en vertu de l'article 69;

b) établir un programme d'information et d'éducation destiné à faire comprendre et accepter l'objet et les dispositions de la présente Charte;

c) diriger et encourager les recherches et publications sur les libertés et droits fondamentaux;

d) procéder à l'analyse des lois du Québec qui pourraient être contraires à la Charte et faire au gouvernement les recommandations appropriées;

e) recevoir les suggestions, recommandations et demandes qui lui sont faites touchant les droits et libertés de la personne, les étudier et faire au gouvernement les recommandations appropriées; et

f) coopérer avec tout organisme du Québec ou de l'extérieur, voué à la promotion des droits et des libertés de la personne.

68. La Commission doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, remettre au Président de l'Assemblée nationale un rapport de ses activités pour l'année civile précédente et de ses recommandations.

Ce rapport est déposé devant l'Assemblée nationale si elle est en session ou, si elle ne l'est pas, dans les trente jours de l'ouverture de la session suivante.

Ce rapport est publié et distribué par l'Éditeur officiel du Québec de la façon indiquée par arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil.

69. Toute personne qui a raison de croire qu'elle est ou a été victime d'une atteinte à un droit reconnu aux articles 10 à 19 ou au premier alinéa de l'article 48 peut adresser, par écrit, une demande d'enquête à la Commission.

Tout groupe de personnes peut, de la même manière et aux mêmes conditions, faire une demande d'enquête.

70. Tout organisme voué à la défense des droits et libertés de la personne ou au bien-être d'un groupe de personnes, qui a raison de croire que s'est commise une atteinte à un droit visé dans l'article 69, peut également, par écrit, faire une demande d'enquête au nom d'autrui, pourvu que la personne au nom de qui elle est faite y ait consenti par écrit.

Toutefois, si la demande est faite pour le compte d'une personne visée dans l'article 48, tel organisme peut agir sans qu'il soit nécessaire d'obtenir le consentement de cette personne.

70.1 Une demande d'enquête, à compter du moment où elle est adressée à la Commission, suspend la prescription de tout recours civil visant le même objet pour une durée d'une année ou jusqu'à ce que la Commission ait avisé le requérant dans les cas prévus par l'article 79 ou lui ait transmis le résultat de son enquête conformément à l'article 32, selon le moindre de ces délais.

71. La personne qui fait une demande d'enquête peut requérir de la Commission que son identité ne soit pas dévoilée pendant l'enquête.

La Commission accueille cette requête en autant qu'elle soit compatible avec l'intérêt public et les exigences de la procédure.

Le présent article s'applique aussi à la personne pour qui une demande d'enquête est faite en vertu de l'article 70.

72. La Commission et les membres de son personnel doivent prêter leur assistance pour la rédaction d'une demande d'enquête à toute personne ou tout groupe de personnes qui la requiert.

73. La Commission peut faire enquête de sa propre initiative.

74. La Commission fait enquête sur les faits allégués dans la demande ou dévoilés au cours de l'enquête.

75. La Commission peut, par écrit, autoriser une personne autre qu'un membre de son personnel à faire une enquête et à lui faire rapport.

76. La Commission doit refuser de faire ou de poursuivre une enquête lorsqu'elle constate qu'elle n'a pas compétence en vertu de la présente loi.

77. La Commission peut refuser de faire ou de poursuivre une enquête lorsqu'elle estime que le requérant n'a pas un intérêt suffisant, que la demande est frivole, vexatoire ou faite de mauvaise foi, ou qu'une enquête n'est pas nécessaire eu égard aux circonstances.

78. Le Protecteur du citoyen qui reçoit une plainte relevant de la compétence de la Commission transmet le dossier à cette dernière, laquelle en est saisie de plein droit.

79. La Commission, lorsqu'elle refuse de faire ou de poursuivre une enquête ou lorsque, après enquête, elle constate que la plainte n'est pas fondée, doit en aviser le requérant et lui en donner les motifs.

Elle peut aussi lui indiquer les autres recours qui pourraient être exercés, s'il en est.

80. Les membres de la Commission et de son personnel de même que la personne désignée conformément à l'article 75 sont investis, aux fins d'une enquête, des pouvoirs et de l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi des commissions d'enquête (Statuts refondus, 1964, chapitre II).

81. La Commission doit tenter d'amener les parties à régler leur différend. Si un règlement intervient, les termes doiventf en être constatés dans un écrit.

92. Si la Commission est incapable de conduire les parties au règlement de leur différend, elle transmet aux parties le résultat de son enquête.

Elle peut recommander la cessation de l'acte reproché, l'accomplissement d'un acte ou le paiement d'une indemnité, dans un délai qu'elle fixe.

83. Lorsque la recommandation prévue par l'article 82 n'a pas été à la satisfaction de la Commission, suivie dans le délai fixé, la Commission peut, avec le consentement écrit de la victime, s'adresser au tribunal en vue d'obtenir une injonction contre la personne en défaut.

Elle peut aussi, avec le même consentement, s'adresser au tribunal pour réclamer, en faveur de la victime, l'indemnité dont elle avait recommandé le paiement.

Si la recommandation profite à une personne pour qui une enquête a été demandée sans son consentement en vertu du deuxième alinéa de l'article 70, le tribunal doit malgré le Code de procédure civile et si les circonstances l'exigent dans l'intérêt de cette personne, accepter d'entendre la demande sans le consentement de celle-ci.

83.1 Nul ne peut tenter d'exercer ou exercer des représailles contre une personne, un groupe de personnes ou un organisme qui a, de bonne foi, fait une demande d'enquête, rendu témoignage ou autrement pris part à une enquête entreprise par ou pour la Commission.

Il en est ainsi également à l'égard d'une personne pour qui une enquête a été demandée sans son consentement en vertu du deuxième alinéa de l'article 70.

83.2 La Commission peut, avec le consentement écrit de la victime ou de l'organisme qui a fait une demande d'enquête au nom d'autrui en vertu du deuxième alinéa de l'article 70, s'adresser au tribunal en vue d'obtenir une injonction contre la personne qui contrevient au premier alinéa de l'article 83.1.

Le juge peut alors ordonner toute mesure appropriée y compris la réintégration à la date qu'il estime équitable et oppportune dans les circonstances, de la personne lésée, dans le poste qu'elle aurait occupé s'il n'y avait pas eu contravention.

84. La victime peut, si elle le préfère, exercer personnellement les recours prévus par les articles 83 ou 83.2. Lorsque ces recours ont été exercés par la Commission en première instance, la victime peut elle-même se pourvoir en appel. Elle peut, également, en tout état de cause, joindre sa demande à celle de la Commission. Dans ces cas, la Commission doit lui permettre de prendre connaissance de son dossier.

Lorsque la victime a joint sa demande à celle de la Commission, celle-ci ne peut se pourvoir seule en appel qu'avec le consentement écrit de la victime.

85. La Commission doit faire rapport au procureur général de tout fait qu'elle estime susceptible de constituer une infraction prévue par l'article 87.

86. Aucune action civile ne peut être intentée en raison ou en conséquence de la publication d'un rapport de la Commission en vertu de la présente Charte ou de la publication, faite de bonne foi, d'un extrait ou d'un résumé d'un tel rapport.

PARTIE III
LES PROGRAMMES D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

86.1 Un programme d'accès à l'égalité a pour objet de corriger la situation de personnes faisant partie de groupes victimes de discrimination dans l'emploi ainsi que dans les secteurs de l'éducation ou de la santé et dans tout autre service ordinairement offert au public.

Un tel programme est réputé non discriminatoire s'il est établi conformément à la Charte

86.2 Tout programme d'accès à l'égalité doit être approuvé par la Commission à moins qu'il ne soit imposé par le tribunal.

La Commission, losqu'elle en est requise, doit prêter son assistance à l'élaboration d'un tel programme.

86.3 La Commission peut, après enquête, si elle constate une situation de discrimination prévue par l'article 86.1, recommander l'implantation, dans un délai qu'elle fixe, d'un programme d'accès à l'égalité.

La Commission peut, lorsque sa recommandation n'a pas été suivie, s'adresser au tribunal et, sur preuve d'une situation visée dans l'article 86.1, obtenir dans le délai fixé par le tribunal l'élaboration et l'implantation d'un programme. Le programme ainsi élaboré est déposé devant le tribunal qui peut, en conformité avec la Charte, y apporter les modifications qu'il juge adéquates.

86.4 La Commission surveille l'application des programmes d'accès à l'égalité. Elle peut effectuer des enquêtes et exiger des rapports.

86.5 Lorsque la Commission constate qu'un programme d'accès à l'égalité n'est pas implanté ou n'est pas observé, elle peut, s'il s'agit d'un programme qu'elle a approuvé, retirer son approbation ou, s'il s'agit d'un programme dont elle a recommandé l'implantation, s'adresser au tribunal conformément au deuxième alinéa de l'article 86.3.

86.6 Un programme visé dans l'article 86.3 peut être modifié, reporté ou annulé si des faits nouveaux le justifient.

Lorsque la Commission et la personne requise d'implanter le programme s'entendent, l'accord modifiant , reportant ou annulant le programme d'accès à l'égalité est constaté par écrit.

En cas de désaccord, l'une ou l'autre peut s'adresser au tribunal afin qu'il décide si les faits nouveaux justifient la modification, le report ou l'annulation du programme.

Toute modification doit être établie en conformité avec la Charte.

86.7 Le gouvernement doit exiger de ses ministères et organismes l'implantation de programmes d'accès à l'égalité dans le délai qu'il fixe.

Les articles 86.2 à 86.6 ne s'appliquent pas aux programmes visés dans le présent article. Ceux-ci doivent toutefois faire l'objet d'une consultation auprès de la Commission avant d'être implantés.

PARTIE IV
RÉGLEMENTATION

86.8 Le gouvernement peut, par règlement:

a) déterminer les données actuarielles et les facteurs de détermination de risque qui ne constituent pas de la discrimination dans les contrats d'assurance ou de rente, les régimes d'avantages sociaux, de retraite, de rente ou d'assurance ou dans les régimes universels de rente ou d'assurance, établir dans quels cas et selon quel type de contrat ou de régime ces données et facteurs sont réputés non discriminatoires et prévoir, aux fins de ces contrats et régimes, toute disposition incidente à l'application du principe de non discrimination et les règles relatives à la notion de conjoint;

b) fixer les critères, normes, barèmes, conditions ou modalités, concernant l'élaboration, l'implantation ou l'application de programmes d'accès à l'égalité, en établir les limites et déterminer toute mesure nécessaire ou utile à ces fins.

86.9 Le gouvernement, après consultation de la Commision, publie le projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec un avis indiquant le délai après lequel ce projet sera déposé devant la Commission parlementaire élue de la justice et indiquant qu'il pourra être adopté après l'expiration des trente jours suivant le dépôt du rapport de cette commission devant l'Assemblée nationale du Québec.

Le gouvernement peut, par la suite, modifier le projet de règlement. Il doit alors, dans ce cas, publier le projet modifé à la *Gazette officielle du Québec* avec un avis indiquant qu'il sera adopté sans modification à l'expiration des trente jours suivant cette publication.

86.10 Un règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qui y est indiquée.

PARTIE V
LES DISPOSITIONS FINALES

Chapitre I

INFRACTIONS ET PEINES

87. Commet une infraction

a) quiconque contrevient aux articles 10 à 19 et 83.1;

b) tout membre de la Commission ou de son personnel ou toute personne désignée suivant l'article 75 qui révèle, sans y être dûment autorisé, toute matière dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

c) quiconque tente d'entraver ou entrave la Commission, les membres de son personnel ou la personne désignée, suivant l'article 75, dans l'exercice de leurs fonctions, et, en particulier, dans la conduite d'une enquête.

88. Si une corporation commet une infraction prévue par l'article 87, tout officier, administrateur, employé ou agent de cette corporation qui a prescrit ou autorisé l'accomplissement de l'infraction ou qui y a consenti, acquiescé ou participé, est réputé être partie à l'infraction, que la corporation ait ou non été poursuivie ou déclarée coupable.

89. Une poursuite pénale en vertu de la présente loi est intentée par la Commission, par le Procureur général ou par la personne qu'il autorise à cette fin.

Déclaration canadienne des droits

Loi ayant pour objets la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales
(Adoptée par le Parlement du Canada et sanctionné le 10 août 1960)

Le Parlement du Canada proclame que la nation canadienne repose sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu, la dignité et la valeur de la personne humaine ainsi que le rôle de la famille dans une société d'hommes libres et d'institutions libres.

Il proclame en outre que les hommes et les institutions ne demeurent libres que dans la mesure ou la liberté s'inspire du respect des valeurs morales et spirituelles et du règne du droit;

Et afin d'expliciter ces principes ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales qui en découlent, dans une Déclaration de droits qui respecte la compétence législative du Parlement du Canada et qui assure à sa population la protection de ces droits et de ces libertés.

EN CONSÉQUENCE, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

PARTIE I

DÉCLARATION DES DROITS

1. Il est par les présentes reconnu et déclaré que les droits de l'homme et les libertés fondamentales ci-après énoncés ont existé et continueront à exister pour tout individu au Canada quels que soient sa race, son origine nationale, sa couleur, sa religion ou son sexe:

a) le droit de l'individu à la vie, à la liberté, à la sécurité de la personne ainsi qu'à la jouissance de ses biens, et le droit de ne s'en voir privé que par l'application régulière de la loi;

b) le droit de l'individu à l'égalité devant la loi et à la protection de la loi;

c) la liberté de religion;

d) la liberté de parole;

e) la liberté de réunion et d'association, et

f) la liberté de la presse.

2. Toute loi du Canada, à moins qu'une loi du Parlement du Canada ne déclare expressément qu'elle s'appliquera nonobstant la *Déclaration canadienne des droits,* doit s'interpréter et s'appliquer de manière à ne pas supprimer, restreindre ou enfreindre l'un quelconque des droits ou des libertés reconnus et déclarés aux présentes, ni à en autoriser la suppression, la diminution ou la transgression, et en particulier, nulle loi du Canada ne doit s'interpréter ni s'appliquer comme

a) autorisant ou prononçant la détention, l'emprisonnement ou l'exil arbitraires de qui que ce soit;

b) infligeant des peines ou traitements cruels et inusités, ou comme en autorisant l'imposition;

c) privant une personne arrêtée ou détenue

(i) du droit d'être promptement informée des motifs de son arrestation ou de sa détention

(ii) du droit de retenir et constituer un avocat sans délai, ou

(iii) du recours par vois d'*habeas corpus* pour qu'il soit jugé de la validité de sa détention et que sa libération soit ordonnée si la détention n'est pas légale.;

d) autorisant une cour, un tribunal, une commission, un office, un conseil ou une autre autorité à contraindre une personne à témoigner si on lui refuse le secours d'un avocat, la protection contre son propre témoignage ou l'exercice de toute garantie d'ordre constitutionnel;

e) privant une personne du droit à une audition impartiale de sa cause, selon les principes de justice fondamentale, pour la définition de ses droits et obligations;

f) privant une personne accusée d'un acte criminel du droit à la présomption d'innocence jusqu'à ce que la preuve de sa culpabilité ait été établie en conformité de la loi, après une audition impartiale et publique de sa cause par un tribunal indépendant et non préjugé, ou la privant sans juste cause du droit à un cautionnement raisonnable; ou

g) privant une personne du droit à l'assistance d'un interprète dans des procédures où elle est mise en cause ou est partie ou témoin, devant une cour, une commission, un office, un conseil ou autre tribunal, si elle ne comprend ou ne parle pas la langue dans laquelle se déroulent ces procédures.

3. Le ministre de la Justice doit, en conformité de règlements prescrits par le gouverneur en conseil, examiner toute proposition de règlement soumise, sous forme d'avant-projet, au greffier du Conseil privé, selon la *Loi sur les règlements,* comme tout projet ou proposition de loi soumis ou présenté à la Chambre des communes, en vue de constater si l'une quelconque de ses dispositions est incompatible avec les fins et dispositions de la présente Partie, et il doit signaler toute semblable incompatibilité à la Chambre des communes dès qu'il en a l'occasion.

4. Les dipositions de la présente Partie doivent être connues sous la désignation: *Déclaration canadienne des droits.*

PARTIE II

5. (1) Aucune disposition de la Partie I ne doit s'interpréter de manière à supprimer ou restreindre l'exercice d'un droit de l'homme ou d'une liberté fondamentale non énumérés dans ladite Partie et qui peuvent avoir existé au Canada lors de la mise en vigueur de la présente loi.

(2) L'expression « loi du Canada », à la Partie I, désigne une loi du Parlement du Canada, édictée avant ou après la mise en vigueur de la présente loi, ou toute ordonnance, règle ou règlement établi sous son régime, et toute loi exécutoire au Canada ou dans une partie du Canada lors de l'entrée en application de la présente loi, qui est susceptible d'abrogation, d'abolition ou de modification par le Parlement du Canada.

(3) Les dispositions de la Partie I doivent s'interpréter comme ne visant que les matières qui sont de la compétence législative du Parlement du Canada.

6. L'article 6 de la *Loi sur les mesures de guerre* est abrogé et remplacé par ce qui suit:

6. (1) Les articles 3, 4 et 5 n'entreront en vigueur que sur la publication d'une proclamation du gouverneur en conseil, déclarant qu'il existe une guerre, invasion ou insurrection, réelle ou appréhendée.

(2) Une proclamation déclarant qu'il existe une guerre, invasion ou insurrection, réelle ou appréhendée, doit être présentée au Parlement immédiatement après sa publication ou, si le Parlement n'est pas alors en session, dans les quinze premiers jours ou le Parlement siège par la suite.

(3) Lorsqu'une proclamation a été présentée au Parlement selon le paragraphe (2), un avis de motion dans l'une ou l'autre Chambre, signé par dix de ses membres et effectué en conformité des règles de ladite Chambre dans un délai de dix jours à compter de la date où la proclamation a été présentée au Parlement, demandant la révocation de la proclamation doit être soumis aux délibérations de ladite Chambre aussitôt que possible dans les quatre jours de séance qui suivent la date de la présentation de cette motion en ladite Chambre.

(4) Si les deux Chambres du Parlement adoptent une résolution révoquant la proclamation, elle cessera d'être exécutoire, et les articles 3, 4 et 5 cesseront d'avoir effet jusqu'à ce qu'ils soient remis en vigueur par une nouvelle proclamation, mais sans préjudice de l'application antérieure desdits articles ou d'une chose régulièrement accomplie ou subie sous leur régime, d'une infraction commise ou de quelque peine, confiscation ou punition encourue.

(5) Un acte ou une chose accomplie ou autorisée, ou un arrêté, décret ou règlement établie, sous le régime de la présente loi, est censé ne pas constituer une suppression, une diminution ou une transgression d'une liberté ou d'un droit quelconque reconnu par la *Déclaration canadienne des droits* »

CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit:

GARANTIES DES DROITS ET LIBERTÉS

1. La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

LIBERTÉS FONDAMENTALES

2. Chacun a les libertés fondamentales suivantes:
a) liberté de conscience et de religion;
b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;
c) liberté de réunion pacifique;
d) liberté d'association.

DROITS DÉMOCRATIQUES

3. Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales.

4. (1) Le mandat maximal de la Chambre des comunes et des assemblées législatives est de cinq ans à compter de la date fixée pour le retour des brefs relatifs aux élections générales correspondantes.

(2) Le mandat de la Chambre des communes ou celui d'une assemblée législative peut être prolongé respectivement par le Parlement ou par la législature en question au-delà de cinq ans en cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réelle ou appréhendée, pourvu que cette prolongation ne fasse pas l'objet d'une opposition exprimée par les voix de plus du tiers des députés de la Chambre des communes ou de l'assemblée législative.

5. Le Parlement et les législatures tiennent une séance au moins une fois tous les douze mois.

LIBERTÉ DE CIRCULATION ET D'ÉTABLISSEMENT

6. (1) Tout citoyen canadien a le droit de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir.

(2) Tout citoyen canadien et toute personne ayant le statut de résidence permanent au Canada ont le droit:
a) de se déplacer dans tout le pays et d'établir leur résidence dans toute province;
b) de gagner leur vie dans toute province.

(3) Les droits mentionnés au paragraphe (2) sont subordonnés:
a) aux lois et usages d'application générale en vigueur dans une province donnée, s'ils n'établissent entre les personnes aucune distinction fondée principalement sur la province de résidence antérieure ou actuelle;
b) aux lois prévoyant de justes conditions de résidence en vue de l'obtention des services sociaux publics.

(4) Les paragraphes (2) et (3) n'ont pas pour objet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer, dans une province, la situation d'individus défavorisés socialement ou économiquement, si le taux d'emploi dans la province est inférieur à la moyenne nationale.

GARANTIES JURIDIQUES

7. Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

8. Chacun a droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives.

9. Chacun a droit à la protection contre la détention ou l'emprisonnement arbitraires.

10. Chacun a le droit, en cas d'arrestation ou de détention:
a) d'être informé dans les plus brefs délais des motifs de son arrestation ou de sa détention;
b) d'avoir recours sans délai à l'assistance d'un avocat et d'être informé de ce droit;
c) de faire contrôler, par *habeas corpus*, la légalité de sa détention et d'obtenir, le cas échéant, sa libération.

11. Tout inculpé a le droit:
a) d'être informé sans délai anormal de l'infraction précise qu'on lui reproche;
b) d'être jugé dans un délai raisonnable;

c) de ne pas être contraint de témoigner contre lui-même dans toute poursuite intentée contre lui pour l'infraction qu'on lui reproche;

d) d'être présumé innocent tant qu'il n'est pas déclaré coupable, conformément à la loi, par un tribunal indépendant et impartial à l'issue d'un procès public et équitable;

e) de ne pas être privé sans juste cause d'une mise en liberté assortie d'un cautionnement raisonnable;

f) sauf s'il s'agit d'une infraction relevant de la justice militaire, de bénéficier d'un procès avec jury lorsque la peine maximale prévue pour l'infraction dont il est accusé est un emprisonnement de cinq ans ou une peine plus grave;

g) de ne pas être déclaré coupable en raison d'une action ou d'une omission qui, au moment où elle est survenue, ne constituait pas une infraction d'après le droit interne du Canada ou le droit international et n'avait pas de caractère criminel d'après les principes généraux de droit reconnus par l'ensemble des nations;

h) d'une part de ne pas être jugé de nouveau pour une infraction dont il a été définitivement acquitté, d'autre part de ne pas être jugé ni puni de nouveau pour une infraction dont il a été définitivement déclaré coupable et puni;

i) de bénéficier de la peine la moins sévère, lorsque la peine qui sanctionne l'infraction dont il est déclaré coupable est modifiée entre le moment de la perpétration de l'infraction et celui de la sentence.

12. Chacun a droit à la protection contre tous traitement ou peines cruels et inusités.

13. Chacun a droit à ce qu'aucun témoignage incriminant qu'il donne ne soit utilisé pour l'incriminer dans d'autres procédures, sauf lors de poursuites pour parjure ou pour témoignages contradictoires.

14. La partie ou le témoin qui ne peuvent suivre les procédures, soit parce qu'ils ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue employée, soit parce qu'ils sont atteints de surdité, ont droit à l'assistance d'un interprète.

DROITS À L'ÉGALITÉ

15. (1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

(2) Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.

LANGUES OFFICIELLES DU CANADA

16. (1) Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

(2) Le français et l'anglais sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions de la Législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

(3) La présente charte ne limite pas le pouvoir du Parlement et des législatures de favoriser la progression vers l'égalité de statut ou d'usage du français et de l'anglais.

17. (1) Chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans les débats et travaux du Parlement.

(2) Chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans les débats et travaux de la Législature du Nouveau-Brunswick.

18. (1) Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux du Parlement sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur.

(2) Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur.

19. (1) Chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux établis par le Parlement et dans tous les actes de procédure qui en découlent.

(2) Chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux du Nouveau-Brunswick et dans tous les actes de procédures qui en découlent.

20. (1) Le public a, au Canada, droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec le siège ou l'administration centrale des institutions du Parlement ou du gouvernement du Canada ou pour en recevoir les services; il a le même droit à l'égard de tout autre bureau de ces institutions là où, selon le cas;

a) l'emploi du français ou de l'anglais fait l'objet d'une demande importante;

b) l'emploi du français et de l'anglais se justifie par la vocation du bureau.

(2) Le public a, au Nouveau-Brunswick, droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communier avec tout bureau des institutions de la législature ou du gouvernement ou pour en recevoir les services.

21. Les articles 16 à 20 n'ont pas pour effet, en ce qui a trait à la langue française ou anglaise ou à ces deux langues, de porter atteinte aux droits, privilèges ou obligations qui existent ou sont maintenus aux termes d'une autre disposition de la Constitution du Canada.

22. Les articles 16 à 20 n'ont pas pour effet de porter atteinte aux droits et privilèges, antérieurs ou postérieurs à l'entrée en vigueur de la présente charte et découlant de la loi ou de la coutume, des langues autres que le français ou l'anglais.

DROITS À L'INSTRUCTION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

23. (1) Les citoyens canadiens:

a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,

b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

(2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.

(3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province:

a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité;

b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.

RECOURS

24. (1) Toute personne, victime de violation ou de négation des droits ou libertés qui lui sont garantis par la présente charte, peut s'adresser à un tribunal compétent pour obtenir la réparation que le tribunal estime convenable et juste en égard aux circonstances.

(2) Lorsque, dans une instance visée au paragraphe (1), le tribunal a conclu que des éléments de preuve ont été obtenus dans des conditions qui portent atteinte aux droits ou libertés garantis par la présente charte ces éléments de preuve sont écartés s'il est établi, eu égard aux circonstances, que leur utilisation est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

25. Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne porte pas atteinte aux droits ou libertés — ancestraux, issus de traités ou autres — des peuples autochtones du Canada, notamment:

a) aux droits ou libertés reconnus par la Proclamation royale du 7 octobre 1763;

b) aux droits et libertés acquis par règlement de revendications territoriales.

26. Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne constitue pas une négation des autres droits ou libertés qui existent au Canada.

27. Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.

28. Indépendamment des autres dispositions de la présente charte, les droits et libertés qui y sont mentionnés sont garantis également aux personnes des deux sexes.

29. Les dispositions de la présente charte ne portent pas atteinte aux droits ou privilèges garantis en vertu de la Constitution du Canada concernant les écoles séparées et autres écoles confessionnelles.

30. Dans la présente charte, les dispositions qui visent les provinces, leur législature ou leur assemblée législative visent également le territoire du Yukon, les territoires du Nord-Ouest ou leurs autorités législatives compétentes.

31. La présente charte n'élargit pas les compétences législatives de quelque organisme ou autorité que ce soit.

APPLICATION DE LA CHARTE

32. (1) La présente charte s'applique:

a) au Parlement et au gouvernement du Canada, pour tous les domaines relevant du Parlement, y compris ceux qui concernent le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest;

b) à la législature et au gouvernement de chaque province, pour tous les domaines relevant de cette législature.

(2) Par dérogation au paragraphe (1), l'article 15 n'a d'effet que trois ans après l'entrée en vigueur du présent article.

33. (1) Le Parlement ou la législature d'une province peut adopter une loi où il est expressément déclaré que celle-ci ou une de ses dispositions a effet indépendamment d'une disposition donnée de l'article 2 ou des articles 7 à 15 de la présente charte.

(2) La loi ou la disposition qui fait l'objet d'une déclaration conforme au présent article et en vigueur à l'effet qu'elle aurait sauf la disposition en cause de la charte.

(3) La déclaration visée au paragraphe (1) cesse d'avoir effet à la date qui y est précisée ou, au plus tard, cinq ans après son entrée en vigueur.

(4) Le Parlement ou une législature peut adopter de nouveau une déclaration visée au paragraphe (1).

(5) Le paragraphe (3) s'applique à toute déclaration adoptée sous le régime du paragraphe (4).

TITRE

34. Titre de la présente partie: *Charte canadienne des droits et libertés.*

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

1948

PRÉAMBULE

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations.

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Considérant que les États membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement:

L'Assemblée générale

Proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organismes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, pour l'enseignement et l'éducation de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives tant parmi les populations des États membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

1. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

2. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

3. Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

4. Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

5. Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

6. Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

7. Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

8. Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

9. Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.

10. Toute personne a droit, en plein égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

11. (1) Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

(2) Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions, qui au moment où elles ont été commises, ne consituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

12. Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans la vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

13. (1) Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un état.

(2) Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

14. (1) Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

(2) Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations-Unies.

15. (1) Tout individu a droit à une nationalité.

(2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

16. (1) À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

(2) Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

(3) La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

17. (1) Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.

(2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

18. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

19. Tout individu a droit à la liberté d'opinions et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelques moyen d'expression que ce soit.

20. (1) Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.

(2) Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

21. (1) Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

(2) Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

(3) La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

22. Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération international, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

23. (1) Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

(2) Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

(3) Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous les autres moyens de protection sociale.

(4) Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

24. Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

25. (1) Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de pertes de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

(2) La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants qu'ils soient nés dans le mariage ou hors du mariage, jouissent de la même protection sociale.

26. (1)Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

(2) L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

(3) Les parents, ont par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

27. (1) Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifiques et aux bienfaits qui en résultent.

(2) Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

28. Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

29. (1) L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible.

(2) Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

(3) Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

30. Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droiit quelconque de se livrer à un activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME
FORME SIMPLIFIÉE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DE 1948

Après la guerre de 1939-1945, remplies d'horreur par ce que les hommes avaient été capables de faire, des personnes de plusieurs pays se sont réunies pour que cela ne recommence pas.

Parce qu'elles gardaient quand même confiance en l'homme, elles ont écrit la Déclaration des Droits de l'Homme. Voici ce texte, sous une forme simplifiée.

1. Quand les hommes naissent, ils sont libres et égaux, et doivent être traités de la même manière.

2. Tout le monde a le droit de posséder ou de profiter de tout ce qui va être dit:
— même s'il ne parle pas la même langue,
— même s'il n'a pas la même couleur de peau,
— même s'il ne pense pas comme nous,
— même s'il n'a pas la même religion ou les mêmes idées,
— même s'il est plus riche ou plus pauvre,
— même s'il n'est pas du même pays.

3. Chacun a le droit de vivre libre et en sécurité.

4. Personne n'a le droit de prendre un être humain comme esclave.

5. Personne ne doit être torturé ou cruellement maltraité.

6. Chacun a le droit, dès sa naissance, à avoir un nom, une nationalité et à être logé.

7. La loi est la même pour toute le monde, elle doit être appliquée de la même façon pour tous.

8. Toute personne doit être protégée par la loi et la justice de son pays.

9. On n'a pas le droit de mettre un homme en prison ou de le renvoyer de son pays injustement et sans raison.

10. Si quelqu'un doit être jugé, ce doit être en public. Les juges ne doivent pas se laisser influencer.

11. Si quelqu'un est accusé, il a toujours le droit de se défendre. On ne peut pas dire qu'il est coupable tant qu'on n'a pas de preuve contre lui. On n'a pas le droit de le condamner ou de le punir pour quelque chose qu'il n'a pas fait.

12. On n'a pas le droit d'entrer chez quelqu'un s'il n'est pas d'accord, de lire son courrier, de l'espionner ou de dire du mal de lui.

13. Chaque homme a le droit d'aller et de venir comme il veut dans son pays. Il a le droit de partir de son pays pour aller dans un autre et il peut revenir dans le sien s'il le veut.

14. Quelqu'un qui est persécuté dans son pays et ne peut pas y vivre libre et heureux, a le droit d'être accueilli et protégé dans un autre.

15. Chacun a le droit d'appartenir à un pays, et on ne doit pas l'empêcher d'en changer s'il le désire.

16. Dès qu'on a l'âge d'avoir des enfants, on a le droit de se marier et de former une famille. Pour cela, ni la couleur de la peau, ni le pays d'où l'on vient n'a d'importance. L'homme et la femme ont les mêmes droits quand ils sont mariés et aussi lorsqu'ils se séparent. On ne peut marier personne de force. Tout doit être fait pour que chaque famille vive normalement.

17. Chacun a le droit d'avoir quelque chose à lui, et personne n'a le droit de le lui prendre.

18. Chacun a le droit de choisir librement une religion ou d'en changer, de la pratiquer et de la faire connaître comme il le désire, seule ou avec d'autres personnes. On a aussi le droit de ne pas avoir de religion.

19. Chacun a le droit de penser ce qu'il veut, de le dire et de l'écrire, et personne ne peut l'en empêcher. Chacun doit pouvoir échanger par tous les moyens des idées et des nouvelles avec les gens des autres pays.

20. Tout le monde a le droit:
— d'organiser des réunions;
— de participer à des réunions s'il en a envie.
On ne peut obliger personne à faire partie d'un groupe.

21. Chacun a le droit de participer activement à la direction des affaires publiques de son pays.
— en choisissant des hommes politiques qui ont les mêmes idées que lui,
— en allant voter librement pour indiquer son choix,
— chacun peut avoir à faire partie du gouvernement.
Personne ne doit être écarté d'un travail au service de l'État à cause de ses idées ou de la couleur de sa peau.

22. Toute personne a le droit d'être protégée par la société dans ses droits (économiques, sociaux, culturels).

23. Chacun a le droit de travailler et de choisir librement son métier, de recevoir de l'argent qui lui permette de vivre, ainsi que sa famille. Si un homme et une femme font le même travail, ils doivent recevoir autant d'argent. Toutes les personnes qui travaillent ont le droit de se grouper pour expliquer ce qui ne va pas dans leur travail et obtenir ce dont ils ont besoin.

24. La durée du travail de chaque jour ne doit pas être trop longue, car chacun a le droit de se reposer et de pouvoir prendre chaque année des vacances qui lui seront payées.

25. Tout homme a le droit d'avoir pour lui et sa famille ce qui est nécessaire;
— pour ne pas tomber malade et pour être soigné s'il est malade,
— pour ne pas avoir faim,
— pour ne pas avoir froid,
— pour être logé.
Tout homme a le droit d'êre aidé s'il ne peut travailler:
— parce qu'il y a du chômage,
— parce qu'il est malade,
— parce qu'il est trop vieux,
— parce que sa femme ou son mari est mort.
— pour tous les gros ennuis qu'il n'a pas voulus.
La maman qui va avoir un enfant et son bébé quand il sera né doivent être aidés. Tous les enfants ont les mêmes droits, même si la maman n'est pas mariée.

26. Tous les enfants du monde doivent pouvoir aller à l'école gratuitement; continuer leurs études aussi loin qu'ils le veulent et apprendre un métier. À l'école, chacun doit pouvoir apprendre ce qui fera de lui un homme heureux. L'école doit aussi aider chacun à s'entendre avec les autres, à connaître et à respecter leur manière de vivre, leur religion ou le pays d'où ils viennent. Les parents ont le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leur enfant.

27. L'art, la science, la culture ne sont pas réservés à quelques-uns. Tout le monde doit pouvoir en profiter. Les découvertes doivent servir à tous. Un savant, un artiste, un écrivain doivent être félicité et payés pour leur travail, et personne n'a le droit de prendre pour lui l'invention d'un autre.

28. Toute personne a le droit d'exiger que l'organisation de chaque pays et du monde permette le respect de ces droits et de ses libertés.

29. C'est pour cela que chaque homme a aussi des devoirs envers les gens parmi lesquels il vit et qui lui permettent aussi de bien vivre. La loi n'enlève rien aux libertés et aux droits de l'homme, mais elle permet que chacun puisse respecter les autres et être respecté.

30. Sur toute la terre, aucun pays, aucune société, aucun être humain ne peut se permettre de détruire les droits et libertés que l'on vient de présenter.

* Ce texte a été réalisé par la Commission Éducation de l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) 252, rue Saint-Jacques — 75005 Paris.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

Le 20 novembre 1969, l'Association générale des Nations-Unies adoptait à l'unanimité la Déclaration des Droits de l'Enfant.
Un grand nombre de principes énoncés dans ce texte avaient été déjà mentionnés dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948 et dans d'autres documents antérieurs.

PRÉAMBULE

« ... L'Assemblée générale des Nations-Unies proclame la présente Déclaration des droits de l'Enfant afin qu'il ait une enfance heureuse et bénéficie, dans son intérêt comme dans l'intérêt de la société, des droits et libertés qui y sont énoncés; elle invite les parents, les hommes et les femmes à titre individuel, ainsi que les organisations bénévoles et les gouvernements nationaux à reconnaître ces droits et à s'efforcer d'en assurer le respect au moyen de mesures législatives et autres adoptées progressivement en application des principes suivants:

1. L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune, et sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui même ou à sa famille.

2. L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.

3. L'enfant a droit, dès sa naissance, à un nom et à une nationalité.

4. L'enfant doit bénéficier de la sécurité sociale. Il doit pouvoir grandir et se développer de façon saine; à cette fin, une aide et une protection spéciales doivent lui être assurées ainsi qu'à sa mère, notamment des soins prénatals et postnatals adéquats. L'enfant a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats.

5. L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son étant ou sa situation.

6. L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité a besoin d'amour et de compréhension. Il doit, autant que possible, grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de ses parents et, en tout état de cause, dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle; l'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère. La société et les pouvoirs publics ont le devoir de prendre un soin particulier des enfants sans familles ou de ceux qui n'ont pas de moyens d'existence suffisants. Il est souhaitable que soient accordées aux familles nombreuses des allocations de l'État ou autres pour l'entretien des enfants.

7. L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permettre, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société.
L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation; cette responsabilité incombe en priorité à ses parents.

L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités, qui doivent être orientées vers des fins visées par l'éducation, la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit.

8. L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours.

9. L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence de cruauté et d'exploitation. Il ne doit pas être soumis à la traite sous quelque forme que ce soit.
L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié; il ne doit en aucun cas être astreint ou autorisé à prendre une occupation ou un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation, ou qui entrave son développement physique, mental ou moral.

10. L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, à la discrimination religieuse ou à toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables.

LA DÉCLARATION DES NATIONS-UNIES SUR LES DROITS DES ENFANTS

Le droit à l'amour, compréhension et protection.

Le droit à une alimentation saine, à un logement et à des soins médicaux.

Le droit à la protection contre toute forme de négligence, cruauté et exploitation

Le droit à une éducation gratuite, aux activités récréatives et aux loisirs.

Le droit à un nom et à une nationalité.

Le droit à des soins spéciaux en cas d'invalidité.

Le droit au secours immédiat en cas de catastrophes.

Le droit aux moyens permettant de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social.

Le droit à la protection contre toute discrimination et le droit à une éducation dans un esprit d'amitié entre les peuples et de paix et fraternité.

Le droit à l'égalité sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la religion, l'origine ou le sexe.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

16-2707-06
8687-352